TRENTE-QUATRIÈME ANNÉE — N° 9931 | 20 PAGES | SAMEDI 1er JANVIER 1977

Le Monde

Fondateur : Hubert Beuve-Méry | Directeur : Jacques Fauvet

1,40 F

[illegible] 1,2[illegible] DA; Maroc, 1,50 dir.; Tunisie, 120 m.; [illegible] DM; Autriche, 11 sch., Belgique, [illegible] Canada, $ 0,65; Danemark, 3 kr.; Espagne, 28 pes.; Grande-Bretagne, 20 p.; Grèce, 20 dr.; Iran, 45 ris; Italie, 350 l.; Liban, 125 p.; Luxembourg, 12 fr.; Norvège, 2,75 kr.; Pays-Bas, 1 fl.; Portugal, 14 esc.; Suède, 2,25 kr.; Suisse, 1 fr.; U.S.A., 65 cts; Yougoslavie, 10 n. din.

Tarif des abonnements page 16

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23 Paris
Télex Paris n° 650572
Tél. : 246-72-23

THE UNIVERSITY OF JORDAN
LIBRARY
ACC. NO. 18996
CLASS NO.
DATE 27 APR 1979

Le Monde *présente à ses lecteurs ses vœux les meilleurs pour 1977*

DEUX NOUVEAUX PAS VERS LA DÉMOCRATIE EN ESPAGNE

Quarante ans après...

La mise en liberté sous caution de M. Santiago Carillo et de ses sept camarades du comité exécutif du parti communiste d'Espagne semble le prélude à une reconnaissance — de droit ou de fait — du P.C.E. M. Adolfo Suarez, dont l'habileté tactique apparaît de plus en plus évidente, n'a-t-il fait arrêter — à grand renfort de publicité et de déclarations de fermeté — un des représentants le plus en vue de l'« eurocommunisme » que pour pouvoir faire accepter ensuite plus facilement aux ultras l'entrée du P.C.E. sur la scène politique ?

Paradoxalement, les intérêts de MM. Suarez et Carrillo concordent dans l'immédiat. Pourquoi l'intelligence politique d'un libéral issu du sérail franquiste n'aboutirait-elle pas aux mêmes conclusions que la dialectique marxiste d'un dirigeant qui a pu méditer — pendant près de quarante ans — les dures leçons de l'exil ? Le P.C.E. avait annoncé officiellement le 28 juillet dernier, à l'issue de la réunion de son comité central à Rome, qu'il abandonnait la clandestinité. Les communistes espagnols ont accompli ces dernières années une « longue marche » idéologique, dont l'étape la plus significative a été l'affirmation, en août par M. Carrillo, que le P.C.E. accepterait le principe de la monarchie « si la majorité des Espagnols » y étaient favorables.

De son côté, M. Suarez, dans sa marche vers la démocratie, a besoin d'un parti communiste légal qui symbolise aux yeux de l'étranger, et surtout de l'Europe, la fin officielle du franquisme. Le chef du gouvernement espagnol sait, d'autre part, que le risque encouru est limité : selon certains sondages, un parti communiste devenu légal obtiendrait à peine 10 % des voix. Les caricaturistes espagnols ne s'y sont pas trompés, qui représentaient cette semaine MM. Suarez et Carrillo réunis pour sabler le champagne de la nouvelle année...

M. Suarez, pourtant, ne s'est pas encore totalement engagé. Les anciens combattants franquistes n'ont pas oublié les exécutions de Paracuellos-del-Jarama en 1936, qu'ils attribuent, sans preuves définitives, à M. Carrillo, alors âgé de vingt et un ans. Pour eux, le P.C.E. demeure un puissant symbole et un des derniers tabous de la guerre civile. Si la protestation des ultras, qui paraissent aujourd'hui en déroute, s'amplifiait jusqu'à devenir dangereuse, M. Suarez aurait toujours la possibilité de repousser la légalisation du parti après les élections législatives, voire de recourir de nouveau à la répression. Les huit dirigeants communistes, au demeurant, ne sont qu'en liberté provisoire et toujours inculpés d'association illicite.

La suppression du tribunal d'ordre public, pièce maîtresse de l'appareil de répression franquiste, et le fait que les affaires de terrorisme (qui concernent surtout les Basques) ne seront plus désormais soumises à la Cour suprême de justice militaire indiquent néanmoins que le gouvernement de M. Suarez a franchi une étape irréversible. On imagine mal désormais un dirigeant communiste condamné à de nombreuses années de prison pour délit d'opinion.

Depuis une année, la démocratisation en Espagne a été plus marquée que les prudents retours en arrière ou les apaisements donnés à la droite extrémiste. Le grand vainqueur de l'« affaire Carrillo » pourrait bien être en définitive... le gouvernement espagnol, auquel M. Simon Sanchez Montero, numéro deux du P.C.E., a reconnu, en sortant de prison « des qualités d'intelligence et de souplesse ».

• Le gouvernement supprime les tribunaux d'exception
• Le P.C.E. pourrait avoir rapidement droit de cité

Le gouvernement espagnol, réuni en conseil des ministres le jeudi 30 décembre, a décidé de supprimer les juridictions d'exception : tribunal d'ordre public et tribunal des délits monétaires. La justice militaire n'a plus compétence pour les délits de terrorisme commis par des civils. Ainsi, se trouvent en grande partie annulés les effets du décret-loi antiterrorisme. L'unité de juridiction est pratiquement rétablie.

Ce même jour, M. Santiago Carrillo, secrétaire général du parti communiste, et les sept autres membres du comité exécutif du P.C., qui avaient été arrêtés le 22 décembre, ont été mis en liberté sous caution. Beaucoup d'observateurs tiennent cette mesure pour une reconnaissance de fait du parti communiste.

De notre correspondant

Madrid. — A 14 h. 45, jeudi 30 décembre, M. Carrillo, accompagné de l'un de ses avocats et de son épouse, sortait de l'infirmerie de la prison madrilène de Carabanchel, où le dirigeant communiste était détenu. Quelques instants plus tard sortaient de la prison six autres membres du comité exécutif du P.C.E., tandis que Mme Pilar Bravo était libérée de la prison de femmes de Yeserias. M. Carrillo voulut donner une conférence de presse à 19 heures, mais celle-ci fut interdite par le gouverneur civil de Madrid, parce que l'autorisation n'avait pas été demandée.

Les cautions imposées par le magistrat sont de 300 000 pesetas (21 000 F) pour le secrétaire général, de 200 000 pesetas pour les quatre dirigeants ayant des antécédents judiciaires (Mme Pilar Bravo, MM. Simon Sanchez Montero, Santiago Alvarez et Victoriano Diez Cardiel) et de 150 000 pesetas pour ceux qui n'avaient pas encore eu affaire à la justice (MM. Jaime Ballesteros, Julio Aristizabal et Manuel Azcarate). Les personnes soumises au régime de la liberté provisoire peuvent se déplacer à leur guise sur le territoire national, mais doivent se présenter au juge les 1er et 15 de chaque mois. En fait, le séjour en Espagne de M. Carrillo est maintenant « légalisé », et il lui sera délivré, comme à n'importe quel citoyen espagnol, une carte d'identité.

Le principe d'unité de juridiction

Me Manuel Lopez, avocat du dirigeant communiste, nous a déclaré : « *Pour moi, ce fut une surprise. Jeudi, à 13 heures, le juge du tribunal d'ordre public m'avait dit qu'il ne savait pas s'il allait décider la liberté provisoire ni, éventuellement, quel serait le montant de la caution. Peu après, il m'appelait de nouveau. Dès que j'eus déposé la caution, il me communiqua l'ordre de liberté provisoire.* »

La suppression des juridictions d'exception est plus importante encore que la mise en liberté des dirigeants communistes. Il y a quelques jours, le tribunal d'ordre public avait été défini par un manifeste de l'association Justice démocratique (qui regroupe des magistrats membres de l'opposition) dans les termes suivants : « *Ce n'est pas un tribunal de justice, mais une juridiction spéciale, dépourvue de toute garantie d'indépendance, créée sous la dictature du général Franco au service de ses objectifs de répression, contre toutes les idées politiques et les personnes qui s'opposaient à lui.* »

Le fait de retirer à la justice militaire la compétence sur les civils accusés de terrorisme restaure le principe d'unité de la juridiction. Cette mesure rend service aux militaires eux-mêmes, car ils n'étaient pas satisfaits d'assumer des missions qui n'étaient pas de leur ressort. Désormais la juridiction militaire se consacrera exclusivement aux tâches pour lesquelles elle avait été créée. Les magistrats militaires ne jugeront plus que des militaires ou des civils dont l'action porte préjudice à l'armée.

JOSÉ-ANTONIO NOVAIS.

(Lire la suite page 6.)

AU JOUR LE JOUR

LA GUERRE EST FINIE

Connaissez-vous la dernière histoire de Franco ?

C'était le 28 décembre 1976. Quelqu'un qui venait tout juste d'arriver dans l'autre monde lui raconta : « Vous savez, votre ex-Excellence ? Carrillo, vous vous en souvenez peut-être, eh bien ! on l'a arrêté pendant quelques jours, pour la forme, et il va être libéré tout de suite pour qu'il puisse fêter le Nouvel An à Madrid. »

« Poisson d'avril ! Poisson d'avril ! », s'écria Franco en tapant joyeusement des mains.

Il se rappelait, en effet, que le 28 décembre était pour les Espagnols le jour des Innocents, l'équivalent du poisson d'avril français, le jour, enfin, où l'on faisait ce genre de blague.

Mais ce n'était pas une blague. C'était, tout bonnement, que la guerre était finie.

PABLO DE LA HIGUERA.

Dans une interview

LE PRÉSIDENT SADATE PRÉCONISE UN « LIEN INSTITUTIONNEL » ENTRE LE FUTUR ÉTAT PALESTINIEN ET LA JORDANIE.

(Lire page 3.)

Le Conseil constitutionnel met des limites à la supranationalité tout en acceptant l'élection du Parlement européen au suffrage universel

Le Parlement français examinera au cours de sa prochaine session, qui s'ouvrira le 2 avril, le projet relatif à l'élection au suffrage universel des membres de l'Assemblée européenne. Après avoir pris connaissance de la décision du Conseil constitutionnel sur la conformité avec la Constitution de l'engagement international qu'il lui a soumis, M. Giscard d'Estaing a estimé que la voie de la ratification parlementaire était ouverte.

Si elle satisfait les pro-européens, tel M. Diligent, vice-président du C.D.S., la décision du Conseil ne convainc pas les adversaires de l'intégration européenne comme MM. Debré et Sanguinetti. Et cela bien que la haute juridiction constitutionnelle ait assorti sa décision de considérants qui définissent d'une manière très contraignante, pour d'éventuelles tentations supranationalistes, la souveraineté nationale.

Le Conseil constitutionnel avait été officiellement saisi, le 3 décembre, par le président de la République, en application de l'article 54 de la Constitution, de la question de savoir si la décision du Conseil des communautés européennes du 20 septembre 1976, relative à l'élection de l'Assemblée au suffrage universel direct, comporte une clause contraire à la Constitution. Il avait jusqu'au 3 janvier pour rendre sa décision. En réalité, le Conseil avait été saisi officieusement dès le 5 novembre dernier, lorsque son président, M. Roger Frey, avait été reçu par M. Giscard d'Estaing. Aussi a-t-il eu le temps de procéder à une longue étude et a-t-il pu rendre sa décision le 30 décembre, après en avoir délibéré, une dernière fois, le jour même et la veille. En application de l'article 62 de la Constitution cette décision s'impose à tous les pouvoirs publics.

M. Giscard d'Estaing s'est aussitôt réjoui de son caractère positif : une décision de non-conformité avec la Constitution aurait imposé soit une révision de celle-ci, soit le blocage de l'engagement international pris avec les partenaires européens, et elle aurait dramatisé un débat qui est loin d'être clos. Un obstacle est levé, mais, comme on le verra, bien des barrières sont mises pour prévenir toute évolution supranationaliste de l'Europe, du moins dans le cadre de la Constitution de la Ve République.

Le Conseil constitutionnel a considéré qu'il était saisi d'un engagement international comme le prévoit l'article 54 de la Constitution. Par là même il affirme sa compétence, alors que celle-ci avait été contestée (*le Monde* du 13 novembre 1976). M. Georges Vedel a exposé dans *le Monde* du 25 décembre pourquoi l'acte qui accompagne la décision du Conseil des communautés du 20 septembre et qui modifie les dispositions des traités (sur le nombre des représentants des Etats et les modalités de leur élection) a valeur d'engagement international et entre dans le champ d'application de l'article 54.

Dans le premier de ses considérants, le Conseil définit l'objet de la saisine : élection au suffrage universel direct des représentants des Etats de la C.E.E. et conditions de cette élection. Il pose ensuite en principe qu'aucun texte constitutionnel n'autorise le transfert de souveraineté nationale à quelque organisation internationale que ce soit. Or, observe-t-il, il ne s'agit ni de modifier les compétences et les pouvoirs « *limitativement attribués* » aux Communautés européennes ni de modifier la nature de l'Assemblée concernée. Cet argument a maintes fois été avancé par MM. Giscard d'Estaing et Barre et même par M. Chirac à l'appui du projet qui sera soumis à ratification.

Une dynamique de souveraineté

Le Conseil constitutionnel répond à une autre objection des adversaires de la réforme : l'élection au suffrage universel, disent-ils, crée une dynamique de souveraineté et risque de transformer en constituante l'Assemblée européenne. Sur ce point, le Conseil est très net : l'élection au suffrage universel direct ne saurait créer ni une souveraineté ni des institutions qui porteraient atteinte à la souveraineté nationale, et elle ne saurait davantage porter atteinte aux pouvoirs des institutions de la République et notamment au Parlement. Pour être plus précis, le Conseil observe que toute évolution de ce genre ne pourrait résulter que d'une nouvelle modification des traités et de la mise en œuvre des procédures constitutionnelles prévues dans cette éventualité.

ANDRÉ LAURENS.

(Lire la suite page 4.)

LE BILAN POLITIQUE DE L'ANNÉE

1976, une veillée d'armes

par
PIERRE VIANSSON-PONTÉ

En cette année 1976, rien ne semble avoir vraiment changé dans la vie politique française. Le régime fondé il y a dix-huit ans a évolué mais il est demeuré en place. La majorité continue à gouverner et la gauche à s'opposer. La vie quotidienne des Français, leur état d'esprit, leurs craintes et leurs espérances ont été profondément modifiés, et à plusieurs reprises ; la vie politique, en revanche, semble quasi immuable.

Voici pourtant que le sentiment d'être à la veille de grands événements, de grands bouleversements, s'impose à tous. « Nous sommes en 1934 », proclame celui-ci, qui rêve ou redoute un nouveau Front populaire, comme en 1936. « Pas du tout, c'est 1938 », assure celui-là, hanté par le risque d'une troisième guerre mondiale. Pour un autre, l'année de référence serait plutôt 1956, où la IVe République a commencé à vaciller ; et quelques-uns enfin ne se lassent pas de prédire un nouveau mai 1968...

En apparence, le bilan de 1976 ne paraît guère de nature à confirmer de telles prophéties. La perspective des élections municipales de mars 1977 et législatives, prévues pour mars 1978, ne saurait, à elle seule, suffire à les justifier ; et pas davantage une crise économique dont les conséquences sociales sont particulièrement sensibles et mal supportées, mais qui atteint en définitive moins la France que certains de ses voisins et partenaires. Faut-il croire alors que la stabilité tant vantée, la continuité si constamment invoquée, les transformations promises mais oubliées et les vicissitudes de la gestion ont fini par engendrer une lassitude, une irritation ou une inquiétude, qui risquent de trouver leur expression non plus dans le changement, mais dans le mouvement ?

Pour M. Giscard d'Estaing, une mauvaise année

Si on examine la vie politique de 1976, elle paraît dominée par quatre hommes répartis en deux couples à la fois associés et antagonistes : MM. Giscard d'Estaing et Chirac, d'une part, MM. Mitterrand et Marchais, d'autre part. Sans M. Jacques Chirac, qui s'est rallié avec éclat à sa candidature en 1974, il est fort probable que M. Giscard d'Estaing ne serait pas aujourd'hui président de la République ; mais sans M. Giscard d'Estaing, qui en a fait son premier ministre, M. Chirac n'apparaîtrait vraisemblablement pas aujourd'hui comme un président de rechange.

De l'autre côté, les choses sont sans doute moins nettes. Toutefois, on peut estimer que sans l'alliance avec M. Marchais et son parti, M. Mitterrand ne pourrait faire figure de chef de l'opposition et de candidat au pouvoir ; et que, s'ils n'étaient pas associés au parti socialiste et à son chef, M. Marchais et les dirigeants du P.C. n'auraient pas été aussi loin dans la voie des révisions déchirantes.

Bref, c'est à une nouvelle version de la chanson enfantine « Je te tiens, tu me tiens... » que semble se résumer pour l'instant ce qu'André Malraux aimait à nommer la « politique politicienne ».

Pour M. Giscard d'Estaing, l'année avait assez bien commencé, mais elle finit plutôt mal. Un premier remaniement du gouvernement dès janvier, la délégation donnée en mars au premier ministre pour « coordonner et animer l'action des partis politiques de la majorité », la réaffirmation bien nécessaire dans une allocution radiotélévisée, le 16 juin, de la prééminence du président de la République, ont marqué les étapes de la détérioration des relations entre le chef de l'Etat et son premier ministre. Dès le mois d'avril, M. Chirac commençait d'organiser discrètement son repli. De jour en jour, ses divergences avec M. Giscard d'Estaing devenaient plus apparentes et le quasi-sabotage de la législation taxant les plus-values n'en était qu'un épisode parmi d'autres. En juillet, il donnait sa démission, dont l'acceptation était fâcheusement différée jusqu'au 25 août ; ses propos publics consacraient alors la rupture.

Le choix de M. Raymond Barre pour lui succéder, l'apparition à ses côtés, comme vice-premier ministre politique, de M. Olivier Guichard, la mise en route, le 22 septembre, d'un plan de lutte contre l'inflation, s'ils agitaient la classe politique, ne passionnaient visiblement pas l'opinion, à la fois sceptique et désabusée.

(Lire la suite page 7.)

Le Monde

paraîtra comme ses confrères le samedi 1er janvier

LE IIIe FESTIVAL DU CIRQUE DE MONTE-CARLO

La fête de l'exploit

Le troisième Festival international du cirque s'est tenu dans la principauté de Monaco, du 26 au 30 décembre, sous le grand chapiteau italien d'Americano Togni.

Créé dans le but de promouvoir le cirque dans le monde et de conserver sous sa forme traditionnelle toute sa valeur humaine et artistique à un genre de spectacle qui n'admet ni tricherie, ni imitation, ni sophistication, le Festival voit incontestablement son intérêt croître d'année en année et s'affirme dorénavant comme le lieu de rencontre privilégié des gens du cirque de l'Est et de l'Ouest, d'Europe, d'Amérique latine et des Etats-Unis. C'est ainsi que quarante-sept directeurs et responsables de cirques réunis à Monte-Carlo les 27 et 28 décembre, sur l'initiative de Rainier III, ont pris la décision d'organiser dans le cadre du Festival une réunion annuelle afin d'instaurer et d'harmoniser des rapports permanents, d'aborder et de trouver des solutions aux divers problèmes auxquels les « gens du voyage » sont aujourd'hui confrontés.

Ce troisième Festival a eu lieu à un moment où le cirque connaît un regain d'intérêt. On le redécouvre, on s'enthousiasme à nouveau pour la part de poésie populaire et de merveilleux qu'il offre parmi les silences et les rires, l'inquiétude et l'instant de vérité ; on lui accorde des attentions auxquelles il n'était plus habitué. Il y a actuellement à Paris cinq grands cirques : le Cirque de Moscou au Palais des sports, celui de Budapest à l'Hippodrome, le Cirque d'hiver, les chapiteaux de Bouglione et d'Amar installés respectivement au Champ-de-Mars et aux Invalides. Il y a de plus petits chapiteaux, comme celui des Gruss, solidement planté près du Nouveau Carré Thorigny. Grâce au dynamisme persévérant de Jean Richard, à des aventures comme celle du cirque à l'ancienne, à des initiatives spectaculaires (le chapiteau Jean Richard, il y a trois ans, sur l'emplacement du Gaumont-Palace, Bouglione, en juin, aux Tuileries), le cirque a repris pied dans la capitale. Le danger est peut-être maintenant celui de la saturation.

CLAUDE FLÉOUTER.

(Lire la suite page 13.)

Au sommaire du supplément

EUROPA

publié dans

Le Monde

de lundi (daté 3 janvier)

- *Une interview de Mme Thatcher, leader de l'opposition britannique.*
- *Un article sur la nouvelle crise de l'énergie, par Francisco Forte, professeur à l'université de Turin.*
- *Une étude sur les Arabes et la C.E.E., par Philippe Lemaître.*
- *Une enquête sur l'évolution des investissements américains en Europe.*

Ce supplément est préparé en collaboration avec *la Stampa*, *The Times* et *Die Welt*.

PROCHE-ORIENT

Les Libanais en France

II. — LA RUÉE SUR LES ÉCOLES PRIVÉES

par ROGER CANS

On estime à vingt ou vingt-cinq mille le nombre des Libanais qui se sont réfugiés en France depuis le début de la guerre civile. Si l'adaptation des adultes est souvent difficile — pour des raisons autant psychologiques que matérielles — l'insertion des écoliers et des étudiants dans les établissements français s'est faite dans de bonnes conditions (« le Monde » du 31 décembre).

Incontestablement, ce sont les étudiants qui sont les moins à plaindre parmi les Libanais réfugiés en France. Pour eux, l'inscription dans une université étrangère fait partie du « cursus » habituel, et bien des Libanais recherchent la consécration du diplôme français. Si la guerre civile leur a généralement fait perdre un an, ils essayent, aujourd'hui, de se rattraper dans les établissements français qui, dans la mesure des places disponibles, leur sont généreusement ouverts. Le secrétariat d'Etat aux universités a, en effet, demandé à tous les présidents et aux recteurs de se montrer compréhensifs à l'égard des étudiants libanais, qui sont dispensés de pré-inscription et inscrits sur titres ou, à défaut, sur présentation d'une attestation de l'ambassade. Ceux qui ont perdu leurs papiers au cours de l'exode ou qui ne peuvent se faire communiquer les pièces de leur dossier peuvent s'inscrire quand même en faculté, sans contrôle préalable.

Autre faveur, évidemment très recherchée : les bourses. Le ministère français des affaires étrangères a fait, cette année, un effort particulier en faveur des étudiants de l'université Saint-Joseph de Beyrouth, actuellement fermée et en partie détruite. Cette université relevant de la responsabilité du gouvernement français, le ministère des affaires étrangères a décidé d'assumer sa « dette morale » envers les étudiants libanais en accordant exceptionnellement six cents bourses. D'un montant mensuel de 700 F à 1 100 F, suivant les cycles, elles iront principalement aux élèves de l'Ecole supérieure d'ingénieurs et aux étudiants de la faculté de droit et sciences économiques de Beyrouth, aujourd'hui repliés à Lyon pour la plupart (1). A signaler aussi une faveur accordée par le ministère de l'équipement : l'Ecole supérieure des travaux publics a accepté d'accueillir gratuitement les étudiants libanais (les élèves étrangers, comme dans toutes les grandes écoles, payent normalement leur scolarité).

Tous en médecine

Toutes ces dispositions, cependant, ne doivent pas faire oublier les difficultés rencontrées sur le terrain par les réfugiés du Liban. Les difficultés financières ne sont pas le problème majeur. A en juger par les demandes d'aide transmises aux différents CROUS (Centres régionaux des œuvres universitaires), les étudiants libanais ont peu de soucis d'argent. Sur les 107 étudiants inscrits au CROUS de Lille, 3 seulement ont demandé une aide (2 demandes sur 33 inscrits à Reims : 91 demandes à Paris pour environ 1 500 inscrits). Dans toutes les villes où se sont retrouvés beaucoup d'étudiants libanais (2), la même impression prévaut chez les responsables des œuvres universitaires : *« Il semble que leur désarroi soit plus psychologique que matériel ».*

Le regroupement des réfugiés se faisant essentiellement de bouche à oreille et par un réseau d'amicales ou d'associations franco-libanaises devenues très actives, la répartition géographique des étudiants est souvent mal pondérée : il suffit qu'un étudiant ait pu s'inscrire ou trouver un logement en cité universitaire quelque part pour que, aussitôt, des compatriotes affluent. Ainsi à Lille, où l'université catholique a alloué des bourses, on a constaté soudain une arrivée massive de Libanais. *« Une vingtaine d'étudiants m'ont contacté qui voulaient tous faire des études de médecine,* raconte M. Edmond Saab, Libanais fixé définitivement en France, qui s'efforce de venir en aide à ses compatriotes. *Comme la faculté est surchargée, je leur ai conseillé de s'orienter vers la pharmacie. Certains l'ont fait. D'autres ont changé d'académie. J'avais pensé aussi à l'infirmerie, mais ce genre d'études rémunérées est interdit aux étrangers. »*

Ainsi, des étudiants font des études de pharmacie sans l'avoir vraiment voulu. *« Je suis arrivé en France le 14 juillet,* raconte l'un d'eux. *J'avais 57 francs en poche. J'ai rejoint mon frère à Lille, où il est en troisième année de médecine. J'ai d'abord cherché du travail pour vivre et, pendant l'été, j'ai été brancardier à la cité hospitalière. Maintenant, je suis inscrit à la faculté de pharmacie, et j'attends chaque mois le chèque de mes parents, qui arrive, en principe, via Damas. »*

Un autre étudiant orthodoxe de vingt-cinq ans, dont le frère a été tué *« par les musulmans »,* avoue lui aussi s'être inscrit en pharmacie pour faire quelque chose : *« Je travaillais dans la banque de mon père à Tripoli. J'ai dû quitter le pays précipitamment et je me suis retrouvé à Lille démuni de tout. Je me suis fait embaucher comme manœuvre dans une usine d'Armentières, et, maintenant, je vais à la « fac » de pharmacie. Mais ce n'est pas mon rayon. Je préférerais la gestion ou les affaires. »*

La recherche d'un internat

La situation est différente dans les écoles et les lycées. Comme une grande partie de l'enseignement francophone au Liban est assuré par des congrégations religieuses et des institutions privées, le premier réflexe des parents libanais a été de chercher l'équivalent en France. *« Pendant deux mois, cet été, cela n'a pas arrêté,* explique un responsable du centre d'orientation de l'enseignement privé. *Libanais et Guadeloupéens* (3) *débarquaient par charters entiers et nous assaillaient de demandes. Beaucoup ignoraient que les écoles catholiques, aujourd'hui, n'offrent pratiquement plus l'internat complet. »*

Même son de cloche au service de la scolarité, des examens et des bourses de la rue Mabillon, à Paris : *« En 1972, ce fut Madagascar ; en 1973, le Chili ; en 1974 et 1975, l'Indochine, et cette année c'est le Liban. Nous en avons placé un peu plus de trois cents dans les différents établissements publics de la capitale, surtout dans les sections scientifiques de première et terminale. »* La répartition géographique des élèves montre, s'il en était besoin, que les enfants de réfugiés n'habitent pas les quartiers les plus déshérités. *« Pour une centaine d'élèves placés dans les lycées du seizième arrondissement, nous n'en avons placé que trois dans le vingtième »,* précise-t-on au centre Mabillon.

Au foyer d'Orléans

Au lycée Molière, par exemple, on compte cette année une centaine d'élèves libanais. Au lycée Janson-de-Sailly — où l'on n'en dénombre « qu' » une cinquantaine, — *il* arrive que, par le jeu des sections choisies, une classe de trente élèves compte neuf Libanais. Cela crée-t-il des problèmes ? Pas pour l'instant, répondent, unanimes, les chefs d'établissement.

L'aisance matérielle ne dissipe pas toujours le mal du pays. A Lille, trois lycéens, en France depuis le mois de juillet, sont repartis pour Damas à la Toussaint. Ils ne supportaient plus d'avoir à affronter seuls une existence partagée entre les difficultés scolaires, l'inconfort matériel et les rigueurs du climat. Il arrive aussi que des enfants ignorent totalement le français, comme ce petit Arménien qui a été placé, à Villeurbanne, dans une classe d'initiation pour « enfants de migrants ». Ceux-là se trouvent dans la même situation que les petits Maghrébins ou les réfugiés indochinois.

Des cas semblables, pourtant, restent l'exception. Dans l'ensemble, au dire de tous les responsables interrogés, les élèves libanais s'intègrent bien dans l'enseignement français, guère différent de celui qu'ils ont connu chez eux. Ceux dont les parents ont les moyens d'assumer les frais d'une scolarité privée, c'est-à-dire la grande majorité, ne se plaignent pas de devoir poursuivre leurs études en France. Encore faut-il que les parents trouvent l'établissement approprié, ce qui n'est pas toujours facile, surtout à distance.

D'autres prennent simplement contact avec le SIF (Service informations familles), au centre parisien de l'enseignement catholique. Le SIF s'efforce de trouver des familles d'accueil pour les enfants seuls ou, lorsque c'est possible, un foyer qui héberge les élèves en dehors des heures de cours. C'est ainsi qu'il existe, à Orléans — depuis le 13 septembre, — un foyer où vivent une trentaine de Libanais âgés de neuf à dix-neuf ans (garçons et filles). Ces jeunes, dont près du tiers sont musulmans, passent la journée dans l'un des cinq établissements catholiques de la ville et se retrouvent, au foyer, le soir, pendant les fins de semaine ou les « petites vacances ». Le foyer, dont la direction est assurée par un prêtre, est animé par une jeune fille de vingt ans et un ancien professeur d'origine libanaise.

« On improvise beaucoup ici », dit l'abbé Quartier, directeur diocésain de l'enseignement catholique. De fait, les jeunes du foyer Saint-Georges ne sont pas astreints à un régime contraignant. Pas d'horaires obligatoires, pas d'autorisations de sortie. Le vendredi soir, ils se retrouvent dans la salle commune du foyer. Les plus âgés prennent leur guitare, chantent les airs du pays (et même l'hymne national) et, soudain, une jeune fille de dix-sept ans s'avance dans le cercle pour improviser une danse du ventre. Non, ceux-là ne paraissent pas malheureux. Ils le reconnaissent volontiers : *« De toutes façons, je serais venu terminer mes études en France »,* dit Tewfik, dix-huit ans, ancien élève musulman d'une école grecque orthodoxe. *« Je suis ici pour quatre ou cinq ans encore. Je ne me considère pas comme un réfugié. »* Et il reprend sa guitare pour jouer *Perumpero,* accompagné par tout le groupe qui claque des mains. Dans un coin de la pièce, silencieux, trois Laotiens, venus d'un foyer voisin, contemplent la scène. Ils n'ont pas envie de chanter, car ils savent, eux, qu'ils ne reverront probablement jamais leur pays.

FIN

(1) Depuis 1913, existe à Lyon, une Association lyonnaise pour le développement à l'étranger de l'enseignement supérieur et technique qui a abouti, en pratique, à un « jumelage » des universités Saint-Josep de Beyrouth et Lyon I.

(2) Par ordre d'importance : Paris, Lyon, Nantes, Lille, Amiens, Toulouse, Montpellier, Grenoble, Bordeaux, etc... En tout, cinq à six mille étudiants dont, environ, trois mille à Paris.

(3) Déplacés en raison de la crise du volcan de la Soufrière.

OCÉAN INDIEN

Un an de « voie socialiste » à Madagascar

III. — En quête d'un « front uni »

De notre envoyé spécial JEAN-CLAUDE POMONTI

Un an après la proclamation de la République démocratique, la Grande Ile tente une expérience originale. En matière politique, elle se donne des institutions sous la direction du président Didier Ratsiraka. Sur le plan économique, les nationalisations ont été menées avec ampleur mais avec prudence; les postes négatifs du bilan : nécessité d'importer du riz, recul de la construction et difficultés de la « décolonisation économique » ont leur contrepartie dans un taux d'inflation modéré et un endettement extérieur très faible. (« Le Monde » des 30 et 31 décembre.)

Tananarive. — Les discussions n'ont pas encore passé le stade des petits comités ou des congrès, mais elles sont déjà serrées. Le premier semestre de 1977 doit être, en effet, consacré à la mise en place d'organismes élus, de l'échelon de Fokonolona, la cellule de base, à celui de la Grande Ile, qui doit être dotée d'une Assemblée populaire. Des élections auront également lieu, selon la Constitution, à trois échelons intermédiaires : ceux du firaisam-pokontany, lequel regroupe cinq fokonolona au moins, du fivondronam-pokontany (sept firaisam au moins) et du faritany, la région économique.

Armé d'un double mandat — son choix, en juin 1975, par l'ancien directoire ; les 93 % de « oui » au référendum du 21 décembre 1975, — le président Ratsiraka se retrouve à la tête d'un régime *« qui n'est pas menacé, mais demeure encore sans véritable assise »,* pour reprendre l'expression d'un diplomate. L'AREMA, avant-garde de la révolution malgache dirigée de la présidence, cohabite au sein d'une coalition gouvernementale avec trois autres formations : l'A.K.F.M.-K.D.R.S.M. de M. Andriamanjato, président du conseil municipal de Tananarive, le Monima-Kamiviombo, du vieux leader sudiste Monja Jaona ; et le Vonjy, dont le chef est issu de l'ancien parti socialiste malgache de M. Resampa.

Le régime fait, en quelque sorte, l'« *impasse* » à la fois sur l'extrême gauche, représentée par l'ancien M.F.M. (« *Les petits au pouvoir* »), interdit en septembre dernier, et sur les clienteles de MM. Tsiranana et Resampa. Seuls, en effet, les membres de la coalition gouvernementale pourront présenter des candidats aux élections, et ils devront le faire, en principe, au sein d'un « *front uni* », dont la mise en place pose de sérieux problèmes.

M. Andriamanjato estime que, *« pour le moment, on s'essaie avant tout de faire tourner la machine ». « Les contradictions entre les tendances doivent s'exprimer au sein du Front. Il doit être la coalition de différentes tendances sur la base d'un programme commun »,* nous dit-il au siège de son conseil municipal, bâtiment jumeau du ministère de l'intérieur, dans un bureau où une bibliothèque accueille les œuvres reliées du président nord-coréen Kim Il Sung sous un portrait du président Ratsiraka en tenue d'apparat. A ses yeux, la situation politique intérieure est *« au point mort ».*

M. Andriamanjato préside une organisation encore influente sur les hauts plateaux, notamment à Tananarive et dans ses environs. L'option de son parti, prise dès 1962, en faveur d'un socialisme scientifique est un souvenir lointain. Son choix de politique étrangère — *« L'Union soviétique demeure la seule force face à l'impérialisme américain »,* — ne l'empêche pas de s'accommoder de la nouvelle expérience dont Madagascar est le théâtre. Le « Vonjy » ne pose pas de problème plus préoccupant au président Ratsiraka puisqu'il s'agit d'une formation de ralliés qui ont tout intérêt à la réussite du régime.

Les difficultés pour le pouvoir viendraient plutôt du Monima, représenté au sein du gouvernement et du conseil suprême de la révolution. Les dirigeants de ce mouvement, originaire du Sud mais qui semble implanté en secteur urbain, y compris à Tananarive, ne sont pas en état de rupture avec le président mais ils émettent de sérieuses réserves sur l'évolution du régime. Coauteurs du *Petit Livre rouge,* qui véhicule un bon nombre de leurs idées, ils ne se plaignent pas seulement du rythme du changement, mais aussi d'une certaine « déviation » de l'expérience amorcée en juin 1975, quand le directoire militaire a délégué ses pouvoirs à M. Ratsiraka et qu'eux-mêmes ont décidé — mais avaient-ils vraiment le choix ?, — de collaborer avec le nouveau chef de l'Etat et de faire campagne, comme l'AKFM, pour le « oui » au référendum.

Les réserves du Monima

Leur analyse est la suivante, selon trois d'entre eux, qui préfèrent ne pas être cités : le président Ratsikara aurait tenté, de mai à juillet 1976, de créer un parti progressiste à partir de l'AREMA. Cette tentative aurait échoué. La direction de l'AREMA aurait tendance, depuis lors, à se plaquer sur une administration en partie héritée de l'ancien régime de M. Tsiranana. Les dirigeants du MONIMA expriment des doutes sur une expérience à laquelle ils sont liés et qui oscille trop, à leur gré, entre un capitalisme d'Etat et un choix plus nettement socialiste. Ils estiment que la caution qu'ils ont donnée au président Ratsikara, dès son accession à la tête de l'Etat, mérite d'être payée de retour.

En tout cas, ils réclament désormais des garanties. Lors de son huitième congrès, réuni à Tuléar début novembre, le Monima n'a pas ménagé ses critiques au pouvoir et a lancé un appel au président Ratsiraka pour la convocation de réunions préparatoires à la constitution du Front uni. Le Monima exige d'être traité sur un pied d'égalité avec l'Arema au sein de la coalition gouvernementale. Ses dirigeants ne sont pas loin de penser que leur mouvement représente un bon tiers de l'électorat, sinon davantage. Le Monima rappelle volontiers son passé de lutte et les sacrifices consentis lors de l'insurrection déclencée dans le Sud en 1971 et sévèrement réprimée par le régime de M. Tsiranana, qui avait dépêché sur place des troupes commandées par le colonel Ratsimandrava.

A cette critique sur sa gauche, le président Ratsiraka répond de façon nette. *« L'officier de la guerre 1914-1918 n'avait pas les mêmes conceptions que celui de 1939-1945. Certains ne voulaient pas entendre parler de chars ou d'avions. Ici, des gens qui ont lutté au départ avec des sagaies ne voient pas les différences entre les phases de la révolution. Nous sommes maintenant dans une phase de réorganisation »,* nous dit-il. Ce propos semble viser aussi le M.F.M. soupçonné d'avoir été à l'origine d'une grève déclenchée, début septembre, dans les écoles techniques de Tananarive. Deux jours avant de dissoudre le M.F.M. et de placer en résidence surveillée son principal dirigeant M. Manandafy Rakotonirina, le gouvernement avait interdit la grève et annoncé des mesures « sévères » contre les « éléments réactionnaires et gauchistes » qui tentaient de « déstabiliser » le pays. Le M.F.M. avait fait voter « oui », non sans hésiter, au référendum dedécembre 1975, mais il était depuis en désaccord avec le pouvoir, notamment sur le problème de la réforme agraire. Mais si la formation aujourd'hui interdite avait joué un rôle décisif en 1972, dans le renversement du régime de M. Tsiranana, il est difficile de connaître l'audience actuelle.

A la présidence, on estime que l'influence du Monima est plus limitée qu'il veut bien le croire et qu'un vote populaire fera de l'Arema une sorte de vaste rassemblement rural. On songe à un scrutin de liste à l'échelon le plus bas, celui du Fokonolona, à un scrutin indirect aux trois échelons intermédiaires et à un scrutin uninominal pour l'assemblée populaire. Mais si le front semble destiné à patroner les candidats, sur quels critères les choisira-t-il ?

Un peu en retrait de la scène, l'armée malgache, dont les effectifs auraient doublé en l'espace d'un an, doit être, selon le président, composée de « militants en uniforme ». Elle suit attentivement le débat. Sur sa gauche, le président Ratsiraka doit faire face à l'impatience — ou à l'amertume, — de contingents toujours renouvelés des partisans de changements radicaux, sans négliger, sur sa droite, la résistance de groupes d'intérêt ou de clientèles politiques méfiantes.

Tout régime politique, à Madagascar, semble ainsi condamné, depuis le tournant de 1972, à naviguer entre les écueils. Les cadres moyens font d'autant plus défaut que la haute administration, jusqu'au renversemen tdu régime de M. Tsiranana, était demeurée pratiquement entre des mains françaises. *« Quand, en 1973, nous avons assuré la relève au ministère des affaires étrangères, il n'y avait aucun directeur malgache compétent, les cinq directeurs français, des diplomates détachés, étaient partis ; il n'y avait pas un dossier »,* nous a expliqué un collaborateur du président malgache.

Cette lacune est loin d'être comblée. Elle explique pour une part les difficultés que rencontre le pouvoir rapide. Pour le président Ratsiraka, 1977 s'annonce comme une année décisive. Il jouit de l'avantage d'avoir déjà marqué des points en dégageant la grande île de l'emprise française.

FIN

(1) Le Firaisam Pokontany est un rassemblement de villages ; le Fokonolona désigne une communauté villageoise et le Faritany est théoriquement une province, mais en fait une région économique.

LE PRÉSIDENT RATSIRAKA ANNONCE LA NATIONALISATION DE DEUX ENTREPRISES SUCRIÈRES

Tananarive *(A.F.P., Reuter).* — Le président Ratsiraka, chef de l'Etat malgache, a annoncé, le 30 décembre, la nationalisation de la société sucrière de la Mahavavy (SOSUMA), située à Ambilobe, dans le nord du pays, et de la société sucrière de la Namakia, installée à Majunga. Il a indiqué que l'Etat prendrait une participation de 67 % dans les sociétés sucrières de Brickaville et de Nossi-Bé. *« Tous les secteurs vitaux doivent être nationalisés, car la révolution ne peut tolérer l'existence d'Etats dans l'Etat populaire »* a ajouté le président.

Evoquant, d'autre part, dans un message adressé à M. Ali Soilih, président des Comores, les sanglants affrontements de Majunga entre Comoriens et Malgaches *(le Monde* du 24 décembre), le chef de l'Etat a affirmé : *« L'impérialisme et ses valets de l'intérieur, de quelque nationalité qu'ils soient, ont ourdi cette manœuvre de provocation en vue de semer définitivement la division entre les Comoriens de Mayotte et ceux des autres îles, saboter les relations d'amitié et de coopération entre les Comores et Madagascar, provoquer des troubles à Madagascar, discréditer Madagascar et sa politique révolutionnaire et anti-apartheid. »*

La presse indésirable

Al Nahar, le journal libanais le plus influent, vient de décider de suspendre *sine die* sa publication plutôt que de se soumettre à une censure imposée par les Syriens. M. Ghassane Tueni, propriétaire et directeur du journal, l'a fait savoir le jeudi 30 décembre, à l'issue d'une entrevue avec le président Sarkis. Cinq autres quotidiens dont le journal d'expression française *l'Orient - le Jour,* et un hebdomadaire, ont également été contraints de cesser leur publication par suite de l'occupation de leurs bureaux par les « casques verts » syriens. Les pourparlers engagés à propos de ce problème par les autorités libanaises avec le gouvernement de Damas traînent en longueur, les Syriens se montrant peu disposés à voir réapparaître à Beyrouth une presse indépendante, fût-elle censurée.

La décision des autorités militaires syriennes de suspendre les principaux organes de presse de Beyrouth-Ouest est particulièrement significative, car elle a coïncidé avec l'entrée en fonctions de M. Selim Hoss. Le nouveau chef du gouvernement libanais, qui, semble-t-il, n'avait même pas été prévenu des intentions de Damas, a pu ainsi constater les limites de son autorité. Les « *pouvoirs spéciaux* » que le gouvernement Hoss a, depuis lors, obtenus d'un Parlement anachronique et largement responsable de la tragédie libanaise ne pèseront pas lourd face à la volonté de Damas, agissant avec l'approbation du « *directoire* » constitué à Ryad le 18 octobre dernier sous l'égide du roi Khaled d'Arabie Saoudite.

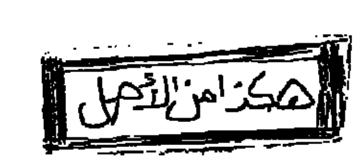
C'est, en effet, au nom des « *intérêts supérieurs arabes* » que les Syriens musellent la presse de Beyrouth-ouest. En fait, les journaux libanais suspendus ne menaçaient nullement l'« *ordre arabe* ». Depuis l'entrée à Beyrouth, il y a près d'un mois et demi, des troupes syriennes reconverties en unités de la force de dissuasion arabe, ils s'étaient imposé un ton modéré. *Al Safir,* porte-parole de la gauche, et *Al Nida,* organe du parti communiste libanais, ainsi qu'*Al Moharrer* et *Beyrouth,* inspirés par l'Irak, avaient mis une sourdine à leurs attaques anti-syriennes et n'avaient à aucun moment mis en cause l'opération de paix au Liban engagée, en octobre dernier, par les « sommets » arabes de Ryad et du Caire.

La mesure de suspension prise à l'encontre d'*Al Nahar* et de *l'Orient-le Jour* est d'autant plus inexplicable que ces deux journaux avaient tout au long de la guerre civile observé, dans la mesure du possible, une attitude de stricte neutralité, se contentant de remplir avec courage et dévouement leur mission d'information dans des conditions plus qu'éprouvantes. Ont-ils été « *punis* » pour avoir proposé, dès les premières mesures d'interdiction des journaux, l'adoption d'une législation libanaise destinée à régler le problème litigieux de la liberté de la presse ?

Il semble plutôt que les sept publications de Beyrouh-ouest ont été suspendues parce qu'elles gênaient autant les Syriens que les autres dirigeants arabes, qui, après la mise au pas des organes de presse koweïtiens en août dernier, supportaient mal la liberté de langage des journalistes libanais. L'ordre est désormais rétabli : de l'Atlantique au golfe Persique — à l'exception de la presse marocaine, — les grands journaux d'information sont tenus de suivre les consignes des gouvernements en place.

Au Liban, pour l'instant, la presse chrétienne et les journaux à la dévotion de Damas ont été épargnés. Mais pour combien de temps ? La tutelle syrienne est appelée à se prolonger et l'expérience des deux dernières années montre que rien n'est définitif dans les relations entre Damas et les protagonistes du drame. M. Zouheir Mohsen, secrétaire général de la Saïka, affirmait, mercredi, avec un bel aplomb, à l'issue d'un entretien avec le président Sarkis, que, « *si tous les journaux libanais cessaient de paraître, le Liban et tout le monde arabe ne s'en porteraient que mieux* ». Cette petite phrase dans la bouche d'un féal de Damas en dit long sur les intentions syriennes.

JEAN GUEYRAS.



PROCHE-ORIENT

DANS UNE INTERVIEW AU « WASHINGTON POST »

Le président Sadate préconise un « lien institutionnel » entre le futur État palestinien et la Jordanie

Washington *(A.F.P.)*. — Dans une interview par le *Washington Post*, publiée mercredi 29 décembre, le président Sadate se déclare partisan de la création d'un *« lien institutionnel »* entre la Jordanie et un Etat palestinien qui comprendrait la rive occidentale du Jourdain et la bande de Gaza.

En échange de cette concession à la thèse israélienne, le chef de l'Etat égyptien demande un retrait rapide de tous les territoires occupés depuis la guerre de 1967. Récemment encore, il paraissait disposé à accepter un retrait progressif échelonné sur deux ou trois ans.

La nature du lien institutionnel entre la Jordanie et la Palestine pourrait être une confédération ou *« toute autre formule sur laquelle les deux parties se mettront d'accord »*.

Le chef de l'Etat égyptien rappelle qu'en 1956, les Israéliens ont évacué le Sinaï en l'espace de deux à trois mois *« Ils pourraient maintenant suivre leur propre exemple »*, poursuit-il.

M. Sadate souhaite d'autre part que le Liban participe à la conférence de Genève *« sur un pied d'égalité »* avec les autres membres prévus de la conférence (Etats-Unis, Union soviétique Israël, Egypte, Jordanie et Syrie). Signataire d'un armistice avec Israël en 1949, le Liban, souligne *le président Sadate, est également « un pays du champ de bataille »* et son nouveau président, M. Elias Sarkis, partage son opinion.

Les pays arabes, affirme par ailleurs le chef de l'Etat égyptien, ne cherchent pas *« à bousculer ou à harceler »* M. Jimmy Carter avant même sa prise de fonctions. Ils ne font que remettre en route le processus de paix engagé après la guerre d'octobre 1973, et interrompu par l'affaire du Watergate et la campagne électorale.

Le président Sadate voit *« certains éléments encourageants » dans la situation actuelle, en premier lieu l'accession de M Carter à la présidence des Etats-Unis ».*

» C'est un croyant et j'aime les croyants, nous ne serons jamais en désaccord », conclut le chef de l'Etat égyptien.

JÉRUSALEM : un coup sérieux à l'O. L. P.

De notre correspondant

Jérusalem. — En commentant, un peu hâtivement sans doute, l'interview de M. Sadate au *Washington Post*, M. Allon, ministre israélien des affaires étrangères, a déclaré, dans la soirée du jeudi 30 décembre, qu'il y voyait une *« évolution positive »*. A la condition, a-t-il ajouté, que le président égyptien ait vraiment renoncé *« à la création d'un troisième Etat entre la mer et le désert et qu'il souhaite maintenant une solution à la question palestinienne dans une perspective jordanienne »*.

Or il n'y a rien, dans les propos de M. Sadate, qui permette de penser qu'il ait abandonné l'idée de créer un troisième Etat, entre Israël et la Jordanie, l'élément *nouveau étant son souhait de voir* s'établir un *« lien institutionnel »* entre l'Etat à naître et le royaume hachémite. La plupart des éditoriaux de la presse israélienne de vendredi retiennent essentiellement un point qui est généralement interprété comme une grave atteinte à l'O.L.P., bien plus qu'un geste positif envers Israël.

M. Allon lui-même juge le reste de la déclaration de M. Sadate — en dehors du passage auquel il donne, volontairement ou non, *une interprétation* erronée — comme un durcissement de l'attitude du dirigeant égyptien. Le ministre des affaires étrangères estime que M. Sadate ne tient aucun compte des résolutions 242 et 338 du Conseil de sécurité et met à l'encan le principe de la négociation en exigeant le repli immédiat et d'une traite des forces israéliennes, *« comme en 1956 »*, de tous les territoires occupés.

Les liens que l'Etat palestinien *devra avoir* avec la Jordanie, selon le vœu du Caire, l'alliance étroite qui unit désormais Damas à Amman, le sort réservé à l'O.L.P. constituent aux yeux de la plupart des observateurs, à Jérusalem, une remise en selle spectaculaire du roi Hussein. Ce dernier, du reste, n'est pas inactif, et la chaleur de l'accueil qu'il a réservé à l'ancien maire de Hébron, le cheikh Ali Djaabari, ainsi que l'objet de leur entretien, indiquent clairement qu'il n'a pas renoncé à « se préoccuper » du sort de la Cisjordanie.

Ses amis se félicitent du succès du voyage du cheikh, qui s'est comporté à Amman, dit-on à Hébron, comme le porte-parole des populations de Cisjordanie et de Gaza.

Le cheikh Djaabari a annoncé à Amman son intention de créer un *« front politique palestinien »* qui ne s'identifiera pas à l'O.L.P. Ce front militerait sans doute pour l'objectif connu de l'ancien maire : création en Cisjordanie et à Gaza d'un Etat palestinien indépendant, qui aurait de bons rapports aussi bien avec la Jordanie qu'avec Israël.

Ce qui paraît le plus intéresser les Israéliens pour l'instant, c'est de savoir si les Etats arabes ont vraiment décidé de sacrifier l'organisation de M Arafat. Dans l'affirmative, bien des obstacles seraient surmontés sur le chemin de Genève, il serait plus aisé d'envisager une *« autonomie palestinienne »* sur une partie des territoires qui seraient restitués par Israël.

ANDRÉ SCEMAMA.

Libye

LE COLONEL KADHAFI PROPOSE DE METTRE EN PLACE UNE « DÉMOCRATIE POPULAIRE DIRECTE »

Tripoli *(Reuter)*. — Le colonel Kadhafi, président du conseil de commandement de la révolution libyenne, a annoncé jeudi 30 décembre, dans un discours télévisé, l'ouverture d'un débat national destiné à créer dans le pays un système de *« démocratie populaire directe »*.

Il a précisé à ce sujet que des conférences populaires se tiendront dans toute la Libye, à partir de samedi 1er janvier, afin d'examiner un projet de congrès populaire qui choisirait, pour remplacer le conseil des ministres, un *« secrétariat »* dirigé par un secrétaire général. En outre, l'autorité du gouvernement serait « coiffée » par celle du peuple dans toutes les institutions. Les conférences populaires auront aussi à donner un nom à la nouvelle République.

Le débat national débutera en mars à l'occasion de l'anniversaire de la naissance du Prophète.

Lorsque le peuple exercera l'autorité par le canal du congrès, des comités populaires et des syndicats, et au sein du congrès général, il n'y *« aura plus de conseil de commandement de la révolution ni de Mouammar Kadhafi »*, a ajouté le chef de l'Etat.

États-Unis

TABLE OUVERTE A LA MAISON BLANCHE...

M. Giscard d'Estaing a-t-il fait école outre-Atlantique ? M. Jody Powell, chef du service de presse de M. Carter, a indiqué, jeudi 30 décembre, que le prochain président des Etats-Unis souhaitait « être plus accessible à la population » et rompre un « isolement », qu'il juge malsain, en invitant à sa table ou même à passer la nuit à la Maison Blanche de simples citoyens. On voit que M. Carter, à partir des mêmes prémisses que M. Giscard d'Estaing, aboutit à des conclusions opposées : il sera l'invitant et non l'invité.

Petit déjeuner, déjeuner, dîner, le gîte et le couvert ; les amateurs auront le choix : « Le nombre des possibilités est infini », selon M. Powell. Il est vrai que des éboueurs maliens de Paris ont eu, un matin, le privilège de prendre leur petit déjeuner dans l'argenterie de l'Elysée. M. Carter n'exclut pas, de son côté l'idée de participer de temps à autre à un repas familial chez ses concitoyens...

Un « groupe de travail » va être formé pour rapprocher le président des Etats-Unis du peuple américain. Les citoyens sont invités à présenter leurs suggestions sur ce qu'il est possible de faire en écrivant à une boîte postale spéciale de Washington, qui pose déjà de sérieux problèmes aux responsables de la sécurité. M. Carter voudrait pouvoir avoir accès lui-même à ce courrier, mais les suggestions sont parfois piégées...

D. Dh.

Uruguay

● RECTIFICATIF. — La famille d'un des deux Français emprisonnés en Uruguay, dont nous évoquions le sort *(le Monde* daté 26-27 décembre) nous précise qu'aucun jugement n'a encore eu lieu et que donc aucune condamnation n'a été prononcée à leur encontre.

AMÉRIQUES

Équateur

Le gouvernement militaire nationalise les biens de la Gulf Oil

De notre correspondant

Quito. — Le gouvernement a nationalisé ce vendredi 31 décembre les biens de la compagnie pétrolière américaine Gulf Oil dans le pays. Une commission bipartite avait été formée, à la mi-octobre, entre représentants du gouvernement de Quito et de l'Ecuadorian Gulf Oil S.A. afin d'examiner les conditions de l'opération. Selon les dernières estimations, non officielles, l'Equateur paierait à la compagnie, en dix ans, une somme équivalente à 82 millions de dollars.

En consortium avec la Texaco et l'entreprise d'Etat CEPE (Corporacion Estatal Petrolera Ecuatoriana) (1), la Gulf produisait la quasi-totalité du pétrole du pays, soit quelque 200 000 barils (2) par jour.

Les relations entre la compagnie et le gouvernement, déjà difficiles, s'étaient encore tendues au début de septembre dernier. Le ministre des ressources naturelles, le colonel René Vargas, avait averti la compagnie qu'elle devait à l'Etat 33 millions de dollars d'arriérés d'impôts. La Gulf maintenait que l'Etat équatorien avait des dettes à son égard et lui avait imposé des taxations excessives. De plus, selon elle, *CEPE avait*, en mai dernier, vendu un quota de pétrole supérieur à celui qui lui était attribué au sein du consortium (3).

Jusqu'à l'an 2016...

La question a divisé le pays : la gauche, les milieux nationalistes, les universités, ont fait front derrière le gouvernement militaire. Pour eux, il était temps d'en finir avec une compagnie dont ils ne se *lassent pas de* dénoncer les « méfaits ». Le secteur privé, les partis politiques traditionnels, se sont montrés plus réticents : le pays n'a pas, selon eux, les moyens de l'opération. Ils affirment que la CEPE ne possède *ni l'infrastructure ni les techniciens* nécessaires. Et de citer le précédent de la distribution des produits pétroliers sur le marché intérieur. Lorsque, en janvier 1976, la compagnie d'Etat en a repris le monopole des main de l'entreprise *Anglo Oilfields*, des problèmes d'approvisionnement se sont posés : coupure de courant électrique, queues devant les stations-service...

C'est en 1964 que le consortium Texaco-Gulf s'était installé en Equateur, avec une concession de 1,4 million d'hectares, dans la région amazonienne. A ce premier lot étaient venus s'en ajouter d'autres, après de multiples transferts de compagnie à compagnie, dans des conditions dénoncées par l'opposition nationaliste. L'entreprise Minas y petroleo S.A., qui avait reçu en 1961 une énorme concession de 4,3 millions d'hectares, ne commencera à forer quelques puits que sept ans plus tard, avant de revendre une partie de sa concession à la Texaco-Gulf, à une valeur près de mille *fois supérieure au prix d'achat*.

Une *loi des hydrocarbures* est promulguée en octobre 1971, après plus de deux ans d'hésitations, par le gouvernement de M. José Maria Velasco Ibarra, afin de réglementer l'action des compagnies dans le pays. Non sans que le vieux dictateur n'ait fait ajouter une disposition transitoire qui retarde l'entrée en vigueur effective de la loi jusqu'à la fin des contrats de concession en cours. C'est-à-dire, dans la pratique, jusqu'à... l'an 2016.

Ces « détails » expliquent en grande partie la prise du pouvoir par les militaires en février 1972. C'est dans le domaine pétrolier qu'ils concentrent d'ailleurs leur action. En juin 1972, un décret donne valeur immédiate à la loi des hydrocarbures. Les contrats pétroliers en cours sont révisés, et le système des concessions supprimé. Des trois cents compagnies — certaines plus ou moins faciles, — présentens dans le pays, une dizaine resteront en place. *L'Etat reprend possession de* près de 5 millions d'hectares précédemment attribués mais non exploités. La compagnie d'Etat CEPE est créée et achète 25 % des actions du consortium Texaco-Gulf. Le gouvernement décide *plusieurs hausses du prix du* pétrole et des impôts, et fait entrer l'Equateur à l'OPEP en novembre 1973.

Les compagnies, cependant, ne tardent pas à passer à la contre-offensive. Elles font pression *pour obtenir une baisse des prix*, tandis que la production de pétrole baisse régulièrement : de 206 000 barils par jour en 1973, la moyenne passe à 174 000 en 1974, et à 161 000 en 1975, soit moins de la moitié du niveau prévu par le plan de développement. En novembre 1974, le ministre des ressources naturelles, le contre-amiral Gustavo Jarrin Ampudia, alors *président en exercice de l'OPEP*, qui était devenu le symbole de la politique pétrolière nationaliste, est obligé de quitter son poste. Le rapport des forces, cette fois, a changé : la baisse des exportations d'hydrocarbures a *mis le gouvernement dans* une situation difficile, et il accepte une première baisse du prix du pétrole en juin 1975. La hausse préconisée quatre mois plus tard par l'OPEP n'est appliquée que partiellement. Un accord passé avec la compagnie roumaine Roupetrol n'est pas suivi d'effet, après une vive campagne de l'opposition de droite.

Mais cette nouvelle politique a suscité des remous dans les forces armées, notamment au sein de la marine nationaliste. Lorsque, en janvier 1976, le président, le général Guillermo Rodriguez Lara, donne sa démission, une assemblée de colonels se réunit à Quito. Elle exprime son mécontentement devant l' « abandon » de la politique pétrolière préconisée par le *« plan de philosophie et d'action des forces armées »*, élaboré au moment du coup d'Etat de 1972. C'est elle qui fait pression afin d'obtenir la nomination au ministère des ressources naturelles du colonel René Vargas, considéré comme proche de la ligne du contre-amiral Jarrin.

THIERRY MALINIAK.

(1) La Gulf et Texaco possèdent chacun 37,5 % des actions du consortium et CEPE 25 % depuis juin 1974.

(2) Un baril équivaut à environ 159 litres.

(3) Le gouvernement prend comme base de calcul, en vertu de la législation équatorienne, le niveau de production théorique, fixé officiellement. La Gulf effectue ses évaluations à partir de la production réelle, quelque peu inférieure.

● *M. Salvator Lara* a été nommé, le 30 décembre, ministre des affaires étrangères de l'Equateur, et *M. Jorje Salvador* Chiriboba, ministre du travail. M. Salvador Lara remplace M. Armando Pesantes, qui avait démissionné le 28 décembre pour raisons personnelles. — *(A.F.P.)*

AFRIQUE

Tunisie

Un large débat sur les salaires et l'emploi s'ouvre au Parlement et dans la presse

De notre correspondante

Tunis. — *« Si des problèmes se posent aujourd'hui, c'est parce que le pays a accompli, depuis l'indépendance, des pas de géant dans la voie du progrès »*, a déclaré, mercredi 29 décembre, le ministre tunisien de l'intérieur, M. Belkhodja, qui présidait une conférence des cadres dans la région minière de Redayef, dans le sud du pays. « Les problèmes » auxquels le ministre a fait allusion sont d'ordre social : ils concernent la hausse des prix, le relèvement des salaires, les avantages sociaux, la sécurité du travail, le logement, l'emploi et le développement des régions rurales. Ces questions sont posées depuis longtemps dans les revendications des divers syndicats, mais ces dernières semaines, et particulièrement depuis le début devant l'Assemblée nationale de l'examen du budget 1977, un débat plus large s'est instauré au Parlement et dans la presse.

L' « ouverture » imposée voici plus d'un an par les responsables dans le cadre d'un « dialogue » entre patrons et ouvriers, opinion publique et *gouvernement, militants* destouriens et cadres du parti, débouche sur une discussion portant sur les revendications *sociales et sur* leur légitimité, ce qui anime la vie politique du pays. L'examen du budget des affaires sociales n'a pas entraîné, le 28 décembre dernier, moins de trente-deux demandes d'intervention de députés.

Le lendemain, le premier ministre, M. Nouira, ouvrait la première réunion d'une commission nationale des salaires dont la création avait été décidée, le 10 novembre dernier, par le bureau politique du parti à la suite de la campagne menée par le journal de la centrale syndicale en vue de la révision des conventions collectives, de la revalorisation des salaires minimums et des rémunérations des fonctionnaires ainsi que pour une garantie de logement en faveur des salariés.

M. Nouira a rappelé qu'au cours de la période qui correspond à l'expérience socialiste tentée par M. Ben Salah *« aucune politique de revenus et d'emplois n'avait existé »*, et que les salaires avaient été gelés.

MANUÈLE PEYROL.

Cameroun

L'OPPOSITION DÉNONCE LA RÉPRESSION POLICIÈRE

A l'occasion de son congrès annuel, l'Union nationale des étudiants du Kamerun (UNEK), mouvement d'opposition au régime de Yaoundé, a tenu mardi 28 décembre, à *la résidence universitaire* d'Antony, un meeting d'information au cours duquel elle a dénoncé la répression policière. Un *« groupe de militants »*, désirant conserver l'anonymat, indique, en outre, dans un document que, *« depuis le mois de juillet 1976, des centaines de jeunes, lycéens, étudiants et travailleurs se trouvent détenus à Yaoundé sans aucun motif d'inculpation. »*

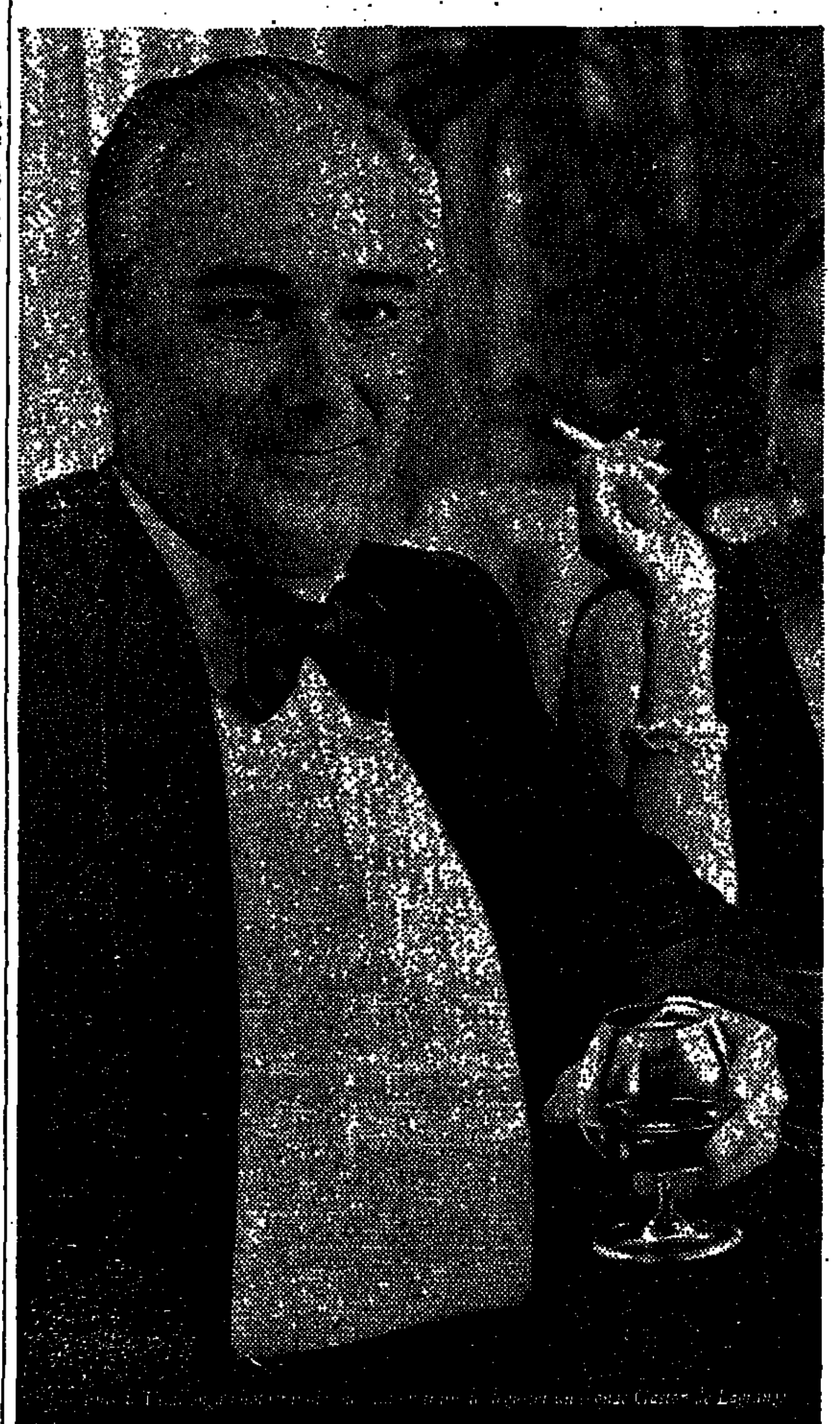
« Ces arrestations, poursuit le texte, *se sont effectuées dans un climat de terreur comme ces quelques faits permettent d'en juger : prise d'otage dans des familles ; pratique généralisée du chantage et de la corruption ; pression morale sur les familles (présentation de vêtements appartenant aux détenus et maculés de sang).*

» La majorité des détenus, poursuit la lettre, *furent arrêtés à Douala. Ils ont d'abord été maltraités dans les locaux de la police judiciaire, avant d'être transférés dans ceux de la B.M.M. (brigade mixte mobile) à Yaoundé, haut lieu de la torture dans notre pays. Dans ce lieu sinistre, et selon le témoignage de membres de leur famille ayant obtenu la permission de les voir après un mois de détention secrète, beaucoup de prisonniers furent torturés. En outre, toute tentative des prisonniers pour entrer en contact avec l'extérieur s'est soldée par des sévices accrus. »*

« Ces événements, conclut la lettre, *s'accompagnent d'une dégradation du niveau de vie (hausse des prix constante sur les produits de première nécessité), et d'une aggravation des problèmes sociaux (prostitution, délinquance juvénile).* » Cette lettre comporte, en annexe, une liste comptant une trentaine de personnes désignées comme *« détenus politiques camerounais »*.

Alice.

Le cognac Gaston de Lagrange: les initiés ne s'y trompent pas.





CEUX qui connaissent vraiment le cognac savent bien qu'à son propos le conservatisme a du bon... Le temps, le soleil, la terre, la vigne font partie de ces choses qu'il serait à la fois vain et prétentieux de vouloir modifier. Ainsi, quoi qu'il arrive, le cognac Gaston de Lagrange conservera toujours les qualités qui font de lui un produit qui réclame du temps pour être découvert et un peu de mérite pour être apprécié.

Gaston de Lagrange. Le cognac qui mérite ses trois étoiles.

ASIE

Chine

Après l'élimination du « despotisme des Quatre »

« Le Quotidien du peuple » annonce la « libération » de « l'art et la littérature prolétariens »

De notre correspondant

Pékin. — « *Avec l'écrasement de la bande des Quatre, l'art et la littérature prolétariens se libèrent* », a écrit le jeudi 30 décembre *le Quotidien du peuple* dans un bref commentaire de première page.

L'organe du parti se félicite que reparaissent sur les écrans divers films tournés avant la révolution culturelle et qu'on n'avait pas vus depuis dix ans. Adoptant une « *attitude despotique* », dit-il, les « *Quatre* » ont voulu « *tout abattre, tout nier des créations littéraires et artistiques d'avant la révolution culturelle* ».

Suivant un procédé désormais courant, le journal cite des propos de Mao constatant, en 1963, que, dans de nombreux domaines artistiques, « *la réforme socialiste n'avait encore obtenu que peu de résultats* ». Mais, ajoutait Mao, il ne faut pas non plus « *sous-estimer les bons résultats* ». Conclusion : il est conforme à la « *ligne du président Mao* » de rendre vie à ces « *bons résultats* ».

Une demi-douzaine de films — pour la plupart du théâtre ou de l'opéra filmé — ont revu le jour récemment, notamment *l'Orient rouge* (1964), longue épopée scénique retraçant par tableaux l'histoire de la révolution de ses origines à la libération, et dont Chou En-lai fut, dit-on aujourd'hui, « *le véritable metteur en scène* ». Certaines œuvres, comme *la Fille aux cheveux blancs*, qui avaient été transformées — « *déformées* », nous explique-t-on — pendant la révolution culturelle, sont présentées dans leur version originale.

Le printemps des Mille Fleurs

« *Avec l'écrasement de la « bande des Quatre »*, conclut *le Quotidien du peuple*, *la ligne révolutionnaire du président Mao en art et littérature s'appliquera encore mieux. L'art et la littérature prolétariens s'épanouissent comme cent fleurs, et un nouveau printemps des Mille Fleurs s'annonce.* »

Ces formules sont choisies pour évoquer le souvenir de l'expérience tentée il y a vingt ans, et à laquelle bien des gens songent aujourd'hui à Pékin. Il est certain que le climat nouveau se caractérise par la réapparition de nombreux personnages, écrivains, artistes, dont les noms n'étaient plus prononcés depuis dix ans.

Il n'est cependant pas question d'autoriser à nouveau des représentations de l'opéra de Pékin traditionnel, ni, pour autant qu'on sache, d'ouvrir les frontières à des créations étrangères contemporaines. La vogue est en ce moment aux pièces et aux films datant du début des années 60, parfois des années 50 (*le Guérillero dans la plaine*). S'y ajoutent quelques œuvres récentes, comme *le Chant du jardinier*, ou le film *Pionniers*, devenus célèbres en raison des démêlés qu'eurent leurs auteurs avec Mme Chiang Ching.

Jusqu'où peut aller ce « renouveau » ? Pour l'instant, en tout cas, il y a quelque chose de nettement « rétro » dans la mode artistique, et si tout un public d'âge mur « revoit avec émotion » les images d'un temps passé, il reste à savoir si la jeune génération est également séduite par ces souvenirs historiques. Quelques poèmes récents, publiés dans la presse, sont trop exclusivement inspirés par la dénonciation des « Quatre » et les louanges du président Hua pour permettre des appréciations d'ordre littéraire. On ne peut qu'attendre avec intérêt les premières œuvres où la propagande laissera à un nouveau courant artistique le loisir de se dessiner.

ALAIN JACOB.

LA SITUATION A PAOTING « S'AMÉLIORE PROGRESSIVEMENT »

Pékin (*A.F.P., Reuter*). — La situation à Paoting, où des troubres graves ont été signalés (*le Monde* du 31 décembre), « *s'améliore progressivement* », a déclaré jeudi 30 décembre, un porte-parole interrogé par des journalistes.

Le responsable chinois a affirmé que « *le conflit qui oppose des factions rivales* » à Paoting avait commencé pendant la révolution culturelle en 1966, mais il n'a guère fourni de précisions sur les affrontements les plus récents. Des désordres sporadiques auraient duré jusqu'en octobre, époque à laquelle la « *bande des quatre* », dont des « *bandits* », servaient les intérêts, fut arrêté à Pékin. Une « *action concertée* » des unités militaires de Pékin et de la province du Hopei, où se trouve Paoting, fut alors ordonnée pour rétablir l'ordre et la discipline.

L'ÉLECTION

La décision du Conseil constitutionnel

Le Conseil constitutionnel a estimé, par une décision prise le 30 décembre, et publiée au *Journal officiel* du 31, que la décision du Conseil des Communautés européennes du 20 septembre 1976, relative à l'élection de l'Assemblée au suffrage universel direct, ne comporte pas de clause contraire à la Constitution.

Voici le texte de la décision du Conseil constitutionnel :

« *Le Conseil constitutionnel (...), considérant que la décision du Conseil des Communautés européennes du 20 septembre 1976 et l'acte qui y est annexé ont pour seul objet de stipuler que les représentants à l'Assemblée des peuples des Etats réunis dans la Communauté sont élus au suffrage universel direct et de fixer certaines conditions de cette élection ;*

» *Considérant que si le préambule de la Constitution de 1946, confirmé par celui de la Constitution de 1958, dispose que, sous réserve de réciprocité, la France consent aux limitations de souveraineté nécessaires à l'organisation et à la défense de la paix, aucune disposition de nature constitutionnelle n'autorise des transferts de tout ou partie de la souveraineté nationale à quelque organisation internationale que ce soit ;*

» *Considérant que l'acte soumis à l'examen du Conseil constitutionnel ne contient aucune disposition ayant pour objet de modifier les compétences et pouvoirs limitativement attribués dans le texte des traités aux Communautés européennes et, en particulier, à leur Assemblée par les Etats membres ou de modifier la nature de cette Assemblée qui demeure composée de représentanst de chacun des peuples de ces Etats ;*

» *Considérant que l'élection au suffrage universel direct des représentants des peuples des Etats membres à l'Assemblée des Communautés européennes n'a pour effet de créer ni une souveraineté ni des institutions dont la nature serait incompatible avec le respect de la souveraineté nationale, non plus que de porter atteinte aux pouvoirs et attributions des institutions de la République et, notamment, du Parlement ; que toutes transformations ou dérogations ne pourraient résulter que d'une nouvelle modification des traités, susceptible de donner lieu à l'application tant des articles figurant au titre VI que de l'article 61 de la Constitution ;*

» *Considérant que l'engagement international du 20 septembre 1976 ne contient aucune stipulation fixant, pour l'élection des représentants français à l'Assemblée des Communautés européennes, des modalités de nature à mettre en cause l'indivisibilité de la République, dont le principe est réaffirmé à l'article 2 de la Constitution ; que les termes de « procédure électorale uniforme » dont il est fait mention à l'article 7 de l'acte soumis au Conseil constitutionnel ne sauraient être interprétés comme pouvant permettre qu'il soit porté atteinte à ce principe ; que, de façon générale, les textes d'application de cet acte devront respecter les principes énoncés ci-dessus ainsi que tous autres principes de valeur constitutionnelle ;*

» *Considérant que la souveraineté, qui est définie à l'article 3 de la Constitution de la République française, tant dans son fondement que dans son exercice, ne peut être que nationale et que seuls peuvent être regardés comme participant à l'exercice de cette souveraineté les représentants du peuple français élus dans le cadre des institutions de la République ;*

» *Considérant qu'il résulte de tout ce qui précède que l'acte du 20 septembre 1976 est relatif à l'élection des membres d'une assemblée qui n'appartient pas à l'ordre institutionnel de la République française et qui ne participe pas à l'exercice de la souveraineté nationale ; que, par suite, la conformité à la Constitution de l'engagement international soumis au Conseil constitutionnel n'a pas à être appréciée au regard des articles 23 et 34 de la Constitution, qui sont relatifs à l'aménagement des compétences et des procédures concernant les institutions participant à l'exercice de la souveraineté française.*

» *Déclare :*

» Article premier. — *Sous le bénéfice des considérations qui précèdent, la décision du conseil des communautés européennes en date du 20 septembre 1976 et l'acte qui y est annexé ne comportent pas de clause contraire à la Constitution.*

» Art. 2. — *La présente décision sera notifiée au président de la* République et publiée au Journal officiel de la République française.

» *Délibéré par le Conseil constitutionnel dans ses séances des 29 et 30 décembre 1976.* »

NEUF MEMBRES

L'article 56 de la Constitution est ainsi rédigé : « *Le Conseil constitutionnel comprend neuf membres, dont le mandat dure neuf ans et n'est pas renouvelable. Le Conseil constitutionnel se renouvelle par tiers tous les trois ans. Trois des membres sont nommés par le président de la République, trois par le président de l'Assemblée nationale, trois par le président du Sénat.*

» *En sus des neuf membres prévus ci-dessus, font de droit partie à vie du Conseil constitutionnel les anciens présidents de la République.*

» *Le président est nommé par le président de la République. Il a voix prépondérante en cas de partage.* »

Les neuf membres actuels du Conseil constitutionnel sont :

MM.

— ROGER FREY, président, nommé par le chef de l'Etat (Georges Pompidou) en mars 1974 ; ancien ministre, ancien président du groupe U.D.R. de l'Assemblée nationale.

— JEAN SAINTENY, nommé en février 1968 par le président de la République (Charles de Gaulle), ancien député U.N.R., ancien ministre.

— GEORGES DUBOIS, nommé en février 1968 par le président du Sénat (M. Gaston Monnerville), magistrat, ancien membre du cabinet du président du Sénat.

— PIERRE CHATENET, nommé en février 1968 par le président de l'Assemblée nationale (M. Jacques Chaban-Delmas), ancien secrétaire d'Etat, ancien président de la Commission des opérations de Bourse.

— FRANÇOIS GOGUEL, nommé en février 1971 par le président de la République (Georges Pompidou), ancien secrétaire général du Sénat, président de la Fondation nationale des sciences politiques.

— PAUL COSTE-FLORET, nommé en février 1971 par le président du Sénat (M. Alain Poher), ancien ministre, ancien vice-président du Centre démocrate.

— HENRY REY, nommé en février 1971 par le président de l'Assemblée nationale (M. Achille Peretti), ancien ministre, ancien président du groupe U.D.R. de l'Assemblée nationale.

— GASTON MONNERVILLE, nommé en février 1974 par le président du Sénat (M. Alain Poher), ancien président du Sénat.

— RENE BROUILLET, nommé en février 1974 par le président de l'Assemblée nationale (M. Edgar Faure), ambassadeur de France, ancien directeur du cabinet du général de Gaulle.

M. GISCARD D'ESTAING : la voie est ouverte pour la procédure de ratification parlementaire.

M. Valéry Giscard d'Estaing a déclaré jeudi 30 décembre :

« *Le président du Conseil constitutionnel vient de m'adresser l'avis que j'avais demandé au Conseil, en application de l'article 54 de la Constitution sur la compatibilité de l'accord relatif à l'élection de l'Assemblée parlementaire européenne au suffrage universel avec notre Constitution.*

» *Cet avis est positif. Il s'accompagne d'un certain nombre de considérants qui vont être publiés. La voie est donc ouverte pour la procédure de ratification parlementaire de l'accord.*

» *Le gouvernement va déposer le projet de loi de ratification, afin que le Parlement puisse se prononcer sur cette importante question au cours de sa prochaine session.* »

M. LABBÉ : un élément secondaire.

M. Claude Labbé, président du groupe R.P.R. de l'Assemblée nationale, a déclaré le 30 décembre :

« *La décision du Conseil constitutionnel écarte le recours au référendum, évitant ainsi de placer le peuple français devant un débat qui ne saurait être que confus. En effet, si chacun veut l'Europe, ce n'est pas forcément le même modèle que l'on désire. Et si l'on approuve volontiers les idées européennes, on ne mesure pas forcément, pas plus qu'on ne les accepte, leurs conséquences. Le Parlement devra donc jouer pleinement son rôle et nous sommes ouverts à cette discussion. Pour nous, le fond des choses — et l'élection d'une assemblée au suffrage direct ne représente qu'un élément secondaire — c'est de savoir si l'Europe future disposera souverainement de la maîtrise de son destin.* »

M. DILIGENT : donner un visage à l'Europe.

M. André Diligent, vice-président du C.D.S. : « *Un avis négatif aurait été considéré comme une victoire par les adversaires de la construction européenne. La voie est maintenant déblayée et une importante majorité parlementaire se prononcera dans quelques mois pour l'élection au suffrage universel du Parlement européen. Cette majorité traduira la volonté profonde du pays, qui sait que les immenses problèmes de l'avenir ne pourront se régler qu'à l'échelle européenne. Il fallait un visage à l'Europe. Ce nouveau Parlement sera ce visage. Chacun d'entre nous pourra dire : Je suis Européen et j'entends rester Français.* »

M. SANGUINETTI : ce n'est pas un problème de légalité, mais de légitimité.

M. Alexandre Sanguinetti, ancien ministre, ancien secrétaire général de l'U.D.R., a déclaré vendredi 31 décembre : « *Je ne commenterai pas la décision du Conseil constitutionnel. Je sais que l'on trouve toujours un juriste ou un expert pour contredire un autre juriste ou un autre expert. Ce n'est pas un problème de légalité, mais un problème de légitimité. En juillet 1940, Pétain était légal, mais de Gaulle était légitime. Toutes choses égales par ailleurs, nous nous trouvons dans la situation de juillet 1940. Ce que la France va faire, si elle accepte ce qu'on lui propose, c'est un acte d'illégitimité envers elle-même.* »

M. DEBRÉ TIENDRA UNE CONFÉRENCE DE PRESSE LE 20 JANVIER

M. Michel Debré, qui juge non conforme à la Constitution l'élection du Parlement européen au suffrage universel direct, commentera la décision du Conseil constitutionnel le 20 janvier prochain à l'occasion d'une conférence de presse destinée à lancer un « *comité pour l'indépendance et l'unité de la France* ».

Dans une lettre adressée à tous les députés R.P.R., l'ancien premier ministre se dit en désaccord avec la position de M. Jacques Chirac, « *faite*, selon lui, *d'une approbation de principe accompagnée de réserves* » et ajoute : « *Se servir du suffrage universel contre la souveraineté nationale est une tromperie.* »

Des limites à la supranationalité

(*Suite de la première page.*)

Dans d'autres considérants les membres du conseil constitutionnel jugent que l'article 2 de la Constitution sur l'indivisibilité de la République, n'est pas mis en cause. Ils se fondent sur l'article 3 (fondement et exercice de la souveraineté) pour estimer que l'Assemblée européenne n'appartient pas à l'ordre institutionnel de la République et ne participe pas à l'exercice de la souveraineté nationale. Le texte qui leur est soumis n'a donc pas à être apprécié au regard des dispositions concernant l'exercice de cette souveraineté nationale. On ne peut donc lui opposer notamment l'article 34 (domaine de la loi) comme l'avait fait M. Jacques Boitreaud, conseiller d'Etat, ancien secrétaire général du conseil institutionnel répond aussi à M. Debré qui estimait que la Constitution avait limité restrictivement le recours au suffrage universel, fondement de la souveraineté nationale.

En se prononçant sur la conformité de l'engagement international du 20 septembre les membres du conseil constitutionnel n'ont pas voulu seulement rendre une décision en l'état. Ils ont vu plus loin et ont élaboré une sorte de charte de la souveraineté nationale qui engage l'avenir. On sait maintenant jusqu'où il est possible d'aller, qu'il s'agisse des compétences et de la nature de la souveraineté de l'Assemblée européenne, de l'exercice de la souveraineté nationale, et de l'indivisibilité de la République, des verrous sont mis. S'il n'est n'est pas nécessaire cette fois de modifier la Constitution, puisque l'engagement international ne contient pas de clause qui lui soit contraire il faudrait en passer par là, pour avancer davantage dans la voie de l'intégration européenne. Telles sont les préoccupations pour l'avenir qui ont inspiré les neuf membres du Conseil constitutionnel. Leurs délibérations et leurs votes sont secrets. Aussi est-ce avec des précautions et au conditionnel que l'on peut dire qeu la décision aurait été acquise par 5 voix (MM. Frey, Monnerville, Rey, Dubois, Coste-Floret) contre 4 (MM. Sainteny, Goguel, Brouillet et Chatenet).

Le débat va maintenant se poursuivre au niveau des partis et au Parlement. M. Debré lancera le 20 janvier son comité pour l'indépendance et l'unité de la France avec l'appui de plusieurs personnalités gaullistes. Mais il est relativement isolé au sein du R.P.R., dont le président, M. Chirac, approuve l'élection au suffrage universel des membres de l'Assemblée européenne sous les réserves suivantes : que le gouvernement s'engage à n'accepter aucune extension des pouvoirs ; que le scrutin n'ait aucun caractère régional et qu'il se déroule simultanément dans les Etats et selon les mêmes règles.

M. Debré sera toutefois sur les mêmes positions que le P.C., qui, à la différence du P.S., s'oppose à l'élection au suffrage universel (*l'Humanité* du 31 décembre estime que les neuf membres du Conseil constitutionnel ont pris « *une lourde responsabilité devant la nation et devant l'histoire* »). Jusqu'à présent, les socialistes ont tenté de réduire la portée de cette divergence, qui n'est pas nouvelle. M. Giscard d'Estaing estime qu'elle ne pourra que s'aggraver et affaiblir la crédibilité de l'union de la gauche. A ses yeux, la question européenne gênera plus l'opposition que la majorité. C'est sans doute vrai, mais il apparaît aussi que, désormais, toute évolution est bloquée à moins de changer la Constitution.

ANDRÉ LAURENS.

A TRAVERS LE MONDE

Afghanistan

● TROIS ANS ET DEMI APRES LA PROCLAMATION DE LA REPUBLIQUE une « *grande assemblée du peuple* » d'Afghanistan se réunira à partir du 30 janvier à Kaboul pour adopter une Constitution. Les membres de cette Assemblée traditionnelle seront désignés, semble-t-il, parmi les notables âgés, les éléments conservateurs ou religieux, au cours de réunions publiques présidées par les gouverneurs de province. Les partis ne sont pas autorisés en Afghanistan. — (*A.F.P.*)

Albanie

● L'ASSEMBLEE POPULAIRE D'ALBANIE a libéré Mme Rita Marko de ses fonctions de vice-président du présidium de l'assemblée populaire. Elle est remplacée par M. Spiro Koleka. Celui-ci est membre du bureau politique du parti du travail (P.C.) depuis 1948. Il a été vice-président du conseil des ministres jusqu'en novembre 1976. Mme Marko est membre du bureau politique du parti et a été secrétaire du C.C. du parti de 1952 à 1966. Elle est présidente du conseil central des syndicats albanais depuis 1970. — (*A.F.P.*)

Allemagne fédérale

● LE TRIBUNAL CORRECTIONNEL de Mannheim a jugé jeudi 30 décembre que la plaque dédiée à la mémoire des héros allemands de la seconde guerre mondiale, apposée dans la brasserie munichoise où se réunissaient les militants nazis (*le Monde* du 9 novembre), n'était pas un « *instrument de propagande nationale-socialiste* », mais un « *témoignage de solidarité avec les soldats allemands tombés au front* ».

Argentine

● SELON CERTAINES INFORMATIONS RECUEILLIES ce 31 décembre, à Paris, M. Jorge De Pascuale, secrétaire général de l'association argentine des employés en pharmacie, aurait été enlevé puis séquestré dans la nuit du 30 au 31 à Buenos-Aires.

Bangladesh

● LE GENERAL ZIAUR RAHMAN, administrateur de la loi martiale, fera, à partir de dimanche 2 janvier, une visite de cinq jours en Chine à la tête d'une délégation de responsables de l'économie et de l'agriculture. D'autre part, l'ancien président Moshtaque Ahmed, arrêté le 30 novembre, a été accusé, mercredi 29 décembre, de corruption et d'abus de pouvoir. Il lui est reproché d'avoir fait transférer des fonds à l'étranger lorsqu'il était ministre du commerce dans le gouvernement Mujibur Rahman, renversé en août 1975. Il avait été ensuite chef de l'Etat jusqu'au début de novembre 1975. — (*Reuter*)

Corée du Sud

● LE POETE KIM CHI HA, déjà condamné à la réclusion perpétuelle pour atteinte à la sûreté de l'État, a été frappé d'une peine supplémentaire de sept ans de prison, le vendredi 31 décembre, en raison du caractère « *pro-communiste* » d'articles écrits au cours de sa détention. — (*U.P.I.*)

Guinée-Bissau

● LES PREMIERES ELECTIONS GENERALES depuis la fin de la lutte d'indépendance se sont déroulées du 19 au 29 décembre, afin de désigner des conseils régionaux qui doivent, à leur tour, choisir en janvier les députés à l'Assemblée générale populaire.

Le scrutin avait lieu sur des listes uniques approuvées par le parti africain de l'indépendance de la Guinée-Bissau et des îles du Cap-Vert (P.A.I.G.C.), dont les membres ne constituaient qu'un tiers des candidats. La liste pouvait être approuvée ou rejetée en bloc. La moyenne des votes favorables aux listes présentées a été de 80 %. — (*A.F.P.*)

Népal

● L'ANCIEN PREMIER MINISTRE, M. B. P. KOIRALA, dirigeant le parti népalais du Congrès — interdit — et qui vit en exil en Inde depuis 1968, a été autorisé à rentrer à Katmandou jeudi 30 décembre. — (*A.F.P.*)

Pérou

● LE GENERAL FRANCISCO MORALES BERMUDEZ, chef de l'Etat péruvien, a annoncé jeudi 30 décembre, au cours d'une conférence de presse, que son gouvernement avait l'intention de rendre le pouvoir aux civils dans trois ou quatre ans. Un programme sera présenté à la population en février 1977 au plus tard. Le président Morales Bermudez a expliqué que le retour des civils au pouvoir pourrait intervenir progressivement, et que la première étape serait constituée par des élections municipales. Des élections générales seraient organisées ultérieurement. Il n'y en a pas eu au Pérou depuis le coup d'Etat d'octobre 1968. —

République Sud-Africaine

● LA POLICE SUD-AFRICAINE A ARRETE CENT SOIXANTE-SEIZE PERSONNES pour empêcher le renouvellement d'affrontements tribaux, qui ont fait au moins quatorze morts au cours du week-end de Noël près de Port-Sheptstone, dans la province du Natal. D'autre part, trois écoles de Soweto ont été incendiées au cours des deux derniers jours, à moins d'une semaine de la réouverture des écoles africaines, a annoncé jeudi 30 décembre la police de Johannesburg. Le conseil représentatif des étudiants de Soweto (S.S.R.C.) se dit étranger à ces attentats, mais a lancé un appel au boycottage des cours. —(*A.F.P.*)

Rhodésie

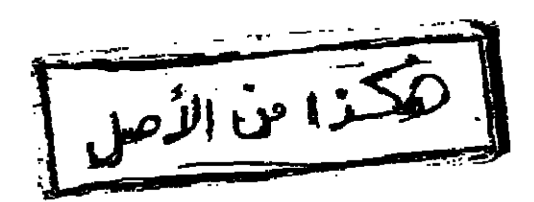
● L'ORGANISATION DES PEUPLES UNIS DU ZIMBABWE (ZUPO), nouveau parti rhodésien formé mercredi par deux ministres noirs démissionnaires du gouvernement Smith (*le Monde* du 31 décembre), demandera à participer à la conférence de Genève, dont la reprise est prévue pour le 17 janvier. — (*A.F.P.*)

Le Monde
RÉALISE CHAQUE SEMAINE
UNE SÉLECTION
HEBDOMADAIRE
réservée aux lecteurs
résident à l'étranger
Exemplaire spécimen sur demande

ODOUL
Garde-meubles
208 10-30







L'ÉLECTION DU PARLEMENT DE STRASBOURG

DEUX POINTS DE VUE

En 1950, M. Michel Debré proposait des élections européennes

par DUSAN SIDJANSKI (*)

IL y a un quart de siècle, M. Michel Debré était en avance sur son temps : dans son *Projet de pacte pour une Union d'Etats européens* (1), il préconisait un modèle présidentiel et fédéraliste, comprenant « *un arbitre élu pour cinq ans au suffrage universel des hommes et des femmes* », un Sénat composé de ministres des Etats européens et des commissaires nommés par l'arbitre ainsi qu' « *une Assemblée des nations européennes, composée de députés élus à raison d'un député par un million d'habitants* » (2). Aujourd'hui, M. Michel Debré s'élève contre le rapport Tindemans et contre l'élection du Parlement européen au suffrage universel direct.

Certes, tout homme politique comme tout citoyen a le droit de changer d'idée. Il n'en est pas moins intéressant de rappeler l'évolution des conceptions d'un homme politique de premier plan qui, autrefois partisan passionné de l'Union européenne, est aujourd'hui son opposant non moins passionné. D'autant qu'il a consacré un livre, en 1950, à expliquer sa conception de l'Union européenne.

Sa conviction européenne clairement exprimée, M. Debré propose un pacte fondamental entre les Etats européens en quatre articles suivis d'un commentaire ainsi que d'une loi organique, en cinq titres et trente et un articles, complétée par un commentaire de l'auteur. A l'heure actuelle, où le débat s'engage sur les formes et la substance à donner à l'Union européenne, il nous a paru utile de reproduire ce projet hardi de 1950 à l'intention de ses responsables politiques et des citoyens européens.

Mission et organisation de l'Union

En fonction de la mission qui lui est confiée, l'Union, par délégation de chaque Etat participant, aura compétence et pouvoir pour assurer la défense, l'amélioration des conditions de vie des peuples, le développement économique et la liberté du commerce et l'unification des institutions juridiques. Ainsi, outre les domaines couverts par la Communauté européenne, M. Debré estime nécessaire d'inclure la défense en tant que première tâche de l'Union. En cela, M. Debré va bien au-delà des suggestions de M. Tindemans.

Une part plus modeste est dévolue à la politique extérieure qui entre également dans la compétence et le pouvoir de l'Union : la politique des membres dans ce secteur sera « unifiée par une coordination ». Cette terminologie ambiguë s'explique par des susceptibilités que provoque l'unification de la politique extérieure. Chaque Etat pourra conserver « *le privilège d'une organisation autonome de sa politique extérieure, marque d'une personnalité internationale qui demeure indiscutée. Les autorités de l'Union auront la responsabilité d'assurer une coordination à laquelle aucun Etat ne pourra se refuser sans renier sa signature* » (3). *Dans ce domaine, la démarche de* M. Debré ne diffère pas fondamentalement de celle préconisée par le rapport sur l'Union européenne, qui propose un engagement à mener une politique extérieure commune dans un certain nombre de secteurs précis, choisis en fonction de leur importance et des possibilités pratiques de réalisation.

L'organisation de l'Union reflète le modèle *présidentiel* et *fédéraliste*. La responsabilité de l'Union est confiée à un *arbitre* élu au suffrage universel et assisté d'un *Sénat*. Le Sénat, inspiré de l'idée fédérale, comprend, d'une part, un ministre par Etat membre, qui ensemble constituent le Comité des ministres, présidé par l'arbitre et ayant la charge de coordonner la politique extérieure de l'Union ; et, d'autre part, une dizaine de commissaires nommés par l'arbitre pour assurer le fonctionnement des services de l'Union. Le contrôle politique des organes responsables de l'Union est assuré par l'*Assemblée des nations européennes, élue* au suffrage universel direct. Ces trois institutions principales sont assistées d'un *Conseil de l'Union* ayant une fonction consultative. Le conseil, composé de quatre sections, assure la représentation : 1) de la production et du travail ; 2) de l'éducation et des universités ; 3) des villes et des agglomérations, et, 4) des œuvres et entreprises publiques ou privées de solidarité sociale. Il s'agit d'un conseil économique et social élargi. Enfin, une Cour de l'Union veille à l'application des obligations et des décisions communes.

L'*organisation proposée par* M. Debré se caractérise par deux traits originaux : l'arbitre et l'assemblée de l'Union, tous deux élus au suffrage universel. L'arbitre constitue le pouvoir actif et central. Face à la variété et à la division de la société européenne, M. Debré croit nécessaire de placer au sommet de sa construction « un homme dont le prestige moral et politique ne peut être discuté, grâce à la manière dont il est désigné » (4). L'arbitre est entouré par les dirigeants politiques des Etats membres correspondant au conseil des ministres de la Communauté européenne et par des commissaires qui ne sont pas sans rappeler les membres de la commission de la C.E.E. L'originalité principale du projet de Michel Debré est que ces deux organes sont présidés et coiffés par un homme élu pour cinq ans à la majorité absolue des suffrages exprimés des hommes et des femmes *sachant lire et écrire et ayant la* nationalité d'un Etat membre de l'Union. L'élection de l'arbitre au suffrage universel est seule susceptible d'assurer la légitimité d'une autorité.

Dans la même perspective, l'autorité légitime de l'Assemblée est fondée sur les élections au suffrage universel. Cette élection européenne que M. Debré préconise en 1950, il la récuse en 1976. Ce changement d'attitudes s'explique d'autant moins que l'Assemblée projetée par M. Debré est dotée de pouvoirs bien plus vastes que ceux dont dispose le Parlement européen à l'heure actuelle. En effet, l'Assemblée de l'Union contrôle les organes responsables, elle entend le rapport d'activité de l'arbitre, elle vote le budget de l'Union : elle est saisie de toute mesure imposant des obligations aux Etats membres ou relative aux droits *des personnes* ; de plus, les membres de l'Assemblée peuvent poser des questions à l'arbitre et formuler des propositions. Les décisions adoptées par l'Assemblée sont promulguées par l'arbitre, qui dispose d'un veto suspensif. Ce veto peut être levé par le Sénat, ou par l'Assemblée si elle décide de maintenir son texte. Il s'agit donc d'une Assemblée représentant les peuples de l'Union et dotée de pouvoirs budgétaires, d'initiative et de contrôle.

Dans le débat qui s'ouvre à propos de l'accord sur les élections européennes et qui porte sur le choix d'un modèle pour l'Union européenne, nous avons cru bon de verser au dossier le projet de M. Debré. Bien que datant de 1950, ce projet n'a, hélas ! pas perdu de son actualité, d'autant que l'Europe se fait pas à pas, selon la réflexion de Churchill, et non pas avec des bottes de sept lieues, selon le souhait d'alors de M. Debré. En relisant ce projet aujourd'hui on ne laisse pas d'être impressionné par la force et la logique de l'argumentation de son auteur. Dès lors, on ne peut manquer de s'interroger sur les raisons d'un changement profond qui a conduit M. Debré dans le camp des opposants les plus acharnés et inconditionnels de l'élection du Parlement européen. En refusant cette *légitimité directe*, M. Debré rejette en réalité, au nom d'un nationalisme suranné, l'idée même de l'Union européenne. A contre-courant en 1950 lorsqu'il demandait au nom de l'Europe que l'on impose un pouvoir et que l'on force l'assentiment populaire (5), il l'est à nouveau aujourd'hui en cherchant à *freiner les efforts prudents des gouvernements* et en s'opposant à l'opinion publique favorable à l'Union et à l'élection européennes. Après avoir contribué à lancer l'aventure européenne, il réagit à présent à tout ce qui pourrait conduire à son accomplissement. Cependant, à son corps défendant, M. Debré continue à nourrir, grâce à son projet de 1950, la réflexion sur l'avenir de la démocratie européenne. C'est un apport positif à l'Union de l'Europe que ses réactions actuelles au nom de la Nation ne peuvent effacer.

(1) Michel Debré, *Projet de pacte pour une union d'Etats européens*, Paris, les Editions Nagel, 1950, 61 p.

(2) *Projet de pacte, cité*, pp. 34 et 35.

(3) *Ibidem*, p. 40.

(4) *Ibidem*, p. 41

(5) *Ibidem*, p. 22.

(*) Professeur à l'université de Genève.

Une Assemblée aux pouvoirs limités

par JEAN VERGÈS (*)

LA décision prise par le Conseil constitutionnel vient de chasser les derniers doutes sur la constitutionnalité de l'élection du Parlement européen au suffrage universel direct. Reste l'essentiel : « l'angoisse » politique qui se cachait derrière l'argumentation juridique, le « vertige » de certains devant la spirale supranationale, sentiments plus répandus qu'on ne le croit et qui ne sont pas toujours inspirés par des considérations de politique intérieure. Est-il encore temps de faire le point dans un débat où personne n'a rien à gagner aux simplifications hâtives, à l'amalgame et à l'*anathème ? Que peut le Parlement européen ? Que peut-il* devenir une fois doté par l'élection au suffrage universel direct d'une plus grande légitimité démocratique ?

La réalité est assez éloignée des deux images contradictoires que l'on en donne ordinairement : celle, un peu terne, d'une académie assoupie sur les bords du Rhin où sévit l'absentéisme inhérent au double mandat actuel (national et européen) de ses membres ; celle, projetée dans le futur, d'une assemblée toute-puissante dictant sa loi à la commission, au conseil, et — pourquoi pas ? — aux Parlements nationaux, pratiquant ce « régime d'assemblée » dont nous avons, paraît-il, eu la chance de débarrasser nos institutions nationales, se transformant même, dans les visions les plus catastrophique, en constituante d'une hypothétique fédération européenne.

Les pouvoirs actuels du Parlement européen — qui ne sont qu'exceptionnellement des pouvoirs de décision — sont très limités. Ils le sont par les traités de Paris et de Rome, ils le sont restés malgré presque un quart de siècle de revendications parlementaires, *ils ne sauraient surtout s'étendre sans le consentement des peuples et des Parlements des Etats membres.*

Les traités de Rome dotaient l'Assemblée de « pouvoirs de délibération et de contrôle » (article 137 C.E.E.). Le pouvoir de « délibération », c'est celui de débattre de toute question intéressant l'Europe et d'adopter des résolutions sans effets obligatoires, c'est surtout le pouvoir d'émettre des « avis » sur les principales propositions de règlement et de directives faites par la Commission au Conseil, et, jusqu'à la *réforme* de 1970, sur le projet de budget communautaire. Mais ces avis n'ont de valeur que « *consultative* » et ne lient nullement le Conseil. Le Parlement s'est souvent plaint du peu de cas que l'on en faisait. Les pouvoirs de « contrôle », par contre, ont été dès l'origine plus étoffés : ils correspondaient, dans l'esprit des fondateurs des Communautés à la vocation essentielle de cette « *Assemblée parlementaire* » : *être* le contrepoids démocratique, au risque d'une technocratie d'autant plus insupportable qu'elle serait supranationale. L'Assemblée fut donc dotée de moyens de contrôle très diversifiés et surtout efficacement « *sanctionnés* » par la possibilité de provoquer la démission collective des membres de la commission en adoptant une « *motion de censure* », menace qui n'a jamais été mise à exécution, mais dont l'existence explique en partie le bon fonctionnement du système de contrôle et l'harmonie des relations avec la Commission. Il est vrai cependant que tout cet ingénieux système n'est pas dirigé sur l'organe qui détient le pouvoir réel dans les Communautés : le conseil des ministres.

Une double garantie à l'indépendance nationale

Cependant, les pouvoirs que l'Assemblée exerce sont ceux qui « *lui sont attribués par le présent traité* » (article 137 C.E.E.), c'est dire qu'ils sont limitativement énumérés et d'interprétation stricte. Contrairement aux thèses largement répandues au sein de l'Assemblée commune *dans les premières années de* la CECA, au temps où un certain triomphalisme parlementaire et supranational se référait volontiers à une prétendue « souveraineté » de l'Assemblée, tout ce qui ne lui est pas expressément défendu ne lui est pas pour autant permis. Cela ne signifie pas qu'une assemblée composée de parlementaires ne puisse revendiquer et quelquefois obtenir une interprétation des traités favorable à ses thèses. Le Parlement européen a ainsi obtenu la transformation de la procédure de « *consultation* » en procédure de « *concertation* », qui, tout en laissant au Conseil le droit au dernier mot, donne plus de poids à ses « avis ». Mais il reste absolument certain qu'*aucun accroissement important des pouvoirs du Parlement européen ne peut se réaliser sans l'assentiment des instances nationales.* Toute modification de ses compétences exige une « *révision des traités* ». Or la procédure de révision (article 236 CEE) offre une double garantie à l'indépendance nationale : elle exige à la fois le consentement unanime des gouvernements et celui, unanime aussi, des Parlements nationaux — *voire des peuples directement* consultés lorsque leur Constitution le permet.

C'est selon la procédure exigeant l'autorisation parlementaire que s'est réalisée la seule véritable progression du Parlement européen vers un pouvoir de décision. Le traité du 22 avril 1970, dont la ratification a été autorisée par l'Assemblée nationale et par le Sénat en juin 1970, lui a donné le droit d'arrêter formellement le budget des Communautés, mais un pouvoir réel sur une partie seulement de ce budget : les dépenses administratives. C'est précisément parce qu'il n'était pas clairement établi qu'il pouvait rejeter globalement le projet de budget arrêté par le Conseil que, se refusant la solution de facilité qu'aurait été une interprétation purement interne, la Communauté a choisi de soumettre en toute clarté cette solution à l'approbation des Parlements nationaux : c'est l'objet du traité du 22 juillet 1975 et du projet de loi autorisant sa ratification que l'Assemblée nationale a adopté le 7 décembre dernier.

Le rappel de ces limites et de ces garanties ne conduit nullement à sous-estimer les risques qu'une évolution supranationale, dans l'Europe telle qu'elle est, ferait courir à la liberté des Français de construire la société de leur choix. Il tend seulement à souligner que l'élection des membres du Parlement européen au suffrage universel direct n'est pas nécessairement l'instrument privilégié d'un « dérapage » supranational. Si dérapage il y avait dans l'enceinte de Strasbourg, il pourrait être contrôlé, voire arrêté. Si dérapage il y a, c'est peut-être *déjà ailleurs : dans* l'olympe feutré du « Conseil européen » ou, bien plus sûrement, aux sièges bruxellois des multinationales. Ce que l'on peut, sans aveuglement, espérer d'une élection au suffrage universel, c'est justement un contrepoids à cette Europe-là, c'est que le débat sur le destin nécessairement partagé des peuples européens redescende sur la place publique. A ce niveau, le suffrage universel reste une idée neuve en Europe.

(*) Professeur de droit public à l'université de Paris-I.

L'accord du 20 septembre 1976

L'accord des Neuf du 20 septembre 1976, sur l'élection de l'Assemblée européenne, comporte deux textes : *une décision* du conseil de la Communauté et un *acte juridique.*

● LA DECISION recommande aux gouvernements d'adopter l'acte juridique « *conformément à leurs règles constitutionnelles respectives* ». Le conseil de la Communauté indique, en outre, que les Etats membres « *entendent mettre en œuvre* » l'intention exprimée par les chefs de gouvernement à Rome en décembre 1975, de faire élire directement l'Assemblée européenne à une « *date unique en mai-juin 1978* ».

● L'ACTE JURIDIQUE fixe les modalités de l'élection : nombre des sièges par Etat (81 pour la France, ainsi que pour l'Allemagne fédérale, la Grande-Bretagne et l'Italie, 25 pour les Pays-Bas, 24 pour la Belgique, 16 pour le Danemark, 15 pour l'Irlande et 6 pour le Luxembourg), la durée du mandat (cinq ans), le mode de scrutin (chaque Etat choisit son mode de scrutin propre, jusqu'à ce qu'un accord intervienne sur une procédure conforme), etc.

Seul le Danemark a fait une réserve, acceptée par ses partenaires, en déclarant qu'il procédera à l'élection de l'Assemblée européenne « *au même moment* » que les élections au Parlement danois.

L'accord du 20 septembre a pris une forme aussi complexe parce que deux gouvernements ne pouvaient s'engager formellement à procéder à l'élection européenne en mai-juin 1978 : celui de Copenhague (comme l'indique la « réserve » ci-dessus) et celui de Londres.

Dans la plupart des Etats membres, la ratification de l'accord du 20 septembre pose des problèmes plus politiques que juridiques ou constitutionnels. Chez six des huit partenaires de la France, l'opinion publique et parlementaire est très favorable à l'élection de l'Assemblée européenne. Le Parlement britannique est plus divisé, mais le gouvernement de M. Callaghan s'est toujours dit résolu à faire ratifier l'accord si on lui en laisse le temps. Les problèmes juridiques existent surtout au Danemark, où, mis à part le problème de la date du scrutin, les députés « européens » devront être obligatoirement membres du Parlement danois. — M. D.

Une lettre de M. Alfred Kastler

M. Alfred Kastler nous écrit :

Dans son article « Du bon usage du suffrage universel » paru dans *le Monde* du 29 décembre, M. Michel Debré écrit la phrase suivante : « *L'article du* » traité de Rome de 1957 que l'on » veut appliquer a été rédigé par » des hommes qui considèrent » que les souverainetés nationales » sont mortes et qu'il convient » par la « supranationalité » de » bâtir une souveraineté euro» péenne. »

M. Debré ne saurait marquer plus nettement qu'il entend ainsi mettre en cause non seulement l'élection du Parlement européen au suffrage universel, mais le *traité de Rome lui-même, fondement* de la Communauté européenne.

Qu'un ancien premier ministre propose à la nation de renier un traité international que le gouvernement français a contribué à élaborer, qu'il a signé et ratifié, me paraît extrêmement grave. Si la nation est conviée à rejeter un engagement pris par elle, que reste-t-il des accords internationaux ?

la T.V.A. baisse. les prix aussi.

Pour vous faire bénéficier de la baisse de T.V.A. et changer les étiquettes, le Printemps et les Galeries Lafayette seront fermés lundi matin 3 Janvier. Ouverture à 13 h 30.



Galeries Lafayette
HAUSSMANN-MONTPARNASSE-BELLE EPINE

EUROPE

Espagne

Deux nouveaux pas vers la démocratie

(Suite de la première page.)

Les causes en instance devant ces juridictions d'exception vont être transférées à deux nouveaux tribunaux civils de Madrid, créés par le conseil des ministres de jeudi. En ce qui concerne le décret-loi anti-terrorisme, il est, sinon dans son existence, du moins dans ses effets, pratiquement abrogé. C'est en vertu de ce décret-loi que fut créé le conseil de guerre qui condamna à mort cinq militants de l'ETA et du FRAP exécutés le 27 septembre 1975.

La décision du conseil des ministres apparaît à beaucoup comme le prélude à une amnistie totale. En effet, tous les prisonniers politiques déjà condamnés ou en instance de jugement, étaient déférés à ces juridictions d'exception.

Le président Suarez paraît donc vraiment décidé à poursuivre la démocratisation. Le 29 décembre, M. José-Antonio Giron, président de la Confédération nationale des anciens combattants franquistes, déclarait au quotidien de Barcelone, *la Vanguardia* : « *Le système n'a pas été renversé, mais livré* » ; en ce moment, ajoutait-il, on ressent « *l'absence définitive du Caudillo et l'inconséquence de ses exécuteurs testamentaires* ».

Il ne semble pourtant pas qu'il en soit ainsi. L'armée reste fidèle au roi Juan Carlos, considéré comme l'authentique « *moteur du changement* ». En outre, pour les Espagnols qui n'ont pas participé à la guerre civile (80 % de la population actuelle du pays), M. Carrillo est un homme politique parmi d'autres, et il est possible que la « légalisation » de ce dirigeant ait pour résultat de le « démythifier ».

Il paraît maintenant difficile de refuser l'entrée en Espagne à Mme Dolores Ibarruri (« la Pasionaria »), présidente du parti communiste. Cela signifie-t-il la légalisation du parti excommunié ? Pas nécessairement. Mais tout porte à croire que les communistes auront droit de cité avant les élections constituantes prévues pour mai.

JOSÉ-ANTONIO NOVAIS.

Un tribunal « politisé »

Le Tribunal d'ordre public fut créé par la loi du 2 décembre 1963. Il siégeait à Madrid et avait compétence sur tout le territoire national. Le Tribunal d'ordre public était composé par un président, deux magistrats assesseurs et un juge d'instruction qui appartenaient tous à la carrière judiciaire. Ils étaient nommés par décret du ministère de la justice, sans tenir compte de l'ordre d'ancienneté qui régit les nominations de magistrats dans les tribunaux ordinaires. Il en était de même pour les deux procureurs nommés auprès de ce tribunal.

La loi du 2 décembre 1963 attribuait au Tribunal d'ordre public un rôle de tribunal d'urgence lorsque l'état d'exception était décrété dans tout ou partie du territoire national. Ce tribunal jugeait tous les délits prévus dans les chapitres du code pénal relatifs à la sécurité extérieure et intérieure de l'État et à la liberté et à la sécurité des personnes.

En pratique, le Tribunal d'ordre public rendait la plupart de ses sentences en s'appuyant sur les rapports de police, qu'il ne mettait pas en doute. Le procès le plus célèbre est connu sous le nom de « procès 1 001 », où, le 20 décembre 1963 (le jour même de l'assassinat de l'amiral Carrero Blanco), des dirigeants des commissions ouvrières furent condamnés à vingt ans de prison pour création d'un syndicat illégal.

La dernière décision prise par le juge d'instruction de ce tribunal quelques heures avant sa suppression, le 30 décembre, a été la mise en liberté sous caution de M. Santiago Carrillo et de sept autres dirigeants communistes. — J.-A. N.

M. Sanchez Montero juge la légalisation du P.C.E. « inévitable »

Pour la première fois depuis son arrivée en Espagne, en février 1976, M. Carrillo a pu pénétrer, jeudi après-midi, dans l'appartement que sa femme avait loué au cinquième étage d'un immeuble de la banlieue de Madrid. A M. Dioni Fernadez, représentant la Ligue belge des droits de l'homme, qui l'accompagnait, M. Carrillo a dit que l'accueil que lui avaient réservé les militants d'autres partis de gauche emprisonnés à Carabanchel l'avait convaincu que « *la lutte pour l'amnistie devait passer avant toute autre* ».

M. Sanchez Montero, second de M. Carrillo, libéré en même temps que lui, a déclaré : « *Désormais, la légalisation du P.C.E. est inévitable* ». Il a souligné « *les qualités d'intelligence et de souplesse du gouvernement* ». « *Notre libération*, a-t-il ajouté, *est la déroute de l'immobilisme, le triomphe de la démocratie.* »

● A PARIS, le P.C.F. a publié, jeudi 30 décembre, une déclaration dans laquelle il se félicite de la libération de M. Carrillo. *L'Humanité* du 31 décembre écrit : « *Le parti communiste français salue avec joie cette nouvelle. Ce premier succès montre l'efficacité de l'ample campagne de protestation qui s'est exprimée en Espagne et du mouvement de solidarité en France et dans le monde entier. Il faut maintenant obtenir l'abandon de toutes les poursuites contre Santiago Carrillo. Il faut obtenir la légalité pour le parti communiste d'Espagne.* »

● A MOSCOU, l'agence Tass a annoncé la nouvelle sans commentaire, jeudi après-midi.

● A ROME, le fils de M. Carrillo a été reçu par une délégation du P.C.I., conduite par M. Gian Carlo Pajetta, qui a exprimé « *la profonde satisfaction des communistes italiens devant la libération du leader communiste espagnol* ».

LES PÉRIPÉTIES DE L'« AFFAIRE » CARRILLO

28 JUILLET 1976. — Réunissant son comité central à Rome le parti communiste d'Espagne annonce qu'il abandonne officiellement la clandestinité. M. Carrillo pose quatre conditions pour l'ouverture d'un dialogue avec le gouvernement.

2 AOUT. — M. Carrillo, qui a annoncé qu'il regagnerait bientôt son pays, rencontre à Paris l'ambassadeur d'Espagne en France, M. Miguel Mario de Lojendio e Irure et sollicite l'octroi d'un passeport.

6 AOUT. — Dans une interview à « l'Humanité » M. Carrillo déclare : « Si la majorité des Espagnols choisissent la monarchie, nous l'accepterons. »

10 AOUT. — M. Felipe Gonzalez, secrétaire général du parti socialiste ouvrier espagnol, qui s'est entretenu avec M. Suarez, premier ministre, déclare à Madrid que le principe de la légalisation du P.C.E. paraît acquis.

12 AOUT. — Le gouvernement espagnol rappelle son ambassadeur à Paris. Selon le quotidien « Ya » ce rappel est dû au fait que M. de Lojendio a accepté de rencontrer M. Carrillo. Des instructions sont données aux gardes-frontières pour s'opposer à l'entrée des dirigeants communistes.

13 AOUT. — Le quotidien « El Pais » publie une interview de M. Carrillo, qui déclare s'être déjà rendu plusieurs fois en Espagne clandestinement.

26 AOUT. — Le gouvernement espagnol confirme son refus d'accorder des passeports aux dirigeants du P.C.E.

5 SEPTEMBRE. — M. Carrillo déclare au micro de France-Inter avoir séjourné pendant sept mois en Espagne et rencontré des émissaires officieux du gouvernement.

18 NOVEMBRE. .. « El Pais » affirme que M. Carrillo se trouve depuis 48 heures en Espagne.

3 DECEMBRE. — L'agence Europa Presse annonce que le P.C.E. a désigné M. Carrillo pour le représenter au sein de la commission chargée de négocier avec le gouvernement.

10 DECEMBRE. — M. Carrillo, devant une soix·ntaine de journalistes, donne une première conférence de presse clandestine à Madrid.

12 DECEMBRE. — M. Rodolfo Martin Villa, ministre de l'intérieur, déclare que la police a reçu l'ordre d'arrêter M. Carrillo « si celui-ci se trouve en Espagne ».

22 DECEMBRE. — M. Carrillo et sept membres du comité central du P.C.E. sont arrêtés et incarcérés à la prison de Carabanchel.

24 DECEMBRE. — M. Carrillo et ses sept camarades sont inculpés de participation à « une organisation illégale en tant que dirigeants ».

Union soviétique

La poétesse Youlia Voznessenskaïa est condamnée à cinq ans d'exil

De notre correspondant

Moscou. — Un tribunal de Leningrad a condamné jeudi 30 décembre Mme Youlia Voznessenskaïa, une dissidente, à cinq années d'exil (1) en un lieu encore non précisé. Cette poétesse de trente-six ans, mère de deux enfants, avait été arrêtée la semaine dernière (*le Monde* daté 26-27 décembre). Elle a été jugée coupable d'avoir « diffamé l'Union soviétique », après la saisie, au cours de diverses perquisitions, de trois de ses manuscrits : une introduction à une anthologie de poésie, une introduction à l'autobiographie d'un autre poète dissident, Gennady Trifonov, et la réponse à un questionnaire mis au point par un peintre dissident.

Mme Voznessenskaïa a assuré sa défense devant le tribunal. Elle a plaidé non coupable et envisage de faire appel. Ses ennuis ont commencé cet automne, lorsqu'elle a été arrêtée pendant trois jours dans le cadre de l'enquête ouverte sur l'« affaire des graffiti » de Leningrad.

Cette affaire assez mystérieuse remonte au 5 août lorsqu'on découvrit sur les murs de la citadelle Pierre-et-Paul, mais aussi en divers autres endroits de la ville, des slogans antigouvernementaux. Mme Voznessenskaïa n'a pas été inculpée dans cette affaire. Deux peintres dissidents attendent en revanche de passer en jugement, mais selon certaines rumeurs, ils ne seraient que des boucs émissaires. Il est impossible, affirment leurs amis de Leningrad, qu'ils aient, seuls et sans être pris en flagrant délit, inscrit des slogans comme celui qui a été peint sur le mur de la citadelle, et qui fait environ 40 mètres de long.

JACQUES AMALRIC.

(1) L'exil, dans la législation soviétique, correspond au bannissement dans une région éloignée du domicile du condamné.

● *M. Vladimir Boukowski* a demandé aux autorités helvétiques la prolongation de son permis de séjour. Il a obtenu un document lui permettant de voyager. Il a annoncé qu'il comptait se rendre à Londres, le 4 janvier, pour y rencontrer son ami, l'acteur britannique David Markham. M. Boukowski habite une maison prêtée par un professeur russe de l'université de Zurich, dans un petit village du canton d'Argovie, près de Zurich. — *(A.F.P.)*

Grande-Bretagne

A PARTIR DU 1er JANVIER

Des patrouilles aéronavales feront respecter la nouvelle zone de pêche de 200 milles

De notre correspondant

Londres. — Trois frégates prennent la mer vendredi 31 décembre pour assurer la police de la zone de 200 milles sur laquelle le gouvernement de Londres entend exercer désormais une « souveraineté limitée » touchant les droits de pêche. A Whitehall, on n'a pas perdu de temps pour faire savoir que, dès samedi matin, les chalutiers islandais seront complètement exclus de cette zone.

Dans leur mission difficile, puisqu'il s'agit de surveiller 270 000 milles carrés d'océan, les frégates britanniques seront appuyées par quatre escadrilles d'avions Nimrod. Ce type d'appareil, disposant d'un très long rayon d'action, peut exercer des missions de près de douze heures à basse altitude. Le radar dont les Nimrod sont équipés doit leur permettre de repérer les « braconniers de la mer », même dans les brouillards les plus épais. Les experts reconnaissent cependant que, à 300 kilomètres à l'heure, il ne sera pas toujours facile aux équipages d'établir que les navires suspects sont effectivement en train de pêcher.

Les membres de la Communauté européenne disposent du libre accès à la zone de pêche. Certains autres pays européens — la Suède, la Norvège, la Finlande, l'Espagne, le Portugal — se voient accorder un délai de trois mois avant d'être soumis à un nouveau régime. Le même délai est consenti aux chalutiers de l'Union soviétique, de la Pologne et de l'Allemagne de l'Est, qui devront, toutefois, réduire dès à présent leurs prises de 15 % par rapport à l'année dernière et se résoudre à négocier rapidement un accord avec les Neuf. Enfin, les navires de pêche de la Bulgarie, de la Roumanie, du Japon, de Cuba et de l'Islande sont complètement bannis de cette zone à partir du 1er janvier.

Une période de transition interviendra néanmoins avant que la Grande-Bretagne applique aux contrevenants les sanctions prévues (amendes illimitées, saisie des filets et des prises).

JEAN WETZ.

[Le « New York Times » du 30 décembre annonce, d'autre part, qu'en 1977 la marine britannique mettra en service cinq petits navires de guerre dans les zones de prospection pétrolière de la mer du Nord. Ces navires, capables de rester en mer pendant de longues périodes, seront chargés de surveiller les quelque quatre-vingts à cent plates-formes de forage et les 9 000 kilomètres de pipe-lines qui assureront, après 1980, le tiers des besoins en pétrole des membres européens du traité de l'Atlantique nord.]

● *La traditionnelle liste des honneurs* a été publiée à l'occasion du Nouvel an. M. George Thompson, qui représentait jusqu'à présent la Grande-Bretagne à la Communauté de Bruxelles, et M. Brian Faulkner, ancien premier ministre de l'Irlande du Nord, deviennent pairs à vie et font ainsi leur entrée à la Chambre des lords. M. Davies Steil, chef du parti libéral, et M. Donald Stewart, chef du parti nationaliste écossais à la Chambre des Communes, sont admis au sein du conseil privé de la reine. Un titre de chevalier honore M. Peter Walkefield, ambassadeur à Beyrouth, qui s'est rendu populaire en célébrant, en juin dernier, l'anniversaire officiel de la reine au milieu des fusillades. — *(Correspondance.)*

République fédérale d'Allemagne

Le Dr. Kurt Scharf, évêque évangélique de Berlin-Ouest, prend sa retraite

Le Dr Kurt Scharf, évêque évangélique de Berlin-Ouest depuis dix ans, a décidé de prendre sa retraite à l'âge de soixante-quatorze ans.

Un prélat non conformiste

La démission de Mgr Kurt Scharf constitue un événement qui dépasse le cadre de l'Eglise évangélique allemande. C'est le départ d'un des derniers représentants actifs de cette Eglise « confessante » qui, de 1933 à 1945, refusa la tutelle du national-socialisme, d'un évêque non conformiste, rebelle à l'autorité du pouvoir politique quel qu'il soit et contesté par les fidèles les plus conservateurs.

On lui a reproché de s'immiscer constamment dans la vie politique, de négliger l'éducation religieuse de la jeunesse au profit d'un engagement social vaguement humaniste, de tolérer, sinon d'encourager, les activités des « pasteurs rouges ». Mais, pour ce prêtre de soixante-quatorze ans, l'annonce de l'Evangile a toujours été inséparable de ses implications politiques. C'était vrai lorsqu'il était jeune pasteur à Sachenshausen et que fut construit le camp de concentration. Il réussit à y pénétrer pour célébrer la communion avec un prisonnier, le pasteur Martin Niemöller, dirigeant de l'Eglise confessante. En tant que président du conseil des frères de cette Eglise pour le Brandebourg, Mgr Scharf fut interdit de séjour à Berlin et plusieurs fois arrêté par les nazis.

C'était vrai encore quand, en 1968, il joua les médiateurs entre les étudiants contestataires et les autorités. Il condamna le recours à la violence, même s'il comprenait les objectifs des étudiants. En 1974, il rendit visite à Ulrike Meinhof, qui faisait la grève de la faim en prison. Pour beaucoup d'Allemands, cette visite a été un sujet de scandale qui a alimenté pendant deux ans les discussions de l'Eglise évangélique berlinoise. « Si je me fais un reproche, répond le Dr Scharf, c'est de ne pas lui avoir rendu visite une seconde fois avant sa mort. »

Ses adversaires, qui l'ont accusé d'être en partie responsable d'une certaine désaffection pour l'Eglise évangélique, lui reprochent des prises de position unilatérales en faveur de la gauche. « Sa lutte contre le nazisme l'a rendu partial », assure un célèbre publiciste de Berlin. Mais le Dr Scharf n'a pas trouvé grâce aux yeux des autorités communistes de la République démocratique allemande, qui, après la construction du mur, lui interdirent l'accès de Berlin-Est. Son engagement en faveur d'une meilleure compréhension entre les protestants et les autorités de R.D.A. n'a rencontré qu'hostilité à l'Est comme à l'Ouest.

En R.F.A., les critiques ont été d'autant plus vives que le Dr Scharf a participé activement en 1965 à la rédaction d'un mémorandum sur « la situation des expulsés et les rapports du peuple allemand avec ses voisins orientaux », qui annonçait la « politique à l'Est » menée quelques années plus tard par la coalition libérale socialiste.

Pour le Dr Scharf, la coupure institutionnelle des Eglises n'entamait pas la communauté de la foi. Interrogé sur la poésie, première passion de sa jeunesse, c'est à un auteur est-allemand qu'il emprunte trois vers : « Celui qui se presse vers l'Eglise trouve des murs et un toit (...) et il n'est pas obligé de prier. »

DANIEL VERNET.

La R.D.A. renforce pour les étrangers les conditions de passage entre les deux Berlin

De notre correspondant

Bonn. — Le quotidien du P.C. est-allemand, *Neues Deutschland*, a annoncé le jeudi 30 décembre qu'à partir du 1er janvier les étrangers et les apatrides auront besoin d'un visa pour se rendre à Berlin-Est et qu'après chaque visite ils devront avoir quitté la ville avant minuit. Jusqu'à maintenant, seule la possession d'un passeport en cours de validité était exigée aux deux points de passage réservés aux étrangers entre Berlin-Ouest et Berlin-Est : le « Check Point Charlie » et la gare de la Friedrichsstrasse. Le séjour pouvait être de vingt-quatre heures. Les étrangers continueront à être soumis au change minimum obligatoire de 6,50 deutschemarks (13 francs). Il sseront ainsi traités exactement comme les citoyens de la République fédérale.

Bien que l'information donnée par *Neues Deutschland* ne le précise pas, il semble que le personnel des missions militaires des trois puissances occupant Berlin-Ouest (c'est-à-dire les militaires et diplomates américains, britanniques et français) pourra continuer à circuler sans entraves dans le périmètre du « Grand Berlin ». La libre circulation des militaires et des diplomates des quatre puissances dans les quatre secteurs de l'ancienne capitale du Reich est en effet, avec l'élection indirecte des députés de Berlin-Est à la Chambre du peuple de la R.D.A. et l'absence de souveraineté de la R.D.A. sur l'espace aérien du « Grand Berlin », une des dernières manifestations du statut d'occupation de la ville.

Les trois Occidentaux n'ont pas encore réagi officiellement à la décision du gouvernement de Berlin-Est, mais il ne fait aucun doute que les autorités est-allemandes cherchent à transformer encore un peu plus la ligne de démarcation entre les trois secteurs occidentaux et le secteur soviétique de Berlin en « frontière d'Etat ».

Ce n'est pas la première fois qu'elles veulent soustraire Berlin-Est — qui, pour elles, est la capitale de la R.D.A., totalement intégrée à l'intérieur du pays — au statut quadripartite ou à ce qui en reste.

Il est possible, d'autre part, que des considérations financières — la distribution des visas rapportera des devises — et des raisons de sécurité — les travailleurs immigrés (notamment arabes et turcs) vivant à Berlin-Ouest passaient facilement d'un secteur à l'autre — aient joué un rôle dans cette décision. — D. Vt.

Portugal

La démission du chef d'état-major de l'armée de l'air témoigne du souci des militaires conservateurs de revenir à la hiérarchie traditionnelle

Lisbonne *(A.F.P., Reuter)*. — Le général José Morais da Silva a démissionné de son poste de chef d'état-major de l'armée de l'air. Il a été remplacé par le général José Lemos Ferreira. Ce dernier, âgé de quarante-sept ans, fut commandant des forces aériennes en Guinée et était jusqu'alors chef d'état-major adjoint de l'aviation, chargé des questions logistiques.

La démission du général Morais da Silva, qui, commandant à l'âge de trente-cinq ans, avait été promu général à titre temporaire en mai 1975, à l'époque où l'influence de la gauche était déterminante au sein de l'armée, témoigne d'une volonté des militaires de revenir à une conception plus traditionnelle de la hiérarchie. Appartenant lui-même à l'aile conservatrice du Conseil de la révolution, le général Morais da Silva aurait démissionné pour être conséquent avec ses propres opinions. D'autres officiers conservateurs dénoncent les promotions éclairs dont ont bénéficié à la faveur de la révolution certains militaires de gauche — qui pourraient, à leur tour, être contraints de démissionner.

Le premier des militaires qui pourraient être menacés par ce mouvement serait le général Vasco Lourenço, membre du Conseil de la révolution, actuel commandant de la région militaire de Lisbonne et gouverneur civil de la capitale.

Mais la volonté de certains officiers de revenir à la hiérarchie traditionnelle est aussi inspirée par des considérations politiques. Les militaires conservateurs remettent en cause la représentativité des délégués de l'armée de terre au Conseil de la révolution. Aussi préconisent-ils des élections, au niveau des trois armes, afin d'écarter du Conseil le groupe des militaires de gauche, proche du major Melo Antunes. Ils exigent que les promotions dans l'armée soient décidées conformément au règlement afin de mettre en échec une éventuelle promotion au Conseil de la révolution de nouveaux partisans du major Melo Antunes et de contrecarrer la proposition du général Francisco Charais sur les promotions « pour actes d'héroïsme ou révolutionnaires ».

Les concessions de M. Soares à la gauche

D'autre part, la presse portugaise commente abondamment l'approbation, le 29 décembre par le Parlement du budget et du plan présentés par M. Mario Soares. Si la plupart des commentateurs s'accordent pour y voir un succès du premier ministre, les journaux conservateurs estiment que M. Soares n'a obtenu ce vote qu'au prix de concessions importantes faites à la gauche ; notamment en ce qui concerne la réforme agraire et les nationalisations.

Le gouvernement a, en effet, apporté à son projet des amendements de dernière minute garantissant la poursuite de la réforme agraire et notamment du processus d'expropriation des latifundia (700 000 hectares restent à exproprier). Le gouvernement s'engage à assurer que les travailleurs seront entendus sur les questions touchant l'application de la réforme agraire et, en particulier, en ce qui concerne la restitution légale d'une partie des terres expropriées à leurs anciens propriétaires.

● *Un groupe financier libyen* serait intéressé à l'achat de *O Seculo*, l'un des plus anciens quotidiens portugais, selon une rumeur qui circule dans les milieux de la presse à Lisbonne. *O Seculo* et la Société nationale de typographie dont il dépend appartiennent à l'Etat du fait de la nationalisation des banques. Le quotidien connaît de grosses difficultés financières. — *(A.F.P.)*

Belgique

CORRESPONDANCE

Une lettre de M. François Perin

Après la publication de l'article de Pierre de Vos intitulé : « L'incompétence masquée par la désinvolture » (le Monde du 10 décembre 1976), M. François Perin, député et cofondateur du Parti de la réforme et de la liberté de Wallonie (P.R.L.W.) nous écrit :

Sans doute le principe du droit de réponse n'implique aucun droit de contester des jugements de valeur, mais il permet de rectifier des erreurs de fait :

1) Le texte de M. Pierre de Vos dit que je « *passe de l'option fédéaliste à un certain unitarisme* », or M. Pierre de Vos doit savoir que comme co-fondateur du P.R.L.W., l'option fédéraliste est maintenue par ce nouveau parti ;

2) L'article incriminé écrit : « *Il est aujourd'hui chassé du gouvernement par ses anciens compagnons* », or il n'est pas contesté que j'ai démissionné à la condition d'être remplacé par un ministre P.R.L.W. et ce dans l'intention de jouer pleinement mon rôle de co-fondateur du P.R.L.W. et de reprendre un rôle actif, au nom de ce parti, à la conférence politique sur la régionalisation ;

4) L'article incriminé me fait « crier » « *Vive la République !* » au congrès du Mouvement populaire wallon de 1961 : c'est complètement faux, mais il est vrai que j'avais fait remarquer avec quelque véhémence que l'institution monarchique, à peine d'être mise en péril, devait soigneusement être écartée de la controverse sur les structures de l'Etat ;

4) *Le* dernier alinéa de l'article incriminé laisse entendre que, selon mes amis politiques, je me retirerais de la vie politique aux prochaines élections : cette information est complètement fausse.

هكذا من الأصل

Portugal

Belgique

CORRESPONDANCE

POLITIQUE

1976, une veillée d'armes

(Suite de la première page.)

Malgré des mesures fiscales maladroitement imputées à la sécheresse de l'été, malgré le blocage des rémunérations et quelques efforts de contrôle des prix, la constante aggravation du chômage, la hausse ininterrompue du coût de la vie, le déficit croissant du commerce extérieur, la réduction corrélative de l'activité, contribuaient à accentuer le pessimisme et l'inquiétude.

Les élections cantonales des 7 et 14 mars avaient vu déjà la gauche progresser nettement : quinze présidences de conseils généraux passaient de la majorité à l'opposition, dont dix au parti socialiste. Sept élections législatives partielles, en novembre, témoignaient de la vigueur de la poussée socialiste qui compensait, et au-delà, la stagnation ou le recul du parti communiste, tandis qu'en face seuls les gaullistes se maintenaient, leurs partenaires centristes et giscardiens cédant du terrain.

M. Jacques Chirac n'avait pas eu besoin de cet encouragement pour se lancer avec ardeur dans la bataille. Prenant en main l'U.D.R. qu'il transformait en Rassemblement pour la République (R.P.R.), il s'efforçait, avec de larges moyens financiers et un acharnement, une vigueur, un esprit offensif depuis longtemps oubliés, d'élargir et de relancer le mouvement gaulliste. S'il donnait l'impression de se poser en rival et en candidat à la succession du président de la République, il se défendait néanmoins de songer à le renverser et assurait au contraire lutter pour le sauver. Mais il s'exprimait de façon fort critique, comme s'il avait été complètement étranger au gouvernement depuis 1974, tandis que, de son côté, son successeur à l'hôtel *Matignon*, M. Raymond Barre, ne se privait pas de faire entendre qu'à ses yeux la politique économique suivie depuis 1973 était absurde et dangereuse. Ce n'est pas la publication, en octobre, par le président de la République, d'un ouvrage de réflexion, *Démocratie française*, hymne à la « société libérale avancée » et dénonciation du « collectivisme », qui pouvait redresser la situation dans le public, en dépit de l'extraordinaire « battage » dont bénéficiait ce petit livre.

On comprend, dans ces conditions, que la « cote » de M. Giscard d'Estaing dans les sondages soit tombée, en cette fin d'année, au point le plus bas qu'ait jamais atteint l'indice de popularité d'un président sous la Ve République (39 % !). Et que, du même coup, les sondages enregistrant la montée de la gauche, lui attribuent en cas d'élections législatives une nette majorité (54 %).



(Dessin de KONK.)

Pour les communistes des révisions déchirantes

Dans la gauche, si la progression socialiste et le recul du parti communiste sont, certes, des éléments importants, l'événement majeur de l'année 1976 réside dans l'évolution du P.C.F. lui-même.

L'abandon de la notion de « dictature du prolétariat » acquis au XXIIe Congrès de ce parti, tenu du 4 au 8 février, avait suscité des débats parfois passionnés. La vigoureuse campagne tendant à présenter le parti communiste comme le champion, le meilleur défenseur et demain le meilleur garant des libertés, rencontrait des fortunes diverses. Elle était marquée, notamment, par des interventions publiques du P.C.F. en faveur du mathématicien soviétique Pliouchtch, libéré de l'hôpital psychiatrique où il était détenu et expulsé d'U.R.S.S. en janvier. Puis des démarches également publiques et réitérées étaient faites pour la libération des détenus politiques, en Union soviétique comme ailleurs. Un représentant du P.C. participait, en octobre, à un meeting dans ce but par la gauche à la Mutualité à Paris. Le bureau politique déplorait hautement, en décembre, « l'échange d'otages » entre Moscou et Santiago, l'expulsion simultanée de leurs pays respectifs du contestataire soviétique Boukovski et du secrétaire général du parti chilien Corvalan.

Parallèlement, en juin, M. Georges Marchais avait, dans un discours prononcé à Lyon, tendu la main aux chrétiens. La candidature de M. Jean Elleinstein, historien du stalinisme et ardent zélateur de la déstalinisation, aux *élections législatives partielles de* novembre, dans le cinquième arrondissement de Paris, fournissait une nouvelle occasion de confirmer « l'ouverture » vers les démocrates non communistes (et même, le cas échéant, anciens communistes). Un des sommets de ces « rectifications » fut la présence aux « Dossiers de l'écran », à la télévision, de M. Jean Kanapa, hier l'un des plus « staliniens » des dirigeants communistes français, qui déclara que le film, *l'Aveu* (relatant le procès et l'exécution des dirigeants tchèques en 1952), était en tous points exact, assurent que pareils faits, hautement inadmissibles, ne se répéteraient jamais.

Le parti communiste évolue-t-il parce qu'il y est contraint et non parce qu'il l'a décidé ? C'est ce qu'affirmait un rapport intérieur du parti socialiste établi par M. Lionel Jospin et publié au mois de janvier. Doit-on croire au contraire qu'il s'agit d'une conversion spontanée, sincère et sans retour au respect des libertés, au pluralisme tant en matière politique que d'information, au principe d'alternance démocratique ? Il faudra encore beaucoup d'efforts pour en persuader tous les électeurs et tous les partenaires socialistes du P.C.F.

Avec ces partenaires, la préparation des élections municipales et la mise à jour du « programme commun » ont donné lieu à des négociations parfois difficiles, après que *le principe de ces deux* séries de pourparlers aient été laborieusement admis. La consultation de mars 1977 promet d'être un test intéressant non seulement de l'importance respective des deux formations et de leur petit allié radical dans l'union de la gauche, mais de leur capacité d'entente en vue des élections législatives et éventuellement à gouverner ensemble.

Au cadran de l'Histoire

L'année 1976, pour le grand public, ce fut aussi trois séries de heurts violents entre manifestants et forces de l'ordre. Dans le Midi viticole d'abord, où les affrontements furent marqués par la mort à Montredon, le 4 mars, d'un viticulteur et d'un officier de C.R.S. ; en Corse ensuite où les attentats et la répression n'ont pratiquement pas connu de trêve ; enfin lorsque les étudiants en grève ont protesté contre la réforme du second cycle.

Plusieurs affaires criminelles ou judiciaires ont contribué à renforcer le sentiment d'insécurité et donné des arguments aux partisans de l'ordre, en particulier l'assassinat à Troyes d'un enfant, le petit Philippe Bertrand, enlevé par un jeune homme nommé Patrick Henry, qui doit être jugé dès janvier 1977. Hostile à la peine de mort, le président de la République n'en a pas moins déféré au sentiment de la majorité, encouragé par l'affaire de Troyes, et a refusé, pour la première fois, sa grâce à un meurtrier. Au chapitre des faits divers à portée politique, on retiendra à coup sûr l'affaire de Vathaire, qui n'a pas coûté à M. Marcel Dassault que les 8 millions de francs subtilisés par ce collaborateur indélicat, mais sans doute bien davantage. Et, aux derniers jours de l'année, le meurtre de M. de Broglie a fait apparaître un singulier grouillement où les hommes de paille et les homme de main côtoient des personnalités très politiques présumées respectables.

Comme si, dans cette année d'attente et de veillée d'armes, il devait être dit que rien n'était sûr. Il n'est pas jusqu'à l'heure elle-même qui, par le retour à l'heure d'été, n'ait par deux fois changé au cadran de nos montres et de nos pendules, en attendant peut-être de sonner à l'horloge de l'histoire.

PIERRE VIANSSON-PONTÉ.

« L'ANNÉE 77 »

Elle est dominée tout entière, en France, par la crise politique. Divisée, affaiblie notamment par la rivalité des deux prétendants — en dépit de la reconnaissance officielle par le second de la légitimité du preimer, — la majorité qui avait porté le président au pouvoir au cours d'un mois de mai mouvementé quelques années plus tôt, n'a cessé de gaspiller ses chances ; les récentes élections du mois de mars ont d'ailleurs manifesté sans ambiguïté que l'opposition de gauche était désormais majoritaire dans le pays. Aristocrate de tempérament plus encore que de naissance, le président de la République, qui se trouve environ au milieu de son mandat, écoutant les conseils de son entourage, veut maintenir la ligne de sa politique ; à la suite de débats enfiévrés au Parlement sur la presse et sur les communes, il adresse une remontrance au chef du gouvernement, qui démissionne, et le remplace par une équipe ministérielle politiquement minoritaire A la première occasion, l'Assemblée, où une fraction de la majorité ajoute ses voix à celles de l'opposition, vote une motion de défiance au gouvernement.

Le mois de juin voit prononcer la dissolution de l'Assemblée et tout l'été est occupé par une campagne électorale très âpre, dans laquelle le président s'engage personnellement tout entier, alors que le porte-parole principal de l'opposition, improvisateur brillant et négociateur habile, s'applique à rassurer le pays tout en prévenant sans ambages que, « lorsque la France aura fait entendre sa voix souveraine, il faudra se soumettre ou se démettre ». Les élections législatives ont lieu en octobre et consacrent la victoire de l'opposition, que la bourgeoisie d'affaires a rallié pour en finir avec la période d'incertitude qui dure depuis trop longtemps et compromet ses intérêts.

Le président tente alors de former un gouvernement technicien, pris en dehors du Parlement, mais en vain, l'Assemblée refusant toute relation avec lui. La crise se prolonge encore jusqu'au 14 décembre, date à laquelle le président annonce, par un message aux deux Chambres, qu'il se conforme à la réponse du pays et confie le gouvernement à des membres de la nouvelle majorité. Treize mois plus tard, le 30 janvier 1879, le maréchal de Mac-Mahon démissionne de ses fonctions de président de la République.

JÉROME ROMAIN.

● *Un troisième siège de sénateur sera créé en Vendée* à l'occasion du renouvellement triennal du mois de septembre 1977. La loi, en effet, prévoit un siège pour cent cinquante mille habitants. Or le chiffre de quatre cent cinquante mille est, d'ores et déjà dépassé dans le département. M. Michel Crucis, ancien député (ind.), président du conseil général, briguera ce poste. MM. Hubert Durand (ind.) et Yves Durand (non inscrit), sénateurs sortants, demanderont le renouvellement de leur mandat. — *(Corresp.)*

L'AFFAIRE DE BROGLIE

La version des policiers sur les mobiles de l'assassinat de l'ancien député de l'Eure est de plus en plus contestée

Trente-six heures après que M. Michel Poniatowski, ministre de l'intérieur, eut annoncé que l'enquête sur l'assassinat de M. Jean de Broglie était « terminée » — tous les protagonistes de la machination ayant été confondus et arrêtés, — les conclusions des policiers concernant les mobiles du crime sont de plus en plus contestées bien qu'elles aient été présentées comme autant de certitudes. Les explications fournies et les déclarations faites en public par M. Poniatowski et les policiers chargés de l'enquête ont, en outre, suscité de vives critiques non seulement de la part des défenseurs de M. Patrick Allenet de Ribemont, présenté comme l'un des instigateurs du meurtre, mais aussi de celle de la chancellerie et de la magistrature, qui s'inquiètent des violations du secret de l'instruction (nos dernières éditions).

M. Guy Floch, premier juge d'instruction à Paris, a notifié, jeudi 30 décembre, leurs inculpations aux quatre « exécutants ». Gérard Frèche, qui a tiré sur M. Jean de Broglie le 24 décembre devant l'immeuble de la rue des Dardanelles, a été inculpé d'homicide volontaire. Guy Simoné, Jacques Tessèdre et Simon Kolkowicz, impliqués à des degrés divers dans la mise au point et l'exécution du meurtre, ont, quant à eux, été inculpés de complicité d'homicide volontaire. Jacques Tessèdre s'est abstenu de toute explication en l'absence de son avocat. En revanche, ses trois comparses ont répondu au premier interrogatoire du juge d'instruction.

Entendu pendant plus de deux heures, Guy Simoné, le policier « marron » du commissariat de la Défense, a expliqué comment il s'était trouvé entraîné dans l'affaire. C'est parce qu'il était, dit-il, aux prises avec des difficultés financières qu'il est allé trouver M. de Varga en sa qualité de conseil juridique. Il a accusé formellement ce dernier de lui avoir demandé d'abattre M. de Broglie. Mais il a affirmé qu'à son avis M. de Varga devait agir pour le compte d'autres personnes, car lui-même, pense-t-il, n'avait pas intérêt à perdre en cet homme aux puissantes relations un précieux bailleur de fonds.

Jacques Frèche a, de son côté, indiqué qu'il avait été recruté par Simoné pour tuer l'ancien ministre moyennant une récompense de 50 000 francs. Après le crime, il s'était rendu à un rendez-vous que Simoné lui avait donné au café-tabac le Villiers dans l'espoir de toucher le prix convenu. Mais celui-ci ne lui remit que 5 000 francs, expliquant qu'il n'avait pu recueillir les fonds prévus de ses « *commanditaires* » car il n'avait pu les rencontrer à cause du « *bouclage policier* » du quartier.

Enfin, Simon Kolkowicz s'est expliqué pendant trois quarts d'heure. Au mois d'août, a-t-il indiqué, Guy Simoné lui avait remis 6 000 francs pour qu'il puisse se procurer un pistolet et rechercher un tueur pour assassiner M. de Broglie. Ayant besoin d'argent, il avait fait semblant, assure-t-il, d'accepter cette proposition, mais sans avoir jamais eu l'intention d'y donner suite.

Le juge d'instruction devrait s'occuper dès ce vendredi 31 décembre du cas des deux hommes que les policiers considèrent comme les commanditaires de l'assassinat. M. Pierre de Varga fait l'objet d'un mandat d'amener pour complicité d'homicide volontaire et pourrait être inculpé de ce chef dès ce vendredi. Il avait été placé en garde à vue en vertu de deux autres mandats d'amener pour des affaires d'escroquerie et de banqueroute (1).

MM. de Varga et de Ribemont continuent de nier toute participation au meurtre du prince de Broglie — les avocats de M. de Ribemont, Mes Alain Beaunier et Raymond de Geouffre de la Pradelle, ont, à cet égard, publié un communiqué au nom de leur client dans lequel ce dernier « *proteste et s'indigne des imputations inadmissibles et gravement diffamatoires répandues contre lui, laissant supposer qu'il pourrait être de près ou de loin l'instigateur du crime dont M. de Broglie a été victime* ».

Me de Geouffre de la Pradelle ajoute : « *Je déplore qu'on ait placé sous mandat de dépôt un homme sous prétexte qu'on a découvert chez lui trois armes, assez anciennes d'ailleurs. Et je déplore également que l'on répande sur les ondes qu'il serait l'instigateur d'un crime monstrueux alors que l'instruction n'est pas même commencée.* »

(1) M. Antoine Bonnefont, juge d'instruction à Paris, doit, en effet, inculper M. de Varga d'escroquerie au terme d'une garde à vue ayant débuté le 29 décembre. Il lui est reproché d'avoir servi d'intermédiaire pour l'établissement de faux dossiers d'installation de chauffage central en vue de l'obtention de plus de 1 million de francs de prêts du Crédit lyonnais. Plusieurs bénéficiaires de ces prêts avaient déjà été inculpés depuis quelque temps.

Un autre juge d'instruction parisien, M. Marcel Demondion, doit inculper M. de Varga d'infraction à la législation sur les sociétés et de banqueroute pour une information ouverte le 1er décembre dernier au sujet de la mise en liquidation de biens, prononcée le 4 août 1975, de la société Lapérouse. Cette société exploitait le célèbre restaurant dont le président-directeur général était M. Jean-Jacques Arlabosse, mais dont le véritable animateur aurait été M. de Varga.

A ce sujet, la société propriétaire du restaurant Lapérouse déclare, dans un communiqué, qu'elle « dément de la façon la plus formelle l'affirmation suivant laquelle M. de Varga aurait eu une activité quelconque ou des intérêts en son sein ». Elle affirme être propriétaire du restaurant Lapérouse depuis le 7 octobre 1975 et précise que « M. de Varga avait précédemment créé une société d'exploitation non propriétaire du fonds de commerce et que c'est cette société qui a déposé son bilan ».

Le secret de l'instruction « officieusement » violé

Les déclarations faites, mercredi 29 décembre, par le commissaire Pierre Ottavioli, chef de la brigade criminelle, et par M. Jean Ducret, directeur de la police judiciaire, sur la culpabilité des personnes appréhendées après le meurtre de M. Jean de Broglie, ont provoqué, jeudi 30 décembre, un profond étonnement dans les milieux judiciaires et plus particulièrement à la chancellerie.

De manière officieuse, c'est-à-dire sans publier aucun communiqué, la chancellerie a fait connaître, en effet, « *sa surprise* » de voir transgresser les usages et la loi. Il n'est pas d'usage, fait-on remarquer à la chancellerie, que des accusations soient ainsi portées contre des personnes alors même que celles-ci n'ont pas encore été déférées au juge d'instruction, seul habilité à prononcer une inculpation. De plus, les propos sur le déroulement de l'enquête et les affirmations qui ont été portées, mercredi 29 décembre, au cours de la conférence de presse donnée au ministère de l'intérieur, sont, souligne-t-on de même source, en contradiction avec l'article 11 du code de procédure pénale sur le secret de l'instruction.

De manière tout aussi officieuse — ni communiqué ni commentaire officiel, — le ministère de l'intérieur devait répondre dans la soirée de jeudi qu' « *aucun fonctionnaire de police n'avait transgressé le secret de l'instruction* ».

Il reste que le débat a été une nouvelle fois ouvert sur l'obligation pénale du secret de l'instruction et sur l'usage qui en est fait. Que dit l'article 11 du code de procédure pénale ? Il prévoit que, « *sauf dans les cas où la loi en dispose autrement, et sans préjudice des droits de la défense, la procédure est secrète au cours de l'instruction. Toute personne qui concourt à cette procédure est donc tenue du secret professionnel dans les conditions et sous les peines de l'article 378 du code pénal.* » Ainsi se trouvent astreints au secret, « *sauf dans le cas où la loi en dispose autrement* », tous ceux qui à un moment ou à un autre ont à connaître officiellement de l'instruction, c'est-à-dire notamment les magistrats, les officiers de police judiciaire ou autres, les experts, les greffiers. Mais y sont soumis assurément aussi ceux que leurs responsabilités ministérielles conduisent à faire des déclarations publiques.

L'article 378 du code de procédure pénale prévoit pour ce cas de viol du secret de l'instruction des peines de un à six mois d'emprisonnement et des amendes de 500 à 3 000 francs.

Ce sont donc là, « officieusement », les peines qu'auraient pu encourir MM. Ottavioli et Ducret pour les déclarations faites lors de la conférence de presse de mercredi dernier. Et sans doute, même s'il n'est pas cité, ce sont là aussi les peines qu'aurait pu encourir le ministre de l'intérieur lui-même pour ses déclarations — notamment celles précisant que « *l'affaire est close* » ou que « *toutes les personnes impliquées dans le meurtre de M. de Broglie étaient arrêtées* ».

Qu'on ne s'inquiète pas trop. *Ce n'est pas demain qu'on* verra le garde des sceaux poursuivre en justice son collègue de l'intérieur ainsi que deux membres importants de la police.

Ce n'est pas demain non plus que l'on verra ce secret de l'instruction rester toujours strictement et jalousement protégé, y compris par le ministère de la justice.

Mais peut-être faut-il chercher l'explication de cet échange de déclarations « officieuses » dans un commentaire, bien officiel celui-là, fait jeudi 30 décembre, sur les ondes d'Europe 1, par M. Jean Diemer, vice-président de l'Union syndicale des magistrats : « *Les déclarations faites mercredi, au ministère de l'intérieur, tombent, théoriquement, sous le coup de la loi pénale,* déclare-t-il. *Il faut reconnaître,* a-t-il expliqué, *que depuis un certain temps on a pris l'habitude, au ministère de l'intérieur, de commenter les affaires qui ont quelque retentissement. C'est là un empiétement de l'autorité administrative sur les attributions de l'autorité judiciaire (...).*

Quand on entend dire par le ministre de l'intérieur que l'affaire est close, c'est particulièrement choquant pour un magistrat, parce que l'instruction démarre seulement chez le juge d'instruction. » Choquant ? Oui, sans doute, mais plus encore prématuré, tant l'affaire paraît loin d'être close.

P. G.

● *La Banque nationale de Paris* fait savoir que le prêt accordé à M. Jean de Broglie a été assorti d'une garantie hypothécaire sur les biens personnels de Jean de Broglie, ainsi que d'un contrat d'assurance-vie au bénéfice de la banque. La B.N.P. ajoute que « *en aucun cas, son agence ne connaissait l'existence des deux conseillers juridiques de M. de Broglie, à savoir MM. de Varga et de Ribemont* ».

M. CHARLES BIGNON : M. de BROGLIE a-t-il utilisé mon nom ?

M. Charles Bignon, député de la Somme (R.P.R.), dont le nom figure parmi les administrateurs d'une société luxembourgeoise, la Sodetex, présidée par M. Jean de Broglie, a démenti, ce jeudi 30 décembre, en fin de matinée, avoir jamais participé à une quelconque affaire avec le député de l'Eure, pas plus à la SODETEX qu'à une autre.

« Jean de Broglie, *nous a affirmé M. Bignon,* m'avait, en effet, demandé en 1968, de prendre place dans une société avec lui. Je lui ai répondu : « *Tu es très gentil, j'y suis très sensible, mais je ne sais pas de quoi il s'agit.* » Il m'a alors précisé que « *cela lui rendrait service* ». J'ai demandé à réfléchir, puis je lui ai dit qu'il ne pouvait être question d'une telle participation vu mes activités politiques. Ce que je lui ai confirmé par écrit. Pour le reste, je n'ai connaissance de rien : il est sûr, en tout cas, que je n'ai donné aucune signature, participé à aucune assemblée, ni reçu aucun document. Est-ce qu'à l'époque M. de Broglie a utilisé mon nom ? J'ai seulement, dans mes papiers, une note faisant mention de la proposition de M. de Broglie et de ma réponse. »

M. Bignon nous a alors demandé des précisions sur la société dont il « ferait partie ». Nous lui avons donc indiqué qu'il s'agissait de la Sodetex dont le siège est à Luxembourg. Le parlementaire a immédiatement précisé : « J'ai avec moi des notes retrouvées dans mes archives. Voici ce qu'elles disent :

— 14 mai 1968, accepte le principe d'être administrateur.

— 15 mai 1968, réserve écrite à *Jean de Broglie et lettre à...* (M. Bignon ne nous a pas donné le nom de ce tiers) pour recueillir des renseignements. »

Le député de la Somme ajoute : « Ces renseignements ont dû être médiocres, car, le 29 juillet 1968, j'ai envoyé, pour qu'il n'y ait pas d'équivoque, une *démission* à Jean de Broglie. Etant député depuis le 30 juin, je ne voulais exercer aucune activité financière. Je pense que j'ai dû adresser cette lettre à l'époque où j'ai rempli mon dossier de parlementaire. Je me suis dit : « *On n'est jamais trop prudent.* » J'ai donc confirmé ce que j'avais dit à Jean de Broglie, afin d'être certain qu'il ne m'avait pas embarqué malgré moi. Peut-être subsistait-il un petit doute ? Ce qui est sûr, c'est que j'ignorais totalement l'existence d'un document m'associant à la Sodetex. »

[La Sodetex figure sur la liste des sociétés anonymes-holding du Grand-Duché de Luxembourg, édition 1976, publiée par la Banque Internationale de Luxembourg. Six pages y sont consacrées, à partir de la page 2 755. On y indique la date de création de la société, 5 juillet 1968. Trente-trois articles suivent pour définir la raison d'être de la Sodetex. Viennent ensuite la liste des actionnaires et leur nombre d'actions respectives, puis les attributions, très vastes, de la société. Ce document, qui fait autorité, donne enfin les noms des administrateurs : M. Jean de Broglie, président et administrateur délégué, MM. Robert Leclerc, banquier à Genève et Charles Bignon, « propriétaire » demeurant à Paris, administrateurs.]

JUSTICE

NOMINATIONS DE MAGISTRATS

Par décrets publiés au *Journal officiel* du 30 décembre, sont nommés :

Premier président de la cour d'appel de Pau, M. René Lapeyre; *premier* président de la cour d'appel de Basse-Terre, M. René Bonneau ; premier président de la cour d'appel de Fort-de-France, M. Jacques Paulot ; président du tribunal de grande instance d'Evry, M. Alain Dupuy; président du tribunal supérieur d'appel de Djibouti, M. Georges Guesdon ; substitut du procureur général près la cour d'appel de Riom, M. Henri Guilloré de Landelle ; substitut du procureur de la République à Paris, M. Francis Cavarroc.

● *Au Conseil d'Etat.* — Par un arrêté publié au *Journal officiel* du 30 décembre, M. Jean-Pierre Leclerc, maître des requêtes au Conseil d'Etat, placé dans la position de détachement de longue durée, est réintégré dans ses fonctions et à son rang au Conseil d'Etat à compter du 1er décembre 1976.

Faits et jugements

Deux mois de prison ferme requis contre M. Gérard Nicoud.

Le procureur de la République a requis deux mois de prison ferme contre M. Gérard Nicoud, secrétaire général du CID-UNATI, qui comparaissait, jeudi 29 décembre, devant le tribunal de grande instance de Vesoul. M. Nicoud est poursuivi pour violences et voies de fait à agent de la force publique, après l'altercation qui s'est produite avec la police dans la nuit du 9 au 10 décembre, pendant une opération de collage d'affiches « antifisc ». Le jugement, mis en délibéré, sera rendu le 6 janvier.

Deuxième inculpation après un accident du travail à Liévin.

M. Patrice de Charette, juge d'instruction à Béthune, vient d'inculper d'homicide involontaire M. Pierre Fache, chef de l'agence de Socaltra-Levivier de Liévin où s'était produit, le 19 septembre 1975, un accident du travail. Le chauffeur d'un camion avait tué dans une collision entre son véhicule et un train. Le magistrat avait déjà inculpé (*le Monde* du 23 décembre) d'homicide involontaire M. Jean Fouquet ingénieur en chef, responsable des chemins de fer à l'unité de production des Houillères de Lens. — *(Corresp.)*

18 tonnes de marijuana saisies en deux jours aux États-Unis et au Mexique.

Dix tonnes de marijuana ont été saisies, mardi 28 décembre, sur un aérodrome clandestin du nord-ouest du Mexique après l'accident survenu à l'atterrissage à un D-C 3 servant au trafic avec les Etats-Unis. Deux jours plus tard, plus de 8 tonnes de drogue ont été découvertes à bord d'un D-C 4 arrivant de Colombie sur l'aérodrome d'Ardmore, dans l'Oklahoma. Dix suspects ont été arrêtés. — *(U.P.I., Reuter.)*

● RECTIFICATIF. — Contrairement à ce que nous avions laissé entendre dans un article du *Monde* du 23 décembre, l'ouvrage intitulé *les Groupes d'adolescents de banlieue*, prix Gabriel-Tarde 1976, a été publié par les Editions Fédérop, 11, rue Ferrachat à Lyon.

FAITS DIVERS

● *Attentat à Corte.* — Une charge explosive, évaluée à 500 grammes, a détruit, mercredi 29 décembre, à Corte, la voiture du maire de la localité, M. Michel Pierucci. La charge a été placée sous le capot du véhicule en stationnement devant le domicile du maire. L'attentat n'a pas été revendiqué, mais la section de Corte du mouvement autonomiste corse « *Associu di patrioti corsi* » (A.P.C.) a condamné l'attentat.

● *Un cambrioleur tué par la police à Grenoble.* — Un cambrioleur, Joseph La Loggia, âgé de vingt et un ans, a été tué, jeudi 30 décembre, à la sortie de Voreppe (Isère) par des policiers qui le poursuivaient. Un autre, gravement blessé, a été hospitalisé. Deux complices ont été arrêtés quelques heures plus tard. Selon la police, la bande était spécialisée dans les cambriolages et les vols de voitures et elle préparait un hold-up contre une banque de Voreppe.

● *Collision entre un camion et une voiture dans le Calvados : quatre morts.* — Quatre personnes d'une même famille ont trouvé la mort, et une autre a été grièvement blessée, dans un accident de la route, jeudi 30 décembre, près de Aunay-sur-Odon (Calvados).

MÉDECINE

LA LUTTE CONTRE LA RAGE

Des primes de 30 francs seront accordées aux destructeurs de renards dans les régions menacées par la maladie

Alors qu'en 1968 seule la Moselle était touchée par la rage, un arrêté publié au « Journal officiel » du 30 décembre 1976 établit une *liste des trente-sept départements, « atteints ou menacés » par la rage, où une prime de 30 F sera attribuée « à toute personne apportant la preuve de la destruction d'un renard ». Cette mesure incitative s'explique par la diffusion de la rage vulpine : sur les 2 697 cas de rage animale recensés en 1976, 2 137 incombaient à des renards. Le rôle du bouleversement de l'équilibre écologique dans cette progression continue de la rage chez ces animaux avait été souligné auparavant par le docteur vétérinaire Andral, lors de la séance annuelle de la Société de pathologe comparée, *qui s'est tenue récemment à l'Institut Pasteur.*

Pour le docteur vétérinaire Andral, qui travaille au centre d'études sur la rage de Nancy, les déséquilibres fondamentaux qui ont affecté la faune et la flore durant cette dernière décennie ont grandement contribué à la diffusion de la rage vulpine. L'homme a opéré des sélections arbitraires parmi les différents prédateurs : les rapaces, les sangliers ou les loups sont apparus comme des espèces nuisibles recherchées par les chasseurs, alors que l'image du renard dans le poulailler prête plutôt à sourire.

Parallèlement, la mécanisation des cultures, pour efficiente qu'elle soit, laisse un pourcentage de pertes plus important que les procédés traditionnels : les rongeurs et autres espèces pourchassées par le renard se nourrissent plus facilement et se multiplient. Or, les portées de renards sont d'autant plus importantes que les proies sont abondantes. Chasseurs et agriculteurs ont ainsi contribué, à leur façon, à la multiplication de ces animaux. De plus, les « coupes sauvages » dans certaines forêts ont multiplié les lisières, terrain de prédilection des renards pour l'installation des terriers.

Le renardeau en quête de son territoire

L'abondance du nombre de renards, favorisée par les hommes eux-mêmes, a contribué fortement à la propagation de la rage dans notre pays : le front de cette maladie a connu une progression de 30 à 40 kilomètres chaque année. En effet, les renardeaux naissent au début du printemps et sont dispersés par la mère à coups de dents à la fin de l'automne. La morsure constituant le procédé le plus courant de cette maladie, ces animaux sont ainsi contaminés. Le renard possède un territoire à l'intérieur duquel il chasse et se nourrit.

Chaque nouvelle génération se heurtera aux renards adultes qui se sont approprié les zones autour des terriers : en quête de nouveaux territoires, les renardeaux se disperseront, faisant ainsi progresser la maladie.

Les primes données pour tout renard abattu apparaissent souhaitables au docteur Andral, qui estime cependant qu'il faudrait interdire la destruction d'un certain nombre d'espèces comme les rapaces, afin de rétablir un certain équilibre entre les prédateurs. Se nourrissant plus difficilement, les renards retrouveront des portées de deux à trois renardeaux au lieu de huit à dix actuellement.

Trente-sept départements visés

Les départements désignés dans l'arrêté du 30 novembre sont les suivants :

Ain, Aisne, Allier, Aube, Calvados, Cher, Côte-d'Or, Creuse, Doubs, Eure, Eure-et-Loir, Indre, Isère, Jura, Loir-et-Cher, Loire, Loiret, Marne, Nièvre, Nord, Oise, Orne, Pas-de-Calais, Rhône, Saône-et-Loire, Savoie, Haute-Savoie, Seine-Maritime, Seine-et-Marne, Yvelines, Somme, Yonne, Essonne, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne et Val-d'Oise.

Dans les départements où la destruction des renards est effectuée par gazage des terriers au moyen d'acide cyanhydrique, l'attribution de la prime de 30 francs est supprimée, au profit d'une prime de 50 francs attribuée à toute personne indiquant l'emplacement d'un terrier de renards aux équipes de gazage officiellement agréées.

Vaccination préventive des animaux domestiques

De plus, si l'épidémie de rage peut d'elle-même éliminer dans un premier temps suffisamment de renards pour que la maladie ne soit plus transmissible, trois ans après, les renards qui ont survécu se sont reproduits suffisamment pour que les déplacements des jeunes générations réapparaissent... et que la rage renaisse de ses cendres. Il importe donc, dans les départements qui ont été atteints et où on ne signale plus de cas de rage, de continuer à se montrer particulièrement vigilants.

Cette vigilance devrait se traduire tout d'abord dans les régions concernées — essentiellement le Nord et l'Est de la France — par la vaccination préventive de tous les animaux domestiques susceptibles d'être contaminés par les renards. De durée limitée, le vaccin, peu coûteux en lui-même, voit son prix fortement majoré par celui, souvent onéreux, de la consultation du vétérinaire ; et ce d'autant que la vaccination doit être renouvelée chaque année. Pour cette raison, nombreux sont les bovins, les chevaux et les porcs qui ne sont pas vaccinés : ainsi, à Besançon, un club hippique a dû fermé après la mort d'un cheval atteint de cette maladie.

La vaccination des hommes ne saurait être envisagée de façon systématique, sauf pour certaines professions exposées — ainsi les vétérinaires ou le personnel des centres antirabiques. Dans les autres cas, le traitement ne doit être entrepris que pour les hommes contaminés, en général par une morsure, ou suspects de l'être. A cet égard, le docteur Gamet, de l'Institut Pasteur, a souligné qu'il fallait apprécier le risque avec plus de précision et que les cinq mille traitements pratiqués depuis 1968, date de l'apparition de la rage, lui apparaissaient souvent inutiles. Le traitement contre la rage demeure encore long et douloureux : mais la mise au point de deux nouveaux vaccins, l'un par l'Institut Mérieux, l'autre par l'Institut Pasteur, devrait permettre de diminuer le nombre des injections et des effets secondaires.

NICOLAS BEAU.

ÉDUCATION

Pour répondre aux émissions préparées par le ministre

La FEN propose à T.F.1 une coproduction sur la réforme de l'enseignement

Le secrétaire général de la Fédération de l'éducation nationale vient de rendre public l'échange de lettres qu'il a eu avec M. Jean Cazeneuve, président de TF 1. Ayant appris que le ministère de l'éducation et TF 1 préparaient une série de quatre émissions de télévision, diffusées au printemps prochain et destinées à présenter aux Français la réforme du système éducatif, qui commencera d'entrer en vigueur à la rentrée de 1977, M. André Henry avait écrit à M. Cazeneuve pour lui demander que soit présenté le point de vue de la FEN sur cette réforme. M. Cazeneuve a répondu que les émissions préparées seraient une série « *d'information générale concernant l'éducation telle qu'elle est prévue dans l'article 45 du cahier des charges de TF 1* ». Le président de TF 1 ajoute que la FEN a eu accès aux antennes de TF 1 « *pendant près de sept minutes* » depuis janvier 1976.

Dans une nouvelle lettre à M. Cazeneuve, le 17 décembre, M. André Henry estime que l'argumentation du président de TF 1 « *ne saurait tromper quiconque* » car « *il est bien évident que* [ces] *émissions seront exclusivement destinées à la propagande d'une réforme de l'éducation qui a été rejetée par toutes les organisations syndicales représentatives de l'éducation nationale* ». Le secrétaire général de la FEN renouvelle sa demande de collaboration avec TF 1 pour une « *série d'émissions d'information générale* ».

La Fédération Cornec obtient les deux tiers des sièges de parents d'élèves dans les établissements secondaires

Les résultats des élections de parents d'élèves aux conseils d'administration des établissements du second degré que vient de rendre publics le ministère de l'éducation (1) traduisent une légère progression de la plus représentative des fédérations de parents d'élèves : la Fédération des conseils de parents d'élèves de l'enseignement public (fédération Cornec). Cette dernière a obtenu 63,1 % des voix (63,7 % en 1975-1976) et 66,4 % des sièges (65,8 % l'année dernière).

La Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public, que préside M. Antoine Lagarde, progresse légèrement en voix : 26,7 % (+ 0,1 %), mais demeure stable quant au nombre de sièges obtenus (20,9 %). La Fédération nationale des associations de parents d'élèves de l'enseignement public (F.N.A.P.E.E.P.), présidée par M. Giraudeau, obtient 0,9 % des voix et 0,8 % des sièges, soit les mêmes pourcentages qu'il y a un an. Viennent enfin l'Union nationale des associations autonomes de parents d'élèves (1,5 % des voix, 1,2 % des sièges) qui régresse légèrement et des listes d'union et groupements divers qui se partagent 7,8 % des voix et 10,6 % des sièges.

C'est dans les collèges d'enseignement général (C.E.G.) et les collèges d'enseignement secondaire (C.E.S.) que la fédération Cornec obtient ses meilleurs résultats : 71,9 % des voix et 72,4 % des sièges dans les C.E.G. ; 67,3 % des voix et 70,1 % des sièges dans les C.E.S. La fédération Lagarde obtient ses meilleurs scores dans les lycées (38,1 % des voix et 35,7 % des sièges) et dans les C.E.S. (24,3 % des voix et 21,3 % des sièges).

La participation des parents d'élèves à ces élections a encore progressé cette année. Elle atteint 39,2 % (+ 0,8 % par rapport à l'année dernière ; + 2,4 % en trois ans). Le taux de participation a progressé dans tous les types d'établissements, à l'exception des collèges d'enseignement technique (27,7 % contre 29 % en 1975-1976). C'est dans les collèges d'enseignement général que la participation est la plus forte : 54,4 %. Elle est de 39,9 % dans les collèges d'enseignement secondaire et de 37,6 % dans les lycées.

Par académie, le taux de participation varie de 28,9 % (Créteil) à 52,6 % (Limoges).

(1) Les résultats communiqués portent sur 96 % des établissements.

CARNET

Naissances

— Josy et Jacky Akoun sont heureux de faire part de la naissance de Audrey, mercredi 29 décembre 1976.
66, avenue du Parc-du-Château, 95160 Montmorency.

Décès

— Cazères-sur-Garonne.
Mme Paul Couzinet,
M. et Mme Emile Couzinet,
M. Michel Couzinet,
M. et Mme Pierre Lesimple,
Mlle Jeanne Couzinet,
Les familles Barreau.
Tous les parents, alliés et amis, ont la douleur de faire part du décès de leur regretté
M. Paul COUZINET,
ministre plénipotentiaire honoraire, commandeur de la Légion d'honneur, survenu à Nice le 26 décembre 1976 dans sa quatre-vingt-unième année.
Les obsèques ont été célébrées en l'église de Cazères-sur-Garonne (31220) dans la plus stricte intimité.
15, boulevard Gambetta, 06000 Nice.
Château d'Escalone, Saint-Pierre, 31300 Verfeil.

— On nous prie d'annoncer le décès, à Rabat, le 27 décembre 1976, à l'âge de soixante-dix-huit ans, de
Boris OWODENKO,
ingénieur I.E.G.,
licencié ès lettres,
ancien chef du service géologique des Charbonnages nord-africains, commandeur du Ouissam Alaouite.
De la part de ses nombreux amis.

— Mme Fournier et ses enfants ont la tristesse de faire part du décès de
M. l'abbé Jacques FOURNIER,
curé de Guyancourt,
le 29 décembre.
Ses obsèques auront lieu en l'église de Guyancourt (Yvelines) le lundi 3 janvier, à 15 h. 15, et l'inhumation le mardi 4 janvier, à 16 h. 30, à Cognac (Charente).

Remerciements

— Mme Bronislawa Slobodkin et ses enfants,
M. et Mme Aleksander Slobodkin, remercient vivement toutes les personnes qui leur ont témoigné leur sympathie à l'occasion du décès de M. David SLOBODKIN.

Visites et conférences

SAMEDI 1er JANVIER

VISITES GUIDEES ET PROMENADES. — 14 h., métro Château-de-Vincennes, M. Aubert : « Le bois de Vincennes » (L'art pour tous). — 15 h., 1, rue Saint-Louis-en-l'Ile : « Les hôtels de l'Ile Saint-Louis » (A travers Paris). — 15 h. 15, 50, rue des Tournelles : « Le Marais » (Mme Barbier). — 18 h., orangerie des Tuileries : « La peinture allemande à l'époque du romantisme ». — 14 h. 30, sortie métro Saint-Paul : « Le Marais inconnu » (Mme Rouch-Gain).

CONFERENCE. — 16 h., 13, rue Etienne-Marcel : « Méditation transcendantale et la vraie vie ».

RELIGION

CONTREPOINT DE VUE

L'Église dématée

par ANDRÉ FROSSARD (*)

PAR malveillance pure, car je ne vois vraiment pas d'autre explication, l'abbé Jean-François Six (*la Dénonciation et l'Insurrection*, *le Monde* du 18 décembre) m'associe aux Mac Carthy du traditionalisme dont il dénonce les dénonciations, et, comme il n'a évidemment pas la moindre preuve à produire, il extrait quelques lignes d'un article et me fait parler de « complot » où je n'ai rien dit ni pensé de tel. Si je ne suis pas le complice des Mac Carthy, je suis leur « allié objectif ». On connaît ce genre de vocabulaire : c'était celui des procureurs staliniens ; on ne pensait pas qu'il serait repris par un prêtre de Jésus-Christ qui, par ailleurs, parle d' « amour » et s'exprime au nom de l'Esprit, dont il nous communique les volontés, qui coïncident avec les siennes.

Passons. Depuis qu'il s'est intéressé aux non-croyants, l'abbé Six n'aime plus beaucoup les catholiques, du moins « *ceux qui ne peuvent supporter le moindre changement et qui posent les problèmes de ce temps en seuls termes d'éternité* », par opposition à ceux « *qui n'ont pas peur du monde moderne* », ni « *de se laisser embraser par le feu de l'Esprit* », tel le flamboyant abbé qui aime à se représenter les autres tout tremblants de frayeur, tandis qu'il mène hardiment sa charge inspirée vers des « *en-avant* » qui lui chantent déjà dans l'oreille, par-delà les charniers du siècle. Et point de quartier pour « *les immobilistes qui se paralysent et se dessèchent sur pied* », point de compromis avec eux ! L'abbé Six les laisse à leurs « ornières », et passe. Nul dualisme n'est tolérable ; la « *vérité de l'Esprit* » est tout entière de son côté, tant pis pour ceux qu'elle laisse sur place : ils n'ont « *à s'en prendre qu'à eux-mêmes* » de leur abandon ; l'abbé n'est pas à confondre avec le bon Samaritain.

En tout cas, ce n'est pas lui qui s'interrogera sur le chagrin de ces chrétiens du berceau à qui l'on retire l'une après l'autre les Paroles qui les faisaient vivre pour les remplacer par des mots qui les font dépérir, et dont on massacre à retardement l'enfance en s'évertuant à éteindre en eux cette part de ciel d'où leur venait l'espérance.

Et pourtant ! Ne serait-il pas temps d'instaurer un débat enfin fraternel, sans délations ni mépris reconventionnel, entre ces chrétiens de la tradition qui n'ont pas tous les torts et qui ne se sentent pas tellement coupables d'être encore ce que l'Eglise d'hier les a faits, et ces chrétiens engagés qui n'ont pas tous la naïveté de se croire infaillibles, sous prétexte qu'il leur arrive d'avoir raison ?

N'ont-ils rien à se dire qui puisse les aider à se comprendre ?

Pour reprendre une image de Jean Guitton sur la pensée religieuse « verticale » ou contemplative et la pensée « horizontale » ou historiciste, on dirait que cette verticale (qui pourrait symboliser le premier commandement : « Tu aimeras Dieu ») et cette horizontale (plan du deuxième commandement : « Ton prochain comme toi-même »), autrefois assemblées, se sont séparées, que le mât s'enfonce loin de la coque désarmée au ras du pont, tandis que dans tous les sens du mot les fidèles flottent entre les morceaux de leur navire disjoint.

Tout le monde peut voir que la division ou la divergence s'aggrave tous les jours entre les chrétiens du premier commandement, qui pensent ou s'efforce de penser en termes d'éternité, au risque, il est vrai, d'abandonner un peu trop facilement le monde à son Prince, et les chrétiens du deuxième, qui ramènent tout à l'histoire, quitte à perdre le sens pratique du divin et à faire du christianisme une idéologie comme les autres.

Mais, si, comme le mât et la coque du navire, les deux commandements sont faits pour aller ensemble (et ils le sont : « Le second, dit l'Evangile, est semblable au premier »), il faudra bien que les chrétiens se réunissent et se parlent non pour se vouer réciproquement à l'exécration de l'éternité ou à la condamnation de l'histoire, mais pour retrouver en chacun d'eux, à travers les erreurs et les préjugés dont nul n'est exempt, cette image de Dieu qui ne donne à personne le droit de mépriser ses frères.

(*) Journaliste et écrivain.

M. GISCARD D'ESTAING RÉPOND AU MESSAGE DE PAUL VI POUR LA PAIX

Dans sa réponse — adressée à Mgr Righi Lambertini, nonce à Paris — au message de Paul VI pour la « Journée de la paix 1977 », le président Giscard d'Estaing écrit notamment : « *Je suis sûr que ce message, appelé à retentir à travers le monde entier, sera entendu par le peuple français avec une attention et une émotion particulières. La France, que le sentiment, la raison et l'histoire attachent si profondément à la cause de la paix, sera heureuse de se voir confirmée dans ses convictions par la plus haute autorité spirituelle de l'humanité. Dans le pressant appel du souverain pontife « à faire fraterniser la paix et la vie », elle trouvera un encouragement supplémentaire à persévérer dans ses efforts pour contribuer à l'apaisement des conflits, pour participer au relèvement des ruines qu'ils accumulent et pour œuvrer à l'instauration d'un ordre mondial plus juste, plus stable et plus sûr.* »

LA RÉPONSE DE J.-F. SIX

Je suis tout à fait d'accord avec M. Frossard — mais surtout avec l'Evangile — pour penser que les deux commandements vont l'un avec l'autre. Pour le penser et essayer de le vivre. Au point que je crois qu'on peut être passionnément chercheur de Dieu et passionnément ouvert à ceux qui ont d'autres convictions que la foi chrétienne. Au point que je crois qu'on peut être ouvert aux « non-croyants » et devenir plus proche encore de ses frères catholiques, surtout de ceux qui souffrent de voir beaucoup de nos contemporains, et plus particulièrement les jeunes de tant de familles chrétiennes, quitter la foi au Dieu de Jésus-Christ (et les générations précédentes voudraient-elles s'interroger davantage sur ce fait ?).

JEAN-FRANÇOIS SIX.

DÉFENSE

LE PÉROU CONFIRME L'ACHAT D'AVIONS DE COMBAT SOVIÉTIQUES

Lima *(Reuter)*. — L'armée de l'air péruvienne a acheté du matériel en Union soviétique, a annoncé, jeudi 30 décembre, le président Francisco Morales, chef de l'Etat du Pérou.

Selon certaines informations qui circulent depuis plusieurs mois, des négociations soviéto-péruviennes portant sur l'achat de chasseurs - bombardiers Sukhol-22 ont eu lieu (*le Monde* du 2 octobre).

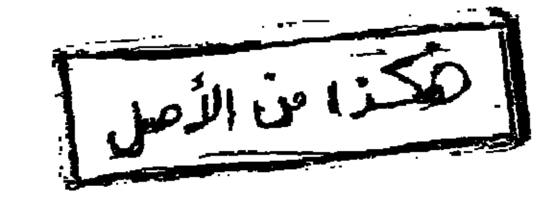
M. José de la Puente, ministre péruvien des affaires étrangères, a déclaré que le Pérou avait invité la France, la Grande-Bretagne et les Etats-Unis à soumettre des offres pour le marché, mais que les Soviétiques avaient présenté les conditions financières les plus intéressantes.

Le Pérou devrait payer environ 250 millions de dollars (environ 1 250 millions de francs) pour trente-six Sukhoi-22 à flèche variable (les ailes se repliant le long du fuselage à grande vitesse pour se déployer au décollage et à l'atterrissage). Le Pérou a déjà acheté à l'Union soviétique des chars de combat et des hélicoptères.

[Les Etats-Unis proposaient de vendre des avions de combat Tiger conçus par Northrop, et la France une version nouvelle du Mirage-III équipé du réacteur Atar 9 K-50 de la SNECMA, c'est-à-dire un modèle d'avion de combat conçu à l'origine par Dassault - Breguet pour les besoins de l'armée de l'air sud-africaine. L'offre soviétique consiste à étaler le paiement sur une période de dix ans, avec un sursis pour la première année du prêt, à un taux annuel d'intérêt de 2 %. L'assistance technique sera assurée par Cuba.

Ces conditions financières sont considérées par les concurrents occidentaux des Soviétiques comme un véritable don par Moscou des matériels militaires à un client. Cette vente marque — à l'exception de Cuba — la première pénétration importante des Soviétiques dans le marché latino-américain des armements.]

LISEZ
Le Monde des Philatélistes
L'OFFICIEL DE LA PHILATELIE



Le Monde du TOURISME et des LOISIRS

LA CLUSAZ AU-DESSUS DE LA CRISE

« Quand la neige va, tout va... »

LA crise économique... Quelle crise ? Les bonnes et riches gens de La Clusaz font les yeux ronds. La neige, elle est là, oui ou non ? Les clients, ils sont arrivés, oui ou non ? En cette fin de décembre, à La Clusaz comme dans les autres stations, la pompe à argent des sports d'hiver tourne à plein régime. A toutes les portes, depuis Noël, l'affichette « complet ». Si quelques appartements ou chambres d'hôtel sont bien restés inoccupés dans la semaine qui précédait les fêtes, la responsabilité en serait à l'éducation nationale, coupable d'avoir avancé cette année la date des vacances scolaires.

Hors cela, « *la saison s'annonce bonne, comme les précédentes* », prédit-on partout. Et quand ils affichent cette certitude, la *main sur le portefeuille*, les bonnes et riches gens de La Clusaz ont des mines gourmandes de banquier des neiges.

Sur la piste, regardez les pieds des enfants. Chaussures de ski superchampion. Z'yeutez les combinaisons des skieurs. Testées et garanties par la dernière cuvée de médailles olympiques. Léchez les vitrines du lieu. Vous voilà au bazar du coûteux inutile. Mirez les menus des restaurants en belles lettres calligraphiées. Foies fragiles, s'abstenir. Dansez dans la boîte de l'ex-boxeur Menetrey. Corps à corps.

La Clusaz déglutit sans hâte sa ration hautes calories de vacanciers. Dans la boule de cristal qu'est la gentillette station savoyarde, aucune voyante ne parviendrait à lire que la France, selon les mots de son président, s'apprête à vivre une année 1977 « difficile ».

« *Quand la neige va, tout va* », dit M. Ferrero, président du groupement des remontées mécaniques de La Clusaz. La neige était cette année au rendez-vous des vacances, devançant même la clientèle, qui avait quelques jours de retard. « *Ah, la malencontreuse idée qu'on a eue de fixer les congés scolaires au 18 décembre !* » s'exclame M. Grand, *directeur de la station.* Malencontreuse parce que tous les parents n'ont pu se libérer aussi tôt que leurs enfants et que, de ce fait, jusqu'au 23 décembre les capacités d'hébergement de La Clusaz n'ont été occupées qu'à 90 %.

Les autres années, le taux frisait les 100 %. La station était pleine de Noël à la rentrée des classes. Pas loin de deux bonnes semaines d'occupation, tandis que cette fois la durée moyenne du séjour tourne autour de huit jours, les parents reprenant leur travail dès le 3 janvier. « *Les directeurs de station vont faire des démarches pour qu'on revienne l'an prochain aux anciennes dates de congé* », annonce M. Grand.

Petits soucis. Le coefficient de remplissage pour janvier, autrefois le mois le plus creux, atteint 80 %. Et février, n'en parlons pas. Il fallait réserver en juillet pour trouver une place. « *Si nous augmentions de 50 % les prix de location pour février*, assure un loueur de meublés, *aucun doute que nous remplirions tout de même la station.* » Chômage ou pas, les Français ne pourraient plus se passer de vivre une semaine exposés au soleil des cimes et aux spots des pistes de danse. Voilà qui aurait supplanté dans la vie des Durand-Dupont les visites endimanchées aux cousins de province, quitte à rogner sérieusement, *s'il le faut, sur les dépenses* d'équipement et de restaurant. Et si n'étaient les Français, il y aurait les Allemands, les Suisses, les Belges. Chaque année, déjà, ceux-ci viennent plus nombreux dans les stations savoyardes, attirés autant par les avantages de change que par les charmes de celles-ci.

L'étoile du chômeur

La crise. Pardon, on rencontre des promoteurs soucieux. « *Je n'arrive pas à faire construire autant d'appartements que je pourrais en vendre* », se lamente M. Gobert, agent immobilier. Le prix du mètre carré a eu beau tripler depuis quatre ans à La Clusaz, passant de 2 500 à 7 000 F, M. Gobert n'en a pas moins chaque année soixante clients potentiels pour une trentaine d'appartements à placer. On se bouscule encore chez les cadres et dans les professions libérales pour acheter « à la neige » des logements à 250 000, 300 000 F pièce. « *Un placement rentable, croient-ils. Grâce à la location. Mais est-ce bien sûr ?* »

Pauvre M. Gobert, il voudrait bien en faire construire davantage, des appartements. Mais sur quels terrains ? Il était autrefois de pauvres paysans qui habitaient La Clusaz. Ils vendirent des parcelles de leurs champs aux agents immobiliers et s'enrichirent tant dans ce commerce qu'ils n'eurent bientôt plus ni le besoin ni l'envie de conclure d'autres affaires. Ils dirent alors qu'ils voulaient préserver leur petite commune des appétits grossiers des promoteurs. Aujourd'hui, le marché foncier est bloqué. Un talus de 4 800 m2 vient de se vendre 2,2 millions de francs. « *Les gens d'ici sont riches. Le moindre employé communal possède deux ou trois chalets. Mes concitoyens ne connaissent pas leur bonheur* », commente le maire, M. Pollet-Villard.

Leur bonheur, peut-être pas, mais leurs droits, oui. La dernière astuce dans les stations de sports d'hiver est de jouer du droit au chômage. Imaginons que vous travaillez sur les pistes, dans un hôtel ou un night-club. Ça rapporte gros, mais ça ne dure que le temps d'une saison. Entre-temps, vous irez pointer au chômage pour toucher un peu plus de la moitié de votre salaire.

Le procédé s'est généralisé. « *L'an dernier, dix de mes quarante employés se déclaraient chômeurs quand je les ai embauchés. Cette année, les quarante l'étaient* », raconte un hôtelier. Porter l'étoile du chômage n'effraie plus personne.

« *Le chômage, c'est la mode* », dit cette fille de paysans poinçonneuse aux remontées mécaniques. Comme quoi, même au paradis de la neige, la crise économique a des effets pervers.

PIERRE-MARIE DOUTRELANT.

Irons-nous aux eaux ?

C'EST le 5 janvier à Paris et, une semaine plus tard en province que débutera officiellement la campagne nationale de promotion du thermalisme, entreprise conjointement par le secrétariat d'Etat au tourisme, la Fédération française des stations thermales et l'Association française d'action touristique.

Sur le thème « Allez aux eaux », qui sera dûment répété par voie d'affiches, on va donc s'efforcer d'inciter les Français à reprendre le chemin de nos sources et de ces buvettes que nos grands-parents prisaient fort, et où, gobelet gradué en main, ils faisaient jadis, et sans se faire prier, des séjours réguliers.

La France compte aujourd'hui une bonne centaine de stations thermales classées. C'est dire que nos peaux, nos foies, nos rates, nos reins et nos bronches n'ont que l'embarras du choix ! Pourtant, on n'a pu parvenir à totaliser, chez nous, ces dernières années, qu'un demi-million de convaincus bon an, mal an, alors que des voisins comme l'Allemagne fédérale ou l'Italie en ont recensé respectivement deux millions et un million et demi par saison.

A quoi attribuer cette désaffection ? D'abord, estime M. Jacques Médecin, secrétaire d'Etat au tourisme et « parrain » de l'opération, au mépris qu'affecte volontiers de corps médical quant à une thérapeutique qui lui paraît à tort dépassée. Au fait aussi que la Sécurité sociale n'ait cessé de réduire d'une année sur l'autre les remboursements intéressant des frais de cure. Et, enfin, à l'image de marque des stations françaises, où, outre la crainte de devoir côtoyer des personnes âgées — et souffrantes, — le curiste en puissance redoute de ne rencontrer qu'installations médiocres et équipement désuets.

L'effort entrepris devra donc porter avant tout sur la conception même des stations futures, qui devront être des endroits où l'on se soigne agréablement, dans un cadre moderne et où, à côté de la buvette, on puisse trouver un tennis, un golf, un club équestre, et, enfin, des hôtels qui ne ressemblent pas à des hôpitaux militaires...

Trois cent mille francs ont été engagés dans la campagne. L'avenir dira si nos asthmatiques et nos goutteux auront compris le message, mais nous saurons avant si les professionnels, hôteliers en tête, acceptent de miser sur ce coup de poker.

UN PRÉFET PENSE A LA SÉCURITÉ DES SKIEURS

Les pentes de la Savoie sous haute surveillance

LE département de la Savoie est le département de France qui compte le plus grand nombre de stations de ski de classe nationale et internationale. Et la préfecture de Chambéry est réputée pour être particulièrement rigoureuse, peut-être depuis le drame de Val-d'Isère (février 1970) quant aux problèmes de sécurité en montagne. Nous avons demandé à M. Georges Abadie, préfet de la Savoie, comment il concevait l'information des skieurs et quels sont les moyens à mettre en œuvre pour assurer leur protection.

« Ne serait-il pas utile tout d'abord de rappeler les risques inhérents à la montagne ?

— Par sa nature même, la montagne crée des dangers et des risques qu'il faut toujours avoir présents à l'esprit : coulées de neige, avalanches, crevasses, évolution brusque et souvent imprévisible des conditions météorologiques, peuvent surprendre quiconque s'affronte à la montagne l'hiver. Même balisés et signalés, ces dangers naturels subsistent, et les imprudences sont souvent fatales : il y a eu, en Savoie, de ce fait, 5 morts en 1975, 6 en 1976, pour un nombre total en France de 11 morts en 1975 et de 41 en 1976.

— Face à ces risques, quelles mesures et dispositions préventives avez-vous mises en place ?

— Tout d'abord, les commissions de sécurité instituées dans chaque commune, et composées de spécialistes de la montagne ; elles sont chargées de définir toutes les mesures utiles pour assurer la sécurité non seulement sur les pistes de ski, mais également sur tout le territoire de la commune (implantation des remontées mécaniques, délimitation des pistes de ski, conditions d'ouverture et de fermeture des pistes, application des règles de balisage des zones dangereuses). Ces commissions ont aussi le souci de l'information des skieurs, notamment par l'indication éventuelle des dangers d'avalanches. Je rappelle d'ailleurs, à cet égard, la signification du drapeau à damier noir et blanc, qui signale les dangers d'avalanche, et celle du drapeau noir supplémentaire lorsque ce danger est général dans toute la station. Il faut souligner ensuite le rôle actif des pisteurs-secouristes, qui ont la charge du balisage et de la surveillance des pistes et des premières interventions en cas de secours à un blessé.

» Enfin, le concours apporté par la *Météorologie nationale* est essentiel. Dans le dispositif de prévention, certaines stations de sports d'hiver (dix en Savoie) ont mis en place un poste d'observations nivométéorologiques. Les renseignements relevés par ces différents postes sont, ainsi que ceux des autres départements alpins et départements pyrénéens, centralisés et exploités par le Centre d'études de la neige de Saint-Martin-d'Hères, qui diffuse un bulletin quotidien de prévisions nivométéorologiques (situation actuelle et prochaine, évaluation des risques de coulées...) adapté aux Alpes du Nord et disponible à partir de 15 h. 30, qui peut, en Savoie, être consulté en appelant le répondeur téléphonique de la station de Bourg-Saint-Maurice (tél. : 07-08-24).

L'expérience des Arcs

— A côté de ces mesures préventives, dans quelles conditions sont assurés les secours en cas d'accident ?

— Chaque station dispose d'un service de sécurité des pistes qui travaille en étroite liaison avec le poste de gendarmerie de la station ou la brigade locale ainsi qu'avec le réseau des centres de secours des services d'incendie. Ces différents services font intervenir en fonction du lieu, de la nature et de la gravité de l'accident, et dans le cadre d'un plan départemental de secours en montagne défini par la direction départementale de la protection civile, les moyens adaptés à la situation : sociétés de secours en montagne, pelotons de gendarmerie de montagne, sapeurs-pompiers, bénévoles de la Croix-Rouge, fonctionnaires des compagnies républicaines de sécurité, ainsi que, le cas échéant, les bataillons de chasseurs alpins, les moyens médicaux spécialisés, les chiens d'avalanches et les hélicoptères de la protection civile.

— Le ski hors piste pose certains problèmes, notamment de surveillance. Avez-vous poussé certaines stations à tenter des expériences à ce sujet ?

— Effectivement, une expérience originale a été lancée cette année à la station des Arcs. Elle consiste, afin de dissuader les skieurs de se risquer en neige profonde sans aucune sécurité, à leur offrir une « réserve » de neige vierge couvrant 3 000 hectares où seront maîtrisés les dangers d'avalanches. Ce secteur, où pourra se pratiquer le « ski total », sera balisé, disposera de portes d'accès et sera surveillé par les services de sécurité. Le Centre de recherches sur la neige et les avalanches (CERNA) d'Albertville a été l'un des principaux instigateurs de cette nouvelle formule.

» Une charte de ski total, délivrée avec les forfaits de remontées mécaniques, énonce six conseils fondamentaux : s'informer des caractéristiques et des conditions d'ouverture du secteur de ski total ; ne jamais skier seul ; être entraîné en neige tout terrain ; être équipé confortablement ; ne pas passer directement d'une piste balisée au secteur de ski total (emprunter les portes d'accès) ; en cours de descente, ne pas quitter le secteur ouvert. Prudence et vigilance : les dangers naturels subsistent...

— Le ski hors piste pose également le problème des déposes en hélicoptère. Le nombre de points de dépose a été jugé souvent trop important par certains. Quelles dispositions sont prévues à ce sujet ?

— Il s'agit d'un problème réel. La Savoie, en effet, a de ce point de vue une géographie plus ouverte à l'usage de l'hélicoptère que celle des départements voisins. Elle a, par ailleurs, une plus grande concentration de stations, alors que les zones de haute altitude inaccessibles autrement que par voie aérienne sont très nombreuses. Songez que les stations et leurs pentes utilisées pour le ski de piste ne couvrent que 6 % du territoire montagnard. Toutefois, son usage doit être limité à des proportions raisonnables, de manière à préserver la nature, sauvegarder le silence des sites et permettre le ski de randonnée et l'approche des glaciers par le seul effet des alpinistes en peau de phoque. C'est pourquoi, cette année, j'ai réduit de moitié les points autorisés de déposes et de reprises par hélicoptère. De plus, et dans un souci de sécurité, mon arrêté prévoit que les skieurs ainsi déposés devront être obligatoirement accompagnés d'un guide de haute montagne.

— Beaucoup d'accidents se produisent, néanmoins, du fait des skieurs eux-mêmes. Quelles précautions doit-on leur conseiller de prendre ?

— Les usagers de la montagne doivent considérer, tout d'abord, qu'ils ont des obligations. Un secours en montagne coûte cher. D'abord par l'importance des moyens déployés en hommes, en matériel, en heures de vol des hélicoptères. Par ailleurs, leur imprudence met souvent en danger la vie d'autres personnes, que ce soient d'autres skieurs ou les secouristes eux-mêmes. Aussi la première obligation est-elle de respecter scrupuleusement les consignes édictées par les arrêtés municipaux et de suivre les consignes de sécurité affichées au départ des pistes.

» Le ski est un sport qui donne à chacun d'entre nous le sentiment d'une liberté inégalée, mais aussi l'illusion d'un affranchissement des règles de la nature. Le danger est d'oublier les réflexes élémentaires, c'est-à-dire : prévenir un proche de son itinéraire ; ne jamais partir seul ; interroger les services météorologiques ; respecter le balisage des pistes. Autant de préoccupations qui, oubliées, peuvent conduire très rapidement à ces drames de la montagne qu'un peu de réflexion permettrait de limiter aux impondérable. »



EN CALÈCHE A VERSAILLES

VERRA-T-ON circuler dans les allées du parc de Versailles les omnibus à chevaux du bon vieux temps ? C'est tout au moins l'idée originale qui est lancée par *l'Association* départementale des Yvelines, qui s'est donné pour but de défendre l'environnement et les droits du piéton. L'association part d'une constatation bien simple. Sous prétexte que Versailles est entourée de forêts et dotée d'un parc illustre il n'y a guère d'espaces verts à l'intérieur de l'agglomération. Aussi les Versaillais fréquentent-ils le parc du château comme d'autres vont au square du coin.

Mais, noblesse oblige, les dimanche et jours de fête, c'est un carrousel infernal de voitures, de motos et de cyclos, avec les gaz d'échappement et les dangers que l'on imagine. Bref, les promeneurs n'ont plus qu'à rentrer se reposer chez eux.

Aussi l'association demande-t-elle que, dans le parc, les zones réservées aux piétons soient progressivement étendues. Ils suggèrent même une interdiction totale de la circulation des véhicules à moteur. En contrepartie, ils proposent d'installer un parc de location de vélos « et de triplettes » à chaque entrée. Plus amusant, encore, ils envisagent « *un système de transport en commun hippomobile accessible aux enfants et aux personnes âgées* ».

Le retour des « omnibus à crottin », en somme. Cela ferait assurément le bonheur des moineaux et des touristes. Et pour les véhicules, il suffirait de les tirer du musée des calèches du Grand Trianon tout proche...

L'ALLIANCE EUROPEENNE DE L'AIR

VOLS SPÉCIAUX

DÉPART DE PARIS
PALMA : 490 F A.R.
ATHENES : 870 F A.R.
NEW-YORK : 1.450 F A.R.
DELHI : 2.200 F A.R.
KARACHI : 2.200 F A.R.
BANGKOK : 2.250 F A.R.
BOMBAY : 2.300 F A.R.
COLOMBO : 2.500 F A.R.
HAITI : 2.400 F A.R.
SEYCHELLES : 2.950 F A.R.
RIO : 2.800 F A.R.
TOKYO : 4.200 F A.R.
TOUR DU MONDE : 7.300 F A.R.
valable un an

bon
pour recevoir gratuitement notre brochure 76
Nom
Adresse
Ville

TOURISME

FAITS ET GESTES

● *Un Hilton à l'Est.* — Le Budapest Hilton, premier hôtel de la Hilton international implanté dans un pays de l'Est, ouvre ses portes dans les premiers jours de 1977. Bâti sur la colline de Buda, à cheval sur les vestiges d'un cloître gothique du douzième siècle mis au jour par les travaux de construction de l'ensemble, l'établissement comporte 323 chambres et plusieurs bars et restaurants. Une galerie marchande complétera bientôt les installations, d'où l'on bénéficie d'une vue remarquable sur le Danube et les quartiers de Pest qui bordent la rive opposée du fleuve.

● *Un nouveau 4 étoiles à Abidjan.* — L'Akwaba, 136 chambres en catégorie 4 étoiles, vient d'ouvrir à Vridi, dans la banlieue sud de la capitale ivoirienne. L'hôtel est géré par la chaîne Sogetel International, qui projette d'ouvrir prochainement trois autres établissements à Lomé (Togo), Libreville (Gabon) et Dakar (Sénégal), et en gère déjà huit, dont cinq en Afrique.

● *Découvrir le Pas-de-Calais* : sous ce titre, Yvonne Van Daële et Monique Teneur publient un guide très pratique de promenades et de loisirs articulé sur une série d'itinéraires balisés avec une grande minutie par une masse de renseignements pratiques. Un livre intéressant, dans la mesure où il revalorise un département trop connu pour ses industries et, surtout, pour son secteur minier, alors que l'on ignore fréquemment ses 130 kilomètres de rivage marin (Côte d'Opale), ses 138 hectares de bois et forêts, ses paysages variés et verdoyants, des collines de l'Artois à l'embouchure de la Canche... — G. S.

★ *Découvrir le Pas-de-Calais*, 400 pages. Editions Axial, place Louise-de-Bettignies, 59 000 Lille. Prix : 46 francs.

● *Les Vosges et leurs hôtels.* — Forêts, rivières, poisson, gibier, lacs, stations thermales, stations de ski : les Vosges ont plus d'un atout dans leur jeu. Manquait un guide des hôtels de bon et de très bon confort. Cette lacune, le Centre d'étude des techniques hôtelières des Vosges l'a comblée. Le petit volume qu'il a édité inventorie soixante-deux établissements (2, 3 et 4 étoiles), où les prix de pension varient de 50 à 100 francs, les menus de 20 à 50 francs.

★ Cetho-Vosges : B.P. 75, 88400 Gerardmer.

● *Fontainebleau sac au dos.* — Fontainebleau n'est pas la forêt amazonienne, mais nombreux sont ceux qui n'en ont pas encore exploré toutes les curiosités. Pour ceux-là, les Amis de la Forêt de Fontainebleau organisent chaque mois à partir du 23 janvier une excursion guidée, commentée, gratuite et ouverte à tous les marcheurs de 12 à 72 ans (et même davantage), dans le but de leur faire découvrir les aspects pittoresques des fameux sentiers Denecourt. Départ devant les gares de Bois-le-Roi ou Fontainebleau, repas tiré du sac, retour en fin d'après-midi.

Le programme 1977 — qui sera l'année des randonneurs — vient de paraître. Ces promenades complètent celles qu'organise chaque semaine pendant les trois mois d'été, dans le même massif, l'Office national des forêts (1), dont les guides sont plus spécialisés dans les problèmes « nature ».

★ Amis de la forêt de Fontainebleau : 32, rue Grande, 77-Fontainebleau.

(1) Allô-Forêts : 1 ter, avenue de Lowendal, 75 007 Paris, tél. 551-61-71.

VÉLOS PICARDS

« *Les grands espaces verts, des paysages variés et vallonnés, des forêts sillonnées d'allées cavalières, loin des routes à grande circulation...* » Quelle région mieux que la Picardie pouvait-elle se prêter à une vaste entreprise de développement du tourisme à bicyclette ?

Car c'est une opération sans précédent qui a été mise sur pied au cours de l'année 1976 par le comité régional de tourisme de Picardie, dans le cadre d'un programme « Picardie accueillante », prévu par l'établissement public régional. Le thème de cette opération : « Mille bicyclettes en Picardie ! »

Tenant compte que tout le monde ne possède pas (ou... pas encore) de bicyclette, le comité départemental de tourisme de l'Aisne avait déjà lancé, voici deux ans, une expérience de mise en location de cent vélos répartis à proximité des secteurs les plus touristiques. Le succès de cette opération-test lui avait valu l'oscar 1975 de l'Association des journalistes du plein-air.

Ce succès lui vaut de voir aujourd'hui son idée reprise et développée au niveau de l'ensemble des trois départements picards : Aisne, Oise, Somme. Certes, le relief (aucun massif difficile à franchir) autant que la densité de la « clientèle » potentielle du Nord et de la région parisienne, sa voisine, ont poussé à l'expérience. Mais il fallait un certain courage pour privilégier le vélo dans le cadre d'une action en faveur de la randonnée sportive qui porte aussi sur le tourisme fluvial, équestre et pédestre.

Grâce à une aide de 300 000 francs de l'établissement public régional, à laquelle il faut ajouter une somme de 10 000 francs du secrétariat d'Etat au tourisme au titre de l'information du public, le comité régional de tourisme a donc fait l'acquisition de plusieurs centaines de bicyclettes « *qui seront bien mille comme prévu, l'été prochain* », estime son directeur, M. Jacquin.

Les machines achetées sont de deux modèles fabriqués par une grande marque de la région, comme il se doit : un modèle « hommes » à cinq vitesses, un modèle « mixte » réglable instantanément et qui possède deux vitesses à changement automatique. Au moment de l'emprunt, le locataire signe un contrat de location. Aucune caution n'est exigée et les tarifs de location 1976 étaient raisonnables : 5 F la demi-journée, 9 F par jour, 50 F par semaine, avec tarif dégressif à partir de 4 personnes ; ces tarifs, identiques pour toute la région, incluent l'assurance de la bicyclette.

Les centres, au nombre de cinquante, sont des syndicats d'initiative, des hôtels, des stations balnéaires, des gîtes d'étape, des terrains de camping, des centres de loisirs, etc. La location peut s'accompagner, dans certains centres, de forfaits tout compris incluant l'hébergement.

Cette expérience à laquelle d'autres départements ou régions semblent s'intéresser, est à mettre en parallèle avec la formule « train + vélo » de la S.N.C.F. dans plusieurs dizaines de gares, et avec deux cent cinquante vélos disposés dans le centre de La Rochelle.

Peut-être ne s'agit-il encore que de « balbutiements » par rapport à ce qui existe à l'étranger (Hollande, Danemark, par exemple), et surtout par rapport à ce qui pourrait être fait. Mais l'important est de montrer l'exemple : la Picardie, elle, ne pédale pas sur place !

MICHEL DELORE.

★ Comité régional de tourisme de Picardie : 2 bis, rue Charles-Dubois, 80000 Amiens.

SARE SANS FOLKLORE

Dans le cadre de l'aménagement de la côte aquitaine, et sous l'égide de la mission interministérielle, les travaux du complexe touristique de Sare (Pyrénées-Atlantiques), petite commune du Pays basque à quelques kilomètres de Saint-Jean-de-Luz, ont débuté à l'entrée de l'automne.

Sare veut ainsi asseoir sa vocation touristique, née dans le folklore et la réputation de ses petits restaurants. Le floklore a beaucoup fait pour ce village, à commencer par... le cross des contrebandiers et la chasse à la palombe. Aujourd'hui, Sare entend maîtriser son avenir de façon plus réaliste.

Il s'agit d'un ensemble de réalisations comprenant un village de vacances offrant deux cent trente lits aux membres de l'Association des clubs Léo-Lagrange et de l'Union des coopératives de vacances et loisirs chargées de le gérer et d'un ensemble sportif composé d'un fronton visant à supplanter celui déjà existant, d'une piscine et de tennis. Deux grands parcs de stationnement seront également construits, ainsi qu'une déviation routière contournant le village de manière à y éviter une circulation que l'étroitesse de ses rues ne pourrait supporter. Enfin, des logements comportant au rez-de-chaussée des boutiques d'artisanat sont aussi prévus pour inciter les artisans locaux à s'installer à proximité du « passage » touristique.

Favoriser l'emploi

Cependant, cette opération, que la MIACA veut exemplaire, ne tire pas son originalité de ces réalisations mêmes, mais davantage de l'esprit dans lequel elles ont été conçues. En effet, il ne s'agissait pas pour la mission de promouvoir une opération strictement touristique, mais plutôt de faire en sorte que la population puisse tirer avantage du tourisme sans que le site de Sare soit atteint. Pour ce faire, la mission a conçu des bâtiments à l'architecture harmonieuse s'inscrivant bien dans le cadre du village. En outre, elle a aidé la commune à assumer son extension en lui faisant prendre elle-même les décisions qui s'imposaient. Enfin, en faisant effectuer les travaux par des entreprises locales et en donnant la possibilité au complexe touristique d'être ouvert près de dix mois par an, elle a contribué à favoriser l'emploi dans la région.

CHRISTIAN BOMBÉDIAC.

A qui sont les meubles ?

Après l'article « Courtanvaux déménage » (le Monde du 13 novembre), M. Aymeri de Montesquiou, maire de Marsan (Gers), nous a adressé la lettre suivante :

Le syndicat d'initiative de Besse-sur-Braye (Sarthe) proteste contre le départ du château de Courtanvaux d'un certain nombre d'objets, de meubles, de portraits.

Les Montesquiou sont gascons et s'étonnent que l'on puisse s'insurger contre le retour en Gascogne d'un patrimoine qui l'avait quitté il y a moins de dix ans.

Les objets qui provenaient de notre Gers natal ont retrouvé leur place d'origine, que ce soient les souvenirs ayant appartenu au maréchal de Montesquiou d'Artagnan ou au roi de Rome ; nous avons vécu auprès d'eux toute notre enfance et les rassemblons à nouveau où ils se sont toujours tenus.

Un tranfert éphémère a pris fin ; nous sommes heureux que le syndicat d'initiative de Besse-sur-Braye ait pu les apprécier et permis à un nombreux public de les contempler. Ce n'était qu'un prêt du Gers à la Sarthe...

Mode

NE TOUCHEZ PAS AU SATIN...

Le retour au maintien en dessous poids plume se distingue par une recherche en fils et en techniques destinée à apporter un soutien abdominal ne comprimant pas pour autant la silhouette. Il semble que les fabricants de ce secteur, moins favorisé qu'autrefois, aient compris l'importance de la souplesse et du mouvement, symboles de jeunesse à tout âge.

Les grandes marques diversifient leurs productions, certaines se concentrant sur le soutien-gorge, d'autres sur les ensembles complétés d'un mini-slip ou d'une culotte gainante. Le lycra est le plus couramment employé en jerseys mats ou satinés, notamment par *Aubade, Boléro, Christian Dior, Lejaby, Lou, Rosy, Peter Pan, Playtex* et *Warner*, entre autres. Elles sont diffusées, soit par leurs stands dans les grands magasins, soit par les boutiques spécialisées à travers la France, dont certaines offrent en plus un service sur mesures.

Reflétant les styles du prêt-à-porter, les soutiens-gorge arrondissent la poitrine sous les tricots et les t-shirts et s'ornent de dentelles, d'incrustations et d'effets de bretelles à transformations pour le soir. Quelques bustiers et des modèles à armatures font partie des dessous « rétro », comme les porte-jarretelles, qui tentent les jeunes après avoir vu peut-être les films de Marlène Dietrich ou de Viviane Romance... Sans doute est-ce à leur intention que Rosy vient de sortir des culottes de satin de soie naturelle assorties au soutien-gorge qui demandent un sérieux coup d'entretien.

Parmi les corsetières parisiennes, *Cadolle* (14, rue Cambon, Paris-1er), une maison plus que centenaire, réussit à allier un style raffiné et seyant, en prêt-à-porter et en sur-mesures. Poupie Cadolle vend aux jeunes des « maillots du soir », en tulle ou en dentelle de lycra noir, parfois incrustés de broderies de couleur. Les culottes et les bermudas en charmeuse — ce jersey glissant qui ne se remarque pas sous les pantalons et les jupes droites — sont coupés de façon à ne pas comprimer les cuisses, avec un renfort intérieur aux hanches, en tons chair.

Les porte-jarretelles noirs se vendent pour les fêtes avec des bas assortis, fins et extensibles, à talons sandale (3,50 F la paire). Importés de Suisse, des bas de soie beige font la joie des peaux allergiques aux synthétiques (45 F).

Toujours dans le domaine du super-luxe, *Christian Dior* vient de sortir un collant du soir en soie naturelle (55 F). Une « folie » pour un soir de fête !

Parmi les nouveautés dans le domaine pratique, *Ergee* propose une nouvelle matière pour collants, adaptée de celle utilisée dans la fabrication de parachutes spéciaux, de... pneumatiques pour trains d'atterrissage et de gaines d'oléoducs dans les régions arctiques ! Il en résulte cependant un collant fin, à résistance accrue, en 15 et 20 deniers, qui existe en six tailles, à gousset et ceinture incorporée (11 et 12 F).

Chez *Courtaulds*, le « celon anti-stat » n'attire pas, comme son nom l'indique, l'électricité statique de l'atmosphère et convient donc particulièrement aux combinaisons et aux jupons d'été, en maille et en tissus, orné ou non de dentelles. *Lou* adopte le « qiana » en soutiens-gorge à bonnets sans coutures et slips ou culottes gainantes (env. 67 F et 56 F).



(Croquis de MARCQ.)

CADOLLE : combiné « maillot » pour le soir, à décolleté profond en V, dans un tulle de lycra noir à dessins formant un effet de résille. Existe en prêt-à-porter, du 80 au 95, et au-dessus, sur mesures.

(A partir de 350 F, 14, rue Cambon, 75001 Paris.)

Lejaby, pour sa part, lancera ce printemps trois soutiens-gorge moulés, à jours échelle, en tulle imprimé à maintien obtenu par un mouvement croisé en cache-cœur (35 F env. du 75 au 95 en coupe B). Enfin, de nouvelles culottes gainantes « seconde peau » sont destinées à celles qui vivent en jeans et autres pantalons. Leur nouveauté consiste en un dos extensible, moulé et froncé pour galber les formes sans les comprimer, en slip ou panty chair, en trois tailles (55 F et 65 F).

NATHALIE MONT-SERVAN.

BLOC-NOTES

● *Nouveau chez Absorba, un jersey velours bicolore et réversible*, à rayures rose ou rouge et blanc, ainsi qu'en bleu et en vert, présenté en barboteuse, à boutonnage sous pression dans le dos, tandis que le devant vient se nouer à la taille comme une couche-culotte.

● *En guise de prélancement de sa gamme de vêtements pour enfants*, que nous verrons au printemps, le couturier Philippe Venet vient de créer un porte-couches de coton imprimé, en forme de pyramide bleue ou rose, à accrocher au mur de la salle de bains ou de la chambre de bébé, qu'on pourra désormais changer sans le quitter des yeux...

● *Mille cinq cents femmes à travers la France font déjà partie du « club Chanel »*. Nanties d'une carte noir et or, ces adhérentes privilégiées du style Chanel en maquillages et produits de beauté bénéficient de réductions dans certains grands restaurants de la capitale, et de priorités de réservations dans certains grands hôtels, cabarets, etc.

● *Plus de tartre dans les bouilloires et les casseroles*, grâce à un petit rouleau de métal tressé, de 3 cm de diamètre et autant de haut. Placé au fond de la casserole, il absorbe le tartre au moment de sa formation (Samaritaine).

CHAINES à NEIGE
en LOCATION
et SKIS - Chaussures
Porte-skis auto - Remorques Erka
Reprises - Echanges
OCCASIONS
TUR. 27-01 DETHY ARC. 29-67
CAMPING - SKI - MONTAGNE
20, place des Vosges — PARIS

MADIME
1, rue Saulnier. — Paris (9e)
Tél. : 770-44-06
FABRICANT VENDANT AU POIDS
BIJOUX OR
Présente ses meilleurs vœux à sa clientèle pour la nouvelle année.



COURCHEVEL 1850 m
vous offre le plus grand domaine skiable et des prix spéciaux pour la période de Janvier
HOTEL COURCHENEIGE **NN
Tél (79) 08.02.59
Forfait 6 jours à partir de 600 F

TOURISME
HOTELS RECOMMANDES

Côte d'Azur

FREJUS PLAGE
IL ETAIT UNE FOIS * N.N. Rue Frédéric-Mistral - Tél. : (94) 95-33-65 95-88-39.

MENTON
HOTEL MODERNE ** N.N.
Près mer. Sans pension. Tél. 35-71-87

NICE
Hôtel Helvétique **NN offre du 10 novembre 1976 au 20 janvier 1977 sur présentation de cette annonce pour un séjour de 8 jours minimum, chbre équipée, radio, T.V. couleur, tél., s. de bains, w.-c. indépendant, 50 F par jour au lieu de 72,50 F pour 1 personne, 47, rue de l'Hôtel-des-Postes Nice. Tél. 80-15-55.

Montagne

COURCHEVEL 1850
Le « NEW SOLARIUM », hôtel *** NN, offre un séjour grand luxe d'une semaine en pension complète à 990 F pour janvier, mars, avril. Piscine, sauna, gymnase. Excellente cuisine. Table de hors-d'œuvre, grillades au feu de bois. Réser. « New Solarium », 73120 Courchevel 1850
Téléph. : (79) 08-02-01/08-04-13

LE SAUZE 04400 (Alpes du Sud)
HOTEL LE DAHU *** N.N. Altitude 1.400 m. Près des pistes. Piscine chauffée, saunas. Restaurant d'altitude.

Allemagne

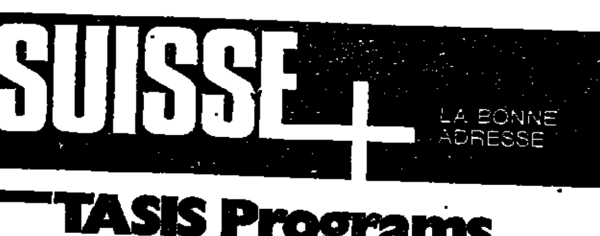
FRANKFURT
PARKHOTEL 1re classe, centre, près gare centrale « Wiesenhüttenplatz 28 » Tél. 1949/611/230571 TX 04-12808

Italie

MONTEGROTTO
LA BOUE + LE THERMALE = cure sans médicament
HOTEL GARDEN TERME ***
003949-669888 tél. 41322
HOTEL CRISTALLO TERME **
003949-793377
I 35036 Montegrotto/Abano (Padoue)
Maisons de première classe dans un grand parc. Cures et médecin dans la maison. Piscines thermales couvertes et découvertes (35 °). Tennis. Golf. Direction : le propriétaire

Suisse

AROSA (Grisons)
HOTEL VALSANA, 1re catégorie. Une semaine forfaitaire de ski dès 520 F.S. Piscine couverte. Télex 74232.



SUISSE
LA BONNE ADRESSE

TASIS Programs

ANNÉE SCOLAIRE
The American School in Switzerland
Niveaux scolaires américains: 7–12. Mixte internat et externat pour garçons et filles. Niveau d'enseignement élevé. Peu d'élèves par classes. Voyages d'études. Ski, sports, activités diverses.

The International Section
Section spécialisée du programme secondaire de TASIS. Programme d'études américain, pour étudiants ne parlant pas l'anglais couramment. Etude intensive de l'anglais. Sports, conférences, concerts, voyages.

COURS D'ÉTÉ
Le Château des Enfants
Vacances éducatives pour enfants de toutes nationalités. Sports, jeux, expression dramatique, art et travaux manuels, excursions et camping. Leçons de français ou d'anglais. Encadrement sérieux. Pour enfants de 6 à 12 ans.

TASIS ENGLISH LANGUAGE PROGRAM
Cours intensif d'anglais pour étudiants de langue étrangère. Niveaux: élémentaire, intermédiaire et supérieur. Sports, théâtre, art et excursions. Age de 12 à 18 ans.

Ecrire à : Admissions Office, TASIS, CH-6926 Montagnola-Lugano; tél. (091) 546471



Aux quatre coins du monde,
Aux pieds des plus belles filles du monde.
François Villon
Souliers de rêve, Pour filles de rêve.
27, Fbg Saint-Honoré - Paris 265.14.45
57, Rue Pierre Charron - 14, Av. Victor Hugo
58, Rue Bonaparte St-Germain-des-Prés
8, Rue Royale

هكذا من الأصل



Maison

TOUT BLANC

Il y a des traditions qui ont la vie dure, celle de la « saison » de blanc, par exemple, bien que les achats de linge s'étalent, désormais, tout au long de l'année, des ventes promotionnelles ont toujours lieu en janvier, au moment de la sortie des nouveautés.

Pour les draps, le coton est en vedette, utilisé seul ou allié au polyester. Le style « lingerie », à broderies et dentelles, se renouvelle en adoptant des nuances douces : ton sable pour « Psyché » d'Anne de Solène, ou camomille chez Descamps-boutique, style Primrose Bordier. Toujours des fleurs, mais du genre « papier peint », imprimées dans des tons assourdis sur fond ivoire (Linvosges et Agalys). Certains motifs fleuris deviennent si discrets qu'ils se fondent pour donner des draps presque unis : fins contours blancs sur fond brun ou prune (« Bruges », Frémeaux) et graphisme de petites feuilles, avec finition par une bande unie rapportée au drap et à la taie (Olivier Desforges). Sur plusieurs parures, le rabat du drap et la taie sont soulignés d'une bordure à dessin coordonné ou franchement contrasté (« Angelo » Uco ; « Caviar », Descamps-boutique).

Les rayures sont une autre dominante des collections 1977. Quatre modèles différents de raies, à combiner entre elles ou avec des unis, chez Anne de Solène ; filets plus ou moins fins, encadrés d'un trait soutenu (« Tramontane », Tolra), larges rayures ponctuées de pointillés dans un dégradé de brun (Utica). En variante, des dessins péruviens très linéaires (Springmaid) et des carreaux à marier avec des rayures (Bassetti).

La nappe doit en même temps protéger la table et mettre en valeur la vaisselle, de réception ou quotidienne. Pour recevoir, une nappe blanche en pur lin est décorée de gros fruits exotiques colorés (Porthault) et une nappe, ronde ou ovale, en guipure acrylique à l'ancienne (« Victoria », Nydel). Branches de fleurs géantes, de tons pêche et beige, imprimées sur Tergal blanc (Garnier-Thiébaut), fleurettes stylisées dans une impression à « point de croix » (« Ondine », style Primrose Bordier) ou médaillons ornés d'une rose (Georges Moutet) pour des nappes en fibres synthétiques, faciles d'entretien.

Pour la toilette, enfin, le tissu éponge bouclette (le plus absorbant) se pare de multiples coloris unis, dans les collections d'Egeria et de Springmaid en particulier. Parmi les serviettes imprimées : des feuilles de marronniers (Linvosges), une mosaïque de tons pastels (De Witte-Lietaer) et des nuages blancs ciselés sur fond pêche ou amande (Olivier Desforges).

JANY AUJAME.

Les exclusifs

Les grands magasins et les catalogues « Blanc » de vente par correspondance diffusent la plupart des grandes marques de linge. Mais on y trouve aussi des modèles qui leur sont exclusifs.

A La Redoute : des draps et taies en coton de couleurs vives (rose fuschia ou bleu) qui sont agrémentés d'une dentelle ton sur ton.

Aux Trois Suisses : du linge de toilette en éponge bouclette de couleurs foncées, imprimée d'un motif blanc « liseron », coordonné à celui des draps.

Aux Coop : en coton et polyester, draps et taies imprimés de grosses fleurs, dans un camaïeu de jaune ou de rose, avec drap-housses unis assortis (« Aurélia »).

A La Blanche-Porte : une parure de lit en coton à double impression ; sur une moitié du drap, semis de fleurs sur fond beige rosé, sur l'autre moitié, les mêmes fleurettes s'alignent en rayures (« Domino »).

Aux Galeries Lafayette : des draps et taies en coton-polyester blanc, imprimé d'un pointillisme multicolore formant rayures et chevrons (Galfa 2000).

Au Printemps : un coton imprimé de fleurettes disposées en quinconce sur mini-semis, en bleu ou rouge doux, pour des draps, housses de couettes, nappes et tissu au mètre (« Alida »).

Aux Trois-Quartiers (et *Dames de France* en province) : draps, housses de couettes et nappes en coton à grands bouquets légers sur fond quadrillé, en rose thé ou bleu de Chine (« Sumatra »).

Au Bon Marché : un tissu de coton entièrement parsemé de fins motifs de fraisiers, en bleu lavande, rouille ou vert, confectionné en draps, nappes, chemises de nuit et vendu au mètre et assorti à du papier peint, rideaux et abat-jour.

Signalons aussi l'ouverture, à Bordeaux, d'un magasin spécialisé dans les textiles pour la maison. Sur dix niveaux sont installés des rayons pour la literie, la parure du lit, la table, la salle de bains, la chambre d'enfant, etc. Les présentations y sont originales : nappes sur tables, draps suspendus, couvertures dans des armoires transparentes (Voltérina, 16, rue Voltaire, Bordeaux). — J. A.

CLIN D'ŒIL

EN AVANT... ARCHE !

Si le Père Noé, qui croyait au Père Noël, revenait sur Terre, il s'apercevrait peut-être que les hommes sont en train de faire courir aux animaux de plus grands risques que le Déluge. Depuis cent cinquante ans, en effet, près de trois cents espèces animales ont disparu du monde dit civilisé et plusieurs milliers d'autres sont en sursis. Michel Tauriac, de Radio-France, a eu l'idée de rassembler à la Maison de la radio les spécimens de cent espèces en voie d'extinction pour les présenter aux petits et aux grands afin de leur faire prendre conscience à tous de l'appauvrissement de la faune terrestre. Son Arche de Noël connaît, depuis le 11 décembre, une affluence record, car le sepctacle vaut largement les aventures urbaines du King-Kong en carton-pâte que présentent les grands cinémas.

Naturellement, les animaux réunis là, de l'ours blanc au lion de l'Atlas en passant par le rhinocéros et le tigre, sortent des mains des taxidermistes. Certains paraissent même un peu mités, mais leurs yeux de verre et leurs crocs vernis impressionnent les enfants, prêts à se prendre pour des Tarzans face à ces fauves inoffensifs.

Seuls les pythons et les boas, apparemment transis de froid et lovés dans leurs cages vitrées, sont vivants, captifs voués à l'édification des visiteurs.

Au milieu des mouflets, émerveillés et volontiers braillards, l'adulte ressent une certaine gêne, et les dames qui osent s'aventurer là, en manteau d'ocelot ou de castor, font figure de provocatrices. On devine qu'il suffirait d'un rien pour que les bambins les renvoient au vestiaire.

Dans une cabane de trappeur, la télévision diffuse les meilleurs films des réalisateurs animaliers, dont ceux du regretté François de La Grange, qui fit plus pour le lycaon et l'ornithorinque que le ministre de la qualité de la vie. On trouve aussi, dans un stand philathélique, tous les timbres dédiés aux animaux, dans une librairie de nombreux ouvrages consacrés à la faune, et que leurs auteurs dédicacent volontiers tandis que, périodiquement, des moniteurs présentent des chiens d'aveugles, des chiens policiers, des chiens polaires visiblement enchantés de voir, à travers les baies du hall, tomber de timides flocons de neige.

Le concours de cris — il s'agit de reconnaître les voix d'une dizaine d'animaux pour gagner un voyage en Côte-d'Ivoire — attire un grand nombre d'enfants. S'il est facile d'identifier le barrissement de l'éléphant ou les hurlements du loup, il est plus malaisé de reconnaître l'appel de l'otarie ou celui de l'alligator !

Mais c'est la confection des fresques collectives — à la peinture à l'eau, heureusement ! — qui réjouit le plus l'observateur. Toutes les trois heures, sur un panneau vierge, des équipes de fresquistes, dues au hasard des rencontres, s'ingénient à représenter une jungle dont le spectacle laisserait pantois le bon Kipling. Des Michel-Ange en herbe se disputent les pinceaux et les couleurs pour dessiner, avec plus ou moins de bonheur, des lions furieux, des éléphants roses, des aigles verts et des girafes que M. Noé aurait peut-être prises pour des autruches.

Chacun au gré de son inspiration et de son talent barbouille la surface qu'il s'est réservée de haute lutte, en se défendant des dégoulinades des voisins et des aspersions vicieuses des jaloux. Ces œuvres composites ne rappellent que d'assez loin les fresques de la Sixtine, mais le cœur y est, encore que les mamans interrompent parfois les exhibitions de leurs rejetons aux visages maculés comme ceux des Indiens Cherokees.

Défenseurs enthousiastes des bêtes menacées par les fourreurs et les sergents recruteurs des zoos, certains enfants, fils ou filles des anciens de Mai 1968, profitent des pinceaux mis à leur disposition pour contester à coups de graffiti une société destructrice. C'est ainsi que j'ai vu une fillette écrire avec application et à la peinture rouge sur un pilier : « A bas la chasse ! » tandis que sa maman rêvait de sac à main devant un crocodile un peu poussiéreux.

Mais l'espèce encore vivante qui nous a paru la plus menacée au sein de cette exposition d'animaux empaillés est, à coup sûr, celle des hôtesses de Radio-France. Retranchées derrière leurs comptoirs, face aux hordes enfantines avides d'autocollants, d'affiches, de photos, de cartes et de « tout ce qu'on donne », elles se relaient, pâles et défaites, toutes les trois heures, aspirant au moment où l'Arche lèvera l'ancre !

MAURICE DENUZIÈRE.

★ Clôture de l'exposition le 9 janvier 1977.

TRUCS

● *Pour tenir les comptes du ménage*, les Editions de l'Epargne sortent leur livre annuel de comptes, intitulé *Mon budget 1977*. La partie centrale est consacrée, cette année, aux conseils pratiques pour « bien se nourrir sans trop dépenser » (12,90 F franco). *Mon budget automobile* (4,60 F franco) est conçu pour noter toutes les dépenses afférentes à l'utilisation et à l'entretien d'une auto.

★ Les éditions de l'Epargne, 174, boulevard St-Germain, 75280 Paris, Cedex 06. C.C.P. Paris 5901-98).

● *Pierrot, sa poésie et son romantisme lunaire*, c'est le thème présenté actuellement à la boutique « Porcelaine ». Michèle Caudal a fait dessiner un pierrot sur la vaisselle blanche, à disposer sur une nappe faite de satin, blanc ou noir (25 F le m) et à agrémenter de ronds de serviettes en bakélite noire ornée de strass et de petits pierrots. On les retrouve sur des plateaux laqués noir, des coupes lumineuses à fond rose et mauve, des affiches et en poupées à tête de porcelaine et même en bonbons de pâte d'amandes.

★ Porcelaine, 22, rue de Verneuil, 75007 Paris.

POUR LES ENFANTS

● *« Faire plaisir aux enfants sans ruiner leurs parents »*, telle pourrait être la devise de *Pirouette*, magasin de jouets qui a ouvert ses portes voici quelques mois. On y trouve tout ce qui se fait en bois et en « chiffon », des maisons miniatures (en kit, avec ameublement et vaisselle), aux boîtes à musique de toutes formes en passant par des oiseaux, des chariots et de (véritables) marionnettes à fil. Un grand pont en bois à monter soi-même (mais on vous aidera, si vous ne savez pas) coûte 55 francs ; un Pinocchio articulé, 10 francs ; les voitures, de 4 francs à 10 francs ; les camions à remorque, 22 francs, et 23 francs, également, un sac contenant de quoi bâtir un village, ses maisons, ses arbres et ses habitants...

★ Pirouette, 20 bis, rue d'Alésia (14e).

CLASSEUR POUR DIAPOSITIVES 5 X 5

Slimatic

précédemment distribué par LEITZ - FRANCE même fabrication mêmes couleurs. En vente chez votre spécialiste PHOTO-CINE



Fabrication PISTORA, 19, rue Médéric, 92250 LA GARENNE - COLOMBES (FRANCE) - Tél. : Paris 242-23-50

Plaisirs de la table

LYONNAISERIES (suite)

La Reynière poursuit et achève aujourd'hui le « tour de Lyon » dont la première partie a paru dans nos éditions datées du 25 décembre

N'ARRIVEZ pas à Lyon par avion ! L'aéroport est au diable, il faut payer 2,50 F de péage, en taxi ! Si vous êtes ici pour affaires, votre chambre vous reviendra à quelque 100 F de plus (aller et retour). Ce qui fera exactement le double si vous êtes descendu au tout neuf *Sogetel-Park Hôtel* (4, rue du Professeur - Calmette, téléphone 74-11-20). C'est évidemment un hôtel « fonctionnel », mais du moins conçu et meublé avec intelligence (et un gant de toilette, si rare !) Un gril (avec un seul « l », en français et tel que seront bientôt tous les *Sogegril*) vient d'ouvrir (grillades de 20 à 30 F avec un mixed-grill lyonnais d'oreille, queue, travers de porc, mini-boudin et mini-andouillette), se prolongeant, l'été, par une terrasse-jardin. Voilà du neuf et du raisonnable...

Du neuf à Lyon ? Il me fallait aller voir le jeune Orsi, installé depuis un an à son compte et à son nom après avoir appris avec son père à Poleymieux, gagné son titre de Premier Ouvrier de France et été travailler un lustre aux U.S.A.

Donc, *Pierre et Geneviève Orsi* sont chez eux (3, place Kléber, tél. 89-57-68) et chez eux c'est très confortable et très élégant. Avec de jeunes serveuses curieusement habillées d'oripeaux (c'est la mode !) au sourire stéréotypé et ne valant pas une bonne et efficace serveuse canonique. Passons. Il y a un menu d'affaires à 55 F net, très remarquable, que j'ai pris : salade craquante à la lyonnaise et saucisson de Lyon à la vapeur ; grillade de bœuf aux légumes nouveaux ; fromage blanc de Poleymieux à la crème ; choix de desserts. Le menu proposait aussi un coq au vin aux nouilles fraîches, savoureux (j'ai goûté dans l'assiette de mon voisin !). A la carte : une soupe d'étrilles aux croûtons (23 F), les filets de sole aux nouilles fraîches (38 F), un magret de canard grillé au riz sauvage (90 F pour 2), et d'innombrables, éblouissants desserts dont un délice Geneviève (glace vanille couverte de tranches de pommes sautées à cru au rhum). Belle carte de vins (assez chers). Ah ! si tout le nouveau des villes était comme ça !

Le tout-nouveau, à Lyon, et déjà le tout-arrivé est *La Tour rose* (16, rue du Bœuf, téléph. 37-25-90). C'est dans le vieux Lyon, non loin du caveau de l'Ordre du Clou cher à Félix Benoit, et dans une vieille maison admirable (la tour — mais il faut l'aller admirer dans la cour — peinte en rose est, la nuit, sous les projecteurs, presque émouvante !). Deux salles diversement décorées et où l'on oublie que l'on est au restaurant (c'est aussi la mode) et un jeune cuisinier, Philippe Chavent, dont on reparlera.

Je ne sais ce qu'en pense Paul Bocuse. Je n'avais pas, la semaine dernière, la place d'évoquer « le Paul ». Il faut bien le dire, si, désormais, Bocuse est à la mode dans le monde entier, de Tokyo à l'Elysée, des Galapagos au Texas, c'est à Lyon qu'il est né, qu'il est chez lui. C'est Lyon qui l'a modelé, en quelque sorte, dans une cuisine qui n'est pas nouvelle mais inspirée, amusante et sage, poétique et terre à terre (le marché, le matériau). Et alors, ce renouveau lyonnais, chez Orsi, chez Chavent, on le lui doit, qu'il le veuille ou non, qu'il s'en doute ou l'oublie. La carte de *La Tour rose* a de quoi séduire avec une soupe de fruits de mer aux herbes du jardin (32 F), une salade d'épinards (29 F), le chapon de Méditerranée farci (admirablement cuit, et que j'aurais presque préféré sans sa farce champignonnière et sans la sauce, simplement arrosé d'un filet d'huile d'olive — mais avouez que nous serions là bien loin de Lyon !), l'escalope de thon au vinaigre framboisé (30 F), une mousseline de rascasse au beurre d'estragon (29 F), une fricassée de volaille à la crème de poivrons (30 F), l'inévitable magret de canard, etc. Sur le plateau des fromages, un rare mont-d'or et une farandole des desserts peut-être plus « hénaurme », encore que chez Alain Chapel. Cela est fort bien. Même si les prix sont plus parisiens que lyonnais.

Allai-je oublier le night cap chez *Eddie et Domino* (8, quai Gailleton), le merveilleux bar écossais avec ses cent trente et un whiskies entre huit et trente ans d'âge ? Non, bien sûr. Las ! Eddie n'était pas là. Un grand de Lyon en voyage ? Là, nous retrouvions la tradition !

LA REYNIÈRE.

« MES GRANDS »

L'ARCHESTRATE : éloge de la recherche

ARCHESTRATE de Syracuse, auteur, quatre siècles avant J.-C., d'une « Gastronomie » dont il ne reste quasi rien mais du moins ce texte : « Rappelle-toi d'assaisonner les poissons à chair délicate d'huile et de sel fin seulement, car ils renferment déjà la vertu de la bonne saveur... »

Ce qui prouve qu'il y avait déjà, alors, des chefs abusifs, gâchant le matériau, et un cuisinier intelligent pour le leur reprocher...

A dire le vrai, l'intelligence d'Alain Senderens, qui est grande, se réfère certes à ce Grec inventeur en son temps d'une nouvelle cuisine, mais également aux recherches gourmandes du Moyen Age. D'où ces plats aigre-doux qui trouvent chez lui, dans le canard sauvage Eventhia, leur apothéose : canard cuit à la goutte de sang avec accompagnement d'épinards crus et de quartiers d'oranges pelés à vif.

« L'Archestrate » est une élégante petite maison sans le luxe des grandes. Cela n'a point empêché le Kléber de lui donner son coq rouge couronné, et Michelin lui ajoutera peut-être cette année sa troisième étoile. Avec réticences : on aime chez Michelin le décorum autant, sinon plus, que la cuisine. Les prix de Senderens sont ceux des « grands » du luxe, et je sais des clients pour grogner que « tout de même, on n'est pas ici à « la Tour d'Argent ». Eh non ! Mais tout est dans l'assiette, et depuis le début. C'est le seul restaurateur de Paris à cuire lui-même ses pains, servis tièdes, alors que cela devrait être ainsi partout chez les « trois étoiles » !

Des belons chaudes (et non « cuites », on confond toujours huîtres « cuites » et huîtres « chaudes » !) aux poireaux (ce qui me permettra de citer une fois de plus Jacques Bainville disant du poireau qu'il était un légume inexploré, ce qui m'attira les foudres d'un de ses descendants assez niais !) à cette tourte de faisan aux poires et épinards, en passant par le rognon de veau aux échalotes rôties, les aiguillettes de canard au coulis de navets, la salade de perdrix aux choux et foie gras, et ainsi jusqu'au très beau plateau, (là encore on en voudrait de tels chez les « trois étoiles) de fromages et les chariots des desserts, la carte de « l'Archestrate » est une recherche perpétuelle. Essais transformés en but parce que Senderens, lettré et curieux, ne veut pas inventer mais retrouver à travers les plats du Moyen Age éclatant la véritable époque de l'intelligence et de la découverte gourmandes !

Un repas à « l'Archestrate » (84, rue de Varenne. Tél. 551-47-33. Fermé samedi midi et dimanche) se doit d'être commandé à l'avance. — L. R.

Rive gauche

RÉVEILLON SAINT-SYLVESTRE
PRIX HABITUELS
RESERVEZ VOS TABLES
LE PETIT ZINC 033.79.34
FRUITS de MER, FOIE FRAIS, VINS de PAYS
LE FURSTEMBERG 033.79.51
"REVEILLON-JAZZ"
André PERSIANY et son trio • Roger PARA-BOSCHI à la batterie et Roland LOBLIGEOIS à la basse
Le Muniche 633.62.09
HUITRES, COQUILLAGES, SPECIALITÉS
A SAINT-GERMAIN DES PRES TOUS LES JOURS
25, rue de Buci • Paris 6

JACQUES CŒUR
6, PLACE SAINT-MICHEL (6e)
CHOIX DE 2 CUISINES SOIGNÉES
1) FRANÇAISE PRÉPARÉE PAR P. DE HOVE (M.A.F.)
2) MAROCAINE PRÉPARÉE PAR A. LAOUANE ex-MAMOUNIA (MARRAKECH)
Réservations : 326-81-13

Du 24 décembre au 2 janvier, LE TENNESSEE - Grill à l'Américaine, vous propose chaque jour :
● Médaillon de mousse de foie gras truffé.
● Hors-d'œuvre à volonté.
● Côtes d'agneau grillées ou escalopes de veau sauce citron.
● Pommes au four à la crème.
● Plateau de fromages.
● Bûche de Noël.
● Muscadet, Beaujolais et Champagne à volonté.
150 F - taxes et service compris.
TENNESSEE - 69, bd Victor 75015 PARIS - Tél. : 533-74-63.

Rive droite

FLO
LIVRE à DOMICILE
SON FOIE GRAS FRAIS
285-22-39

Julien
16, rue du Fg-Saint-Denis Paris 10e
Réservation 770 12 06
T Lj jusqu'à 1 h. 30, fermé le dim

TERMINUS NORD
824.48.72
SON BANC D'HUITRES
23, rue de Dunkerque face Gare du Nord tous les jours

SULLY DAUPHINE 553-23-47. F/dim. 85, av. Foch. Face au bois
Dans un cadre 1930 - CUISINE FRANÇAISE TRADIT. - Des spécialités
Déj d'aff. DINERS MENU 56 F Porte Dauphine SALONS Gde Carte

Lady L
Déjeuners d'affaires Dîners Soupers
"DESIGN 1930 RAFFINE, CUISINE SIMPLE et FRAICHE" (Gault et Millau)
LE SOIR : Ambiance musicale avec Ch. DONNADIEU, M. SYLVIA et le groupe brésilien PETTY MELLO
4, rue Balzac (8e), jusqu'à 5 h. matin
Réservation : 225-21-65 et 92-99

DESSIRIER
MAITRE-ÉCAILLER
vous offre ses meilleurs vœux pour 1977

LE LOUIS XIV
8, Boulevard SAINT DENIS (10e)
NOUVEAU : SOUPERS après spectacle
PARKING
Huîtres - Fruits de Mer Gibiers
Réservation : 208.56.56 & 200.19.90
FERMÉ LUNDI ET MARDI

Doucet-Est
8, r du 8-Mai (50 m. GARE EST)
St-Sylvestre DINER PROLONGE jusqu'à 3 heures du matin
avec carte améliorée
et 3 Menus sugg. 80 / 100 / 150 (Apéro Vin Café s. c.)
+ 1/2 champagne
Sa gratinée 12 - Ses choucroutes
206-40-62

Hippisme

HOMMAGE A UNE PÉCHERESSE

LE jour de fête, pour nous (1), c'était lundi. Les deux nouvelles divinités des courses — fruits des mêmes entrailles, également bénis du ciel des trotteurs, et envoyés sur terre pour la rédemption de Vincennes, menacé par l'idolâtrie sous le règne de *Bellino* — allaient s'affronter sur les 2 300 mètres du prix Marcel-Laurent. Abel contre Abel (car il n'y a pas de Caïn au franc royaume des chevaux) ; Horace contre Horace même ; bref, *Fakir du Vivier* contre *Hadol* du même nom, son demi-frère.

Les conditions de la course accordaient un avantage de cinquante mètres au second nommé. C'est justice si l'on se range du côté des chevaux · malgré son air grandelet, *Hadol* n'a quatre ans que ce samedi (2) et *Fakir entre dans sa sixième année*, la force de l'âge Mais on sait depuis longtemps que la justice ne fait pas toujours l'affaire des peuples et, par conséquent, des publics

Celle-là a trahi.

Sûr de sa marge de cinquante mètres *Hadol du Vivier* n'a pas cherché à finasser. Il a pris, dès les premières battues, son régime de grande croisière et ne l'a plus quitté. Apparemment sûr, de son côté, qu'il ne pourrait jamais combler son handicap — et une arrière-pensée de futur prix d'Amérique dans les sabots — *Fakir du Vivier* s'est résigné très tôt à n'être que la tête du cortège du petit frérot.

En sorte qu'il n'y a pas eu de véritable duel *Fakir-Hadol* mais, à cinquante mètres d'intervalle, puis à trente et à quinze — car tout de même l'âge parlait — une confrontation solitaire de chacun d'eux avec le chronomètre. Au passage du poteau, les résultats en étaient les suivants : *Hadol du Vivier* avait trotté ses 2 275 mètres à la moyenne de 1' 18" 5/10 au kilomètre. *Fakir* avait parcouru ses 2 325 mètres à la moyenne de 1' 17" 3/10.

Si, un œil restant fixé sur les images de la course, l'autre consulte les tablettes (3), la vision d'ensemble est favorable à *Hadol* : il approche d'un dixième de seconde le record de la distance pour les chevaux de trois ans — record qui appartient conjointement à *Var* et à *Bellouet*, depuis huit et six ans — et ce, sans avoir jamais été approché par un concurrent, sans avoir, par conséquent, jamais bénéficié d'une émulation

Au contraire, *Fakir*, qui, jusqu'à ce qu'il les dépassé, a eu en point de mire, six « lièvres » partant au poteau intermédiaire des 2 300 mètres, trouvait des circonstances qui pouvaient lui permettre de battre au moins son record personnel, qu'il n'a approché que de cinq dixièmes de seconde.

Une majorité favorable à l'amnistie

Le véritable messie semble devoir être *Hadol*, étant entendu que son règne n'est pas encore arrivé et que, en attendant son avènement, *Fakir* est le plus digne de répandre la bonne parole trotteuse.

Leur double réussite installe leur commune mère, *Ua Uka*, au rang des grandes poulinières. Cette *Ua Uka*, fille du grand *Kerjacques* — qui, pour sa part, s'affirme, d'année en année, comme le plus grand étalon qu'ait peut-être eu le trot français depuis *Intermède*, au début du siècle — était si fantasque et indisciplinée qu'elle ne put jamais gagner une course. On connaissait déjà plusieurs cas de détestables jeunes filles devenues de grandes mères : celles, par exemple, de *Roc Wilkes*, de *Buffet II*, de *Vaccarès*. Peut-être faut-il de grandes pécheresses pour enfanter des poulains-dieux. On peut aussi poser une autre conclusion : ce sont les mâles qui (chez les chevaux s'entend) apportent la sagesse et la raison. Car de qui *Hadol* et *Fakir* tiendraient-ils les leurs sinon de *Mitsouko* et *Sabi Pas*, leurs pères, ou de *Kerjacques* leur grand-père ?

Il se confirme que nous n'avons fait que ressentir tout haut ce que chacun éprouvait tout bas, dans notre « Plaidoyer pour les jockeys perdus » d'Auteuil. (*Le Monde* du 11 décembre.) Dans le nombreux courrier reçu, de turfistes, d'entraîneurs, comme Jean Doumen, de dirigeants de sociétés de courses, comme Yann de Chevigny, rien que des approbations, à une exception près, qui n'est même pas un reproche mais pose des réserves. Une lettre est même arrivée de l'ambassade de France en Indonésie, d'où M. André Travert, chargé d'affaires, nous écrit :

« Ayant moi-même monté en course en amateur, à Hongkong, ayant connu Daumas à l'époque où, comme vous le rappelez, il montait Hyères III *avec une fracture à peine réparée, je sympathise entièrement, comme vous-même, avec les jockeys, et particulièrement les jockeys d'obstacles, et je ne jetterai certainement pas la pierre à ceux d'entre eux qui, conscients d'être à tout moment sous le coup d'un accident qui brisera leur carrière et leur vie, ont, pour reprendre votre euphémisme, « choisi la facilité ». Comme vous, je pense qu'il n'est que temps de passer l'éponge... »*

La Société des steeple est prête à le faire et à rendre leur licence aux jockeys perdus : le juge d'instruction, dont le dossier est désormais hanté par deux ombres tragiques, incline, dit-on, à la clémence ; il y a longtemps que le ministre de l'intérieur, qui a d'autres horizons, souvent obscurcis, à considérer, a détourné ses regards des haies d'Auteuil Bref, chacun est tacitement d'accord mais attend une initiative de l'autre

Il semble, en dernière analyse, que le déclic pourrait le plus facilement venir de M. Cahen, directeur de la police des jeux, dont le ministre entérinerait aussitôt un rapport bienveillant. M. Cahen sait maintenant que la grande majorité des turfistes, même ceux qui ont perdu quelque pièce le jour du prix Bride abattue, sont favorables à l'amnistie. Qu'en outre il permette à un homme qui l'a parfois éprouvé en constatant une fêlure avec le lecteur, quand il réclamait davantage de rigueur, de le lui rappeler : les courses s'accommodent d'une zone floue ; elles fascinent moins quand elles se veulent dures et pures. Elles ne sont pas la république de Saint-Just, même si ce nom apparaît (abusivement) dans une rubrique de pronostics. Voyez qui le destin hippique a désigné : *Ua Uka*, la pécheresse.

LOUIS DÉNIEL.

(1) « Nous » s'entendant, ici, des passionnés de courses. Curieusement, il n'y a pas de terme pour les désigner Des anciens ont employé « hommes de courses » — mais l'expression fait saute-ruisseau — et « sportmen » — mais il y a là, d'évidence, une usurpation, sauf lorsqu'il s'agit des jockeys.

(2) L'âge des chevaux se compte à partir du 1er janvier de leur année de naissance, quelle que soit la date réelle de cette dernière.

(3) Au risque d'un strabisme provisoire...

Jeux

échecs N° 690

QUESTION DE FLAIR

(CHAMPIONNAT DE L'U.R.S.S.)
Moscou, décembre 1976
Blancs : T PETROSSIAN
NOIRS : N. BACHKOVSKY
Défense est-indienne

1. d4	Cf6
2. Cf3	é6
3. ç4	ç5
4. d5	éxd5
5. çxd5	d6
6. Cç3	g6
7. é4	Fg7
8. Fé2 (a)	0-0
9. 0-0 (b)	Té8 (ç)
10. Cf-d2 (d)	Cb-d7 (é)
11. a4 (f)	Cé5
12. Ta3! (g)	b6 (h)
13. Dç2!	Ch5 (i)
14. Fxh5	gxh5
15. Cd1! (j)	Fa6 (k)
16. Th3!! (l)	Fxf1 (m)
17. Cxf1 (n)	b5 (o)
18. Cd-é3!	bxa4
19. Cf5!	Cg6
20. Txh5	Fé5
21. g3!	Tb8
22. Cf1-é3!	a3
23. bxa3	Db6
24. Dd2! (p)	Db3
25. Cg4	Tb7 (q)
26. Rg2! (r)	Dç4 (s)
27. Cxé5	Dxé4+ (t)
28. f3	Dxé5
29. Ch6+	Rf8 (u)
30. Txé5	Txé5
31. Cg4	Té7 (abandon) (v)

NOTES

a) Nous voici en plein dans le « système moderne de la défense Benoni », position dans laquelle le développement du F-R s'effectue au mieux sur é2, l'expérience démontrant depuis longtemps l'inopportunité de 8. Fd3 ; par exemple, 8. Fd3, 0-0 ; 9. 0-0 (si 9. h3, b5 ! ; 10. C×b5, C×é4 ; 11. 0-0, Fa6 avec égalité), a6 ; 10. a4, Fg4 ; 11. h3, F×f3 ; 12. D×f3, Cb-d7. On comprend maintenant que les Blancs auront besoin de beaucoup de temps pour arriver à la percée thématique au centre ; après 13. Ff4, Dç7 ; 14. Dé2, Tf-é8 ; 15. Fh2, Ta-ç8 ; 16. Fç4, Cé5 ; 17. f4, C×ç4 ; 18. D×ç4, Cd7 ; 19. Tf-é1, Db6 ; 20. Ta-b1 Db4 ; 21. Df1, ç4 ; 22. Té2, b5. Les Noirs se sont emparés de l'initiative (Donner - Tahl, Zurich, 1959).

b) Si 9. Ff4, b5 ! ; 10. F×b5, C×é4. 9. Fg5 est jouable ; 9..., h6 ; 10. Fh4, g5 ; 11. Fg3, Ch5 ; 12. Cd2, C×g3 ; 13. h×g3, Cb-d7 ; 14. Cç4, Dé7 ; 15. Dç2, Cé5 ; 16. Cé3, Fd7 ; 17. a4, a6 ; 18. a5, Tf-b8 ; 19. Ca4, F×a4 ; 20. T×a4, b5 ; 21. a×b6, T×b6 avec un jeu égal.

c) La sortie du F-D sur g4 est pratiquement abandonnée depuis la partie Smyslov-Filip (championnat d'Europe par équipes de 1957) : 9..., Fg4 ; 10. h3, F×f3 ; 11. F×f3, a6 ; 12. Ff4 !, Cé8 (si 12... b5 ; 13. é5, d×é5 ; 14. d6, Ta7 ; 15. F×é5) ; 13. a4, Cd7 ; 14. Fé2, Dç7 ; 15. Tç1, Tb8 ; 16. b3, Cé-f6 ; 17. Dç2, Tf-é8 ; 18. Fh2, h6 ; 19. Rh1, Ch7 ; 20. f4, f5 ; 21. Ff3 !, F×ç3 ; 22. D×ç3, f×é4 ; 23. Fg4, Ch-f6 ; 24. Fé6+, Rh7 ; 25. h4, Tg8 ; 26. g4 !

d) Cette défense du pion é4 semble prévaloir actuellement sur la variante 10. Dç2.

e) Cette suite 10..., Cb-d7 suivie de 11..., Cé5 est expérimentée depuis trois ans par les joueurs yougoslaves et hongrois. Après 10..., a6 ; 11. a4, b6 ; 12. f3 !, Cb-d7 (ou 12..., Ta7 ; 13. Cç4, Ta-é7 ; 14. Ff4) ; 13. Cç4, Cé5 ; 14. Cé3, Dç7 ; 15. f4, Cé-d7 ; 16 Dç2, Tb8 ; 17. b3 les Noirs manquent d'air. Quant à la suite théorique 10..., Ca6 ; 11. f3, Cç7 ; 12. a4, Cd7, on commence à la trouver difficile à jouer du côté des Noirs depuis la partie Gligoric-Portisch (Manille, 1974) : 13. Rh1 !, f5 ; 14. é×f5, g×f5 ; 15 Cç4, Cé5 ; 16. C×é5, F×é5 ; 17. f4, Fg7 ; 18. Fh5, Tf8 ; 19. Tf3, Cé8 ; 20. F×é8 !, D×é8 ; 21. Tg3, Fd7 ; 22. Fd2, Tf6 ; 23. Db3, Tg6 ; 24 Té1, Dd8 ; 25. Cb5 !, Fé8 ; 26. Tg-é3, Ff7 ; 27. Té7, a6 ; 28. Cç7, Tb8 ; 29. Dh3, Tg4 ; 30. Dd3 !, Ff6 ; 31. D×f5, Tg8 ; 32. Td7, abandon.

f) Et non 11. Dç2, Cé5 ; 12. b3, a6 ; 13. a4, Cf-g4 ! ; 14. h3, Ch6 ; 15. f4, Cé-g4 ! ; 16. Cf3, Da5 ! ; 17. Fd2, Cé3 ! (Lombardy-Velimirovic, Amsterdam, 1974).

g) Sur 12. Dç2, les Noirs peuvent s'engager dans la voie ambitieuse 12..., g5 (et non 12..., Ch5 ; 13. F×h5, g×h5 ; 14. Cd1 !, comme dans la partie Farago - Szilagy, championnat de Hongrie, 1974) ; 13 Cd1, g4 ! ; 14. Cé3, Ch5 ; 15. g3, Df6 ; 16. f4, g×f3 ; 17. C×f3, Fh3 ; 18. Tf2, C×f3+ ; 19. F×f3, Dg6 ; 20 Cg2, Fd4 ; 21 Ch4, Df6 ; 22. Fh5, T×é4 ! ; 23. Cg2, Ta-é8 ; 24. Ff4, Df5 ! ; 25. g4, D×f4 ! ; 26. abandon.

L'ancien champion du monde rejoue ici une variante qui lui avait valu, en 1975, une belle victoire contre Velimirovic à Milan, à partir de la belle idée de Portisch expérimentée contre le même Velimirovic, en 1975, à Portoroz : 10. Cd2, Cd7 ; 11. a4, a6 ; 12. Dç2, Cé5 ; 13. Ta3 !, Dé7 ; 14. a5, Fd7 ; 15. Tb3 !, Ta-b8 ; 16 Tb6 ! (n° 615). Le passage de la T-D est un thème stratégique très prometteur dans cette variante, qui enrichit le jeu des Blancs.

h) Dans la partie précitée, Velimirovic tenta 12..., Fd7 et succomba après 13. Dç2, Tç8 ; 14. f4, Cé-g4 ; 15. Cç4, Dé7 ; 16. h3, b5 ; 17. a×b5, Cb5 ; 18. F×g4, F×g4 ; 19. Df2, Fd7 ; 20. é5 ! (cf. n° 624).

i) Sur 13..., g5, les Blancs répliqueraient par 14. Cd1 et 15. Cé3 Les Noirs se lancent courageusement dans la bataille.

j) Par cette manœuvre, le C-D aspire à récupérer les cases blanches f5 et g4.

k) Si 15..., Dh4 ; 16. f4, Cg4 ; 17. h3, Fd4+ ; 18 Rh1 et les Noirs sont perdus. Le coup du texte n'est qu'une simple idée tactique reposant sur la menace 16..., ç4 et 17..., Cd3.

l) Le flair du grand maître réfute positionnellement le plan de l'adversaire grâce à ce sacrifice de qualité, qui coûtera aux Noirs la possession des cases blanches de l'aile-R.

m) Si 16..., h4 ; 17. Té1, Fç8 ; 18. Th-é3 ! menaçant 19. f4.

n) Désormais, rien n'empêchera l'installation d'un C sur f5.

o) Tentative désespérée de passer sur l'aile -D

p) Menace très fortement 25. Cç4 et 25. Cg4, suivi de Dh6.

q) Se défend contre 26. Dh6 par 26..., f6.

r) Typique de Petrossian, cette mesure de précaution évite, après 27. Dh6, un échec de la D sur d1.

s) Si 26..., Dç3 ; 27. D×ç3, F×ç3 ; 28 C×d6, Té-b8 ; 29. C×b7, T×b7 ; 30. d6.

t) Si 27..., d×é5 ; 27..., T×é5 ; 27..., C×é5 ; 28 C×d6 (Cd6)

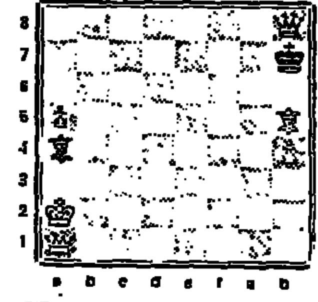
u) Si 29..., Rh8 ; 30 C×f7+ et 31. C×é5 ; si 29..., Rg7 ; 30. T×é5, d×é5 (si 30..., T×é5 . 31. Cg4) ; 31 Cf5+.

v) Car, après 32. Dh6+, Ré8 . 33. Cf6+, Rd8 ; 34 D×h7, les Noirs n'ont aucune défense.

CLAUDE LEMOINE.

ETUDE

V. DOGLOV



BLANCS (4) : Ra2, Da1, Fh5, Ph4.

NOIRS (4) : Rh7, Dh8, Fa4, Pa5.

Les Blancs jouent et gagnent.

SOLUTION DU PROBLEME N° 689

V DOGLOV, 1974

(Blancs : Rg3, Tf6, Pd6 et a4. Noirs : Rb6, Tç3, Pé3.)

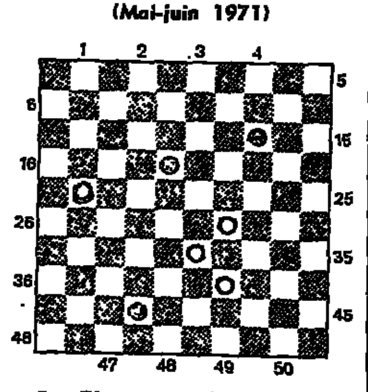
1. d7, Rç7 ; 2. Td6!, Rd8 ; 3. a5 (et non 3. Rf3?, Tç7! nulle), é2+ ; 4. Rf2, Té3! ; 5. Ré1, Ta3 ; 6. a6, Ta2 ; 7. Rf2! et les Blancs gagnent.

dames N° 32

LES COUPS JUSTES

L. RYBAKOV

Sélection F.F.J.D. (Mai-juin 1971)



Les Blancs jouent et gagnent.

Les occasions manquées se situent aussi dans le cadre des fins de parties Le fait de laisser échapper le gain à ce stade-là peut s'expliquer pour trois raisons :

— Les jeunes adeptes méconnaissent, en général, le nouvel attrait que peut revêtir alors la stratégie à partir d'un nombre réduit de pièces dans chaque camp ;

— les damistes de première force savent que la richesse stratégique du jeu est également infinie, mais certains d'entre eux redoutent parfois tellement de ne pouvoir déceler les coups justes, que leur seul désir est de convenir, sans s'engager plus avant, de déclarer la partie nulle ;

— des marches gagnantes sont d'une telle complexité, que des maîtres devraient, pour les découvrir, passer des nuits blanches devant le damier, la pendule et la feuille de notation.

Dans cet exemple, la solution n'est pas très cachée, mais elle comporte trois remarquables finesses s'identifiant à la notion de coups justes, précédant un « enfermé » inattendu en l'occurrence.

SOLUTION : 21-26 !! [un harcèlement qui va conférer beaucoup de noblesse à cette composition] (42-48) [forcé sinon B + immédiat par supériorité numérique] 26-12 !! [seconde finesse, rendue possible en application de la règle relative à la prise majoritaire] (48 × 23) 33-28 !! [bravo au Soviétique Rybakov pour tout ce plaisir en si peu de « temps »] (23-46 forcé) 12×5 [+ par « enfermé ».

Les deux prochaines chroniques seront illustrées par des exemples d'une haute complexité.

JEAN CHAZE.

● Demandes de renseignements pour disposer de divers éléments d'étude (traités, périodiques techniques et d'information, clubs, compétitions) : les lecteurs peuvent s'adresser à Jean Chaze, « La Pastourelle », bâtiment D, boulevard de Paste, 07 000 Privas. A l'appui de chaque réponse sont transmis deux opuscules permettant de franchir rapidement le premier cap de l'initiation (connaissance des règles officielles et de la signification des chiffres et des signes conventionnels).



Les Studios IDEFIX vendent les dessins et décors originaux du film « LES 12 TRAVAUX D'ASTERIX » à la Galerie d'Art du Printemps, 64, boulevard Haussmann, jusqu'au 8 janvier 1977.

bridge N° 687

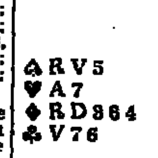
L'ENCHÈRE D'ESSAI

Cette main figure parmi les soixante donnes du livre *Exercices et Conseils* que vient d'écrire Jaïs et Lebel (Edition du Rocher). Elle permet, comme les autres, un bon entraînement pour le jeu de la carte et pour les enchères.

Ici, on voit l'utilisation d'une enchère d'essai sous une forme très particulière car la couleur d'essai devient l'atout du contrat final.

Nord : ♠ 10 6 3 ; ♥ R D 9 4 2 ; ♦ 7 5 ; ♣ R 8 4

Ouest : ♠ R V 5 ; ♥ A 7 ; ♦ R D 8 6 4 ; ♣ V 7 6



Est : ♠ 9 7 ; ♥ 10 6 ; ♦ V 10 9 2 ; ♣ 10 9 5 3 2

Sud : ♠ A D 8 4 2 ; ♥ V 8 5 3 ; ♦ A 3 ; ♣ A D

Sud	*Nord*
1 ♠	2 ♠
3 ♥	4 ♥

Sud a dit « 3 ♥ » pour que Nord dise « 4 ♠ » s'il détient un contrôle du second ou du troisième tour à cœur (singleton ou doubleton ou gros honneur). Nord en a profité pour montrer sa grande force à cœur en disant « 4 ♥ » sur lesquels Sud a passé puisqu'il a lui-même quatre cartes à cœur.

Ouest entame le roi de carreau.

Comment gagner QUATRE CŒURS ?

Voici les commentaires de Jaïs et Lebel.

« Sud réfléchit et compte ses levées perdantes : un carreau, un cœur, et peut-être deux piques. Son but est de trouver un plan lui permettant de gagner malgré un placement défavorable des piques.

» Un joueur un peu expérimenté constate que la bonne ligne de jeu repose sur les deux bases suivantes :

— tenter d'éviter qu'Est reprenne la main ;

— effectuer un jeu d'élimination.

» Avec un bon partage d'atout, ce plan assurera le gain du contrat chaque fois que Ouest détiendra l'as de cœur.

» Sud laisse passer l'entame, supprimant ainsi la reprise de main par le 10 de carreau d'Est. Il prend de l'as de carreau le second carreau joué par Ouest. Ensuite as et dame de trèfle et petit cœur vers le mort. Ouest met l'as de cœur et continue cœur pour éviter tout autre manœuvre dangereuse. La dame de cœur du mort fait la levée, le roi de trèfle suit.

Le 3 de pique est joué du mort et *Sud couvre la carte jouée par Est.* Ouest, mis en main, ne fera qu'une levée dans cette couleur. Il devra, en effet, rejouer pique ou « coupe et défausse ».

ASSURANCE SUR LE MORT

Il est parfois possible d'assurer la réussite d'un contrat quelle que soit la distribution adverse. Cela consiste, en général, à jouer la sécurité, comme dans cette donne de Pierre Brun. Cachez les mains d'Est-Ouest et faites votre plan de jeu.

Nord : ♠ 3 ; ♥ D 10 7 5 ; ♦ A 8 5 ; ♣ A 10 9 8 3

Ouest : ♠ R V 9 6 5 ; ♥ 9 2 ; ♦ D 9 4 3 2 ; ♣ 6

Est : ♠ 10 8 4 2 ; ♥ R 6 4 ; ♦ 10 6 ; ♣ D V 5 4

Sud : ♠ A D 7 ; ♥ A V 8 3 ; ♦ R V 7 ; ♣ R 7 2

Ann. : S. donneur. E.-O. vuln.

Sud	*Ouest*	*Nord*	*Est*
1 SA	passe	2 ♣	passe
3 ♥	passe	6 ♥	passe...

Ouest entame son doubleton à cœur et, au troisième tour d'atout, Est fournit le roi que Sud prend de l'as. *Comment Sud peut-il gagner* le PETIT CHELEM A CŒUR contre toute défense ?

Note sur les enchères :

La réponse de « 3 ♥ » montrait une couleur à cœur et un Sans Atout maximum. L'enchère de « 6 ♥ » est néanmoins courageuse, et une annonce de « 5 ♥ » aurait été plus justifiée. Mais Sud aurait peut-être passé. Il serait d'ailleurs normal de ne pas jouer ce chelem car, si Sud fait la réponse classique de « 2 ♥ » sur le stayman, Nord s'arrêtera à « 4 ♥ ».

PHILIPPE BRUGNON.

Philatélie N° 1466

TUNISIE : série « Patrimoine culturel ».

L'administration postale de la République tunisienne a émis une série de quatre timbres dont les sujets se réfèrent au patrimoine culturel.

85 millimes, polychrome. Mausolée Hamouda Pacha le Mouradite, à Tunis.



100 millimes, polychrome. La grande mosquée à Kairouan.

150 millimes, polychrome. Le Ribat Monastir.



200 millimes, polychrome. La mosquée du Barbier à Kairouan.

Les maquettes sont d'Hatim-El-Mekki.

Impression hélio. Atelier Heraclio Fournier (Espagne).

MALI : série « Bateaux ».

Après avoir émis quatre timbres représentant des motocyclettes, voici une série dont les quatre figurines nous montrent des bateaux.



160 francs maliens, brun-havane, bleu et vert. Bateau de pêche de Mascate.



180 francs maliens, vert, bleu et rouge. Caboteur cochinchinois.



190 francs maliens, rose, vert et bleu. Bateau-feu Dunkerque.



200 francs maliens, vert, bleu et rouge. Bateau du Nil.

Les maquettes et gravures sont de René Quillivic. Impression taille-douce. Atelier du timbre de France.

HAUTE-VOLTA : 25e anniversaire...

Les postes voltaïques ont émis un timbre-poste commémoratif afin de souligner le vingt-cinquième anniversaire de l'administration postale des Nations unies.



200 F. C.F.A., rouge drapeau, bleu roi et vert olive.

Dessiné et gravé par Michel Monvoisin. Impression taille douce ; Atelier du Timbre de France.

BUREAUX TEMPORAIRES

⊙ 16000 Angoulême (place du Champs-de-Mars), le 22 janvier 1977. — Quatrième Festival international de la bande dessinée.

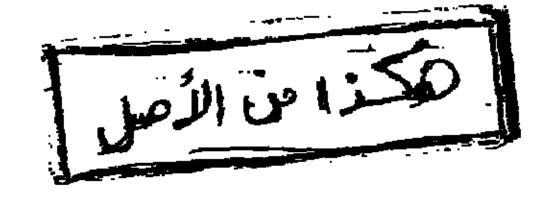
⊙ 92600 Asnières (16, place de l'Hôtel-de-Ville), les 29 et 30 janvier. — Huitième exposition philatélique des Hauts-de-Seine.

● *A NYONS, les 22 et 23 janvier, de 9 h. 30 à 12 h. et de 15 h. à 18 h., dans un but culturel et éducatif, une exposition de « flammes » sera organisée à la maison de retraite « La Ponsterie ».*

● *A PARIS, les cheminots philatélistes préparent l'exposition annuelle qui se tiendra dans la galerie marchande de la gare Saint-Lazare, du 5 au 7 février.*

ADALBERT VITALYOS.





مكتبة الأهرام

SPORTS

BASKET-BALL

France bat Finlande (100-98)

LE PARFUM AMÉRICAIN D'UNE PETITE VICTOIRE

Invités entre deux réveillons à fêter la naissance d'une nouvelle équipe de France, le 30 décembre à Evry, les basketteurs finlandais ont bien failli lui offrir la plus indigeste des bûches, puisqu'ils ne s'inclinèrent qu'après prolongation, 100 à 93. Pourtant, même si la valeur des modestes Finlandais — déjà battus dix fois en onze matches par les Français — n'est pas en cause, ce succès demeurera « historique », puisque, pour la première fois, la Fédération française de basket-ball (F.F.B.B.) laisait appel en sélection nationale à trois éléments naturalisés depuis plus de trois ans (1) : Mathieu Bisseni, Robert Riley et Barry White.

Après un tournoi pré-olympique qui se transforma en débâcle pour l'équipe de France, on pouvait, certes, s'attendre à cette mesure, adoptée depuis longtemps déjà par l'Espagne, la Belgique ou Israël. Faute d'avoir su prévoir les conséquences de sa politique d'américanisation (lancée en 1970) dans les clubs, où les joueurs français sont désormais le plus souvent voués au rôle de faire-valoir, la F.F.B.B. continue de choisir la facilité sous prétexte de redonner de l'ambition à l'équipe de France. Mais, dès lors, faut-il s'étonner si l'enthousiasme fédéral n'est pas partagé par tous les joueurs français d'origine, dont on pourra bientôt se passer ?

Certes, toutes les conditions du succès n'étaient pas réunies à Evry : le meilleur marqueur, Jacques Cachemire, était blessé, le meneur de jeu, Jean-Michel Sénégal, diminué, d'autres, comme les Villeurbannais Philippe Haquet et Alain Vincent, avaient préféré s'abstenir pour « *raisons professionnelles* ». Enfin, ces joueurs, originaires du Cameroun, de New-York, du Dakota du Sud ou des quatre coins de France, manquaient forcément de cohésion pour leur premier match en commun.

oPurtant, M. Pierre Dao et son adjoint, M. Jean Degros, les entraîneurs nationaux, ont cru bon de profiter de cette période de vœux pour tracer un programme aussi draconien qu'ambitieux : élimination sans appel de tous les joueurs qui n'adhéreraient pas sans réserve à la nouvelle « mafia » qu'ils s'efforceront de créer autour de l'équipe de France : participation, le printemps prochain en Finlande, au tournoi « B » qualificatif pour le championnat d'Europe « A », organisé en Belgique en septembre 1977 ; qualification pour les prochains Jeux olympiques à Moscou, en 1980, avec le désir d'y être compétitif.

Ambition ou utopie ? Il est vrai que les Américains naturalisés seront bientôt assez nombreux pour constituer à eux seuls la première équipe de France de langue anglaise.

GÉRARD ALBOUY.

(1) Pour pouvoir être sélectionné en équipe nationale, un joueur originaire d'un autre pays doit être naturalisé depuis au moins trois ans et n'avoir jamais joué dans une autre sélection nationale auparavant.

PRESSE

● *La Compagnie luxembourgeoise de télédiffusion* (R.T.L.) se propose de prendre une participation minoritaire — de l'ordre de 25 % — dans le capital de la société éditrice du *Bien public*, quotidien de Dijon.

Fondé en 1850, *le Bien public* est un des plus anciens quotidiens français. Propriété de la famille Thénard depuis 1920, le journal dijonnais est diffusé aujourd'hui à un peu plus de quarante-cinq mille exemplaires.

● *L'Association de la presse anglo-américaine* à Paris a élu son nouveau comité directeur pour 1977 : *président*, M. Arthur Higbee (U.P.I.) : *vice-présidents* : MM. James Goldsborough *(Herald Tribune)* et Robert Mauthner *(Financial Times)* ; secrétaire : Mme Anne Sington *(Daily Telegraph)* ; trésorier : M. Joseph Harriss *(Reader's Digest)* ; syndic : M. Bernard Valery *(New York Daily News)*.

ARTS ET SPECTACLES

Cirque

La fête de l'exploit

(Suite de la première page.)

Pour sa part, pendant les cinq jours de sa durée, le Festival de Monte-Carlo a fêté l'exploit. Celui-ci s'est multiplié dans tous les genres, à l'acrobatie, aux jeux icariens, au dressage, au trapèze surtout : le voltigeur américain Mike Beard, des Flying Michael, réalise le quadruple saut périlleux ; l'Italien Rony, des Flying Ferdinando Jarz, exécute le double saut périlleux en planche, et Luciano, son partenaire, la triple pirouette de retour au porteur ; le trapéziste colombien des Albarracines devient un porteur en suspension de nuque, qui soutient sa partenaire à l'aide de ses pieds, l'un sous la tête de celle-ci, l'autre sous ses jambes, et, tout en tournoyant, le couple descend jusque sur la piste.

Mais tous ces exploits — on pourrait en citer dix autres, par exemple le groupe acrobatique de Victor Chemchour, que l'on peut voir actuellement au Cirque de Moscou, et les deux frères Rios — ne se limitent pas au risque, à la souplesse du corps, à la technique la plus perfectionnée, la plus travaillée sans relâche, au jour le jour, à la maîtrise absolue du mouvement. Il y a des artistes inventifs et sensibles, qui concilient la force et la beauté, sans jamais l'ombre d'un effet.

Les clowns, une fois de plus, n'ont pas paru d'une grande originalité, et donnent l'impression d'avoir perdu le souffle de la création. Certes, il y a aujourd'hui beaucoup de jeunes clowns chez qui le geste, la mimique, occupent une grande place. Le plus intéressant a été incontestablement le Suisse Rolf Knie Junior. Avec son partenaire, il utilise des éléments habituels au répertoire, comme les seaux d'eau, mais qu'il renouvelle par une certaine invention, par la répétition de gags, par un jeu sans grossièreté.

CLAUDE FLÉOUTER.

LE PALMARÈS

« Clown d'or » : Elvin Bale (Ringling Barnum, Etats-Unis).

« Clowns d'argent » : Les Rio Brothers (Maroc) ; les Flying Michael's (Circus-Circus de Las Vegas) ; le groupe de Victor Chemchour (Cirque de Moscou ; les Eléphants (Cirque Americano Togni).

Trophée Louis-Merlin : Rolf Knie (Suisse).

□ La Fédération de Paris de la Jeunesse communiste proteste contre la décision du tribunal administratif confirmant l'arrêté d'expulsion pris à l'encontre de la M.J.C.-Théâtre des Deux-Portes (« le Monde » du 30 janvier).

MORT DU MARCHAND D'ART J. THANNHAUSER

Justin Thannhauser, ancien propriétaire de galeries d'art et collectionneur, est mort à Gstaad. Il était âgé de quatre-vingt-quatre ans.

[Propriétaire de plusieurs galeries en Europe et aux Etats-Unis, Justin Tannhauser avait, durant sa vie de marchand d'art, assumé la transaction de nombreux ches-d'œuvre d'art moderne. Il avait fait de sa galerie de Munich (fondée par son père au début du siècle) le centre du mouvement des peintres expressionnistes, avec notamment Franz Marc et Kandinsky. C'est de sa galerie qu'était sorti le manifeste expressionniste du « Cavalier bleu » (« Blaue Reiter »).

Justin Tannhauser avait fait connaître en Allemagne les artistes contemporains comme Picasso, Munch, Klee... En 1937, sous les nazis, la collection de ce marchand d'« art dégénéré », juif de surcroît, avait été saisie. Il se réfugia à Paris, où il séjourna jusqu'au début de la guerre, puis émigra définitivement aux Etats-Unis. L'ancien marchand avait fait des donations à plusieurs musées en Allemagne, en Suisse, où il a vécu ces dernières années, et aux Etats-Unis, au musée Guggenheim de New-York, qui a pu installer dans « l'aile Tannhauser » soixante-quinze peintures de maîtres impressionnistes et modernes, parmi lesquels figurent des chefs-d'œuvre de Manet et Van Gogh.]

SOCIÉTÉ

PLUSIEURS COUPLES DE FIANCÉS FRANCO-ROUMAINS ATTENDENT L'AUTORISATION DE SE MARIER

Des Français et des Camerounais, fiancés à des Roumains, nous informent qu'ils rencontrent de multiples difficultés pour obtenir de Bucarest l'autorisation de se marier. Ils attendent ces autorisations depuis des mois, et parfois des années. A l'occasion de la visite de M. Manescu en France, le 15 décembre, ils ont adressé au premier ministre de Roumanie une lettre exposant leurs revendications.

Les couples intéressés sont les suivants : Jeanine Bolle et Rolland Sandu, Alain Clermontelle et Aurelia Arion, François Gouttes et Virginia Petreanu, Marie-Annick Bourg de Nicorps et Vasile Pop, Jean-Paul Toussaint Marlaccia et Carmen Suciu, Jean-Paul Morel et Doina Popescu, Jacques Picardin et Mariana Dobre, Christine Suzanne et Radu Chitcarof, Michel Rigaux et Viviane Lamatic, Joseph Noupadja et Violeta Dulgheru.

(Adresser la correspondance à M. Joseph Noupadja de Tuimaga, 111-113, boulevard Mac-Donald, 75019 Paris.)

● *Les trois anciens harkis* qui observaient une grève de la faim à Carcassonne depuis la fin du mois de novembre, ont décidé, mercredi soir 29 décembre, de mettre fin à leur mouvement de protestation. Ceux qui continuent une grève semblable à Roubaix, depuis une quinzaine de jours, ont été transférés, en accord avec l'évêché de Lille et la municipalité de Roubaix, dans un local dépendant de la paroisse Saint-Martin, au centre de cette ville.

LETTRES

LE « CAMILLE » DE MARCEL PROUST EST MORT A BRIGHTON

(De notre correspondant.)

Londres. — *Camille Wixler, célèbre maître d'hôtel de la grande époque, qui fut le* Camille *mentionné par Marcel Proust, est mort durant le week-end de Noël à l'hôpital de Brighton, à l'âge de soixante-dix-neuf ans.*

Peu avant son décès, il a confié ses souvenirs sur Marcel Proust — qui l'honora de son amitié — à M. Miron Grindea, rédacteur en chef de la revue littéraire international Adam. *L'une des dernières satisfactions de M. Wixler a été de voir son récit figurer à côté des études signées par les proustiens les plus renommés au sommaire* d'Adam *qui vient de célébrer son quarantième anniversaire en consacrant un nouveau cahier à Marcel Proust.*

Dans ses Mémoires, *M. Wixler raconte la manière dont il fit la connaissance de Marcel Proust à l'hôtel Ritz, et révèle certains aspects encore inédits de leurs rapports. C'est ainsi que l'écrivain lui demandait souvent de visiter les marchés et d'inscrire tout ce qu'il y entendait. Le souvenir le plus vivace de cette mission originale dans l'esprit de M. Wixler est celui d'une marchande criant à tous vents :* « J'ai du veau, du foie d'veau, d'la tête de veau, du rognon d'veau, du pied d'veau, enfin j'ai tout du veau. » — J. W.

Formes

Deux graveurs

Marcel Gromaire et Robert Cami : ces étoiles de première grandeur brillent dans le ciel nocturne de la gravure. L'un mort il y a cinq ans, l'autre il y aura deux ans le 12 janvier prochain.

Gromaire, j'ai eu à peine le loisir d'en signaler l'exposition chez Sagot le Garrec, pour la sortie du catalogue raisonné de son œuvre gravé, par François Gromaire (1). C'est un devoir et un plaisir d'y revenir, parce qu'il est désormais possible d'avoir sous la main, et sous les yeux, reproduits avec une perfection toute helvétique, les deux cent cinquante-deux pointes-sèches, eaux-fortes et gravures sur bois dont on a pu admirer un bon nombre d'épreuves fort rares (toujours à tirage très limité) dans une galerie (2) qui en conserve la plupart en permanence.

Il nous est donc donné de vérifier la solidité, la pérennité de l'art d'« *un des plus intelligents novateurs du demi-siècle* » — déclare Pierre Emmanuel dans son introduction, — secondé ici, dans sa rigoureuse démarche de peintre sans bavures, par les impératifs de l'eau-forte, surtout, et des autres techniques d'un métier exigeant. On a vu, notamment, *la Toilette de l'enfant*, les *Gens de banlieue*, plus anciens, déjà puissamment synthétiques. Puis les contrastes s'accusent. Toute autre couleur que les noirs et les blancs, dans leur véhément dialogue, eût été inutile et même infidèle, dans ces instantanés de la vie quotidienne : *Paysannes traversant un village. Le Moulin à café*, une des eaux-fortes maîtresses de Gromaire à mon sens, où l'objet est promu au rang d'idole sans préméditation pédantesque. *Le Vieux Chêne*, d'une vie obsédante, *la Petite Rivière, Minnewater l'hiver*, et quelques-unes de ces femmes que l'artiste n'a pas seulement magnifiées, mais déifiées à cause de la péenimde de leurs formes, de leurs rondeurs : *Nu au fauteuil ancien, Nu acordé, Nu à la lampe...*

Je ne cite que les épreuves originales exposées, entre bien d'autres. Sinon, j'aurais dû insister sur la suite de dessins préparatoires et d'états du portrait de Marcel Duchamp, ou sur les illustrations des *Petits poèmes en prose*, de Baudelaire, de *Gaspard de la Nuit*, d'Aloysius Bermand, de *Macbeth*... et sur les gravures sur bois, qui vont du dépouillement, des fortes oppositions, à une richesse qu'on croyait réservée à l'eau-forte.

Pour en parler dignement, il vaudrait mieux piller Pierre Emmanuel. Son texte divinatoire, brûlant de chaleur humaine (il en fallait, afin de rendre palpable la substance dont est pétri l'artiste) cerne en quelques pages denses et fulgurantes, comme seuls les poètes en ont la formule, le Gromaire peintre et le Gromaire graveur. Recomposer le rythme mis en branle par son œuvre, une œuvre qui est la « conjonction de sa sensualité et de sa raison ordonnatrice », « amener à charpenter d'ombre la lumière ». Pierre Emmanuel voit dans « ce jeu des courbes et des contre-courbes [...] hachées de traits droits, stigmatisées de triangles [...] une *dynamique* si l'on veut, qui, justement, à l'intérieur ou en dehors de la représentation, entraîne l'esprit à concevoir quelque chose de ces motions à la vitesse sans doute infinie qui constituent l'objet solide ».

Gromaire a donc été peintre et graveur. Peintre, d'abord. Cami, en revanche, n'a pas eu trop de toute une vie pour approfondir une seule discipline et s'en tenir principalement au burin. Il a épuisé les recettes d'une longue tradition et a su les transmettre à ses élèves. Etourdissante virtuosité qui eût risqué de le faire, en fin de course, tourner à vide si une réelle modestie et une plus haute conception de sa vocation ne l'avaient poussé à mettre ses moyens au service de fins plus nobles.

Une rétrospective (3) condensant les trente dernières années de celui qui présida la société Le Trait nous précipite dans le sillage d'une ascension vers la lumière. Quelques excellents dessins (un *Nu aux bras levés*, par exemple) accompagnent, bien entendu, un ensemble homogène qui montre Cami dépassant assez vite les thèmes anecdotiques, quoique traités sobrement et non sans humour *(le Jeune Minotaure)*. Voici, bientôt, des planches ensoleillées, élaguées de tout accessoire : *Restaurant sur le port* ou les blancs fantômes des sièges et des tables découpés dans le décor maritime du *Café grec*.

Pour la suite, il suffit de pêcher dans le tas. Pêcher ? Qu'on nous pardonne cette incongruité. Car le titre d'une des meilleures gravures, *Lumière et Filets*, est d'une suffisante éloquence.

En réalité, c'est dans les filets savamment tissés du graveur que la lumière a été capturée à seule fin de nous éblouir. Alors, la vision de Cami devient cosmique, et si le corps féminin se mêle, s'intègre à la pluralité des mondes enfin habiles, qu'on y voie bien davantage qu'une banale allégorie : une sorte d'identification mystique offerte à toutes les exégèses. *L'Astre erratique, les Trois Ages de la Lune, la Lune-Femme, la Terre-Planète, la Terre-Femme, Et la lumière fut, l'Aube des premiers jours, le Cadran soleil aux astres morts*, et maintes variations de ces éclats de la genèse permettent à l'imagination de l'artiste de dériver même vers l'infiguré, puisque un tel élargissement l'y autorise — une imagination sans cesse jugulée par les servitudes du métier. Mais c'est aussi du choc de deux énergies contraires que jaillit cette fameuse lumière, et les œuvres de Cami en sont inondées.

Au moment où les « boîtes », depuis celles de Marcel Duchamp jusqu'à celles de Moninot et de Gérard Koch, se donnent rendez-vous à l'ARC 2, d'autres sont sagement rangées en face de l'île Saint-Louis. Des *Fenêtres en boîte*, plutôt, celles de Colette Deblé (4). Des collages, d'ingénieux assemblages de carton créent le relief, la profondeur. Fenêtres ouvertes sur le rêve, ou, autre forme du rêve, sur le rien. Sur tout ce qu'on fabule, qu'on devine, qu'on entrevoit : silhouettes, fillettes impubères, scènes de la vie familiale. Fenêtres anonymes ou des quelque immeuble de « style ». Ou ruelle s'étirant dans une perspective sans fin.

JEAN-MARIE DUNOYER.

(1) Deux tomes reliés. La Bibliothèque des arts, Paris. 750 F.
(2) 24, rue du Four.
(3) Galerie R.-G. Michel, 17, quai Saint-Michel.
(4) Librairie-galerie Obliques, 58, rue de l'Hôtel-de-Ville.

Cinéma

« La Banane noire »

Avram, jeune Juif hassidique devenu hippie aux Etats-Unis, est ramené de force dans son village d'Israël, où les siens veulent le forcer à un mariage selon les règles. Il s'enfuit et devient l'ami d'Hassan, un jeune Arabe, inventeur farfelu, amoureux d'une fille dont le père exige une forte somme d'argent. Avram s'éprend de Shulamit, qui veut devenir actrice contre le gré de ses parents, horrifiés par ce métier de perdition. Un jeune Texan, recherché par son père et sa mère très riches, est mêlé à leurs aventures.

Ce film israélien de Benjamin Hayeem est une comédie de pur style burlesque avec personnages caricaturaux, poursuites, situations absurdes et rythme accéléré. Les acteurs ne cessent de courir, de gesticuler, de crier ou de rire.

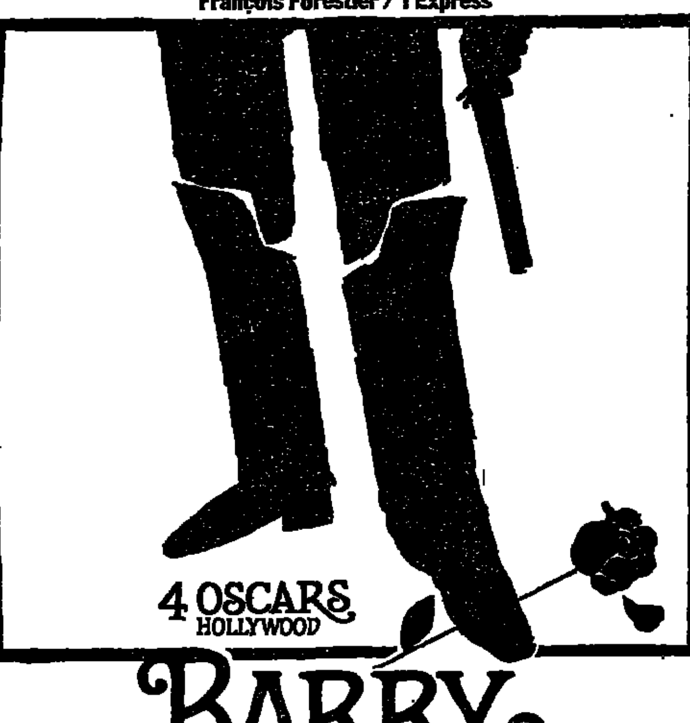
Une sorte de cyclone passe sur l'écran, balayant l'autorité des vieilles familles (juives, arabes, américaines), les traditions religieuses, le pouvoir de l'argent (bon à manger pour les chèvres) et la croyance au Dybbuk — ou au Djinn, — le démon des discordes. Il y a là, évidemment, une satire très poussée de certains états de choses propres à Israël. Et Benjamin Hayeem prend joyeusement parti pour la libre sexualité et la fraternité des Juifs et des Arabes. Son mépris des conventions s'affirme jusque dans l'esthétique « underground » des images. Audacieux, sans doute ; original, sûrement. — J. S.

★ Le Seine (v.o.).

SAINT-ANDRÉ-DES-ARTS - MARAIS



C'est un émerveillement, l'apogée d'un genre, un acte de beauté... Un chef-d'œuvre !
François Forestier / l'Express



BARRY LYNDON
un film de STANLEY KUBRICK
RYAN O'NEAL et MARISA BERENSON
Distribué par WARNER-COLUMBIA FILM

GAUMONT CHAMPS ÉLYSÉES vo 14 h • 17 h 25 • 21 h • (samedi séance à 0 h 30)
IMPÉRIAL vf 14 h • 17 h 25 • 21 h
HAUTEFEUILLE vo 12 h • 15 h 30 • 19 h • 22 h 30
(samedi : 14 h • 17 h 30 • 21 h • dimanche : 14 h • 17 h 30 • 21 h)
GAUMONT SUD vf 13 h 55 • 17 h 25 • 20 h 50

GRAND REX (2800 PLACES) FÉERIE DES EAUX • UGC ERMITAGE • UGC GOBELINS • BRETAGNE • MISTRAL
MAGIC CONVENTION • UGC ODEON • NAPOLEON
VERSAILLES Cyrano • LE PERREUX Palais du Parc • ENGHIEN Hollywood
SAINT-GERMAIN C2L • PANTIN Carrefour • SARCELLES Les Flanades • AULNAY Parinor
VILLENEUVE-ST-G. Artel • ORSAY Ulis • ARGENTEUIL Gamma • CRETEIL SOLEIL ARTEL



Jusqu'au 2 janvier, séances le matin vers 10 h. dans certaines salles
GRAND REX 10 heures et 12 heures - Prix spéciaux

LE CIRQUE DE NOËL A PARIS
c'est
BOUGLIONE au CHAMP-DE-MARS ÉCOLE MILITAIRE
avec L'HOMME CANON
CIRQUE CHAUFFÉ
Tous les jours, à 15 h. et 21 h.
Dimanches 14 h. - 17 h. - 21 h.
dès 18 h. visite du Zoo et des Ecuries - Rens. : 567-93-39

15ème semaine CONCORDE Champs-Elysées



LA MARGE
PRIX GONCOURT
SYLVIA KRISTEL ★ JOE DALLESANDRO ★ WALERIAN BOROWCZYK
Interdit aux mineurs

PUBLICIS MATIGNON VO MARIVAUX VF CAPRI Gds. Boulevards VF PARAMOUNT MONTPARNASSE VF MOULIN ROUGE VF PARAMOUNT GALAXIE VF PARAMOUNT MAILLOT VF CONVENTION St. CHARLES VF STUDIO JEAN COCTEAU VO PUBLICIS Défense PARAMOUNT La Varenne ELYSEES II Celle St. Cloud PARAMOUNT Orly

HELMUT BERGER · LINDA BLAIR · KIRK DOUGLAS · RICHARD DREYFUSS · HELEN HAYES
ANTHONY HOPKINS · BURT LANCASTER · CHRISTIAN MARQUAND · ELIZABETH TAYLOR



Séance supplémentaire vers minuit dans toutes les salles parisiennes

PARAMOUNT Elysées • STUDIO ALPHA V.O. - S.T. Français
ARLEQUIN 70 mm V.O. - S.T. Français
Séances 14 h 30 - 16 h 55 - 19 h 20 - 22 h 10

CHEF-D'ŒUVRE Guy Teisseire / L'AURORE
CHEF-D'ŒUVRE PARISCOP
CHEF-D'ŒUVRE Jean de Baroncelli / LE MONDE
CHEF-D'ŒUVRE QUOTIDIEN DE PARIS
CHEF-D'ŒUVRE Jean-Louis Bory / LE NOUVEL OBSERVATEUR
CHEF-D'ŒUVRE Nicolas de Rabaudy / CINÉ MAGAZINE
CHEF-D'ŒUVRE Michel Perez / NOUVELLES LITTÉRAIRES
CHEF-D'ŒUVRE AGENCE FRANCE-PRESSE
CHEF-D'ŒUVRE Pierre Billard / JOURNAL DU DIMANCHE
CHEF-D'ŒUVRE Michel Mohrt / LE FIGARO

10 fois cité

UN FILM DE AKIRA KUROSAWA
DERSOU OUZALA
L'AIGLE DE LA TAIGA
production MOSFILM
SOVEXPORT FILMS LABRADOR FILMS

SPECTACLES

théâtres

Les salles subventionnées

Opéra, 20 h. 30 : la Sylphide.
Comédie-Française, 20 h. 30 ; sam., 14 h. 30 : Lorenzaccio.
Odéon, 20 h. 30 : Le roi se meurt.
Chapiteau TEP, 20 h. 30 : Grand Magic Circus.

Les salles municipales

Châtelet, 20 h. 30 ; sam., 14 h. 30 : Volga.
Théâtre de la Ville, 18 h. 30 : les Mummenschanz ; 20 h. 30 : la Visite de la vieille dame.

Les théâtre de Paris

Atelier, 21 h. ; sam., 15 h. : Monsieur chasse.
Athénée, 21 h. ; sam., 15 h. : Victor ou les Enfants au pouvoir.
Biothéâtre-Opéra, 21 h. ; sam., 15 h. : la Servante.
Cartoucherie de Vincennes, Théâtre de l'Aquarium, 20 h. 30 : La jeune lune tient la vieille lune toute une nuit dans ses bras. — Théâtre de la Tempête, 20 h. : Penthésilée.
Comédie Caumartin, 21 h. 10 ; sam., 15 h. 10 : Boeing-Boeing.
Comédie des Champs-Elysées, 20 h. 45 : Chers zoiseaux.
Daunou, 21 h. ; sam., 15 h. : le Portrait de Dorian Gray.
Edouard-VII, 21 h. ; sam., 16 h. : Amphitryon 38.
Gaîté-Montparnasse, 20 h. 30 ; sam., 17 h. : les Amoureux ; 22 h. 30 : le Mime Janusz.
Galerie 55, 21 h. : Volpone.
Gymnase-Marie-Bell, 21 h. ; sam., 15 h. : Une aspirine pour deux.
Huchette, 20 h. 45 : la Cantatrice chauve ; la Leçon.
La Bruyère, 21 h. ; sam., 15 h. : Pour 100 briques, t'a plus rien maintenant.
Madeleine, 20 h. 30 ; sam., 15 h. : Peau de vache.
Mathurins, 20 h. 45 ; sam., 15 h. : les Mains sales.
Michel, 21 h. 10 ; sam., 15 h. 10 : Happy Birthday.
Michodière, 20 h. 45 ; sam., 15 h. : Acapulco, Madame.
Moderne, 21 h. ; sam., 15 h. 30 : Qui est qui ?
Montparnasse, 20 h. 30 ; sam., 15 h. : Même heure, l'année prochaine.
Mouffetard, 20 h. : la Musica ; les Eaux et Forêts ; 22 h. : Opéra Zob.
Nouveautés, 21 h. ; sam., 16 h. : Nina.
Œuvre, 20 h. 45 ; sam., 15 h. : le Scénario.
Le Palace, 19 h. : Visite à Locus Solus ; 21 h. : le Rêve du papillon ; 22 h. 30 : Je quotidien.
Palais-Royal, 20 h. 30 ; sam., 15 h. : la Cage aux folles.
Plaisance, 20 h. 45 : la Reine de la nuit.
Poche-Montparnasse, 20 h. 30 et 22 h. 30 : Isaac et la Sage-Femme.
Porte-Saint-Martin, 15 h. et 20 h. 30 : la Dispute.
Récamier, 20 h. 30 ; sam., 17 h. : Phèdre.
Saint-Georges, 20 h. 30 ; sam., 15 h. : Lucienne et le Boucher.
Studio des Champs-Elysées, 20 h. 45 : les Dames du jeudi.
Théâtre d'Art, 20 h. 30 : Bonsoir, Monsieur Tchekhov ; 22 h. 30 : l'Amant arabe.
Théâtre des Arts, 20 h. 45 ; sam., 15 h. : l'Ecole des cocottes.
Théâtre des Deux-Portes, 21 h. : la Belle et la Bête.
Théâtre de l'Epicerie, 20 h. 30 : la Glace à trois faces.
Théâtre Essaïon, 20 h. 30 : Notes (dernière) ; 22 h. : Vierge (dernière). — Salle II, 21 h. : la Représentation.
Théâtre d'Orsay, grande salle, 20 h. 30 : Equus. — Petite salle, 20 h. 30 : Madame de Sade.
Théâtre de la Péniche, 20 h. 30 : En attendant Godot ; 23 h. 30 : Au-delà du rio.
Théâtre Présent, 20 h. 30 : le Pavé de l'ours ; le Tombeau d'Achille.
Théâtre 347, 20 h. 45 ; sam., 15 h. : Egmont.
Théâtre Tristan-Bernard, 20 h. 30 : l'Esprit des Français.
Variétés, 20 h. 30 : l'Autre Valse.

Les théâtres de banlieue

Boulogne, T.B.B., 20 h. 30 : les Vignes du Seigneur.
Créteil, Maison des arts et de la culture, 20 h. 30 : Ballets de l'Opéra de Paris (l'Oiseau de feu, Petrouchka, le Bal des cadets).
Evry-Ville-Nouvelle, à l'Hexagone, 21 h. : Spectacle de chansonniers.
Versailles, Théâtre Montansier, 21 h. : Adieu Prudence.

Les cafés-théâtres

Au Bec fin, 21 h. : la Collection ; 22 h. 15 : N. Mons ; 23 h. 30 : A. Bruant.
Les Blancs Manteaux, 20 h. : Romain Bouteille ; 21 h. 15 : Jean Bois ; 23 h. : F. Dugrunier.
Café d'Edgar, 21 h. : le Désert rose ; 22 h. 30 : la Frappe. — II, 22 h. 15 ; sam., 17 h. : Deux Suisses au-dessus de tout soupçon.
Café de la Gare, 21 h. : Pleure, c'est l'heure.
Au Coupe-Chou, 20 h. 30 : l'Arménoche ; 22 h. : Pourquoi pas moi ? ; 23 h. 30 : Bruno Garcin.
Le Fanal, 20 h. : le Président.
L'Echelle de Jacob, 20 h. 30 : Spectacle Prévert ; 22 h. 30 : J. Yvart.
La Cour des Miracles, 18 h. 30 : Erostrate ; 20 h. 30 : les Jeannes ; 22 h. : la Flemme.
Le Petit Casino, 21 h. 15 : Partez du pied gauche ; 22 h. 30 : J.-C. Monteils.
Le Sélénite, 20 h. 30 : Une maille à l'endroit... une maille à l'envers ; 22 h. : Pinock et Matho ; 23 h. 30 : Eh ! Mec. — II, 21 h. : les Hommes-Loups ; 22 h. 30 : Jeanne au boucher ; 24 h. : Voyage à trois.
Le Splendid, 20 h. 45 : Frissons sur le secteur ; 22 h. 15 : le Pot de terre contre le Pot de vin.
La Veuve Pichard, 20 h. 30 : Marianne Sergent ; 22 h. 15 : la Revanche de Louis XI.
La Vieille Grille, 20 h. 30 : Douby.
Théâtre-Cabaret rouge, 22 h. 30 : Monique Morelli et Leonardi.

Les chansonniers

Caveau de la République, 21 h. ; sam., 15 h. 30 : R.P.R. ou Le nouveau-né a une grande barbe...
Deux-Anes, 21 h. ; sam., 15 h. 30 : Marianne, ne vois-tu rien venir ?
Dix-Heures, 22 h. 15 et 0 h. 15 : Tu crois que c'est mieux ailleurs.

Opérettes et comédies musicales

Antoine, 20 h. 30 : les Frères Jacques.
Bobino, 20 h. 30 : Georges Brassens, Pierre Louki.
Concert Mayol, 21 h. 15 : Bouquet de nus.
Olympia, 21 h. ; sam., 16 h. : Thierry Le Luron.
Renaissance, 21 h. : Guy Bedos.
Théâtre des Arts, 18 h. 30 : Pierre Vassiliu.
Théâtre Fontaine, 20 h. 45 ; sam., 15 h. : Jacques et Paul Préboist.
Théâtre Paris-Nord, 20 h. 45 : Jean-Roger Caussimon.
Bouffes-Parisiens, 20 h. 45 ; sam., 15 h. : la Belle Hélène.
Elysée-Montmartre, 20 h. 15 : Ginette Lacaze (dernière).
Henri-Varna-Mogador, 20 h. 30 ; sam., 15 h. : Rêve de valse.
Marigny, 21 h. ; sam., 14 h. 45 : Nini la Chance.
Théâtre Mouffetard, 22 h. 15 : Opéra-Zoo.

Les concerts

Eglise Saint-Eustache, 19 h. 30 et 21 h. Lasers.
Hôtel Héroüet, 20 h. 30 : Trio Revival et S. Escure, piano (Bach).
Eglise Saint-Germain-des-Prés, 21 h. : G. Touvron, trompette ; A. Isoir, orgue (Bach, Daquin, Dandrieu, Purcell, Telemann, Vivaldi).

La danse

Théâtre des Champs-Elysées, 20 h. 30 : Ballet de Roland Petit (Casse-Noisette).
Bouffes du Nord, 20 h. 30 : le Trockadero Gloxinia Ballet Company.
Centre culturel du Marais, 21 h. ; sam., 17 h. : Solaris.

Vendredi 31 décembre

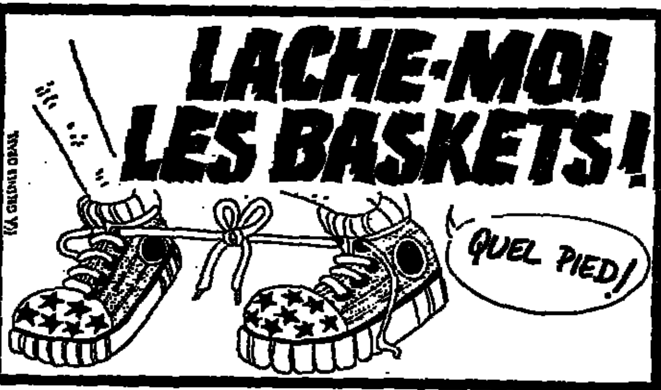
Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles
« LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES »
704.70.20 (lignes groupées) et 727.42.34
(de 11 heures à 21 heures, sauf les dimanches et jours fériés)

COLISEE 1 v.o. - SAINT-GERMAIN HUCHETTE v.o. - STYX v.o. GAUMONT RIVE GAUCHE v.o. - GAUMONT LUMIERE - GAUMONT NATION - PLM SAINT-JACQUES - SAINT-LAZARE PASQUIER OLYMPIC ENTREPOT - MULTICINE Champigny - GAUMONT Evry



8e SEMAINE
QUINTETTE - 14-JUILLET BASTILLE
Voir et faire voir l'Affiche rouge est une nécessité. FRANCE SOIR
L'AFFICHE ROUGE
La presse unanime : un chef-d'œuvre

BIENTOT



ELYSEES LINCOLN - QUINTETTE
14 JUILLET PARNASSE
SAINT-LAZARE PASQUIER
OLYMPIC ENTREPOT
14 JUILLET BASTILLE

GAUMONT présente
Tonique, émerveillé, féroce, ce film est une Joie perpétuelle.
ROBERT BENAYOUN - LE POINT
M comme magnifique, Miou Miou M comme merveille.
JEAN-LOUIS BORY - NL. OBS.
JONAS QUI AURA 25 ANS EN L'AN 2000
UN FILM D'ALAIN TANNER
GAUMONT DISTRIBUTION

TH. RÉCAMIER
Réveillonnez avec RACINE
ce soir, à 20 h. 30
PHÈDRE
Mise en scène d'Antoine BOURSEILLER
DERNIERE LE 1er JANVIER, à 17 heures

UGC BIARRITZ VO UGC ODEON VO STUDIO RASPAIL VO CINEMONDE OPERA VF OMNIA VF PARAMOUNT GALAXIE VF LES 3 MURAT VF LES 3 SECRETAN VF C 2 L Versailles ARTEL Nogent
AMBULANCES TOUS RISQUES
Le MASH de l'ambulancerie
Des poursuites époustouflantes et un humour grinçant, cynique, parfois cruel.
ROBERT BENAYOUN - LE POINT
EN VEDETTE : Trépidante comédie... Brio rigolard et sans un temps mort
MICHEL GRISOLIA - Nel OBSERVATEUR

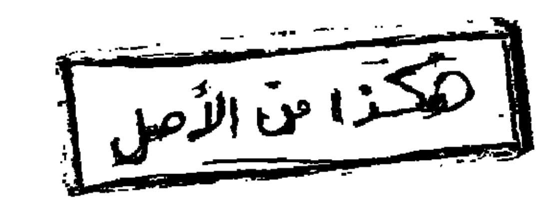
PREMIER ACTE : GRANDS-AUGUSTINS (v.o.) - LES TEMPLIERS (v.f.) - UGC OPÉRA (v.f.)



DEUXIÈME ACTE : CALYPSO (v.o.) - SAINT-GERMAIN STUDIO (v.o.) - LES TEMPLIERS (v.f.) - UGC OPÉRA (v.f.)

MONTE-CARLO - MERCURY - ABC - GAUMONT OPERA - CLUNY PALACE - DIDEROT - FAUVETTE - MONTPARNASSE PATHE - GAUMONT CONVENTION - CLICHY PATHE
CYRANO Versailles - ARTEL Créteil - GAMMA Argenteuil - CARREFOUR Pantin - ULIS Orsay - ARTEL Rosny - PARINOR Aulnay - CALYPSO Viry-Châtillon - BUXY - EPICENTRE Epinay

POUR BIEN RIRE PENDANT LES FÊTES
DE FUNES COLUCHE
l'Aile ou la Cuisse
Distribué par AMLF



SPECTACLES

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans ; (**) aux moins de dix-huit ans.

La cinémathèque

Chaillot, 15 h. : Tristan et Iseult, d'Y. Lagrange ; 18 h. 30 : Gipsy, de J. Losey.

Les exclusivités

L'AFFICHE ROUGE (Fr.) : Quintette, 5e (033-35-40) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).

AFFREUX, SALES ET MECHANTS (It.), v.o. : Saint-Germain-Huchette, 5e (633-87-59) ; Styx, 5e (633-08-40) ; Gaumont-Colisée, 8e (359-29-46) ; Gaumont-Rive-Gauche, 5e (548-26-36) ; Olympic - Entrepôt, 14e (532-67-42) ; v.f. : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Lumières, 9e (770-84-64) ; Nations, 12e (343-04-67) ; P.L.M.-Saint-Jacques, 14e (589-68-42).

L'AGE DE CRISTAL (A.), v.o. : Cluny-Ecoles, 5e (033-20-12) ; Elysées-Cinéma, 8e (225-37-90) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Rotonde, 6e (633-08-22) ; Helder, 9e (770-11-24) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19) ; Mistral, 14e (539-52-43).

L'AILE OU LA CUISSE (Fr.) : A.B.C., 2e (233-55-54) ; Cluny-Palace, 5e (033-07-76) ; Mercury, 8e (225-75-90) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; Gaumont-Opéra, 9e (073-95-48) ; Diderot, 12e (343-19-29) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).

AMBULANCES TOUS RISQUES (A.), v.o. : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Studio Raspail, 14e (326-38-98) ; v.f. : Omnia, 2e (233-39-36) ; Cinémonde-Opéra, 9e (770-01-90) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Murat, 16e (288-99-75) ; Secrétan, 19e (206-71-33).

ASHTON'S MUSIC SHOW (A.), v.o. : Vidéostone, 6e (325-60-34).

LA BANANE NOIRE (Isr.), v.o. : Le Seine, 5e (325-95-99).

BAROCCO (Fr. (*) : Rex, 2e (236-83-93) ; Quintette, 5e (033-35-40) ; Publicis-Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Publicis-Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Bienvenuë-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).

BARRY LYNDON (Angl., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38), Gaumont Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; V.f. : Impérial, 2e (742-72-52), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16).

LE BERCEAU DE CRISTAL (Fr.) : Le Marais, 4e (278-47-86).

CASANOVA, UN ADOLESCENT A VENISE (It., v.o.) : Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90), Hautefeuille, 6e (633-79-38), 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00), Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14), 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).

CHAC (Pér., v.o.) : Studio Médicis, 5e (633-25-97).

LE CHASSEUR DE CHEZ MAXIM'S (Fr.) : Cluny-Palace, 5e (033-07-76), Bosquet, 7e (551-44-11), Gaumont-Madeleine, 8e (073-56-03), Balzac, 8e (359-52-70), Paris, 8e (359-53-99), Maxéville, 9e (770-72-86), Athéna, 12e (343-07-48), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).

LE COUP DE GRACE (All., v.o.) : Bonaparte, 6e (326-12-12), Biarritz, 8e (723-69-23).

CRIA CUERVOS (Esp., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38), U.G.C. Marbeuf, 8e (225-47-19) ; V.f. : 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).

LA DERNIERE FOLIE (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (033-34-83) ; V.f. : Impérial, 2e (742-72-52), Calypso, 17e (754-10-68).

DERSOU OUZALA (Sov., v.o.) : Studio Alpha, 5e (033-39-47), Arlequin, 6e (548-62-25), Paramount-Elysées, 8e (359-49-34).

EDVARD MUNCH, LA DANSE DE LA VIE (A., v.o.) : Racine, 6e (633-43-71).

L'EMPIRE DES SENS (Jap., v.o.) (**) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; V.f. : Balzac, 8e (359-52-70).

FACE A FACE (Suéd., v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17).

LE GRAPHIQUE DE BOSCOP (Fr.) : Noctambules, 5e (033-42-34).

LE GRAND ESCOGRIFFE (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33), Quintette, 5e (033-35-40), Ambassade, 8e (359-19-08), Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), Victor-Hugo, 16e (727-49-75), Wepler, 18e (387-50-70), Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).

L'HEROINE DU TRIANGLE D'OR (Fr.) : La Clef, 5e (337-90-90).

JONAS QUI AURA VINGT-CINQ ANS EN L'AN 2000 (Suiss.) : Quintette, 5e (033-35-40) ; 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43), 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Olympic-Entrepôt, 14e (542-67-42).

LE JOUET (Fr.) : Quintette, 5e (033-35-40) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Français, 9e (770-33-88) ; Les Nations, 12e (343-04-67) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Caravelle, 18e (387-50-70).

LE JOUR DE GLOIRE (Fr.) : Omnia, 2e (233-39-36) ; U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Balzac, 8e (359-52-70) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; U.G.C.-Opéra, 9e (261-50-32) ; Liberté-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19) ; Miramar, 14e (326-41-02) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Murat, 16e (288-99-75) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Les Images, 18e (522-47-94) ; Secrétan, 19e (206-71-33).

KING-KONG (A., v.o.) : Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; V.f. : Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90) ; Max-Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount - Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount - Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount-Gaîté, 13e (326-99-34) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17) ; Convention-Saint-Charles, 15e (577-09-70) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).

LES DOUZE TRAVAUX D'ASTERIX (Fr.) : Marignan, 8e (359-92-82) ; Madeleine, 8e (073-56-03) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).

MADO (Fr.) : Français, 9e (770-33-88) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16).

LA MALEDICTION (A., v.f.) (*) : Rio-Opéra, 9e (742-82-54), Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).

MARATHON MAN (A., v.o.) (**) : Quartier-Latin, 5e (326-84-65) ; Dragon, 6e (548-54-74) ; Elysées - Lincoln, 8e (359-36-14) ; Concorde, 8e (359-92-84) ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; v.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Gaumont-Richelieu, 2e (233-56-70) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse - Pathé, 14e (326-65-13) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).

1900 (première partie) (It., v.o.) (**) : Grands-Augustins, 6e (633-22-13) ; v.f. : Templiers, 3e (272-94-56) ; U.G.C.-Opéra, 9e (261-50-32).

1900 (deuxième partie) (It., v.o.) (**) : St-Germain-Studio, 5e (033-42-72) ; Calypso, 17e (754-10-68 ; v.f. : Templiers, 3e (272-94-56) ; U.G.C.-Opéra, 9e (261-50-32).

MOI, PIERRE RIVIERE, AYANT EGORGE MA MERE, MA SŒUR ET MON FRERE (Fr.) : Studio Git-le-Cœur, 6e (326-80-25) ; Studio Logos, 5e (033-26-42).

MONSIEUR KLEIN (Fr.) : U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19) ; U.G.C.-Opéra, 9e (261-50-32).

NOUS NOUS SOMMES TANT AIMES (It., v.o.) : Cinoche St-Germain, 6e (633-10-82).

NOUS PARLONS, VOUS ECOUTEZ (Fr.) : Olympic, 14e (542-67-42).

LA PREMIERE FOIS (Fr.) (**) : Gaumont-Théâtre, 2e (231-33-16) ; St-Germain-Village, 5e (633-87-59) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; U.G.C.-Opéra, 9e (261-50-32) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).

RED (Can., vers. québ.) : Studio St-Séverin, 5e (033-50-91).

SALO (It., v.o.) (**) : Studio Galande, 5e (033-72-71).

SANTHALA. NAISSANCE (Fr.) : St-André-des-Arts, 6e (326-48-18) à 12 h. et 13 h.

SARTRE PAR LUI-MEME (Fr.) : St-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Marais, 4e (278-47-86).

SCANDALO (It., v.o.) (**) : Biarritz, 8e (723-69-23).

SI C'ETAIT A REFAIRE (Fr.) : Publicis-Champs-Elysees, 8e (720-76-23) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount - Montparnasse, 14e (326-22-17).

UN CADAVRE AU DESSERT (A., v.o.) : Studio de la Contrescarpe, 5e (325-78-37) ; v.f. : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37).

UNE FEMME A SA FENETRE (Fr.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38), Montparnasse 83, 6e (544-14-27), France-Elysées, 8e (723-71-11), Colisée, 8e (359-29-46), Maxéville, 9e (770-72-86).

UNE FILLE UNIQUE (Fr.) : Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93), après 18 h.

UN ELEPHANT ÇA TROMPE ENORMEMENT (Fr.) : Paris, 8e (359-53-99), Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43), Maxéville, 9e (770-72-86), Saint-Ambroise, 12e (700-89-16), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16), Athéna, 12e (343-07-48), Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13), Ternes, 17e (380-10-41).

UN MARI, C'EST UN MARI (Fr.) : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08), Normandie, 8e (359-41-18), Caméo, 9e (770-20-89), Liberté-Gare de Lyon, 12e (343-01-59), U.G.C. - Gobelins, 13e (331-06-19), Miramar, 14e (326-41-02), Mistral, 14e (359-52-43), Magic-Convention, 15e (828-20-64), Murat, 16e (288-99-75), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).

UN REVE PLUS LONG QUE LA NUIT (Fr.) : la Clef, 5e (337-90-90).

VICTOIRE A ENTEBBE (A., v.o.) : Studio-Jean-Cocteau, 5e (033-47-62), Publicis-Matignon, 8e (359-31-97) ; V.f. : Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90), Capri, 2e (508-11-69), Paramount - Galaxie, 13e (580-18-03), Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17), Convention - Saint - Charles, 15e (577-09-70), Paramount-Maillot, 17e (758-24-24), Moulin-Rouge, (606-34-25).

LA VICTOIRE EN CHANTANT (Fr.) : le Seine, 5e (325-95-99)

LE VOYAGE AU BOUT DU MONDE (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93), Cluny-Ecoles, 5e (033-20-12), Ermitage, 8e (359-15-71), U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19), U.G.C.-Opéra, 9e (261-50-32), Liberté-Gare de Lyon, 12e (343-01-59), Bienvenüe - Montparnasse, 14e (544-25-02).

WINSTANLEY (Angl., v.o.) : Olympic-Entrepôt, 14e (542-67-42).

Les festivals

MARILYN MONROE (v.o.), Action-Christine, 6e (325-85-78) : les Misfits.

TEX AVERY (v.o.), Cinoche-Saint-Germain, 6e (633-10-82).

NICHOLSON (v.o.), Boîte-à-Films, 17e (754-51-50), 13 h. : Easy Rider ; ven., sam., dim. à 24 h. ; Missouri Breaks.

NICHOLSON-BRANDO (v.o.), Olympic, 14e (542-67-42) : Vas-y, fonce.

Xe ANNIVERSAIRE (v.o.), Action-La Fayette, 9e (878-80-50) : Alice's Restaurant.

A VOIR OU A REVOIR (v.o.), Studio des Acacias, 17e (754-97-83). 10 h. 15 : Avoir vingt ans dans les Aurès ; 12 h. : Un après-midi de chien ; 14 h. : Le sixième continent ; 15 h. 30 : Prend l'oseille, et tire-toi ; 17 h. : l'Argent de poche ; 18 h. 45 : la Nef des fous ; 21 h. 15 : l'Epouvantail ; 23 h. : Frissons ; 0 h. 30 : Rocky Horror Picture show.

B. KEATON, Le Marais, 4e (278-47-86) : les Lois de l'hospitalité.

Les grandes reprises

AUTANT EN EMPORTE LE VENT (A., v.-o.-v.f.) : Ranelagh, 16e (288-64-44).

LE BAL DES VAMPIRES (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77) ; v.f. : Haussmann, 9e (770-47-55).

LA BELLE ET LE CLOCHARD (A., v.f.) : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Napoléon, 17e (380-41-46).

BROADWAY MELODIES (A., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (033-39-19) ; Bilboquet, 6e (222-87-23) ; Vendôme, 2e (073-97-52) ; Marbeuf, 8e (225-47-19).

BUTCH CASSIDY ET LE KID (A., v.o.) : New-Yorker, 9e (770-63-40) (sauf mardi).

CHANTONS SOUS LA PLUIE (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Elysées Point-Show, 8e (225-67-29).

CABARET (A., v.o.) : Studio Dominique, 7e (551-04-55) (sf mardi).

CLEOPATRE (A., v.o.) : Action République, 11e (805-51-33).

L'ENFANT SAUVAGE (Fr.) : Studio Cujas, 5e (033-89-22).

FANTASIA (A., v.f.) : Panthéon, 5e (033-15-04) ; Elysées Point-Show, 8e (225-67-29).

KING KONG (A.) (1933) : La Pagode, 7e (705-12-15) ; J.-Renoir, 9e (874-40-75).

LE LAUREAT (A., v.o.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66) (h. sp.).

MY FAIR LADY (A., v.o.) : Kinopanorama, 15e (306-50-50).

LES MARX BROTHERS AU GRAND MAGASIN (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Elysées Point-Show, 8e (225-67-29).

LE SIGNE DE ZORRO (A., v.o.) : Le Seine, 5e (325-95-99) (en mat.).

SHOCK CORRIDOR (A., v.o.) : Action La Fayette, 9e (878-80-50).

SHOW BOAT (A., v.o.) : Action Christine, 6e (325-85-78) ; Studio Marigny, 8e (225-20-74).

20 000 LIEUES SOUS LES MERS (A., v.f.) : Marbeuf, 8e (225-47-19) ; U.G.C.-Opéra, 9e (261-50-32) ; Liberté-Gare de Lyon, 12e (343-01-59).

SOLEIL VERT (A., v.o.) : André-Bazin, 13e (337-74-39).

ZAZIE DANS LE METRO (Fr.) : La Pagode, 7e (705-12-15).

Les séances spéciales

AMERICAN GRAFFITI (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), à 10 h., 12 h. et 24 h.

L'AUTRE (A., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90), à 12 h. et 24 h.

AGUIRRE, LA COLERE DE DIEU (All., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14), à 22 h. (Sam. + 24 h.).

CABARET (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er, à 20 h.

LE DECAMERON (It., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er, à 14 h.

LES DIABLES (A., v.o.) (**) : Châtelet-Victoria, 1er, à 14 h.

FAMILY LIFE (Ang., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), à 12 h.

LA GRANDE ILLUSION (Fr.) : St-André-des-Arts, 6e, à 24 h. (sauf le 31).

L'HONNEUR PERDU DE KATHARINA BLUM (All., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er, à 18 h.

HAROLD ET MAUDE (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), à 10 h., 12 h. et 24 h.

INDIA SONG (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99), à 12 h. 20 (sf Dim.)

KID BLUE (A., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90), à 12 h. et 24 h.

ORFEU NEGRO (Fr.-Brés.) : Châtelet-Victoria, 1er, à 16 h. (Ven. + 24 h.).

LE LIMIER (A., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90), à 12 h. et 24 h.

PHANTOM OF THE PARADISE (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), à 10 h., 12 h. et 24 h.

LA SOLITUDE DU CHANTEUR DE FOND (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), à 24 h. (sf le 31).

SON NOM DE VENISE DANS CALCUTTA DESERT (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99), à 12 h. 15 (sf Dim.).

«LA VICTOIRE EN CHANTANT»
de Jean-Jacques Annaud

... la satire est là, drue, caustique, percutante, réjouissante. ... les auteurs visent juste et ils font mouche. Dans notre production française, si paresseuse, si moutonnière, ce premier film frappe par sa nouveauté et son originalité. Il fait plaisir. Il mérite d'être vu.

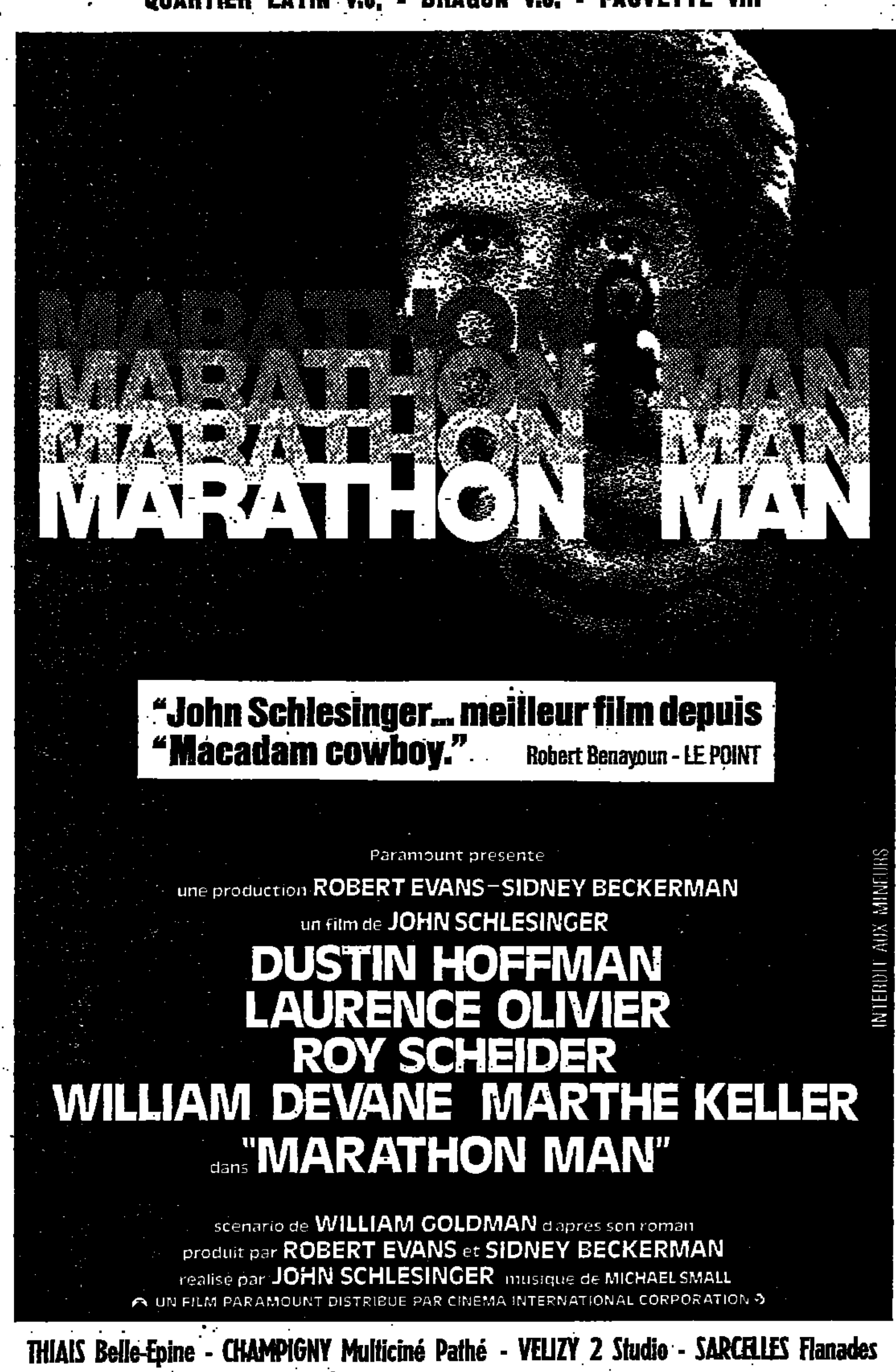
JEAN DE BARONCELLI.

★ Le Seine

PUBLICIS CHAMPS-ELYSEES - UGC BIARRITZ - PARAMOUNT OPERA - REX GRANDS BOULEVARDS
PUBLICIS SAINT-GERMAIN - PARAMOUNT MONTPARNASSE - PARAMOUNT GALAXIE - BIENVENUE MONTPARNASSE - PARAMOUNT MAILLOT - PARAMOUNT ORLEANS - QUINTETTE
CYRANO Versailles - ARTEL Rosny - ARTEL Villeneuve-Saint-Georges - GAMMA Argenteuil

ANDRE GENOVES et ALAIN SARDE présentent
ADJANI / DEPARDIEU
"BAROCCO" n'est pas seulement le meilleur film français de l'année c'est le film que nous n'osions plus attendre de notre cinéma. Robert Chazal FRANCE SOIR
Barocco
PISIER / BRIALY
ISABELLE ADJANI / GÉRARD DEPARDIEU
Barocco UN FILM DE ANDRÉ TECHINÉ
Scénario original et dialogues : ANDRÉ TECHINÉ et MARYLIN GOLDIN
avec MARIE-FRANCE PISIER la participation de CLAUDE BRASSEUR avec JULIEN GUIOMAR et JEAN-CLAUDE BRIALY
Musique de PHILIPPE SARDE
Interdit au moins de 13 ans

CONCORDE v.o. - ÉLYSÉES LINCOLN v.o. - IMPÉRIAL PATHÉ v.f.
RICHELIEU GAUMONT v.f. - CLICHY PATHÉ v.f. - MONTPARNASSE PATHÉ v.f.
LES NATION v.f. - CONVENTION GAUMONT v.f. - MAYFAIR v.f.
QUARTIER LATIN v.o. - DRAGON v.o. - FAUVETTE v.f.





RADIO-TÉLÉVISION

VU

Vivre en virtuose

On ne devient pas musicien, nous signalait jeudi, au « Grand Echiquier », Arthur Rubinstein, on l'est à la naissance, c'est un sixième sens. Le talent, cela ne s'apprend pas, cela se développe. Vrai. Vrai aussi pour le charme, particulièrement le sien. A force de jouer du piano, de passer au micro ses arpèges, ses anecdotes, ses interprétations ont pris aujourd'hui — il aura quatre-vingt-dix ans fin janvier — une lenteur, un arrondi, un côté à la fois têtu et rêveur, un halo assez curieux.

Regardez ses mains sur le clavier, dures, noueuses, engourdies ; elles glissent, grittent les touches. On dirait des araignées de mer, et puis regardez loin, loin derrière, léger, subtil, ce sourire, ce regard intérieur à l'écoute, à la poursuite de la musique. Il la devance, il la devine, il la découvre, émerveillé, il court, il vole, il va plus vite que ses doigts. Et pourtant, à l'arrivée, ils seront là, le lièvre et la tortue, ils auront gagné ensemble.

Il joue avec son cœur, il aime à le répéter, avec son estomac croira-t-il préciser, pour ajouter qu'il a tout dans la tête. Cela paraît assez approximatif, cela ne l'est pas. Il est dans la musique et elle est en lui. Séparés, confondus, et c'est à cela, à cette distance variable entre la lucidité et l'émotion, que l'on reconnaît sa marque de fabrique.

Observez maintenant son récit d'un dîner présidé par Frank Sinatra en faveur de l'université hébraïque de Jérusalem, c'est un petit chef-d'œuvre de finesse, d'euphémique ironie, d'observation, d'expérience. Aussi on avait envie de crier « Bravo, encore, encore ! », on se serait cru au concert. On était en studio, on revenait avec lui de Pologne, de Hongrie, on allait faire un tour en Californie pour rencontrer son fils Johnny, un acteur, — il compose un peu, — un garçon sympathique, sincère, chaleureux, une réussite encore. S'il aime ses enfants ? Bien sûr, ils participent de son amour de la vie. Sa femme l'interrompait, rectifiait, un vieux ménage, un bon ménage où l'on ne s'ennuie jamais, où l'on se chamaille, où l'on s'amuse, où l'on se contredit.

Et nous étions pris au collet, éternels prisonniers de son intelligence, de sa drôlerie et de sa profonde modestie. Devant le poste, certains tentaient de s'en défendre, de sortir de ce cercle magique, eux disaient : truqué. Ils le traitent de cabot, de vieux malin qui connaît son public, qui connaît la musique. Seulement, à 23 heures, pas question de changer de chaîne, de passer sur la première pour rattraper un hommage à Nijinsky, personne n'a voulu. On serait bien restés là jusqu'à minuit. Lui aussi. Le voilà son secret, le seul : s'il reçoit, c'est parce qu'il donne. Il se donne sans compter. Tout entier.

CLAUDE SARRAUTE.

VENDREDI 31 DÉCEMBRE

ALLOCUTION PRÉSIDENTIELLE

Le président de la République adressera ses vœux aux Français, à 20 heures, à la télévision et sur les principales stations de radio.

CHAINE I : TF 1

20 h. 30, Variétés : Le gala de l'Union à Los Angeles, prés. J.-Cl. Brialy et L. Minnelli ; 21 h. 50, Téléfilm : « le Cachalot », de G. Giauffret.

L'histoire vraie d'une pêche miraculeuse.

22 h. 20, Variétés : Show Jerry Lewis (enregistré en 1975 à l'Olympia) ; 23 h. 30, En direct de l'observatoire de Nice : Les soleils de la nuit (en compagnie de deux astronomes) : fin à 0 h. 30.

CHAINE II : A 2

20 h. 35, Film : « la Cuisine au beurre », de G. Grangier (1963). Avec Fernandel, Bourvil, Cl. Maurier, H. Vilbert, A.-M. Carrière (N.).

Fernandel et Bourvil réunis dans un vaudeville remarquable par sa platitude et sa vulgarité.

22 h., Variétés : Parlons, chantons, dansons, de D. Askain et A. Flédérick (sous réserves).

Un show Jacques Martin, qui fête son arrivée sur Antenne 2.

1 h., Série : Les brigades du Tigre (Le cas Valentin) ; fin à 1 h. 55.

CHAINE III : FR 3

20 h. 30, Retransmission lyrique : « la Vie parisienne », de J. Offenbach, avec M. Mesplé, J. Rhodes, L. Masson, D. Castaing, J.-C. Benoit, réal. P. Badel.

22 h. 30, Divertissement : Bonne année, chers administrés, de J.-P. Alessandri.

L'équipe du magazine « Vendredi » propose, en musique et en chansons, une enquête menée dans différents secteurs de l'administration.

0 h. 20 (R.), Film : « Arabesques », de S. Donen (1965), avec G. Peck, S. Loren, A. Badel, K. Moore, J. Merivale.

Parodie des films à la James Bond.

FRANCE-CULTURE

20 h., « La réalité, le mystère »... Feuilleton : « Une histoire d'amour » ; Catherine à l'Opéra ; à 21 h., Le parcours de Nadja ; La réalité en ses lieux ; Personnes, personnages ; à 23 h., Les machines du mystère ; 23 h. 50, Poésie ; 0 h., Vœux de Mme J. Baudrier et soirée de réveillon, par J. Paugam.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 20, Soirée de musique viennoise, par l'Orchestre national de France, direction W. Boskovsky, avec G. Janowitz : « le Directeur de Théâtre », ouverture (Mozart) ; Trois danses allemandes : « Noces de Figaro », extraits (Mozart) ; Danses hongroises nos 1, 5 et 6 (Brahms) ; Lieder de Reznicek, Lehar, Johann, Joseph, Eduard Strauss, Kalman ; 22 h 30, Pablo Casals interprète Schumann ; 23 h., Gaspard, Melchior et Balthazar s'arrêtent à la discothèque de Radio-France.

SAMEDI 1er JANVIER

CHAINE I : TF 1

De 12 h. 30 à 20 h., Programme ininterrompu ; 14 h. 25, le Grand Cirque de Prague ; 15 h. 55, Téléfilm yougoslave : « le Loup solitaire ».

20 h. 30, Variétés : Michel Sardou à l'Olympia ; 21 h. 30, Au théâtre ce soir : « la Bagatelle », de M. Achard, avec Amarande, P. Préjean, J. Balutin.

Le grand amour d'un deuxième classe et d'une prostituée

23 h. 5, Journal.

CHAINE II : A 2

De 10 h. à 20 h., Programme ininterrompu ; 10 h. 55, Théâtre : « Proffolding Folies », de P. Aimé, mise en scène G. Bourdet et M. Valmer.

Un spectacle du Théâtre de la Salamandre destiné aux enfants.

20 h. 30, Feuilleton : Ces beaux messieurs du Bois-Doré (troisième épisode) ; 22 h., Variétés : On ne manque pas d'air, de M. Lescure, P. Desjeunes et E. Thoulouze.

De la musique, mais aussi des reportages sur les Beach Boys, sur les majorettes de Vendôme, sur les différentes façons de créer des chansons.

23 h. 30, Journal.

CHAINE III : FR 3

De 16 h. 45 à 20 h. 30, Programme ininterrompu.

20 h. 30, Film : « Opération Oméga », de B. Kulik (1970). Avec R. Widmark, J. Farentino, M. Hamilton.

Une aventure policière où la disparition d'un garde-côte met en jeu le pouvoir d'un énigmatique président des Etats-Unis.

23 h. 45, Journal.

FRANCE-CULTURE

14 h. 5, Portrait d'une année ; 20 h., « La réalité, le mystère »... « Une histoire d'amour » ; Catherine à l'Opéra ; à 21 h., « Axel » (Villiers-de-l'Isle-Adam) ; La réalité en ses lieux ; Personnes, personnages ; à 23 h., Les machines du mystère ; 23 h. 50, Poésie.

FRANCE-MUSIQUE

20 h., Soirée lyrique, échanges internationaux de Radio France : chœur et orchestre de l'Opéra de Bavière, dir W. Sawallisch : « Falstaff » (Verdi), avec D. Fischer-Dieskau, T. Tipton, C. Ahnsjo ; 23 h., Vieilles cires ; 0 h. 5, Pudding

DIMANCHE 2 JANVIER

CHAINE I : TF 1

De 9 h. 15 à 20 h., Programme ininterrompu ; 17 h. 50, Festival Gary Cooper : « la Glorieuse Aventure », de H. Hathaway (1939). Avec G. Cooper, A. Leeds, D. Niven, R. Owen, B. Crawford (N.).

En 1906, dans une île de l'archipel des Philippines, un médecin américain lutte vaillamment contre une insurrection des rebelles Moros. Un triomphe personnel de Gary Cooper dans un film d'aventures aux multiples rebondissements.

20 h. 30, Film : « le Téléphone rose », de E. Molinaro (1975). Avec M. Darc, P. Mondy, F. Prévost, M. Lonsdale.

Les représentants d'une firme américaine, qui cherchent à racheter son usine à un petit industriel français, jettent celui-ci dans les bras d'une call-girl dont il tombe amoureux. Une comédie de boulevard bien enlevée, sur un fond de conflit social, traité avec une parfaite désinvolture.

Vers 22 h., Variétés : La fête des calendes en Grèce, vers 23 h., Journal.

CHAINE II : A 2

De 10 h. à 20 h., Programme ininterrompu ; 10 h. 20, Rugby : France-Australie ; 14 h. 55 (R.), Film : « French Cancan », de J. Renoir (1954), avec J. Gabin, M. Félix, F. Arnoul, Ph. Clay, J.-R. Caussimon.

Evocation attendrie, pittoresque et superbement picturale d'un certain monde du spectacle du début du siècle. Un très grand rôle de Jean Gabin

20 h. 30, Programme non communiqué ; 22 h., Musique : Récital Rachmaninoff ; 23 h., Portrait : Des parts de lumière (René-Francis Delissalde, prêtre) ; 23 h. 30, Journal.

CHAINE III : FR 3

De 10 h. à 20 h. 30, Programme ininterrompu.

20 h. 30, L'homme en question... Bernard Besret ; 21 h. 30, Aspects du court métrage ; 22 h. 30 (R.), Cinéma de minuit (cycle de l'âge d'or hollywoodien, 1932-1945) : « la Charge fantastique », de R. Walsh (1941), avec E. Flynn, O. de Havilland, A. Kennedy, Ch. Grapewin (v.o. sous-titrée).

La carrière militaire de George Armstrong Custer, héros de la guerre de Sécession et de la « pacification » des territoires indiens

Le lyrisme épique de Raoul Walsh au service du mythe prestigieux d'Errol Flynn. La vérité historique est beaucoup moins romanesque, mais le spectacle hollywoodien a ses charmes.

FRANCE-CULTURE

14 h. 5, La Comédie-Française présente : « Iphigénie » (Racine), avec J. Destoop, N. Silbert, L. Arbessier, C. Ferran, F. Kanel ;

20 h., Poésie ; 20 h. 40, Atelier de création radiophonique : « Le flipper banalisé », par A. Orr et F. Roche ; 23 h., Black and Blue ; 23 h. 50, Poésie.

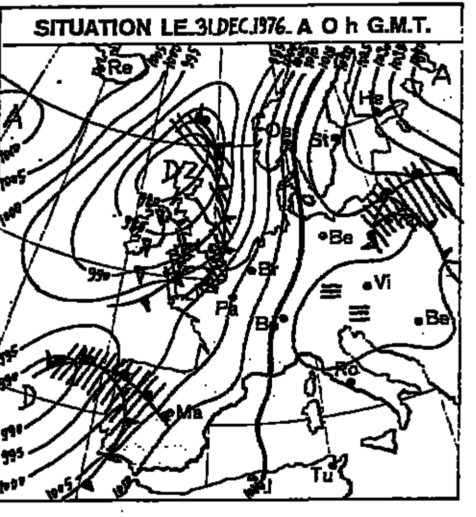
FRANCE-MUSIQUE

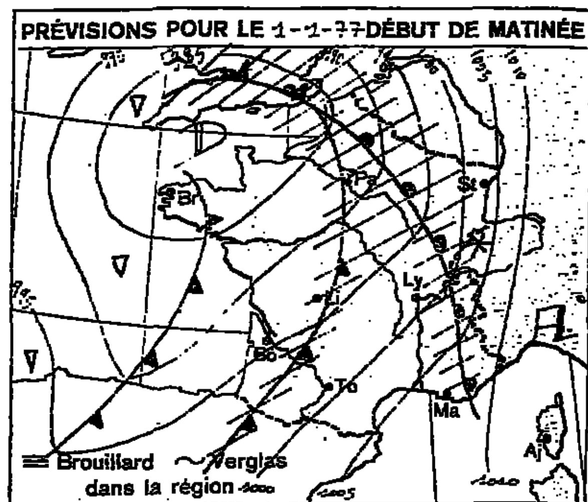
14 h., La tribune des critiques de disques : « Faust » (Gounod).

20 h. 30, Nouvel Orchestre philharmonique de Radio-France, direction E. Krivine : Symphonie no 39, concerto pour violon no 4 » (Mozart) ; « Cinquième symphonie » (Schubert) ; 23 h., Musique de chambre ; 0 h. 5, Musique électrique française ; 1 h. 15, Trêve.

AUJOURD'HUI

MÉTÉOROLOGIE





Evolution probable du temps en France entre le vendredi 31 décembre 1976 à 0 heure et le samedi 1er janvier 1977 à 24 heures :

Les basses pressions qui s'étendent de la mer de Norvège au large du Portugal dirigent sur l'Europe occidentale un flux de sud à sud-ouest. Circulant dans ce flux, une perturbation venant de la péninsule Ibérique traversera notre pays.

Samedi 1er janvier, l'adoucissement se poursuivra sur l'ensemble de la France, et le temps sera généralement couvert et pluvieux en début de journée. Dans l'Est et le Nord-Est, les pluies seront localement précédées de neige et de verglas. En montagne, elles seront souvent abondantes sur les versants sud, et il pleuvra jusqu'à des altitudes assez élevées (1 700 et 1 800 mètres environ). Des avalanches sont à craindre.

Les vents, de secteur sud, seront très forts dans les vallées du Rhône et de la Saône. Au cours de l'après-midi, un temps plus variable et un peu plus frais débutera en Bretagne et gagnera ensuite la moitié ouest de notre pays.

Vendredi 31 décembre, à 7 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, de 1 002,3 millibars, soit 751,8 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 30 décembre ; le second, le minimum de la nuit du 30 au 31) : Ajaccio, 12 et 1 degré ; Biarritz, 13 et 7 ; Bordeaux, 7 et 4 ; Brest, 8 et 6 ; Caen, 4 et 3 ; Cherbourg, 5 et 3 ; Clermont-Ferrand, 8 et 3 ; Dijon, — 2 et — 7 ; Grenoble, — 1 et — 7 ; Lille, — 2 et — 3 ; Lyon, 1 et — 3 ; Marseille, 10 et 3 ; Nancy, — 8 et — 13 ; Nantes, 7 et 3 ; Nice, 11 et 5 ; Paris - Le Bourget, 1 et — 4 ; Pau, 11 et 2 ; Perpignan, 9 et 2 ; Rennes, 6 et 3 ; Strasbourg, — 7 et — 11 ; Tours, 7 et 1 ; Toulouse, 7 et 1 ; Pointe-à-Pitre, 27 et 21.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 19 et 9 degrés ; Amsterdam, — 3 et — 4 ; Athènes, 17 et 12 ; Berlin, — 5 et — 12 ; Bonn, — 5 et — 7 ; Bruxelles, — 2 et — 3 ; îles Canaries, 23 et 15 ; Copenhague, — 1 et — 2 ; Genève, — 2 et — 11 ; Lisbonne, 14 et 12 ; Londres, 6 et 5 ; Madrid, 7 et 7 ; Moscou, — 11 et — 13 ; New-York, — 6 et — 8 ; Palma-de-Majorque, 12 et 10 ; Rome, 11 et — 2 ; Stockholm, 1 et — 5 ; Téhéran, 8 et 3.

LOTO

TIRAGE DU 29 DECEMBRE 1976 — no 32

9 — 12 — 18 — 24 — 32 — 47

NUMERO COMPLEMENTAIRE : 41

	RAPPORT PAR GRILLE GAGNANTE (POUR 1 F)
6 bons numéros	530 383,20 F
5 bons numéros + numéro complémentaire	49 120,50 F
5 bons numéros	2 627,10 F
4 bons numéros	73,50 F
3 bons numéros	7,10 F

PROCHAIN TIRAGE LE 5 JANVIER 1977

VALIDATION JUSQU'AU 4 JANVIER 1977 APRES-MIDI

Journal officiel

Sont publiés au *Journal officiel* du 31 décembre 1976 :

DES DECRETS

● Relatif au recouvrement par les caisses de mutualité sociale agricole des cotisations assises sur les salaires ;

● Modifiant et complétant le décret no 73-938 du 2 octobre 1973 portant adaptation aux travailleurs non salariés des professions artisanales, industrielles et commerciales des dispositions relatives à l'allocation aux vieux travailleurs salariés et à l'allocation aux mères de famille.

UN ARRETE

● Relatif au contrôle de la distribution du fuel-oil domestique.

Les fêtes du Nouvel An

● Les grands magasins parisiens seront fermés le samedi 1er janvier comme nous l'avons indiqué dans *le Monde* du 29 décembre. Ils seront ouverts le lundi 3 janvier, toute la journée, aux heures habituelles, à l'exception toutefois des Galeries Lafayette et du Printemps, qui ne seront ouverts que pendant l'après-midi.

Le Monde

Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M.	98 F	175 F	252 F	330 F
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE	188 F	355 F	523 F	690 F
ETRANGER (par messageries) I. — BELGIQUE - LUXEMBOURG PAYS-BAS - SUISSE	125 F	230 F	335 F	440 F
II. — TUNISIE	163 F	305 F	448 F	590 F

Par voie aérienne Tarif sur demande.

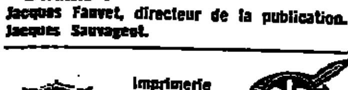
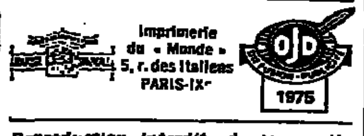
Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.



Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IXe
OJD 1975

Reproduction interdite de tous articles, sauf accord avec l'administration.

Commission paritaire des journaux et publications : no 57437.

MOTS CROISÉS

HORIZONTALEMENT

PROBLEME No 1 650

I. Retenue à la source ; Ont le cafard pour origine. — II. Inquiétant symptôme ; Aurai au moins un but dans la vie. — III. Se balance au bout d'un pied ; Ne dit mot ; Vieux chanteur. — IV. Sifflé par ceux qui l'aiment ; S'opposent ; Symbole. — V. Parsèment le temps ; Fierté de producteur ; Rencontre très pénible. — VI. Arrêtez ! (épelé) ; Expert en grimaces ; Proche du Seigneur quand elle est noble. — VII. Tromper ; Moyen de communication. — VIII. Grecque ; Traduit l'embarras d'un mauvais orateur ; Rétrécit à l'usage. — IX. Réserve d'essences ; Dupée. — X. Pour la soutenir il faut quand même qu'elle tienne debout ! ; Ses caprices ne datent pas d'hier. — XI. Pronom ; Direction ; Choisir. — XII. Interjection ; Pas épars ; N'offre aucun agrément. — XIII. Font feu de tout bois ; Bien naturel ; Divague. XIV. Bien accueilli au palais ; Ne craignent pas l'humidité ; Durée d'une révolution astrale. — XV. Ici, on voit bien que l'envers vaut l'endroit ; Une des difficultés de prononciation de l'Anglais ; Elle ou lui ; Ne sort parfois qu'avec réticence.

VERTICALEMENT

1. Sont en proie à une grippe violente ; Ne sait pas lire mais s'intéresse aux bouquins. — 2. Coup dur ; Evité par Hugo. — 3. Rassemblement par deux ! ; Où l'eau est rare ; Titre étranger. — 4. Pronom ; Cheville ; Préposition ; Commis par Zola. — 5. Décharnés ; Ne manque pas de piquant ; Orientation. — 6. Refroidit ; Adverbe ; Connût bien Abraham ; Légitime exigence. — 7. Imiter un Sémite connu ; Fils irrespectueux ; En Serbie. — 8. Quelle horreur ! ; En Grèce. — 9. D'origine calcaire ; Affreuse quand elle est grande ; Peu gênée aux entournures. — 10. Mesure ; Couvert de neige ; L'ami de Poulidor. — 11. Cela n'engage à rien ! ; Prénom ; Préposition. — 12. Divinité ; Fourmilière ; Ne se distribuent pas au hasard. — 13. Se déplacerait ; S'entend de loin. — 14. Son état dépend d'une question de degrés ; Note ; Bien fatiguée ; Orientaliste. — 15. Possessif ; De ses contes il ne faut pas tenir compte ; Mieux vaut n'en pas parler !

Solution du problème no 1 649

Horizontalement

I. Némée ; Sep. — II. Obéir ; Ara. — III. Ur ; Désirs. — IV. Eole ; Ees. — V. Argus. — VI. Air ; Rs ; Id. — VII. Bévues ; Ré ; VIII. Enerveras. — IX. Tas ; Eloi. — X. Ré ; Uti. — XI. Sagesse.

Verticalement

1. Noue (ancienne étable) ; Abêtis. — 2. Ebro ; Iéna. — 3. Me ; Larves. — 4. Eider ; Ur ; Ré. — 5. Ere ; Grevées. — 6. Ussel. — 7. Saies ; Roué. — 8. Erre ; Irait. — 9. Passades ; Io.

GUY BROUTY.

هكذا من الأصل

ÉQUIPEMENT | LA VIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

A PROPOS DE...

LES PREMIERS RÉSULTATS DU TRAFIC POUR 1976

La meilleure année en l'air

L'Organisation de l'aviation civile internationale (O.A.C.I.) indique, dans son rapport annuel, que le trafic total des compagnies de ses cent trente-cinq pays membres a augmenté, en 1976, de 10 % par rapport à 1975. Au même moment, l'aéroport de Paris annonce que pour la première fois le trafic des trois plate-formes parisiennes (Roissy, Orly, le Bourget) a dépassé en 1976 les vingt millions de passagers. Ces signes sont encourageants, sans plus.

Cette augmentation de 10 % du trafic mondial représente une amélioration sensible par rapport aux résultats de 1975 (5 %) et de 1974 (6 %).

Le trafic total des services réguliers en 1976 (passagers et bagages, fret et poste) est évalué à environ 93,2 millions de tonnes-kilomètres (63,8 millions de tonnes-milles). Les compagnies aériennes ont transporté environ 580 millions de passagers, réalisant au total 765 millions de passagers-kilomètres (475 millions de passagers-milles), soit 10 % de plus qu'en 1975. Le nombre de sièges offerts n'a augmenté que de 7 % par rapport à 1975, ce qui a entraîné une légère amélioration du coefficient moyen de remplissage passagers, qui est passé de 59 % à 61 %.

Le trafic des marchandises s'est élevé à 21,8 millions de tonnes-kilomètres (14,9 millions de tonnes-milles) en 1976 et a augmenté encore plus que le trafic de passagers. La croissance de 13 % ainsi enregistrée pour le fret représente une forte progression par rapport à 1975, où elle n'était que de 2 %. Le trafic postal a légèrement augmenté, enregistrant une hausse d'environ 2 %.

Ces chiffres ne prennent pas en compte les résultats du trafic aérien en U.R.S.S. Mais l'agence Tass vient d'annoncer, de son côté, que la compagnie soviétique Aeroflot a transporté cent millions de passagers en 1976 et qu'elle se prépare à augmenter de 30 % son trafic passager dans le cadre du prochain plan de cinq ans, 1976-1980.

Autre indication donnée en cette fin d'année : les trois aéroports parisiens ont « traité », pour la première fois, en 1976 plus de vingt millions de passagers et plus de 400 000 tonnes de fret.

Perspectives difficiles

L'Aéroport de Paris, qui donne ces chiffres, note que le trafic passagers et le trafic fret ont doublé en sept ans. Paris confirme ainsi sa position de second ensemble aéroportuaire européen pour les mouvements des avions et pour les passagers, après Londres, et sa troisième position pour le fret, après Londres et Francfort. D'une manière générale, les taux de croissance auront été plus faibles à Paris qu'à Francfort (où le fret notamment a augmenté de 20 %), mais sensiblement plus importants qu'à Londres.

Ces résultats encourageants ne peuvent toutefois faire oublier les perspectives difficiles du transport aérien que M. Knut Hammarskjöld, directeur général de l'Association du transport international (l'IATA regroupe les compagnies, alors que l'OACI rassemble les Etats), caractérisait récemment ainsi : « L'accroissement de la demande de transport aérien qui a accompagné la fin de la récession laisse entrevoir une amélioration appréciable au chapitre des recettes et à celui du volume de trafic des compagnies aériennes mondiales. Il ne faut toutefois pas s'attendre que ces améliorations suffisent pour permettre à l'industrie d'atteindre ses objectifs sur le plan financier. Il est de plus en plus généralement admis que les déficits considérables, par rapport aux recettes nécessaires, qui se sont accumulés depuis la fin des années 60 font peser sur les compagnies la menace d'une crise de capitaux, laquelle ne peut manquer de répercuter ses effets sur l'industrie de la construction aéronautique et sur le service qui sera fourni au public dans l'avenir. »

FAITS ET PROJETS

Circulation

RETOURS DIFFICILES

La direction des routes au ministère de l'équipement s'attend pour la journée du dimanche 2 janvier à de grandes difficultés de circulation, notamment aux abords de Paris et des grandes villes. Au trafic traditionnel des retours de week-end s'ajoute en effet celui qui résulte des fêtes du Nouvel An et des retours des quinze jours de congés scolaires. Elle déconseille aux automobilistes d'aborder les grandes villes entre 16 heures et 24 heures.

D'autre part, le ministère de l'intérieur indique dans son dernier bulletin d'information qu'au cours des onze premiers mois de 1976, et par rapport à la période correspondante de 1975, le nombre des accidents de la circulation a augmenté de 1,1 %, celui des tués sur la route de 5,4 %, et celui des blessés de 0,9 %.

Paris

BELLEVILLE : FAMILLES RELOGÉES

Les quatre familles qui vivaient dans un immeuble en ruine au 15, rue de Belleville, Paris-19e, et qui attendaient d'être relogées depuis plusieurs années (*le Monde* du 18 décembre) ont obtenu des logements dans les dix-neuvième et vingtième arrondissements.

Tourisme

DÉBRAYAGES DANS LES REMONTÉES MÉCANIQUES

La plupart des personnels C.F.D.T. des remontées mécaniques ont fait grève le jeudi 30 décembre, ainsi qu'ils l'avaient annoncé ces jours derniers (« le Monde » du 30 décembre). Cependant, les arrêts de travail ont été observés de manière très variable suivant les stations : certaines n'ont pas été touchées ; dans la plupart des autres, la grève n'a pas duré plus d'une heure.

Toutefois, selon la fédération C.F.D.T. des transports, les personnels de Pralognan observeraient une grève illimitée, ceux des Arcs, des Ménuires et de Méribel ayant pour leur part débrayé pour vingt-quatre heures.

Cette journée d'action avait pour but d'exiger du syndicat patronal, « avec lequel les négociations « traînent » depuis deux ans » selon les termes de la fédération, des discussions enfin « sérieuses » sur l'ensemble des revendications.

● GREVE AU PARC DE LA VANOISE. — Les quatorze salariés du parc de la Vanoise ont lancé, le mercredi 29 décembre, un appel à la grève à partir du 5 janvier auprès des cinq cents personnes actuellement employées dans les cinq parcs nationaux et les dix-sept parcs régionaux de France.

Corse

M. RIOLACCI : la solution du problème est dans les urnes

« *La solution du problème corse passe par la voie des urnes* », estime M. Jean Riolacci, préfet de la région, qui souhaite que les diverses thèses « *s'affrontent dans la clarté, étiquettes déployées et sans alibi* » lors des « *deux grandes consultations générales* » prochaines.

Le préfet de la Corse qui a défini sa position mercredi 29 décembre devant la presse régionale, considère que « *la voie des urnes suppose la « désaliénation » préalable* ». Il a observé que cette solution est, en fait, une « *solution institutionnelle avec des structures régionales avancées, basées sur une assemblée élue au suffrage universel avec ou non représentation proportionnelle et sans doute un exécutif élu* ».

Pour leur part, les responsables du Front de libération national de la Corse affirment « *qu'il n'y aura jamais d'affrontement entre les Corses* ».

« *La lutte révolutionnaire de ces derniers mois* », poursuit le F.L.N.C. « *a rétabli dans sa force, la permanence du nationalisme corse.*

Le F.L.N.C. pose aussi deux questions à Edmond Simeoni, le leader autonomiste emprisonné :

« *Considère-t-il toujours la Corse comme une colonie et l'Etat français comme un Etat colonialiste ?* »

» *Pense-t-il toujours que les élus sont les alliés du pouvoir et dans l'affirmative pourquoi les appeler à une concertation ?* »

AUTOMOBILE

LA ROVER 3500 « VOITURE DE L'ANNÉE »

La Rover 3500, construite par British Leyland, a été désignée comme « voiture de l'année » par un jury comprenant quarante-neuf journalistes représentant quinze pays européens.

La voiture britannique, qui sera commercialisée au printemps prochain sur le continent, a obtenu 157 points, précédant l'Audi 100 (138), la Ford Fiesta (135), la Renault 14 (95) et la Volkswagen Golf diesel (70).

Le trophée de la « voiture de l'année » prend en considération l'ensemble des qualités de sécurité, confort, performances, innovation technique, compétitivité et valeur par référence au prix de vente. La Rover 3500 succède au palmarès à la Simca 1307/1308, couronnée en 1976, et à la Citroën CX, choisie en 1975.

DES PEUGEOT 504 SERONT MONTÉES EN ESPAGNE

Des Peugeot 504 seront montées dès la fin de 1977 dans l'usine Citroën de Vigo, en Espagne. La production annuelle devrait atteindre trente-cinq mille véhicules, qui seront, pour moitié, réexportés.

Les éléments entrant dans la fabrication seront à 50 % d'origine espagnole. De son côté, la régie Renault étudie avec la Roumanie, où elle fabrique déjà en coopération avec une firme nationale les voitures « Dacia », la possibilité de produire un nouveau type de voiture. Enfin, la Régie négocierait également avec la Bulgarie un accord de coopération afin de construire des R-16 qui seraient commercialisées dans les pays du Comecon.

● *Aux Etats-Unis*, la production automobile a augmenté de 27,9 % en 1976, atteignant, au total, 11,5 millions de véhicules dont 8,5 millions de voitures particulières. General Motors a assuré 57,9 % de cette production, Ford 2 7% Chrisyler 13,5 % et American Motors 2,5 %. — *(U.P.)*

● *Le gouvernement britannique* vient de donner le feu vert pour la production d'une nouvelle Austin « mini » en accordant à la British Leyland plus de 100 millions de livres (800 millions de francs) de crédits, a annoncé, vendredi 3 décembre, un porte-parole de la firme automobile.

Ce financement accordé par le gouvernement à la firme nationalisée était vital pour l'avenir de la British Leyland, a ajouté le porte-parole. La nouvelle « mini » sortira en 1979 des chaînes de l'usine de Longbridge, à Birmingham (au centre de l'Angleterre).

SYNDICATS

Les cadres C.F.D.T. : le chômage devient une source d'inflation

La lutte contre le chômage, l'évolution du pouvoir d'achat et, d'autre part, le rôle et le pouvoir des cadres dans l'entreprise et dans la société, seront les thèmes essentiels de l'action des cadres U.C.C. (Union confédérale des cadres) de la C.F.D.T.

Cette organisation, dont le caractère spécifique avait été contesté au congrès confédéral de la C.F.D.T., à Annecy, au printemps dernier, estime avoir raffermi ses positions dans la centrale. L'équipe d'animation a été renouvelée et dispose de cinq « permanents », le mensuel « cadres C.F.D.T. » a été rénové.

L'organisation des cadres C.F.D.T. n'englobe pas, comme l'U.G.I.C.T.-C.G.T. ou la C.G.C., les agents de maîtrise et les techniciens supérieurs ; elle ne regroupe que les ingénieurs et les cadres proprement dits. Sous cette réserve, a déclaré M. Vanlerenberghe, secrétaire général, lors de la conférence de presse qu'il a réunie le 29 décembre, l'U.C.C. peut revendiquer le second rang dans les résultats des élections professionnelles du secteur privé, pour 1974, publiés par le ministère du travail : soit 11 % des suffrages, contre 36,6 % à la C.G.C., 7,8 % à la C.G.T., 7,7 % à F.O. et 3,3 % à la C.F.T.C.

« *On a un peu trop vite dit que les cadres sont des salariés comme les autres. Sans s'opposer aux autres travailleurs, leur comportement est différent dans l'entreprise. L'évolution des méthodes de direction, le déplacement des centres de décision, modifie leur rôle et leur donne de nouvelles préoccupations* », disent les dirigeants de l'U.C.C. en présentant leur programme d'action pour les prochains mois.

● *L'emploi* : 51 170 cadres chômeurs étaient inscrits à l'Agence nationale pour l'emploi, au mois de novembre 1976. Le coût économique du chômage ne devient-il pas lui-même une source d'inflation par les dépenses improductives qu'il entraîne ? L'U.C.C. réclame une meilleure répartition des emplois par l'amélioration des conditions de travail, le contrôle et l'orientation des fonds publics vers des investissements créateurs d'emplois, etc.

● *Les salaires* : le gain brut mensuel des cadres, d'après le ministère du travail, a augmenté de 8,9 % entre avril 1975 et avril 1976, alors que celui des ouvriers progressait de 14 % D'autres distorsions apparaissent dans les statistiques, et l'U.C.C. réclame une remise en ordre par une négociation des grilles de salaires minima. Elle propose le maintien du pouvoir d'achat et son amélioration différenciée jusqu'à un niveau de 12 000 F par mois. Au-delà, la rémunération pourrait augmenter moins vite que le coût de la vie.

Enfin, l'U.C.C. prépare une douzaine de rassemblements régionaux du personnel d'encadrement, dans les principales villes de France, au cours du premier semestre 1977 sur le thème de la responsabilité des cadres dans la société.

CONFLITS ET REVENDICATIONS

Des immigrés en grève à Boulogne-Billancourt

« La blanchisserie, c'est pire que la mine »

Ils sont plus de deux cents ouvriers immigrés — sur trois cent soixante-dix salariés — à la blanchisserie Elis, 88, rue de Paris, à Boulogne-Billancourt. Depuis le 22 décembre, quatre-vingts d'entre eux, selon la direction de cette entreprise de lavage et de « rouleaumatics », font la grève pour obtenir un salaire minimum de 2 000 francs par mois sur la base de quarante heures de travail par semaine, un treizième mois, une prime d'ancienneté et la mensualisation de leur paie.

« *Grève sauvage* », ont répliqué les patrons, qui estiment ces revendications abusives et menacent « *tous ceux qui feraient du tapage* » du même sort que celui subi par « *deux meneurs venus de l'extérieur* » : la mise à la porte. Dès lors, la majorité des salariés, surtout les Vietnamiens, se tiennent coi : sans travail, ne risquent-ils pas de perdre leur autorisation de séjour ? Pourtant, les grévistes résistent. Avec l'aide de la C.G.T. — qui leur offre gîte et couvert au siège de l'union locale, — ils organisent chaque jour des assemblées, envoient des délégations dans les usines du voisinage, interpellent les passants à la sortie du métro : « *Un scandale à Boulogne...* »

« Ils m'ont menacé je les ai licenciés »

La blanchisserie Elis, de Boulogne-Billancourt, fait partie du groupe des Blanchisseries de France, qui emploient trois mille cinq cents personnes dans une vingtaine d'établissements. Rue de Paris, les salaires ne sont guère élevés ; les immigrés, et notamment les femmes, assez nombreuses, gagnent entre 9 francs et 11 francs de l'heure. « *Mais dans notre profession*, dit le directeur, *on a l'habitude de travailler beaucoup. La semaine de quarante-quatre heures, c'est une vieille tradition.* » Pour les « presseurs », cela signifie neuf heures par jour dans la chaleur humide. Pour ceux du repassage, un labeur harassant si l'on veut arriver au salaire horaire normal. « *Plier sept cent quarante serviettes à l'heure, pour 1 560 francs par mois*, dira l'un des immigrés, *c'est encore pire que la mine !* »

Le conflit se complique d'un litige à propos de la reconnaissance d'une section syndicale C.G.T. Depuis dix ans, les travailleurs de l'entreprise se passaient de syndicat. Ils étaient représentés au comité d'établissement par des délégués du personnel « *sans appartenance politique* ». Or, le 25 novembre, une section F.O. avait tenté de se constituer, signant un protocole d'accord avec la direction le 7 décembre sur des questions de routine. Le 13 apparaissait la C.F.T., qui signait elle aussi le protocole... C'est alors que deux travailleurs, soutenus par la C.G.T., « *menèrent un certain tapage* », selon la direction, « *se déplaçant de service en service pour fomenter des débrayages* ». Une altercation s'ensuivit entre eux et le directeur du centre. « *Ils m'ont menacé*, dit ce dernier. *Je les ai aussitôt licenciés.* » Le premier de ces deux salariés avait été nommé délégué syndical C.G.T., mais, n'ayant pas un an de présence dans l'entreprise, il fut remplacé par son compagnon. La direction affirme que le licenciement a été notifié dans les formes avant cette nomination ; la question est examinée par l'inspecteur du travail, saisi de l'affaire par la C.G.T., qui parle d'« *entrave au droit syndical* ».

En attendant, les grévistes — ceux-ci presque tous d'origine africaine, — les femmes d'un côté, les hommes de l'autre, tentent de populariser leur lutte. En vingt-quatre heures, cinq mille tracts ont été distribués chez Renault, dans les magasins Prisunic et chez Dassault. « *Derrière nous*, disent-ils, *il y a plusieurs milliers de travailleurs immigrés, qui connaissent des conditions de travail déplorables dans les blanchisseries et les laveries. Nous demandons la reconnaissance syndicale* ». Les quatre-vingts grévistes ont adhéré en bloc à la C.G.T...

JEAN BENOIT.

EMPLOI

A Troyes

LA LIQUIDATION DES ÉTABLISSEMENTS KASSE ENTRAINE 240 LICENCIEMENTS

Les établissements André Kasse de Troyes (Aube) cessent leurs activités, entraînant ainsi le licenciement de l'ensemble du personnel, soit deux cent quarante personnes.

La société, spécialisée dans la fabrication de pull-overs et de slips, avait déjà connu de sérieuses difficultés en 1974. Un accord financier passé avec la société la Bonnal avait permis, à l'époque, d'éviter le dépôt de bilan.

Confrontés à la crise du textile, les établissements Kasse n'ont pas réussi à redresser leur situation au cours des deux dernières années, la Bonnal ayant, semble-t-il, décidé de retirer son soutien aux établissements Kasse, ceux-ci ont été déclarés en cessation de paiements le 6 décembre. Le 13, le bilan était déposé, et, le 27, le tribunal de commerce de Troyes a prononcé la liquidation des biens de l'entreprise.

Le personnel, parmi lequel figure une majorité de *femmes*, bénéficiera de la procédure du licenciement économique. Les syndicats ont l'intention d'effectuer des démarches auprès du préfet et du maire de Troyes, M. Robert Galley, pour tenter de trouver une solution et éviter la fermeture pure et simple de l'entreprise.

● *Nouveaux licenciements à Cholet* : le magasin des Nouvelles Galeries de Cholet (Maine-et-Loire) a fermé définitivement ses portes, vendredi 31 décembre, entraînant le licenciement de cent trois personnes, dont vingt-huit seront reclassées. Quelques jours plutôt, les établissements Ernault-Somua (machines-outils) avaient procédé à cent cinquante-six licenciements.

ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	40,00	46,70
"Placards encadrés" 2 col. et + (la ligne colonne)	42,00	49,04
DEMANDES D'EMPLOI	9,00	10,33
CAPITAUX OU PROPOSITIONS COMMERC.	70,00	61,73
L'IMMOBILIER	28,00	32,69
"Placards encadrés"	34,00	39,70
Double insertion	38,00	44,37
"Placards encadrés"	40,00	46,70
L'AGENDA DU MONDE	28,00	32,69

REPRODUCTION INTERDITE

l'agenda

Offres de particuliers

Part. vd téléviseur « Grundig » avec télécommande, modèle 77, neuf, sous garantie, bi-voltage, plein écran, 56 cm. T. 727-34-27.

Animaux

Avant d'acquérir UN CHIEN, comparez CHENIL ANGLAIS du Bois de Boulogne 11 bis, avenue J.-B.-Clément.

200 CHIENS visibles s/place. Meilleures remises. 184, av. d'Italie - PARIS 13e.

Bijoux

BIJOUX ANCIENS, BAGUES ROMANTIQUES. Se choisissent chez GILLET, 19, rue d'Arcole, Paris-4e. Téléphone : 033-00-83.

Hi-Fi

TMS HI FI 89, bd de Sébastopol, 75002 Paris Tél. : 236-87-61. Offre son casque haute fidélité à chaque acheteur de sa chaîne

PIONEER P. 88 + SON MEUBLE (Platine PL 112 D, 2 enceintes M. 30, 3 voies 25 W, ampli tuner S X 450.) PRIX : 4.490 F. Garantie totale 5 ans.

Fourrures

FOURRURES-OCCASION DEPOT-VENTE exclusivement de fourrures gd choix vêtements parf. état, 91, rue du Théâtre, Paris-15e. TEL. : 575-10-77.

Moquettes

30 à 70 % de remise sur moquette grande largeur, toutes qualités. 10.000 m2 en stock. 757-29-18, de 10 à 19 h (sauf dimanche et lundi matin).

Rencontres

Ne rêvons plus d'amis avec qui partager nos joies, nos goûts, quels qu'ils soient : artistique, sportif, touristiq. Vs les trouverez grâce à « Goûts communs », Colette LESURE - Paris (7e) Tél. 548-95-16.

Vacances-Tourisme-Loisirs

HOTEL ** NN HELVETIQUE - 47 rue de l'Hôtel-des-Postes - 06000 NICE Centre ville - Tél. 15 (93) 80-15-55 Chambres climatisées, radio, TV couleur, salle de bains, chambre 1 personne 72 F, petit déjeuner, taxes comprises. Réduction 5 % sur présentation du journal. Si séjour 8 jours minimum : 50 F par jour.

L'immobilier

locations non meublées Demande

Région parisienne

Pour Société Européenne ch. villas, pavillons pour cadres. Durée 2 à 6 ans. T. : 283-57-02.

locaux commerciaux

A louer, à VIENNE

local commercial de première catégorie, situé rue Mariahilfer, emplacement de choix, surface 1 300 m2, chiffres d'affaires élevé, comprenant rez-de-chaussée et premier étage, boutiques très éclairées, climatisation, moquette, luxueux aménagements, entrée de service particulière, 1er étage et rez-de-chaussée desservis par ascenseur. Les espaces réservés aux bureaux peuvent être isolés les uns des autres par des cloisons existantes.

Pour tous renseignements : Pking WERBEGESELLSCHAFT z. HD. Frau FISCHER, A-1010 VIENNE Autriche.

bureaux

1 à 20 BUREAUX. Ts quartiers. Locations sans pas-de-porte. AG. MAILLOT. T. : 293-45-55.

forêts

PARTIC. RECHERCHE FORET Ecr. no 8 149, « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

propriétés

NANTES Château Louis XIII 7 ha — Maison récente 2 ha boisés. — BELZ, Morbihan, Pplé près mer, 6 P., vastes dépendances. - CELTIQUE, 2, rue Héronnière, NANTES.

villas

A louer AUTRICHE Résid. second. à SALZBOURG, en lis. sud de la ville, mais. de 5 p. + gde récept, 2 terrasses, cheminées en état de fonction., jardin av. piscine, quart. résidentiel et tranquille. Rens. : Progress Werbung A-5020. SALZBOURG, Linzergasse 22.

offres d'emploi

ECOLE PRIVEE recherche PROFESSEUR PHILOSOPHIE expérience pédagogique confirmée 3 ans minimum. Tél. 805-29-57.

ECOLE EXCEPTIONNELLE rech. PROFESSEUR REMARQUABLE en maths pour classes secondes et terminales. Grande expérience pédagogique exigée : 3 ans minim. Référ. très précises. Lieu de travail : BONNELLES (Yvelines) 35 km sud de Paris. Véhicule indispensable. Pr rendez-vous : Tél. 805-29-57 / 700-99-75

boxes-autos

EMPLAC. PARKING ZONE BLEUE CENTRE PARIS (parcmètre) RENTABILITE ASSUREE CREDIT 80 % - 280-69-52

LA VIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

COMMERCE

Le gouvernement français entend obtenir d'importantes modifications à l'accord international « Multifibre »

*Un comité interministériel s'est réuni, le 29 décembre, à l'hôtel Matignon, afin d'examiner la situation de l'industrie textile. Le gouvernement a notamment décidé de demander des modifications importantes de l'accord international dit « Multifibre », signé en 1973 dans le cadre du GATT, qui arrive à échéance à la fin de 1977 et dont la renégociation va commencer (*le Monde *du 14 décembre).*

Par ailleurs, Paris a décidé de demander, dès 1977, à ses partenaires de la Communauté, des modifications à l'application de l'accord afin de limiter l'impact des importations à bas prix. Enfin, des dispositions seront prises pour renforcer la compétitivité de l'industrie textile française. Le secteur traverse depuis deux ans une crise sérieuse qui a déjà causé la perte de nombreux emplois. Le textile et l'habillement comptent trois mille cinq cents entreprises qui emploient sept cent mille salariés, soit 13 % des emplois industriels français.

Le plan de sauvegarde de l'industrie textile arrêté par le comité comporte trois volets :

● *Mesures immédiates de protection contre les importations.* — Le gouvernement demandera à la Communauté économique européenne de décider immédiatement des modifications à l'application de l'accord Multifibre à l'intérieur de la Communauté. Ces décisions entreraient donc en vigueur au cours de la dernière année d'application de l'accord. Il pourrait s'agir, en particulier, de décider d'une nouvelle ventilation entre les pays membres de la C.E.E. des importations de textile en provenance des pays tiers, compte tenu de la situation de l'industrie textile de chaque pays. Le gouvernement français pourrait également demander que les mouvements de produits à l'intérieur même de la C.E.E. soient mieux contrôlés afin d'éviter les détournements de trafic intercommunautaire qui aggravent la désorganisation des marchés.

● *Renégociation de l'accord Multifibre.* — Le gouvernement donnera à la délégation française des instructions *« pour que soient apportées à l'accord les modifications devant permettre à notre industrie d'exercer son activité dans des conditions stables assurant un développement réellement ordonné et équitable des échanges internationaux ».* En clair, la France paraît désormais fermement décidée à obtenir des modifications importantes de l'accord lors de sa renégociation l'an prochain. Elle exigerait notamment que l'on tienne compte des possibilités globales d'absorption du marché pour définir les quotas d'importation en provenance des pays en voie de développement et que l'application de la clause de sauvegarde soit facilitée.

● *Aide à l'industrie française.* — Des mesures particulières seront prises afin de renforcer la compétitivité des entreprises du secteur. Des subventions supplémentaires seraient notamment accordées aux firmes afin de développer l'innovation et les procédés nouveaux, d'une part, et de réaliser des investissements productifs d'autre part. Les aides pourraient être accordées par l'intermédiaire du F.D.E.S. ou du CIRIT (Comité interprofessionnel de rénovation de l'industrie textile). Enfin, le gouvernement encouragera la mise en place de plans professionnels de développement à l'exportation ainsi que les initiatives visant à *« favoriser une meilleure concertation entre les secteurs de la distribution et de la production ».*

Les décisions prises par le comité interministériel répondent en tous points aux préoccupations des professionnels. Depuis deux ans, ceux-ci soulignent les dangers que fait courir au secteur la pression croissante des importations à bas prix. Sur un marché national instable, les produits importés n'ont en effet cessé de progresser, et représentent désormais une part importante de la consommation, notamment pour la bonneterie (50 %), les fibres synthétiques (61 %), les fibres artificielles (55 %) et les tissus de coton (50 %). Pour l'ensemble de la Communauté européenne, les importations ont progressé depuis deux ans de 42 % et leur part du marché atteint désormais 35 % (contre 10 % aux U.S.A. et 12,5 % au Japon).



A L'ÉTRANGER

M. CARTER CONFIRME QU'IL ACCORDERA LA PRIORITÉ A L'EMPLOI

Washington (Agefi). — M. Carter, qui devrait faire connaître au cours de la semaine prochaine les grandes lignes de la politique économique et fiscale qu'il mettra en œuvre après son entrée à la Maison Blanche, a confirmé qu'il entendait donner la priorité absolue à la création d'emplois, la réduction des impôts n'étant qu'une « seconde priorité ».

Après une entrevue qu'il a eue avec M. Carter, le chef de la majorité démocrate à la Chambre des représentants, M. Jim Wright, a déclaré que le président élu avait donné son accord pour que soient au moins doublés les crédits fédéraux — 2 milliards de dollars actuellement prévus — pour le lancement de travaux d'intérêt public, créateurs d'emplois.

M. Carter paraît toujours décidé aussi à réduire les crédits militaires de 5 % environ, soit 5 à 7 milliards d'économies.

● L'INDICE JAPONAIS DE LA PRODUCTION minière et manufacturière s'est établi à 128,5 en novembre (100 : 1970), en hausse de 2,2 % par rapport à octobre et de 15,50 % par rapport à novembre 1975.

(PUBLICITE)

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

DIRECTION NATIONALE DES COOPERATIVES DE L'A.N.P.

DÉLÉGATION INDUSTRIELLE

E. N. I. B.

AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL

N° P.M.I. 76 - 001

La D N C/A N P. - Délégation Industrielle, lance un appel d'offres international, pour la réalisation d'une menuiserie industrielle complète en lot unique clés en main

Les dossiers de soumissions sont à retirer contre la somme de 800.00 DA (huit cents Dinars) à D N C / A N P Délégation Industrielle — Division Approvisionnement — Route de Dar-El-Beïda, à Sidi-Moussa (Wilaya de Blida) — ALGER

Les offres accompagnées des pièces réglementaires devront parvenir sous pli recommandé avec la mention « APPEL D'OFFRES N° PMI 76-001 », « A NE PAS OUVRIR », à D.N C/A.N P Délégation Industrielle « Commission des Marchés » de Sidi-Moussa (ALGER), avant le 12 février 1977, terme de rigueur, le cachet de la poste faisant foi.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant une période de trois (3) mois

AGRICULTURE

L'ÉCONOMIE DU LANGUEDOC-ROUSSILLON RESTERA TRÈS LARGEMENT BASÉE SUR LE VIN affirme M. Bonnet

Le gouvernement va s'engager dans une politique de reconversion d'une partie du vignoble méridional, mais il n'a pas l'intention de « modifier l'économie d'une région qui restera très largement basée sur le vin », a indiqué M. Bonnet, le 29 décembre, au micro de France-Inter.

Le ministre de l'agriculture a affirmé que le chiffre de 100 000 ha de vignoble à reconvertir, avancé par certains, était « tout à fait extravagant ». Le gouvernement prendra une décision le 19 janvier en s'appuyant sur « certaines » conclusions du rapport de M. Yves Bentegeac, commissaire à la rénovation du vignoble languedocien.

La fédération C.F.D.T. de l'agriculture estime, pour sa part, que « les propos de M. Bonnet visent à faire oublier, en mettant en avant une prétendue politique de qualité, qu'il aide lui-même les gros producteurs de « bibine » à « faire pisser la vigne » en favorisant l'irrigation et en autorisant de nouveaux engagements, le tout avec des fonds publics ».

En 1976 LA RÉCOLTE DE VIN A PROGRESSÉ DE 16 %

La récolte de vin en France a atteint, en 1976, 73,03 millions d'hectolitres contre 65,97 millions d'hectolitres en 1975, soit une augmentation de 16 %.

La production se répartit pour l'essentiel en :

— 48,07 millions d'hectolitres de vin de consommation courante (65,8 %) contre 43 millions d'hectolitres en 1975 ;

— 13,02 millions d'hectolitres de vin d'appellation contrôlée contre 10,1 en 1975 ;

— 2,89 millions d'hectolitres de vins délimités de qualité supérieure contre 2,8 en 1975.

A la fin de la campagne (au 31 août), les stocks détenus à la propriété étaient de 27,27 millions d'hectolitres contre 27,18 en 1975.

CONJONCTURE

LA LOI DE FINANCES POUR 1977

Plusieurs dispositions visent à faciliter l'investissement ou à améliorer la trésorerie des entreprises

Nous continuons aujourd'hui l'analyse de la loi de finances pour 1977 publiée au « Journal officiel » du 30 décembre (« le Monde » du 31). Signalons que l'« Officiel » du 31 publie le budget de l'Etat pour 1977 ventilé par ministère.

● *Signes extérieurs de richesse.* — L'article 5 de la loi explique comment sera calculée la taxe exceptionnelle sur les éléments du train de vie : *« Les contribuables qui ont eu à leur disposition, directement ou par personne interposée, pendant tout ou partie de l'année 1976, trois au moins des éléments du train de vie énumérés à l'article 168 du code général des impôts, autres que les résidences principales et les voitures d'une puissance égale ou inférieure à 16 CV, sont soumis à une taxe exceptionnelle établie et recouvrée comme en matière d'impôt sur le revenu, avec les mêmes garanties et sous les mêmes sanctions. L'assiette de cette taxe est constituée par le total des bases correspondant aux éléments mentionnés, telles qu'elles sont fixées par l'article 168 du code général des impôts. La taxe est perçue lorsque ce total excède 60 000 F. Elle est égale à 2 % de ce total. Les contribuables doivent fournir les renseignements nécessaires à l'imposition dans le cadre de leur déclaration de revenu ou de bénéfices de 1976. »*

On sait que l'article 168 du code général des impôts énumère un certain nombre de signes extérieurs de richesse et affecte à chacun d'eux un coefficient qui permet de reconstituer — à partir de ces seuls signes — le revenu théorique du contribuable. Pour le calcul de la taxe exceptionnelle de 1977, l'article 5 de la loi de finances indique clairement que les voitures de moins de 16 CV et les résidences principales sont exclues. Le revenu forfaitaire ainsi établi, s'il dépasse 60 000 F, est taxé au taux de 2 %. Les déclarations de ces signes devront être faites spécialement en février prochain (l'administration ne se contentera pas des indications sommaires fournies chaque année avec la feuille de déclaration des revenus).

● *Franchise de 2 000 F sur les dividendes.* — Les articles 57 et 58 intéressent tout spécialement les épargnants. Le premier article indique que les contribuables dont le revenu net (après toutes les déductions opérées) aura été inférieur à 150 000 francs, quel que soit le nombre de parts de quotient familial, pourront déduire 2 000 francs sur le montant imposable des dividendes de leurs actions. Cette disposition importante vaudra pour les années 1977 et suivantes.

La deuxième article étend, pour la première fois, aux caisses de retraites le bénéfice de l'avoir fiscal.

● *Amortissement dégressif.* — L'article 59 est très favorable à l'investissement, puisqu'il relève les coefficients d'amortissement dégressif. « *En ce qui concerne les biens d'équipement acquis par les entreprises en 1977, sous réserve que ceux-ci aient été commandés avant le 1er juin 1977, ainsi que pour les biens fabriqués par elles en 1977, les coefficients utilisés pour le calcul de l'amortissement dégressif sont portés respectivement à 2, 2,5 et 3, suivant que adurée normale d'utilisation des biens est de trois ou quatre ans, cinq ou six ans et supérieure à six ans. Pour ouvrir droit à la majoration de ces coefficients, les commandes de biens d'équipement passées entre le 1er janvier et le 31 mai 1977 doivent être accompagnées du versement, avant le 1er juin 1977, d'un acompte au moins égal à 10 % du montant du prix. »*

● *Dividendes correspondant aux augmentations de capital.* — L'article 60 est lui aussi favorable aux investissements puisqu'il indique que les dividendes pourront, dans certaines conditions, être considérées comme des charges déductibles :

« Pour la détermination du bénéfice servant de base à l'impôt sur les sociétés, les sociétés françaises par actions qui se constituent ou qui procèdent à des augmentations de capital entre le 1er janvier 1977 et le 31 décembre 1980 peuvent déduire les sommes effectivement allouées à titre de dividendes aux actions émises à l'occasion de ces opérations et représentant des apports en numéraire.

» Toutefois, cette faculté ne peut être exercée que pendant les cinq premiers exercices suivant la constitution de la société ou la réalisation de l'augmentation de capital.

» En outre, le montant de la déduction afférente aux sommes distribuées au cours d'un de ces exercices ne peut excéder 7,50 % du capital appelé et non remboursé correspondant aux apports visés au premier alinéa, augmenté s'il y a lieu des primes d'émission versées par les actionnaires et inscrites au bilan de la société. »

● *Réévaluation des immobilisations non amortissables.* — L'article 61 précise les modalités de la réévaluation limitée des bilans autorisée cette année. L'article précise notamment : *« Les personnes physiques ou morales qui exercent une activité commerciale industrielle, artisanale, agricole ou libérale sont autorisées à réévaluer leurs immobilisations non amortissables, y compris les titres de participation, figurant au bilan du premier exercice clos à dater du 31 décembre 1976.*

» Il peut être procédé à cette réévaluation soit dans les écritures du premier exercice, clos à dater du 31 décembre 1976, soit dans celles de l'exercice suivant.

» La réévaluation est obligatoire pour les sociétés cotées en Bourse, pour les sociétés dans lesquelles une société cotée détient une participation entrant dans le champ de l'établissement de comptes consolidés, ainsi que pour les autres sociétés commerciales, faisant publiquement appel à l'épargne. (...) »

Ressources fiscales des régions : 35 F par région

● *L'article 62* intéresse les petites entreprises qui volent simplifier leurs obligations comptables (compte simplifié faisant apparaître le bénéfice brut avec frais et charges, amortissements, provisions).

● *L'article 63* concerne l'imposition des agriculteurs au bénéfice réel. Désormais, la limite de 500 000 francs du chifre d'affaires qui détermine l'imposition au réel se calcule sur une moyenne pendant deux années consécutives.

● *L'article 64* étend aux professions libérales les avantages fiscaux (10 % d'abattement sur les bénéfices imposables) attachés aux centres de comptabilité agréés dont bénéficient déjà les artisans et les commerçants.

● *L'article 65* indique comment sont limités les frais généraux des entreprises.

● Enfin *l'article 66* augmente les possibilités de recettes fiscales des régions, en portant notamment le plafond de ressources autorisées de 25 F à 35 F par habitant.

DE NOMBREUSES PLUS-VALUES SUR TERRAINS AGRICOLES SERONT EXONÉRÉES

Un décret publié le 30 décembre au *Journal officiel* indique les limites « en dessous » desquelles un prix de cession ou d'expropriation de terrains agricoles ou forestiers est exonéré du paiement de la taxe sur les plus-values. Ces prix sont les suivants (au mètre carré) :

33 F pour les vignobles à appellation contrôlée et les cultures florales ; 11 F pour les cultures fruitières et maraîchères ; 9 F pour les vignobles produisant des vins délimités de qualité supérieure ; 6 F pour les vignobles autres qu'à appellation contrôlée ; 5 F pour les autres terrains agricoles.

ÉNERGIE

Les prix du pétrole

L'AUGMENTATION DE 5 % N'EST PAS REMISE EN CAUSE

M. Feyide, secrétaire général de l'OPEP, auquel avaient été prêtés des propos selon lesquels les « onze » pourraient renoncer à leur augmentation de 5 % le 1er juillet, a tenu à préciser le 30 décembre qu'il n'avait « jamais dit cela ». M. Feyide a souligné que le conseil ministériel de l'OPEP est seul habilité à prendre des décisions concernant le prix du pétrole. — (U.P.I.)

BILLET

Les vieux les plus démunis victimes de l'austérité officielle

« Si je suis élu président de la République, je m'engage (à ce que), avant la fin de la première année de mon mandat, aucune personne âgée ne dispose de moins de 20 F par jour », *disait, en avril 1974, le candidat à l'Elysée Giscard d'Estaing.*

La parole fut tenue, mais, déjà, en mai 1975, le pouvoir d'achat des 20 F obtenus s'était passablement effrité. En cette fin d'année 1976, trente-deux mois d'inflation ont soufflé sur les fleurs du printemps électoral. Pour garder sa valeur à l'engagement d'alors, il faudrait que le minimum accordé aux vieilles gens soit de 26,22 F. Or l'augmentation applicable au 1er janvier 1977 ne leur donne que 24,65 F.

« Après l'effort de 1974 (15,2 % de progression en pouvoir d'achat) et celui de 1975 (5,3 %), la politique de rattrapage s'est arrêtée. En 1976, les personnes âgées et les infirmes auront été ceux dont le niveau de vie aura été le plus mis à l'épreuve. En effet, le pouvoir d'achat moyen de l'ouvrier a augmenté de 3,4 % et celui du Smicard de 4,2 % (pour l'un et pour l'autre, compte tenu de la réduction des horaires). Les pensions de vieillesse et les rentes d'accidents du travail ont été, elles, améliorées de 7 % en valeur réelle.

Pour les personnes âgées touchant l'allocation minimale et les infirmes, au contraire, la progression n'aura été que de 1,7 % (dont moins de 0,7 % seulement durant le dernier semestre, alors que, en 1975, la seconde moitié de l'année leur avait apporté 5,7 % de pouvoir d'achat supplémentaire).

Circonstance aggravante : ces calculs sont basés sur l'indice officiel des prix, qui prend en compte les articles alimentaires et de première nécessité pour une part inférieure à celle qu'elle représente dans le budget des « économiquement faibles ». Ils sont plus de deux millions à être ainsi mal lotis. — J. R.

FAITS ET CHIFFRES

Affaires

● BIC RENFORCE SA POSITION AUX ETATS-UNIS. — Bic Pen Corporation, filiale de Bic aux Etats-Unis, vient d'acheter pour 20 millions de dollars la division de *« rasoirs mécaniques et lames de rasoir »* du groupe Philip Morris.

Cette division (40 millions de dollars de chiffre d'affaires) détient environ 13 % du marché américain du rasoir mécanique, dominé par Gilette. Bic, qui vient de commercialiser un rasoir jetable aux Etats-Unis, renforce ainsi sa position sur le marché américain. — *(A.F.P.)*

Conflits

● CAISSE D'EPARGNE : LA JOURNEE NATIONALE D'ACTION, organisée jeudi 30 décembre par le syndicat unifié des caisses d'épargne de France, a été peu suivie : elle a surtout été marquée par des collectes de soutien aux grévistes de la Caisse d'épargne de Paris. Ces derniers ont voté la poursuite de la grève par 704 voix contre 60.

● OCCUPATION D'USINE DANS LA VIENNE. — Les cent quatre-vingts employés de la Société industrielle de Ligugé (production de ficelles et de boîtes), qui a fermé ses portes le 29 décembre, ont décidé d'occuper les ateliers pour achever les fabrications en cours.

Conjoncture

● M. PINAY a déclaré jeudi 30 décembre, au cours d'une interview télévisée, que, s'il avait été à la place de M. Barre, il aurait pris des mesures plus sévères de lutte contre l'inflation. « Si le plan de redressement de M. Barre ne réussit pas, nous risquons de voir compromettre toutes les réformes sociales des dernières années », a ajouté M. Pinay, qui fêtait le même jour son quatre-vingt-cinquième anniversaire.

La hausse des prix de détail en novembre (en %)

	EN 1 MOIS (nov. 1976 comparé à oct. 1976)	EN 6 MOIS (nov. 1976 comparé à mai 1976)	EN 1 AN (nov. 1976 comparé à nov. 1975)
ENSEMBLE	0,8	5	10,1
ALIMENTATION	0,8	6,1	11,4
Produits à base de céréales	0,2	7,7	12,5
Viande de boucherie	1	5,5	11,3
Porc et charcuterie	— 1,5	1,7	10,3
Volailles, lapins, produits à base de viande	3,4	6,2	10,8
Produits de la pêche	1,4	6,5	12,5
Laits et fromages	0,3	5,7	9,9
Œufs	1	9,7	17,3
Corps gras et beurres	0,4	3,1	4,4
Légumes et fruits	2	7,9	13,6
Autres produits alimentaires	0,6	1,1	7,3
Boissons alcoolisées	0,3	3,4	9,4
Boissons non alcoolisées	0,4	20,7	28,8
PRODUITS MANUFACTURES	1,2	3,9	8,3
1) Habillement et textiles	1,1	4,2	8,1
2) Autres produits manufacturés	1,3	3,8	8,3
SERVICES	0,4	5,7	11,9
Services relatifs au logement	0,3	4,6	13,1
dont : loyers	—	4,1	9,5
Soins personnels, soins de l'habillement	0,3	5,6	10,5
Services de santé	0,8	7	7
Transports publics	0,2	4,5	10,5
Services d'utilisation de véhicules privés	0,4	5,8	12,5
Hôtels, cafés, restaurants, cantines	0,5	5,8	13,2

هكذا من الأصل

LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

PLUS IRRÉGULIER

Bien que plus irrégulier, le mouvement de hausse des valeurs françaises s'est cependant poursuivi, ce jeudi, à la Bourse de Paris, où l'on a même enregistré une légère recrudescence de la demande, après la cotation des premiers cours.

Parmi les compartiments qui ont conservé leurs bonnes dispositions de la veille, citons les laboratoires pharmaceutiques (Mérieux + 5 %, Bellon + 3 %) et les établissements de crédit (Locafrance + 5 %, Locabail + 5 %, B.C.T. + 6 %). En revanche, l'alimentation était plus hésitante (Saint-Louis — 4 %, Radar — 3 %), de même que les magasins (B.H.V. — 3,8 %, Printemps — 3,5 %, U.I.S. + 5 %, Lafayette + 2,3 %) et la métallurgie, où Marine Wendel (+ 5 %), et Métallurgique de Normandie (+ 5 %) ont toutefois accéléré leur mouvement de redressement.

Hausses et baisses ont alterné aux pétroles (Pétroles BP — 2 %, Aquitaine — 2 %, Raffinage + 2 %), tandis que les valeurs de construction électrique enregistraient peu de changement. Ailleurs, la hausse de 6,5 % de J. Borel International a été remarquée.

Le sentiment général est resté plutôt optimiste ce jeudi, autour de la corbeille, en dépit d'une légère contraction des volumes de transactions. Des ordres d'achat en provenance de l'étranger ont encore été exécutés, mais beaucoup d'opérateurs français étaient absents du marché ! La baisse du loyer de l'argent au jour le jour n'est cependant pas passée inaperçue, et certains ont interprété ce mouvement comme un élément plutôt favorable à la bonne tenue des actions françaises.

Sur le marché de l'or, dont le volume d'affaires est resté stable à 11,2 millions de francs, le lingot a regagné, et même au-delà, tout le terrain cédé cette semaine, à 21 340 F (après 21 300 F), contre 21 005 F la veille. En revanche, le napoléon s'est encore effrité de 0,60 F, à 226,60 F (après 226 F).

Taux du marché monétaire
Effets privés .... 10 1/4 %

LONDRES

CALME MAIS BIEN ORIENTÉ

Malgré le manque d'affaires, le marché reste bien orienté vendredi, à l'ouverture. Aux industrielles, les vedettes progressent rapidement, I.C.I. s'adjugeant 6 points. Nouvelle et légère hausse des fonds d'État. Les pétroles, en revanche, varient peu. Irrégularité des mines d'or.

OR (ouverture) (dollars) : 134 55 contre 134 75

VALEURS	CLOTURE 30/12	COURS 31/12
War Loan 3 1/2 %	25 5/8	25 11/16
Beecham	382 ...	384 ...
British Petroleum	812 ...	810 ...
Shell	460 ...	458 1/2
Vickers	143 ...	146 ...
Imperial Chemical	334 ...	340 1/2
Courtaulds	87 ...	89
De Beers	201 ...	204 1/2
*Western Holdings	13 3/4	13 3/4
Rio Tinto Zinc Corp.	174 ...	173 ...
*West Driefontein	19 1/4	19 ...

(*) En livres.

NOUVELLES DES SOCIÉTÉS

CASINO. — Pour les dix premiers mois, à fin novembre 1976, la société a réalisé un chiffre d'affaires, toutes taxes comprises, de 4 946 millions de francs, soit une progression de 13,97 % par rapport à la période correspondante de 1975.

SUEDOISE DES ALLUMETTES. — La firme chimique suédoise Kemanord lance une O.P.E. sur les actions de la société et propose aux actionnaires de leur échanger leurs titres sur la base d'une action Kemanord plus 200 couronnes d'emprunt convertible pour quatre actions Suédoise des allumettes. Le conseil de la société s'est opposé à cette opération. Rappelons que le capital de la Suédoise est détenu à raison de 23 % par Cutos Investment, une des trois sociétés d'investissements liée à la Banque Wallenberg et à la Skandinaviska Enskilda Banken, de 26 % par Investor et de 8 % par Providentia, ces deux dernières compagnies étant, d'autre part, les principaux actionnaires de Kemanord.

DUMEZ. — Attribution d'une action gratuite pour quatre anciennes. Rappelons qu'en juin dernier déjà, il avait été procédé à la distribution de trois actions gratuites pour cinq.

SAMBRE-ET-MEUSE. — Pour l'exercice clos le 30 septembre 1976, le bénéfice net s'est élevé à 4,99 millions de francs contre 6,93 millions de francs un an plus tôt (dont 4 millions de francs de plus-values exceptionnelles). Le dividende global atteindra 10,20 francs contre 9 francs.

NEW-YORK

Reprise

Interrompue vingt-quatre heures par des ventes bénéficiaires, la hausse des cours a repris jeudi à Wall Street. L'indice des industrielles n'est toutefois pas parvenu à se maintenir au-dessus de la barre de 1 000, refranchie en cours de séance, s'inscrivant en clôture à 999,09 (+ 4,16 points).

Le volume des transactions a augmenté : 23,70 millions de titres ont changé de mains contre 21,91 millions la veille. Fait notable : les organismes institutionnels ont redoublé d'activité, 224 blocs de 10 000 titres, contre 201, ayant fait l'objet d'échanges.

Ce regain d'intérêt a éveillé de nombreux espoirs de hausse pour 1977, nombre d'experts estimant que les records précédents pourraient être, soit égalés, soit largement battus.

Sur 1 937 valeurs traitées, 1 050 ont monté, 426 ont baissé et 461 n'ont pas varié.

Indices Dow Jones : transports, 235,55 (+ 1,26) ; services publics, 107,43 (+ 1,19).

VALEURS	COURS 29/12	COURS 30/12
Alcoa	57 1/8	57 ...
A.T.T.	63 5/8	63 3/8
Boeing	44 1/4	44 3/4
Chase Manhattan Bank	29 3/4	29 7/8
Du Pont de Nemours	133 1/2	134 1/4
Eastman Kodak	85 1/2	85 3/4
Exxon	53 1/8	53 3/8
Ford	61 1/8	61 1/4
General Electric	54 3/4	55 3/8
General Foods	30 1/4	30 1/8
General Motors	77 3/4	78 1/4
Goodyear	23 5/8	23 1/2
I.B.M.	276 1/2	280 ...
I.T.T.	33 7/8	34 1/8
Kennecott	27 1/8	27 1/2
Mobil Oil	63 1/8	64 1/8
Pfizer	28 1/2	28 3/4
Schlumberger	94 7/8	95 1/8
Texaco	27 3/8	27 5/8
U.A.L. Inc.	27 1/8	27 1/8
Union Carbide	62 ...	61 3/8
U.S. Steel	49 ...	49 1/4
Westinghouse	17 ...	17 1/8
Xerox	58 1/2	58 1/4

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	30/12	31/12
1 dollar (en yens)	292 275	293 ..

INDICES QUOTIDIENS

(INSEE, Base 100 : 31 déc. 1975.)

	29 déc.	30 déc.
Valeurs françaises	80,8	80,9
Valeurs étrangères	110,9	111

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 29 déc. 1961.)

Indice général	63,5	63,5

BOURSE DE PARIS - 30 DÉCEMBRE - COMPTANT

VALEURS	% du nom.	% du coupon
3 %	36 10	0 748
5 %	52 20	4 563
5 % 1920-1960	144 ..	4 553
3 % amort. 45-54	62 50	1 249
[illegible]	[illegible]	[illegible]

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
GAN (Sté) Centr.	613	615 ..
Préservatrice S.A.	328 ..	328 ..
Protectrice A.I.R.	240 ..	240 ..
U.A.P.	582	581 ..
Lyon-Alemand	94 10	96 ..
Paris-Réescompt.	345 ..	256 ..
Marseil. Crédit	256 ..	347 ..
Séquanaise Banq.	203 ..	205
OFIMEG	80 10	80 50
U.G.I.M.O.	112 ..	112 ..
Union Habit.	154 80	153 80
Un. Imm. France	118 ..	122 70
[illegible]	[illegible]	[illegible]

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
E.D.F. parts 1958	473 ..	474 ..
E.D.F. parts 1959	...	486 50
Ch. France 3 %	125 10	125 10
Abeille I.G.A.R.D.	512	515
Abeille (Vie)	208	214 50
A.G.F. (Sté Centr.)	394	393 ..
Ass. Gr. Paris Vie	1228	1210 ..
Concorde	230	230 ..
Epargne France	300	300 ..
Fonc. T.I.A.R.D.	79 20	82 50
France I.A.R.D.	180	178 ..
France (La)	328 ..	315 ..
(M) Crédit Mod.	56 ..	54 ..
Financière Sofal	190 ..	190 ..
Fluextel	123 ..	125 ..
Fr. Cr. et B. (Cie)	54 20	54 ..
France-Bail	191 ..	191 ..
Hydro-Energie	..	29 90
Immobail B.T.P.	135 ..	138 50
Immobanque	173 ..	174 ..
Immofice	135 ..	132 50
Interbail	165 60	155 ..
Locabail (immob.)	184 50	180 ..
Locafinancière	136 ..	136 ..
[illegible]	[illegible]	[illegible]

MARCHÉ A TERME

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, des erreurs peuvent parfois figurer dans les cours. Elles sont corrigées le lendemain dans la première édition.

La Chambre syndicale a décidé, à titre expérimental, de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant fait l'objet de transactions entre 14 h. 15 et 14 h. 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
614	4,50 % 1973	614 ..	611 90	611 90	611 70
1630	C.N.E. 3 %	1627 ..	1618 ..	1628 ..	1618 ..
395	Afrique-Occ.	417	418 ..	418 50	415 ..
308	Air liquide	319	316 ..	318 50	315 50
56	Als. Part. ind	59 80	59 80	59 80	53 70
440	Cie Gle Eaux	432	488 ..	494 ..	485 ..
173	E. J. Lefebvre	196	191 ..	199 ..	194 ..
52	Esso S.A.F.	55 40	55 50	55 70	54 60
161	Euratrance	173 50	172 50	172 80	174 ..
335	Europe n° 1	363	365 ..	360	364 90
133	Olida-Caby	140 50	137	137	134 40
96	Opfi-Paribas	97 ..	c 97 ..	96 90	98 70
105	Paris-France	111 ..	111 ..	111 ..	111 ..
465	T.R.T.	491	485 ..	496 ..	485 10
595	Tél. Electr.	635 ..	635 ..	637 ..	623 ..
121	— (obl.)	126 50	126 ..	126 ..	126 ..
290	Tél. Ericsson	282	282 50	282 50	277 50
54	Terres Roug.	57 50	58 ..	58 ..	57 ..
189	Thomson-Br.	183	182 ..	183 ..	182 ..
265	Gen. Electric	278 50	278 80	276 ..	276 ..
380	Gen. Motors	384 ..	383 50	384 ..	382 50
12 50	Goldfields	12 35	12 60	12 80	12 40
16 20	Harmony	16 20	16 40	16 20	16 05
285	Hoechst Akt.	287 50	283 50	283 50	280 10
27	Imp. Chem.	26 80	28 30	28 30	27 80
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
240	B. Ottoman	241 20	241 20	241 20	237 ..
330	BASF (Akt)	330	334 ..	334 ..	328 ..
280	Bayer	281 50	280 ..	282	281 ..
37	Buffelsfont.	37 20	37 70	37 70	37 ..
10 50	Charter	10 25	10 45	10 70	10 30
143	Chase Manh.	148 50	146 ..	146 ..	145 20
405	C.F. Fr.-Can.	418	418 ..	418 ..	417 ..
11	De Beers (S.)	11 10	11 40	11 60	11 50
600	Deuts. Bank	603 ..	590	590 ..	590
210	Dome Mines	216 ..	215 50	215 50	217 ..
690	Du Pont Nem.	674 ..	669	669	670 ..
420	East Kodak	436	431 80	432 10	434 80
15 50	East Rand	15 25	15 70	15 80	15 50
108	Ericsson	109 50	112 10	112 50	110 10
260	Exxon Corp.	267 50	265 ..	266 ..	265 ..
295	Ford Motor	302 50	302 ..	302 ..	300 ..
57	Free State	58 85	59 50	59 50	60 35
250	Royal Dutch	257 10	256 10	256 70	255 70
14 50	RioTinto Zinc	14 70	14 80	14 80	14 55
61	St-Helena	63 50	67 ..	67 ..	65 70
470	Schlumberg.	479 10	477 30	478 50	478 50
37	Shell Tr. (S)	37 20	38 10	38 10	37 75
560	Siemens A.G.	552 ..	562	556 ..	560
47	Sony	45 70	45 40	45 45	44 90
13	Tanganyika	12 75	12 75	12 75	12 50
240	Unilever	241 50	241 50	241 50	243 ..
12	Union Corp.	12 ..	12 40	12 25	12 15
133	U. Min. 1/10	138 50	138 30	137 50	136 20
108	West Drief.	108 60	112 40	112 ..	110 30
40	West Deep	40 50	41 40	41 60	41 ..
78	West Hold.	78 50	80 ..	80 20	81 50
0 82	Zambia Cop.	0 89	0 88	0 90	0 86

VALEURS DONNANT LIEU A DES OPÉRATIONS FERMES SEULEMENT

o : offert ; c : coupon détaché ; d : demandé ; * droit détaché. — Lorsqu'un « premier cours » n'est pas indiqué, il y a eu cotation unique portée dans la colonne « dernier cours ».

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 30/12	COURS DES BILLETS échange de gré à gré entre banques
Etats-Unis ($ 1)	4 984	4 974	4 95
Canada ($ can. 1)	4 911	4 912	4 88
Allemagne (100 DM)	210 135	211 025	209 25
Autriche (100 sch.)	29 625	29 695	29 60
Belgique (100 F)	13 779	13 855	13 77
Danemark (100 krd)	85 970	86 270	85 25
Espagne (100 pes.)	7 280	7 280	7 06
Grande-Bretagne (£ 1)	8 447	8 465	8 45
Italie (1 000 lires)	5 681	5 682	5 425
Norvège (100 k)	95 920	96 400	95 25
Pays-Bas (100 fl.)	201 700	202 375	200 50
Portugal (100 esc.)	15 790	15 840	15 .
Suède (100 krs)	120 300	120 620	119 75
Suisse (100 fr.)	202 900	203 350	202 ..

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 30/12
Or fin (kilo en barre)	21070 ..	21290 ..
Or fin (kilo en lingot)	21005 .	21340 ..
Pièce française (20 fr.)	227 20	226 60
Pièce française (10 fr.)	199 .	199 ..
Pièce suisse (20 fr.)	204 90	204 ..
Union latine (20 fr.)	188 ..	193 ..
Souverain	206	208 50
Pièce de 20 dollars	990 40	1004 ..
Pièce de 10 dollars	498 ..	500 ..
Pièce de 5 dollars	338 80	340 10
Pièce de 50 pesos	870 ..	875 50
Pièce de 10 florins	199 90	199 ..

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

Le numéro du « Monde » daté 31 décembre 1976 a été tiré à 537 347 exemplaires.



Les leçons de M. Séguy sur les prix

M. Georges Séguy a fait parvenir jeudi 30 décembre aux directeurs des différents organes de presse (journaux, radios et télévisions) une lettre affirmant que la C.G.T. aurait *« beaucoup à dire sur les commentaires qui ont accompagné »* l'annonce de la hausse (0,8 %) de l'indice officiel des prix en novembre. Le leader cégétiste estime notamment que l'écho donné à cette information visait à *« accréditer l'idée de l'efficacité du plan Barre ». « L'essentiel*, ajoute M. Séguy, *est qu'ils ont délibérément ignoré le fait qu'il existe en France deux systèmes d'évaluation de la hausse des prix : celui de l'INSEE et celui de la C.G.T. En passant totalement sous silence le second, vous privez l'opinion publique d'un élément majeur d'appréciation. »*

« Je vous informe, poursuit M. Séguy, *que le prochain relevé de notre indice pour le mois de décembre pourra être publié le 4 janvier (...). Il serait juste que nous puissions soit le présenter nous-mêmes sur votre antenne ou dans votre journal, soit vous communiquer les éléments qui vous permettraient de le faire par vos propres moyens. »*

Cette lettre de M. Séguy appelle trois remarques :

1) Il n'entre pas dans notre tâche d' « accréditer l'idée de l'efficacité du plan Barre », *mais de commenter les faits. Quand l'indice est mauvais, nous le disons ; quand il traduit une amélioration, nous le disons aussi.*

2) Quand M. Séguy écrit que la presse écrite et parlée a « délibérément ignoré le fait qu'il existe en France deux systèmes d'évaluation de la hausse des prix : celui de l'INSEE et celui de la C.G.T. », *il se trompe ou il trompe. D'une part, parce que* le Monde *publie très régulièrement l'indice des prix de la C.G.T. D'autre part, parce que la C.G.T. n'est pas, en dehors de l'INSEE, la seule organisation à publier un indice des prix ou un budget type : la C.F.D.T., F.O., l'UNAF, l'U.C.T., la C.S.C.V. (Confédération syndicale du cadre de vie, ex-C.N.A.P.F.), font de même.*

Si les résultats de l'indice de la C.G.T. ne sont pas repris aussi largement par la presse que ceux de l'indice de l'INSEE, c'est en partie parce que la crédibilité du thermomètre de la centrale ouvrière n'est pas très grande. La C.G.T. n'a, en effet, jamais voulu préciser un certain nombre de points importants, concernant notamment la façon dont sont effectués ses relevés. — Al. V.

EN CONFLIT AVEC LEUR DIRECTION

A Lyon, cent dix éboueurs immigrés sont licenciés

De notre correspondant régional

Lyon. — L'entreprise lyonnaise Monin dont une des activités principales est la collecte des ordures ménagères dans diverses villes du sud-est de la France, a annoncé, mardi 28 décembre, aux représentants du personnel sa décision de licencier cent dix salariés pour faute grave, c'est-à-dire à peu près tout l'effectif des travailleurs immigrés chargés du ramassage dans différents arrondissements de Lyon et dans plusieurs communes de la banlieue. Cette décision intervient après un arrêt de travail, le 24 décembre, et le long conflit (vingt-sept jours de grève) qui, survenant après celui des éboueurs communaux, avait paralysé l'entreprise Monin-Ordures Service en avril dernier. L'armée avait alors été mobilisée pour enlever une partie des ordures ménagères qui s'entassaient dans certaines rues.

Comme pour le conflit déclenché au printemps, la grève de décembre a eu pour origine la réorganisation du service. Selon les délégués C.F.D.T., cette réorganisation devait entraîner un surcroît de travail : à partir du mois de janvier 1977, en effet, un chargeur sur trois aurait été supprimé, et la longueur des tournées augmentée, condition qui, selon les syndicalistes, amenuise considérablement les avantages des heures supplémentaires forfaitaires. La création d'un second centre de départ dans la banlieue ouest de Lyon posait, en outre, le problème du transport du personnel jusqu'à ce lieu de rassemblement. La direction avait fait sur ce point une promesse écrite de règlement et c'est la raison pour laquelle les chargeurs avaient accepté de reprendre le travail le 27 décembre, refusant toutefois, ce jour-là comme le mardi 28, d'effectuer plus de huit heures de travail, mesure qui a eu pour conséquence, au lendemain des fêtes de Noël, de laisser une partie des ordures sur la voie publique.

Après l'annonce des cent dix licenciements pour lesquels la procédure réglementaire ne paraît pas avoir été suivie, la direction a fait appel à des intérimaires pour faire assurer les tournées. M. Francis Collomb, maire de Lyon et président de la communauté urbaine, a demandé au directeur de l'entreprise Monin de prendre toutes les mesures appropriées pour que le contrat de concession qui lie l'entreprise à la communauté urbaine soit respecté.

B. E.

● *Malgré la grève à la Caisse d'épargne*, les intérêts sur les livrets ordinaires ou d'épargne-logement seront réglés normalement dès le début janvier, indique la Caisse d'épargne de Paris. Mais seules en bénéficieront les personnes dont les comptes n'ont pas subi de mouvements entre le 1er octobre 1976 et la fin de l'année, et qui n'ont pas fait l'objet de domiciliation. Ces dernières opérations ont, toutefois, été effectuées normalement et en temps voulu.

DE NOMBREUSES PLUS-VALUES IMMOBILIÈRES SERONT EXONÉRÉES

Dans l'analyse des textes d'application de la loi sur l'imposition des plus-values publiée au *Journal officiel* du 30 décembre (*le Monde* daté du 31), nous avons écrit : « *Les plus-values immobilières dégagées en 1977 — quelle que soit la date d'achat du bien — seront imposées en 1978.* » De nombreux lecteurs se sont inquiétés de cette formulation.

Précisons donc que les dispositions votées par le Parlement, et dont nous avions largement rendu compte lors des débats de juin dernier, exonèrent toutes les plus-values immobilières dès lors que l'achat ou l'acquisition du bien remonte à vingt ans pour les immeubles bâtis et à trente ans pour les terrains à construire. Rappelons également que des dispositions spécifiques exonèrent, dans de très nombreux cas, les plus-values réalisées lors de la vente d'une résidence secondaire. Rappelons, enfin, que les plus-values sur résidence principale seront exonérées étant entendu qu'une résidence est dite principale dès lors qu'elle a été habitée au moins cinq ans.

En revanche, les plus-values réalisées en 1977 seront imposables, en 1978, même si elles ont été réalisées sur des biens dont l'achat ou l'acquisition datait de 1976, 1975, 1974, etc. — Al. V.

● *Le comte de Paris* a été hospitalisé, ce vendredi matin 31 décembre, à l'hôpital Broussais, à Paris. Le chef de la Maison de France est âgé de soixante-six ans.

● *Accident de la mine en Tchécoslovaquie.* — Quarante-cinq mineurs ont été ensevelis jeudi soir 30 décembre dans une mine de charbon à Staric, dans le bassin d'Ostrava, à la suite d'un coup de grisou, annonce-t-on officiellement vendredi. Les travaux de sauvetage se poursuivent pour les dégager. — *(A.F.P.)*

A Moscou

Il y a encore trois mille trois cents prisonniers politiques au Chili

déclare M. Luis Corvalan

De notre correspondant

Moscou. — Les *Izvestia* ont publié, jeudi 30 décembre, le premier entretien de M. Corvalan avec un journaliste soviétique. M. Corvalan n'a pas évoqué pendant cette rencontre les conditions de sa libération. Id s'est contenté de remercier « *tous les Soviétiques de tout ce qu'ils ont fait pour ma libération et de tout ce qu'ils font pour la libération de tous les autres camarades chiliens* ». Selon lui, le nombre de prisonniers politiques encore détenus dans les prisons et les camps chiliens serait de trois mille trois cents. Deux mille autres personnes sont portées disparues, a-t-il ajouté, avant d'affirmer : « *La lutte se poursuit. Le mouvement de solidarité avec la lutte du peuple chilien a une immense importance (...). Au nom des communistes chiliens, j'exprime la certitude que vous [les Soviétiques prêterez] toujours à notre peuple votre noble appui. Nous en avons très besoin.* »

Dans un autre passage de l'entretien, M. Corvalan raconte comment il réussissait à écouter Radio-Moscou lorsqu'il était prisonnier au Chili, et comment il recevait des colis en provenance de l'Union soviétique, colis dont les gardiens enlevaient au préalable les emballages et les étiquettes soviétiques.

M. Corvalan, qui est en U.R.S.S. depuis bientôt deux semaines, n'a encore rencontré aucun journaliste occidental, et l'on ignore toujours s'il donnera une conférence de presse. — J. A.

M. Toon a pris ses fonctions d'ambassadeur « provisoire » des États-Unis

De notre correspondant

Moscou. — Les Etats-Unis ont de nouveau un ambassadeur en U.R.S.S. Il s'agit de M. Malcolm Toon, soixante ans, qui est arrivé jeudi 30 décembre à Moscou en tant qu'ambassadeur « provisoire ». Le Congrès américain étant en vacances, le Sénat n'a pas pu encore, en effet, approuver la nomitation de M. Toon par M. Ford. Comme tous les ambassadeurs américains, M. Toon devra, d'autre part, donner sa démission le 20 janvier au nouveau président, mais on pense que M. Carter le confirmera dans ses nouvelles fonctions. Ce n'est qu'alors que le Sénat se prononcera sur cette nomination.

Cette situation, quelque peu compliquée, est due au peu d'empressement mis par les Soviétiques à approuver l'envoi de M. Toon a Moscou pour y succéder à M. Stoessel, parti en septembre pour occuper l'ambassade américaine à Bonn. Pendant plus de deux mois, les autorités soviétiques avaient laissé sans réponse la demande d'agrément faite pour M. Toon. Moscou, manifestement, espérait que M. Ford se découragerait et nommerait un nouvel ambassadeur, ou, mieux, laisserait à M. Carter le soin de choisir le nouveau représentant des Etats-Unis en U.R.S.S. Washington commençant à s'impatienter, les Soviétiques ont finalement préféré donner leur agrément à la nomination de M. Toon plutôt que d'envenimer encore leurs rapports avec les Etats-Unis.

Que reproche-t-on à Moscou au nouvel ambassadeur américain ? Officiellement, rien. En fait, d'être un partisan d'une ligne « dure » dans les rapports Est-Ouest et aussi, murmure-t-on, de venir d'Israël, où il représentait son pays. Un incident survenu en 1965 peut expliquer les réticences soviétiques: alors que M. Toon venait de quitter Moscou, où il occupait les fonctions de conseiller politique, il fut l'objet de vives attaques dans un hebdomadaire soviétique, *Nedelia*, qui affirma qu'il appartenait à la C.I.A. Interrogé jeudi soir, à son arrivée à Moscou, sur cet incident, M. Toon a simplement répondu : « *Nous devons oublier le passé et regarder vers l'avenir : si mes collègues soviétiques sont préparés à le faire, j'y suis aussi prêt.* » — J. A.

APRÈS L'ÉCHEC DES NÉGOCIATIONS

La grève des artistes-interprètes se poursuit

Après l'échec de la rencontre du 30 décembre, la grève des artistes-interprètes se poursuit à la télévision, largement suivie grâce au soutien des professionnels du « spectacle vivant ». La prolongation du mouvement est envisagée jusqu'au 15 janvier, les artistes réalisant des « post-synchronisations » pensent cesser le travail la semaine prochaine. Des grèves semblables ont duré plusieurs mois aux Etats-Unis, en Grande-Bretagne... Si les programmes de Noël ont été parfois perturbés, il ne semble pas que ce mouvement soit impopulaire auprès des téléspectateurs qui, s'ils en comprennent les raisons, n'en ressentent pas encore toutes les conséquences. Cependant, de nombreuses productions sont arrêtées. « C'est une lourde hypothèque sur les programmes de 1977 », dit M. Edeline, président de la S.F.P., qui a joué un rôle de médiateur dans le conflit.

La réunion du jeudi 30 décembre était attendue avec un certain optimisme. Et voilà : les négociateurs se sont séparés sans être parvenus à l'accord. Pendant deux heures et demie, les représentants des syndicats des artistes-interprètes (S.F.A.-C.G.T. et U.S.D.A.-autonomes) ont discuté les chiffres proposés par les responsables des chaînes nationales et ceux des sociétés de production. La veille, ces derniers avaient accepté le principe de la garantie d'un volume de création minimum, reconnu la priorité de cette question. Pour les artistes-interprètes le volume de production est la première et nécessaire condition de la sécurité de l'emploi; c'est aussi — pour le public des téléspectateurs — l'assurance d'une part faite dans les programmes à la création, cette création recommandée par M. Valéry Giscard d'Estaing.

Le 27 décembre, Mme Françoise Giroud déclarait au micro de France-Inter qu'il faudrait envisager une augmentation de la création, elle évoquait la possibilité pour les chaînes de proposer aux syndicats des artistes-interprètes en grève une « fourchette chiffrée », allant des cent trente heures annuelles proposées par les chaînes jusqu'à cent quatre-vingts heures ; elle parlait de rencontrer M. Jean-Charles Edeline à ce sujet.

Mais, à l'issue de la réunion de jeudi, le président de la S.F.P., qui depuis le 10 décembre assurait le rôle de médiateur dans ce conflit, déclarait : *« J'ai fini mon travail. Les syndicats doivent revoir leurs instances. Un texte complet des propositions patronales a été rédigé. Je suis arrivé au bout de ce que j'avais à faire. »*

Pour la seconde fois, donc, les négociations sont interrompues, sans qu'aucune nouvelle date de réunio n'ait été fixée. La grève commencée le 18 novembre est prolongée au moins jusqu'au 5 janvier. Elle entre ainsi dans sa « troisième phase ». En effet, une première série de discussions avait abouti le 6 décembre à un constat d'échec. La négociation était alors menée par M. Xavier Larère, directeur d'Antenne 2 ; la S.F.P. (Société française de production) ne prenait pas part aux réunions. Après dix jours de suspension, M. Edeline était pressenti par le gouvernement pour être le médiateur dans une négociation globale. Les responsables des sociétés de programmes, mais aussi ceux des sociétés de production nationale et indépendante, ont ainsi participé à une série de discussions longues et serrées.

Il y avait cependant une ambiguïté sérieuse : le beau rôle de M. Edeline était un faux beau rôle ; le président de la S.F.P., à la fois juge et partie, n'a pas gagné cette épreuve de corde raide. En effet, la Société française de production se trouve en concurrence avec ceux dont elle s'est fait le porte-parole : concurrence face aux chaînes nationales, concurrence avec les sociétés de production indépendantes.

Peut-être les responsables des chaînes comme ceux des sociétés de production ont-ils senti la détermination des grévistes. Ils ont été contraints de donner à leurs propositions une certaine uniformité. Mais, sur chaque question, l'accord des partenaires s'est toujours situé au niveau le plus bas.

Les syndicats, de leur côté, pratiquant une unité d'action sans faille, ont accepté des concessions à propos de la rémunération des droits secondaires des travaux enregistrés (rediffusion, cassettes, commercialisation), puis ils ont mis à l'arrière-plan la revendication d'un salaire minimum de journée. La garantie d'un minimum de production passant avant le reste, déterminant le reste, c'est-à-dire leurs conditions de travail. Ainsi ont-ils posé des conditions à la pratique des retransmissions ; ainsi ont-ils demandé des précisions sur les spectacles lyriques, chorégraphiques ou les variétés diffusées par les chaînes ; ainsi a-t-on encore reparlé des quotas de films à la télévision...

« Les réponses apportées à nos questions ne correspondent pas à nos demandes », ont déclaré les syndicats, à l'issue de la réunion de jeudi. — M. L. B.

M. DE LABOULAYE SERAIT NOMMÉ AMBASSADEUR A WASHINGTON

Il se confirme que le gouvernement a l'intention de nommer un nouvel ambassadeur aux Etats-Unis au moment de la mise en place de l'administration Carter. Le successeur de M. Kosciusko-Morizet, ambassadeur à Washington depuis 1972 — et qui devait normalement conserver ses fonctions jusqu'à l'âge de la mise à la retraite, en janvier 1978 — serait M. François Lefebvre de Laboulaye, actuellement directeur des affaires politiques au Quai d'Orsay.

L'ITALIE VA RÉÉVALUER SON STOCK D'OR

L'Italie sera le deuxième pays, après la France, à réévaluer son stock d'or pour tenir compte de la hausse intervenue sur le marché et de l'abandon du cours officiel. La décision a été annoncée jeudi par le ministre du Trésor, M. Caetano Stammati. Elle devra être ratifiée par le Parlement. En conséquence, les réserves métalliques de la Banque d'Italie, qui sont légèrement supérieures à 2 500 tonnes, vont voir leur valeur en lires quadrupler. Le mode d'évaluation en vigueur jusqu'à maintenant se basait sur un prix d'environ 42 dollars l'once et sur un cours du dollar de 625 lires. Le nouveau calcul sera établi à partir du cours actuel du dollar en lires (autour de 875 lires pour 1 dollar) et du prix de l'or constaté sur le marché. Le stock d'or était évalué à quelque 1 800 milliards de lires ; sa valeur figurera au bilan de la Banque d'Italie pour environ 9 000 milliards de lires.

M. Stammati a justifié cette décision en rappelant que le cours officiel de l'or avait été abandonné.

QUAND ET COMMENT LE P.C.F. A-T-IL PRIS CONNAISSANCE DU « RAPPORT KHROUCHTCHEV » ?

Nous avons publié dans nos éditions datées des 30 et 31 décembre le texte d'un exposé (jusqu'alors inédit), présenté le 6 mars 1976 par M. Jean Elleinstein devant l'Institut d'études slaves, à l'occasion du vingtième anniversaire du XXe congrès du P.C. soviétique. Dans la seconde partie de cet exposé, l'historien communiste déclarait : *« Les partis communistes étrangers ne furent informés que tard du contenu du rapport Khrouchtchev ; dans le cas du P.C.F., seulement le lendemain matin, par l'envoi du texte, qui devait être rendu le soir même avec promesse de n'en point parler. »*

L'Humanité de vendredi 31 décembre publie ce court extrait, suivi des lignes suivantes : *« Nous opposons un démenti catégorique à cette affirmation et nous laissons à l'auteur l'entière responsabilité de ses commentaires. »*

[Evoquant, dans sa biographie de Maurice Thorez (éd. Fayard), la façon dont la délégation du P.C.F. au 20e Congrès du P.C. soviétique fut mise au courant du contenu du « rapport Krouchtchev » présenté à huis clos et dénonçant les crimes de Staline, M. Philippe Robrieux, ancien secrétaire général des étudiants communistes, qui a quitté le P.C., présente deux versions des faits, tendant toutes deux à établir que c'est le jour même de la présentation du rapport que les dirigeants communistes français purent en prendre connaissance.

M. Robrieux écrit : « *Selon la première de ces versions, les Soviétiques remirent à 11 heures du matin, à Thorez, le texte du rapport, en lui demandant de le restituer à minuit. Thorez le transmit alors à Cogniot, qui pratiquait couramment le russe, avec mission de le lire attentivement. Vers 2 heures, Cogniot avait achevé son travail et prévint Thorez. Ce dernier convoqua la délégation française (outre Cogniot, Duclos et Doize). Cogniot lut le rapport, en le traduisant, devant la délégation. L'émotion fut considérable et générale.*

» *(...) Selon une autre version, qui se répandit oralement plus tard dans l'appareil du parti, Thorez fut convoqué par les Soviétiques. On le fit entrer dans une salle où on lui remit une copie du rapport et où on l'enferma avec un inspecteur de police. Il avait deux heures pour prendre connaissance du texte.* »]

A B C D E F G

هكذا من الأصل